



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 11 mars 2024
et son prolongement le 12 mars 2024**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 13 JUIN 2024

SOMMAIRE

Séance plénière du 11 mars et son prolongement le 12 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Madame Laurence VALLOIS-ROUET

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	8
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	8
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	10
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	41
01 – LABELLISATION DE CAMPUS DES MÉTIERS « TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE » ET DÉFINITION DE LA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DU LABEL 2024-2027.....	42
02 – CONVENTION CADRE « LABEL - MÉTIERS DU FERROVIAIRE ».....	51
03 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - EXERCICE 2022.....	52
04 – LA FORMATION EN SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE EN NOUVELLE- AQUITAINE : MISE EN ŒUVRE DU PROJET BATTENA	53
05 – FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-AQUITAINE : STRATÉGIE RÉGIONALE 2024-2028	60
06 – PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES : BILAN DU PACTE 2019-2023 ET PROTOCOLE D'ACCORD ETAT RÉGION 2024-2027.....	69
07 – LABELLISATION DES ESPACES RÉGIONAUX D'INFORMATION DE PROXIMITÉ (ERIP)	71
08 – FORMATION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BORDEAUX.....	74
09 – PARTENARIAT ENTRE CAP SCIENCES ET LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENCE.LIVE	79
10 – CADRE D' ACTIONS 2024-2028 DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	82
11 – COMMUNICATION SUR LA MODIFICATION DU SRADDET DE NOUVELLE-AQUITAINE.....	94
12 – PROTOCOLE DE PARTENARIAT RELATIF À L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) BORDEAUX EURATLANTIQUE	116
13 – PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA CORRÈZE (TERRITOIRES 19) DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV).....	125
14 – CONTRATS DE VILLE 2024-2030	126

15 – PARTENARIAT OPÉRATIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AUX PROGRAMMES « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD) ET « REVITALISATION CENTRES-BOURGS » (REGION)	131
16 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE CASTILLON-LA-BATAILLE (33)	138
17 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.....	141
18 – RAPPORT ANNUEL DES AIDES ÉCONOMIQUES VERSÉES EN 2022 PAR LA RÉGION	156
19 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) NOUVELLE-AQUITAINE	157
20 – CONVENTION-CADRE ENTRE L'ÉTAT, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE POUR LA RÉHABILITATION DES FRICHES, LA RESTAURATION DES VASIÈRES ET LE MAINTIEN DU POTENTIEL OSTRÉICOLE	161
21 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS : GOUVERNANCE, DISPOSITIF CONTRACTUEL ET MODE DE FINANCEMENT POUR LA GESTION DU MATÉRIEL ROULANT AFFECTÉ AU SERVICE TER	165
22 – ADOPTION DE 5 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ.....	181
23 – AVENANT AUX CONVENTIONS DE TRANSFERT ET D'AFFRÈTEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AUX AGGLOMÉRATIONS DE TULLE ET DU BASSIN DE BRIVE ET DÉLÉGATION D'UN SERVICE À L'AGGLOMÉRATION DE TULLE.....	191
24 – COMMUNICATION SUR LES MESURES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.....	192
25 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS D'ASSURANCE.....	193
26 – GESTION DES MEMBRES DU CESER : INDEMNITÉS DE PRÉSENCE.....	197
27 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	199
28 – SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL 2025-2027 - APPEL À PROJETS	202
29 – FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CULTURE ET PAR LA CULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE	209
31 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.....	217
32 – PATRIMOINE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE (CREUSE) ET DU PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE (DORDOGNE).....	219
33 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX PROJETS EUROPÉENS LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA, INTERREG POCTEFA PHYRENE ET INTERREG EUROPE RESEES	221
34 – MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION PORTANT SUR L'ACTION DE LA RÉGION EN MATIÈRE AGRICOLE.....	227

Étaient présents :

Le Président,
Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents,

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Patrick GUILLEMOTEAU, PS, le 12 mars), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS, le 12 mars), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir à Maryline BEYRIS, PS, le 11 mars et à Yasmina BOULTAM, PS, le 11 mars à partir de 20h), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jacqueline SIMONNET, PRG, le 12 mars), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thomas CHEVALERIAS, LR, le 12 mars), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS, le 12 mars), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO, le 11 mars après-midi jusqu'à 14h30 et à Françoise COUTANT, ECOLO, le 12 mars), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine DERVILLE, PS, le 11 mars), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Renaud LAGRAVE, PS, le 11 mars en fin de journée et le 12 mars), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Patrick GUILLEMOTEAU, PS, le 11 mars après-midi), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI, le 11 mars après-midi et le 12 mars), Florent BOUDIÉ (RE, excusé le 12 mars), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maud CARUHEL, PS, le 11 mars après-midi), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryline FORGENEUF, ECOLO, le 12 mars), Elodie BOURREL (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Daniel DARTIGOLLES, CI, le 12 mars), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Julien BAZUS, PS, le 11 mars après-midi), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Katia BOURDIN, ECOLO, le 11 mars), Christophe CATHUS (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS, le 12 mars), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO, le 11 mars après-midi de 16h45 à 18h45 et le 12 mars), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVÉLIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie JARRY, CI, le 11 mars après-midi), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS, PS, le 11 mars après-midi), Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine LAPOUGE, CI, le 11 mars après-midi et le 12 mars à Fabien ROBERT, CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORSTEL (PS, ayant donné pouvoir à Benoit TIRANT, PS, le 11 mars), Christophe DUPRAT (LR), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Florent LACARRERE, PS, le 12 mars), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas GAMACHE, ECOLO le 11 mars après-midi), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas FLORIAN, LR, le 11 mars après-midi et le 12 mars à Ronan NÉDÉLEC, LR), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine GRAVAL, ECOLO, le 11 mars après-midi), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de

séance à Didier DAMESTOY, ECOLO, le 12 mars), Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe DUPRAT, LR, le 11 mars après-midi et le 12 mars à Nicolas FLORIAN, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN, ayant donné pouvoir en cours à Edwige DIAZ, RN le 11 mars), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS, le 11 mars après-midi), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS, le 12 mars), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christelle LAPOUGE, CI, le 12 mars), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie ARNAUD, PS, le 11 mars après-midi et le 12 mars), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Julien BAZUS, PS, le 12 mars), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elodie BOURREL, CI, le 11 mars après-midi), Véronique LAPRÉE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Muriel BOULMIER, LR, le 12 mars), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Véronique HAMMERER, RE, le 12 mars), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure CUVELIER, PS, le 12 mars), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS, le 11 mars après-midi), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS, excusée le 12 mars), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Béatrice TARIOL, CEC, le 11 mars après-midi), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maud CARUHEL, PS, le 12 mars), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Line CHEMINADE, UDI, le 12 mars), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO, le 12 mars), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas GAMACHE, ECOLO, le 12 mars), Jerome PEYRAT (RE, excusé le 12 mars), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal COSTE, LR, le 11 mars après-midi et le 12 mars à Christophe DUPRAT, LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christian DEVEZE, CI, le 12 mars), Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andde SAINTE-MARIE, PS, le 12 mars), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe NAUCHE, PS, le 11 mars après-midi et le 12 mars), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yann RIVIERE, LR, le 12 mars), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Martine PINVILLE, PS, le 11 mars après-midi et le 12 mars à Laurence ROUEDE, PS), Yves TROUSSELLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence VALLOIS-ROUET, PS, le 12 mars), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe LAFRIQUE, PS, le 12 mars), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Séverine WERBROUCK (RN)

Étaient représentés :

Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO),
Armelle CASSIN (LR, ayant donné pouvoir à Marie COSTES, LR),
Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS),
Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir à Jean-Louis NEMBRINI, PS),
Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET, PS),
Karfa DIALLO (ECOLO, ayant donné pouvoir à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO, le 11 mars et le 12 mars à Emilie SARRAZIN, ECOLO),
Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir à Mathieu HAZOUARD, PS, le 11 mars et le 12 mars à Yasmina BOULTAM, PS),

Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI, le 11 mars et le 12 mars à Jean DIONIS DU SÉJOUR, CI),
Sylvie FRANCESCHINI (RN, ayant donné pouvoir à Séverine WERBROUCK, RN),
Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir à Colette LANGLADE, PS),
Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir à Rémi JUSTINIEN, PS),
Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir à Alain BACHÉ, CEC),
Sophie WEBER (PS, ayant donné pouvoir à Eric SARGIACOMO, PS),
Francis WILSIUS (PRG, excusé le 11 mars et ayant donné pouvoir le 12 mars à Jean-Philippe PLEZ, PRG)

Était Excusée :

Fanny CASTAIGNEDE (CEC)

***Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ou détient un arrêté de déport figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation ».**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU
CONSEIL RÉGIONAL**

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé d'avoir dû prendre la décision d'accepter la délégation de la Coordination rurale, mais l'état de tension extérieure dont me faisaient part les forces de sécurité, le début de l'attaque du bâtiment avec un tracteur muni d'une fourche me faisait craindre qu'il y ait, à un moment donné, une intrusion massive qui nous aurait empêchés de tenir cette séance. J'ai bien conscience que ce ne peut être que cette fois. Et que ce ne peut être, avec d'autres mouvements qui pourraient venir violemment protester autour de la Région, un effet domino. Il est évident que ce qu'est une partie de la Coordination, et pas la totalité, qui ne peut être que condamnable. Montrer du doigt, notamment notre collègue DARTIGOLLES, et d'autres, les questions de Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE disant : « mais qui parle ? » montrent que des mouvements factieux existent.

Protestations et applaudissements dans la salle.

M. COLOMBIER. - Il fallait leur dire en face.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je leur ai dit. Je leur ai dit.

M. COLOMBIER. - C'est facile, après...

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement... Je leur ai dit.

Mme REQUENNA. - Vous n'avez pas la parole ?

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, il ne s'agit pas, pour nous, pour moi, de dire qu'il n'y a pas une crise du revenu et des conditions de travail d'un certain nombre d'agriculteurs. La question, c'est que, d'abord, on ne peut pas nier les causes et les conséquences du réchauffement climatique qui s'appliquent pour ceux qui n'ont pas pris leurs précautions, à toute l'agriculture. Et c'est l'agriculture qui en sera la première victime. C'est pour ça qu'il ne faut pas ne pas anticiper, comme, je crois, nous le faisons. Il ne faut pas non plus être sur des positions rigides, notamment quand les agriculteurs n'ont pas des solutions alternatives, ce que nous essayons, avec le cluster biosécurité organisé. Il ne faut pas ne pas se préoccuper de la ressource en eau, et nous le faisons. Manifestement, il y a des informations qui leur ont été communiquées qui sont totalement fausses, et Jean-Pierre RAYNAUD a eu l'occasion, et moi-même, de les redresser. Pour en avoir discuté avec Jean-Pierre RAYNAUD et d'autres collègues, nous ferons une assemblée plénière dédiée à l'agriculture,

en espérant qu'il n'y aura pas le même type de violence et d'intrusion. Vous savez que, depuis la Convention et la Première République, ce type d'intervention, en démocratie et en République, est interdite. Mais, comme de la part des forces de sécurité, il m'a plutôt été conseillé de faire du judo plutôt que de faire du karaté, j'ai donc procédé à cet accueil. La délégation s'est retirée. Ce n'était pas acquis. Qu'une Assemblée élue qui participe à la République, comme la nôtre, ne puisse pas se tenir en toute sérénité et en toute liberté est un acte contre la République. Mais, encore une fois, notre action agricole, qui peut être évaluée, comparée, d'ailleurs, avec d'autres Régions, ne nous pose, à Jean-Pierre RAYNAUD et à moi-même, aucun problème.

Mais notre plénière et je me réjouis de cette première plénière, de nous retrouver pour cette première plénière de l'année, poursuit sur ses politiques. J'attire votre attention, notamment sur notre politique de formation professionnelle, avec des résultats qui, en rapport aux autres Régions françaises, notamment, et c'était le choix de l'État et du ministère du Travail, permettent d'aller chercher le plus loin possible des personnes en souffrance, en précarité. Sur les 55 000 demandeurs d'emploi que nous formons tous les ans, 78 %, 11 % de plus que leur représentation dans le nombre de chômeurs, sont des personnes très éloignées de l'emploi. Ce qui, à la fois, est un retour à la dignité et aussi une réponse aux besoins de recrutement de nos entreprises, y compris, d'ailleurs, de nos entreprises agricoles, puisque le besoin de saisonniers est un besoin considérable. Je crois que le gouvernement a accepté de considérer que l'agriculture faisait partie des secteurs tendus, avec des possibilités plus importantes pour recruter des travailleurs des champs dans ce domaine-là. 70 % de ces stagiaires de la formation professionnelle, on aura l'occasion d'y revenir, trouvent un emploi ou une formation, ce qui est un résultat nettement plus important que les autres Régions de France. Et les dispositifs, notamment l'habilitation de service public, avec, d'une certaine manière, une formation immersive avec un hébergement, avec un accompagnement spécifique, a des résultats importants. J'ai eu l'occasion, aussi, de discuter avec les Restos du cœur, dont on a beaucoup entendu parler au début de cette année et l'année dernière, pour détecter d'autres personnes, via leurs actions avec le Secours catholique, le Secours populaire, de telle sorte que nous puissions intégrer des formations qualifiantes des personnes qui sont en souffrance aujourd'hui et les remettre sur le marché du travail. Donc, il y a là un résultat dont je remercie les services. Vous avez entendu ce qui a été dit tout à l'heure. Je crois que nul parmi nous ne va mettre en cause les services comme cela a été fait ce matin. Il n'y a pas eu simplement le fait de pointer deux ou trois élus, de les filmer. Mais aussi le fait de mettre en cause les services. Donc, c'est, d'une certaine manière, une expérience. Elle ne se renouvellera pas parce que c'est quelque chose d'assez insupportable.

On a des dossiers culture, on a des dossiers sur nos campus des lycées, que va présenter Jean-Louis NEMBRINI, très vite. Et puis, je voulais, en terminant mon propos, avoir, en notre nom à tous et à toutes, une pensée émue pour Robert BADINTER et sa disparition après une vie de combat pour la dignité humaine. Son parcours, ses plaidoiries, ses combats illustrent parfaitement les valeurs d'un humanisme lumineux. Et je crois qu'il y a autour de sa future entrée au Panthéon un acte important de la République. Nous avons proposé à Jean-Louis, au Maire de Créon que le nouveau lycée de Créon soit baptisé Robert BADINTER.

Applaudissements.

Je ne peux pas, à l'heure où la guerre est à nos portes, aussi, ne pas évoquer la mort, la disparition, en Russie, dans le goulag, d'Alexeï NAVALNY, qui a fait montre, aussi, d'un courage exemplaire contre le dictateur qu'est POUTINE.

Applaudissements.

Et puis, une pensée très amicale et très fraternelle et affectueuse pour moi à Alain ANZIANI qui combat depuis deux ans le cancer, qui a pris la décision, qui n'était pas facile, de démissionner de sa présidence de la Métropole de Bordeaux et avec lequel nous avons engagé notamment l'idée du prix unique du billet, le RER métropolitain, l'ensemble des dossiers de développement du transport collectif, dans l'agglomération.

Applaudissements.

Merci. Je vous propose, sauf s'il y a des interrogations, de passer à l'ordre du jour. Pascale REQUENNA.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Centre et Indépendants

Mme REQUENNA. - Oui, merci, Monsieur le Président. D'abord, je reviens sur ce qui vient de se passer. J'ai bien compris que c'est le principe de réalité qui avait guidé votre choix. Néanmoins, c'est un coup de canif à la démocratie. La violence, vous avez cédé face à cette violence. J'ai assisté à leur attitude, mais vous ne pouvez pas dire maintenant que cela ne se produira plus parce que c'est la boîte de Pandore qui a été ouverte et c'est un précédent qui a été créé. Je m'adresse également à nos collègues du Rassemblement National qui, il y a quelques semaines, lorsqu'il y a eu une intrusion de 3 ou 4 membres de l'association

Extinction rébellion, ont menacé de porter plainte contre vous, contre l'institution et qui, là, ont applaudi des deux mains. Deux poids, deux mesures, scandaleux.

Protestations et applaudissements.

Et, bien sûr, cela ne remet pas en cause la souffrance des agriculteurs de la Coordination rurale. Deux poids, deux mesures, scandaleux. Vous parlerez quand vous aurez la parole. Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, un mouvement inédit dans notre pays, presque inimaginable tant les femmes et les hommes et celles et ceux qui sont venus ici aussi ce matin, les femmes et les hommes de la terre, des travailleurs qui s'adaptent, des travailleurs qui, jour après jour, avancent sans se plaindre, sont dans un état absolument intenable. Aujourd'hui, si la souffrance de nos agriculteurs résonne aussi fort dans notre pays, c'est parce que nombreux sont à bout. Dès lors, nous devons entendre, comprendre, agir, pour que la Ferme France, ces femmes et ces hommes qui nous nourrissent soient considérés et respectés. Dans ce chantier fort complexe, chacun doit prendre sa part. Pour faciliter, simplifier la vie des agriculteurs et pour leur permettre de vivre décemment de leur labeur. L'Europe, indispensable à l'agriculture française, L'État et la Région doivent ainsi s'engager clairement selon les sujets qui les concernent. Des engagements immédiats et à plus ou moins long terme ont été pris par l'État et l'Europe. Il conviendra bien évidemment de suivre leur respect, la confiance n'excluant pas le contrôle.

S'agissant de la Région, partenaire privilégié et de proximité, nous n'avons pas eu une discussion en GIA, pas une discussion en commission permanente, pas une discussion en commission et aucun sujet n'était inscrit à l'ordre du jour de cette séance plénière. Nous vous avons sollicité, Fabien ROBERT, par courrier, pour demander une réunion des présidents de groupe. Moi-même lors de la commission permanente pour demander qu'un travail de fond soit réalisé avec, ensuite, une séance plénière. Vous avez entrouvert une porte que vous avez refermée que, semble-t-il, vous allez rouvrir. En tout cas, nous le souhaitons. Pourtant, Monsieur le Président, la situation de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine se délite chaque jour et elle mérite plus que jamais notre attention. En 2010, en Nouvelle-Aquitaine, il y avait 85 000 exploitations. En 2020, 64 000 exploitations. En 2024, 58 000 exploitations dont 20 000 sont en grande souffrance et ne savent pas si elles finiront l'année tellement le coût de leurs charges ont augmenté, et les prix de vente ont baissé. La baisse tendancielle de la SAU est une réalité sur certains territoires. Certains secteurs de production sont en net recul. Moins 23 % sur le maïs, moins 18 % sur les légumineuses, moins 10 % sur les fruits. On le sait, le renouvellement des générations ne se fait pas et la menace plane de l'arrêt d'activité de 50 % des agriculteurs d'ici à 10 ans. Enfin, fait historique, la Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole française, ni en valeur ni en volume. La situation est grave, la déprise agricole est réelle et elle nous oblige.

Alors, nous avons demandé une séance plénière. Nous demandons solennellement qu'un travail de fond soit fait sur l'ensemble des règlements d'intervention, des schémas et sur tout ce qui concerne la politique publique en matière agricole de la Région. Il faut que tout soit analysé, amendé, simplifié et adapté pour répondre très précisément aujourd'hui. Et, pour cela, nous allons contribuer et accepter la proposition de nos collègues des LR en apportant nos signatures pour la commission d'enquête et donc l'application de l'article 58 du règlement intérieur. Alors, bien entendu, le préalable sera que, en aucun cas, ces dispositifs ne doivent être plus durs pour les agriculteurs que ce qui se fait par l'État ou par l'Europe. On ne doit pas, Monsieur le Président, surnommer et la Région Nouvelle-Aquitaine doit retrouver son rang, contribuer à la souveraineté alimentaire et bien sûr soutenir ses agriculteurs.

Alors, dans un premier temps, à l'instar de ce qui s'est fait en Région Occitanie et pour répondre aux plus en difficulté, nous vous proposons une aide régionale d'urgence avant de travailler au budget de 2025. Que doit-on travailler ? Quelles sont les attentes des agriculteurs ? Le PCAE, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui est basé sur un scoring qui porte des niveaux d'exigence globalement trop élevés. J'ai assisté à l'Assemblée générale des CUMA 64, 40. Il y avait une de vos représentantes qui était là. Cela a été le fil rouge : règles du jeu changées en cours de match, trop de difficultés pour y accéder et trop de dossiers refusés. De la même manière, globalement, il y a des filières qui n'arrivent pas à accéder à cette PCAE. Je parle particulièrement de l'élevage volaille palmipède, très présent dans les Landes. En 2023, seuls 15 dossiers ont été retenus pour seulement 2 %. Donc, là, une demande très précise qui est celle de la création d'un PCAE plan de modernisation des élevages pour faciliter les reprises d'exploitation et l'adaptation au changement climatique avec 4 millions d'euros sur ce PCAE propre. Nous demandons également la révision du règlement d'intervention régionale en faveur de l'hydraulique agricole, souvent inaccessible parce que les critères agro-écologiques proposés sont cumulatifs et trop exigeants. Alors, là, un petit clin d'œil à nos amis et collègues du RN qui ont applaudi à tout rompre les propos de Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE, mais qui ont voté pour le règlement sur l'hydraulique. Nous sommes les seuls, avec les LR, à ne pas l'avoir voté. Alors, en la matière, Monsieur le Président, il est désormais l'heure d'admettre, de façon ferme et indiscutable, que l'eau est une ressource irremplaçable pour nos agriculteurs et qu'il est de notre responsabilité de leur en garantir l'accès. Ce préalable étant acté définitivement et clairement, nous devons bien entendu ouvrir un débat plus large sur l'eau, poser sur la table la question des infrastructures et la manière dont elle pourrait répondre à des enjeux aussi multiples que le stockage, l'irrigation, la lutte contre la sécheresse, la lutte contre les incendies, la stabilisation en période d'inondation et, bien sûr, l'accès à l'eau potable pour tous. Il faudra donc une approche

globale sur les grands enjeux et une approche pragmatique, territoire par territoire, avec un soutien à toutes les formes de réserves de substitution, sans ambiguïté. Dès lors, là où les bassines seront les seules solutions, nous devons l'acter dans cet hémicycle.

Nous appelons également à la révision du pacte d'admission en agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine. On ne peut pas amalgamer les attentes des citoyens et les attentes des consommateurs pour lesquels le prix est le premier facteur d'achat, sauf à avoir des agriculteurs en bio acculés au déclassement, c'est-à-dire à vendre leurs produits dont la production coûte un certain prix au prix du conventionnel. Là, je me suis un peu émue d'entendre notre Vice-président expliquer qu'il n'y avait plus du tout de soutien à HVE, ce matin, et que nous en avons délibéré récemment. Moi, il me semble que la seule délibération que nous avons eue en commission permanente, c'est celle de ne plus adhérer à l'association. Et, lorsque j'ai posé la question des incidences, il m'a bien été répondu qu'en aucun cas cela ne faisait obstruction au fait de soutenir ce qui était HVE. Ce matin, j'ai entendu le contraire. Je suis un petit peu bouleversée que de telles pressions aient pu faire naître de tels propos.

S'agissant de la loi Egalim, Monsieur le Président, nous demandons un audit sur sa mise en œuvre au sein des lycées et de tout ce qui est lié à la Région. Un audit n'étant bien entendu pas un contrôle qui, là, relève de l'État.

Enfin, Néo Terra. Là, je renvoie à mon propos lors des débats. Néo Terra doit continuer d'accompagner la transition écologique pour nos agriculteurs. Continuer d'accompagner, car cela fait bien longtemps que les agriculteurs, avant la Région Nouvelle-Aquitaine, avant Néo Terra, protègent notre planète et portent l'ambition de sécurité alimentaire. Alors, cessons de pavoiser, de bander les muscles en affirmant que, sans ce document, eh bien, tout partirait à vau-l'eau. Nos agriculteurs sont les écologistes les plus responsables.

Alors, Monsieur le Président, vous n'êtes ni Xi Jinping, ni Joe BIDEN, ni Droupadi MURMU. Vous ne sauverez pas le monde. En revanche, vous êtes Alain ROUSSET, vous pouvez sauver l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Laissez le bâton et maniez la carotte, autrement dit la confiance et la récompense plutôt que la défiance et la punition. Et, Monsieur le Président, je vous invite à saisir la proposition que Pascal COSTE va développer parce que, pour nous, il serait parfois un peu agréable que vous écoutiez notre volonté de travailler sur les sujets régionaux plutôt que d'accepter sous des pressions et des menaces comme cela a été ce matin le cas. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, ma chère Pascale, un, il y avait, notamment dans le tract de la Coordination, des fake news. Je ne sais pas d'où cela vient. Mais, en tout cas, des fake

news dans tous les domaines. Sur la viticulture, Lydia HÉRAUD, ici, en commission, s'est exprimée, a décrit le problème. Nous avons eu, d'ailleurs, avec les représentants professionnels et Jean-Pierre RAYNAUD, une réunion la semaine dernière. VitiREV, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros, c'est un fonds de garantie. C'est des dispositifs. Lydia HÉRAUD s'est exprimée ici en présentant la totalité de la démarche, mais j'ai l'impression que personne n'entend bien cela. En commission, Jean-Pierre RAYNAUD, d'autres élus qui s'occupent de l'agriculture, et en GIA, plus en commission parce que, les GIA, c'est les dossiers, se sont exprimés et ont tout développé. Donc, tous les éléments sont à disposition de la Commission, avec ce qui est proposé dans l'article 58, je crois. Tout le monde les aura. Moi, quand je regarde HVE, je crois, sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, qu'il y a 90 % des agriculteurs qui sont sous HVE. Non, en éco-régime. Je rappelle que ce sont des dispositifs nationaux et européens que nous appliquons.

Sur la loi Egalim, je crois que le dispositif que nous avons fait sur les circuits courts, la production de proximité, le contact direct avec les agriculteurs, fait qu'aujourd'hui, avec ACENA, qui est une structure, je le rappelle, qui regroupe une grande partie des gestionnaires des lycées représentants de l'État qui, seuls, signent les commandes de la nourriture. Nous, nous transformons cette nourriture et ces produits. Mais nous n'avons pas de compétences. Et, pourtant, je regarde, 60 %, je crois, sont des circuits courts, directement branchés avec les agriculteurs et 20 % en bio. Par ailleurs, je n'ai jamais remis en cause Néo Terra, ce qui était demandé ce matin. Jamais. Par contre, il faut qu'on trouve un chemin. Jean-Pierre pourrait expliquer ce que nous faisons sur le plan de l'hydraulique. Qui est non seulement loin d'être négligeable, mais pour lequel nous avons proposé de doubler le budget. Mais nous devons tenir, et vous le savez, les deux bouts de la ficelle. D'un côté, nous avons des responsabilités sur l'eau potable. Et, en Poitou-Charentes, on a dû fermer 1 287 points de captage par la pollution aux phytosanitaires. Ce n'est pas une invention, c'est une fermeture. Ce qui fait que, dans une région qui va être marquée par une baisse de la quantité globale d'eau, l'accès à l'eau potable, alors même que ce sont les usagers de l'eau potable qui payent le plus les taxes qui sont mises en place pour le budget de l'Agence de l'eau, qui va se révolter, demain ? Quelqu'un qui ne pourra plus avoir accès à l'eau potable sur son robinet ? Comment gérons-nous ce type de problème ? Jean-Pierre, peut-être, parce que Pascale REQUENNA a fait un long exposé, est-ce que tu peux compléter ?

M. RAYNAUD. - Sur 2 ou 3 points, donc peut-être pour rassurer, ou pas, d'ailleurs, Pascale REQUENNA. Sur HVE, on n'aide plus HVE depuis plusieurs années. Il n'y avait pas d'aide à la conversion ou à la mise en place de HVE sur les exploitations, il y avait une aide à la certification collective qui était portée par la Région, et que nous avons transférée aux chambres d'agriculture. Je n'ai plus précisément en tête, mais cela fait au moins 2 ou 3 ans

que cela a été transféré aux chambres d'agriculture. Et on les avait aidées sur cette période-là pour le faire. Donc, cette aide, je crois, est arrêtée. Par contre, HVE reste toujours dans les conditionnalités pour l'obtention de certaines aides et est toujours prise en compte. Donc on ne peut pas dire qu'on a abandonné HVE. Mais il n'y a pas d'aide et depuis longtemps. Donc, il n'y a plus d'aide à HVE, ce qui n'est pas le cas de la bio qu'on continue d'accompagner, au moins, même si ce n'est plus nous au niveau de la conversion, sur l'accompagnement au moins technique.

Sur le PCAE, je rappelle que, sur le PCAE 2022, on avait un PCAE ou un PME, c'est-à-dire tout l'accompagnement de l'élevage qui se situait autour d'une vingtaine de millions d'euros, et on a rajouté, parce qu'on pouvait le faire cette année, 3 millions d'euros de crédits Région qui nous permettent de servir un grand nombre de dossiers. Donc, je crois que cela a été reconnu par la profession et je crois qu'ils en étaient très satisfaits. Mais on avait effectivement et je comprends l'émoi des élus landais peu, très peu de dossiers volailles. Je crois qu'il y avait 2 ou 3 dossiers volailles. Et on a reçu la filière volailles il y a quelques jours donc avec des attentes fortes, notamment de pouvoir répondre aujourd'hui aux orientations que prend la consommation de volailles et prendre une part plus importante dans la production locale et être moins tributaire des importations. Donc la demande a été portée par la filière autour de 4 millions d'euros consacrés au fait d'avoir un PCAE dédié. Donc, plutôt donnez-moi l'accord, au moins, sur le fait d'avoir un PCAE dédié sur les budgets. Et on verra ce qu'on peut faire, mais je crois qu'on est d'accord avec la profession là-dessus. Et on devrait y arriver. Et, sur l'hydraulique, je le rappelle, mais le Président l'a dit, on est passé d'un budget de 18 millions d'euros sur l'ancienne programmation à 31. Et, sur les éco-conditionnalités qui sont demandées, elles sont en cours d'élaboration et de discussion avec les professionnels. Aujourd'hui, il n'y a rien d'écrit et on est en train de travailler dessus. Notre objectif c'est bien de permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder à ces aides. Et je crois que c'est important également de pouvoir donner le signe de l'engagement dans une transition agroécologique qui soit significative.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu l'as dit, mais je le rappelle, on est passé, je crois, derrière Grand Est en matière de production agricole ou de valeur, pour trois raisons que vous connaissez bien. Les conditions pédoclimatiques de l'année 2022, canicule, etc., que n'a pas connues Grand Est, les problèmes du gel sur lequel nous sommes intervenus. La crise aviaire, sur laquelle nous sommes beaucoup intervenus, et la crise de la viticulture. Le vin de Bordeaux a été plus tabassé ou le cognac que le champagne. Des interventions liminaires ? Qui intervient pour le groupe LR ?

M. FLORIAN. - Merci, Monsieur le Président. Nous partagerons le temps de parole et, moi, je vais être assez bref, avec Pascal COSTE qui interviendra notamment sur notre actualité immédiate et plus généralement contemporaine autour de la question agricole et plus largement de la ruralité. Je ne vais pas refaire ce qui s'est passé tout à l'heure, mais, moi, ça m'a marqué, cette séquence, à double titre. Et pas simplement par la prise de parole de nos amis agriculteurs. D'abord, ça me confirme une conviction que j'ai maintenant depuis de nombreuses années, qui s'est accentuée, c'est qu'entre la réalité des choses et la perception que peuvent en avoir les gens, il y a un gouffre. Et quand vous parlez de « fake news », Monsieur le Président, je retraduis cela par le fait qu'on ne parle plus la même langue. Et, ça, ce n'est pas la première fois que je me fais la remarque, et c'est encore plus vrai ce matin. Je serai tenté de dire que le débat que l'on a entre nous est sûrement utile, mais qu'on voit bien les limites de tout ça. On est quasiment dans une forme de nombrilisme. Où on vous sollicite. Vous nous donnez des chiffres. Sauf que les gens concernés n'en ont pas conscience. Et, ça, c'est un vrai problème. Je pense qu'il faut que, et individuellement et collectivement, on y réfléchisse, parce qu'il y a maintenant un écart monstre entre la vie quotidienne de nos concitoyens qui sont dans la souffrance, ce sont les agriculteurs aujourd'hui et d'autres catégories à d'autres moments, et les politiques publiques que l'on mène. Et, surtout, je ne parle même pas d'acceptabilité, mais de connaissance et de porter à connaissance. Et, là, on a un travail énorme à faire là-dessus parce que, autrement, des séances comme aujourd'hui, on en vivra d'autres, avec d'autres personnes et cela nous écarte de l'intérêt commun.

J'ai aussi un nouveau sentiment sur cette question de l'agriculture. N'isolons pas la question agricole de la question de la ruralité et de l'équilibre des territoires. Je reste convaincu qu'à travers le cri de souffrance auquel on a assisté ce matin et on l'entend depuis quelques semaines, il y a aussi l'expression d'un désarroi humain de gens qui n'ont plus tout à fait accès aux mêmes facilités qu'on peut avoir, en tout cas moi, en milieu urbain ou périurbain. Et il y a un vrai décalage de la vie quotidienne entre celles et ceux qui franchissent la rocade ou qui sont à l'extérieur de la rocade, quelle que soit la rocade, d'ailleurs, et ce que nous pouvons vivre. Et, là, c'est de votre responsabilité de trouver un équilibre. Certains ont pu parler, il y a quelques années, de ruissellement. Je trouve cela assez hautain comme expression, mais plutôt d'équilibre et de collaboration. Je vais laisser la parole à Pascal COSTE qui va redire un certain nombre de points sur lesquels nous insisterons dans les semaines qui viennent. Nous remercions le groupe centriste d'avoir porté la question d'une

séance exceptionnelle. Vous y souscrivez, tant mieux, et Pascal développera un petit peu plus ces questions. Merci. Et je cède la parole, si vous en êtes d'accord, à Pascal COSTE.

M. COSTE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez rappelé à juste titre que la séance était constitutionnellement interdite à un certain nombre de gens qui n'y étaient pas autorisés. Sauf que, là, vous l'avez autorisé. Et j'ai d'ailleurs été très surpris en la matière parce que vous avez cédé à la pression. Et je pensais que l'apanage des grands, c'était justement de ne pas céder à la pression. Mais ce qui s'est passé ce matin est très symptomatique de votre gestion. Tout le monde vous apprécie, on apprécie votre allant, mais il ne faut pas en déduire que vous êtes le seul à pouvoir décider et le seul à avoir toujours raison sur tout. Et que votre expression, vos réponses peuvent concerner 1 % des problématiques, mais laissent souvent 90 % ou 95 % ou 99 % des gens au bord de la route et sans solution. Et, donc, je pense que, Monsieur le Président, aujourd'hui, le Roi Lion doit avoir des poux dans la crinière. Depuis plusieurs semaines...

M. LE PRÉSIDENT. - Tu as remarqué que je n'avais pas de crinière ?

M. COSTE. - Et, donc, c'est symptomatique que tu considères que tu es le Roi Lion et donc tu viens de boucler la boucle et je t'en remercie. Je n'en attendais pas tant. Depuis plusieurs semaines, les agriculteurs de France et d'Europe lancent un cri de colère, un cri de dépit et de douleur, un cri qui vient de loin. Et c'est un cri à la crise qu'ils traversent. Et un cri qui, avant tout, est un appel à agir, agir pour une juste rémunération alors que la plupart d'entre eux ont vu leurs revenus baisser de près de 40 % en 30 ans malgré 3 lois Egalim successives. Agir pour la transmission des exploitations et le renouvellement des générations, ce défi démographique est majeur, aujourd'hui. Agir sur la pression fiscale, agir sur la concurrence déloyale, on n'en parle pas suffisamment, c'est la première cause, les importations, de gaz à effet de serre dans notre pays. Agir face à l'inflammation normative qui fait qu'être agriculteur aujourd'hui, c'est un peu comme lire Kafka sur un tracteur avec un double boulet au pied.

Le premier boulet, c'est celui d'une Europe déconnectée des territoires. La Commission européenne joue contre l'Europe. L'Europe du Green Deal qui voudrait nous faire croire que les agriculteurs sont les principaux émetteurs de carbone. L'Europe du plan éco-phyto qui les culpabilise dans leur utilisation de pesticides sans mettre cette dernière en rapport avec la surface agricole utilisée en France qui est la première du continent. L'Europe de la ferme à la fourchette, dont les objectifs draconiens vont finir par tuer notre élevage. Et, le deuxième boulet est quant à lui plus proche de nous, celui de notre région, celui de votre politique. La Nouvelle-Aquitaine n'a pas su conserver son statut de première région agricole. La Nouvelle-

Aquitaine, elle, décourage l'agriculture, même celle qui conserve et régénère les sols. Elle est la seule à avoir impulsé des éco-conditionnalités de niveau deux.

Pire, une Région qui persiste dans ses errements de la décroissance avec votre feuille de route Néo Terra. En bref, une Union européenne, la France et notre région Nouvelle-Aquitaine qui, au nom d'une vision fallacieuse de l'écologie, n'hésiteraient pas à sacrifier le monde agricole. Monsieur le Président, vous ne pouvez pas faire semblant d'aimer l'agriculture et ses agriculteurs au salon ou quand la colère gronde comme aujourd'hui jusqu'à Bordeaux et participer à son affaiblissement les 364 autres jours de l'année. Il est temps de reconnaître leur rôle vital et de travailler ensemble, comme le réclame l'opposition, en faveur de l'élaboration de pratiques agricoles productives et durables en assurant ainsi une rémunération équitable permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Un cri qui appelle des réponses dans l'urgence, dans la durée et à toutes les échelles. Des réponses pour rendre à nos agriculteurs le droit de vivre de leur métier et d'en tirer un revenu digne tout au long de leur vie. Le versement des aides PAC, la fiscalité, les négociations commerciales et la construction des prix, les retraites sur les 25 meilleures années. Mais aussi des réponses pour protéger l'agriculture d'une mondialisation dérégulée en pratiquant un libre-échange raisonné, en réaffirmant l'exigence de réciprocité des normes avec nos concurrents, en renforçant la transparence et les contrôles et les modèles de sanction.

Mais des réponses, aussi, pour simplifier radicalement le quotidien des agriculteurs. En desserrant l'étau réglementaire et fiscal, toute la bureaucratie et la surtransposition des directives européennes. En renforçant les aides à l'installation et à la reprise d'exploitation ou en adaptant le plan éco-phyto. Une mesure symbolique, aussi, que nous vous proposerons, de régulariser le lac de Caussade qui permet le multi-usage de l'eau et de créer de la valeur ajoutée. Des réponses pour mieux accompagner et valoriser les projets agricoles dans le respect des spécificités de chaque territoire. En autorisant les Départements à aider directement les agriculteurs sans passer par des dispositifs bricolés et inutilement compliqués. En levant l'interdiction de critères de proximité dans les marchés publics afin de recourir prioritairement aux producteurs locaux et aux filières courtes. En soutenant ouvertement le modèle d'élevage herbager qui préserve les prairies stocks de carbone et qui sont une richesse de biodiversité. En soutenant la viticulture qui est le fleuron de notre balance commerciale. En déployant une politique de l'eau, comme ça a été dit tout à l'heure, et en créant une aide à la trésorerie, un PCAE avec une aide de 50 % sans toutes ces éco-conditionnalités. Ces pistes d'actions n'ont rien de neuf, mais elles réclament de sortir des postures et d'avoir du courage politique. Alors, du courage politique, Monsieur le Président, essayons d'en avoir. François GUIZOT disait : « Gouverner, c'est prévoir ». Heureusement, Monsieur le Président, le monde paysan ne vous demande pas de prédire l'avenir, mais

plutôt de le permettre. Nous ne pouvons plus naviguer à vue. Alors, conformément à l'article 58 de notre règlement intérieur, nous sommes 37 conseillers régionaux soit un cinquième à vous demander la création, dès cette session du Conseil régional, de la mise en place d'une mission d'évaluation sur les aides agricoles et hydrauliques, pour permettre d'avoir l'ensemble des chiffres et la base d'un véritable travail de fond et d'échange sur les mêmes bases les uns et les autres, en prévision de la session plénière que le groupe a demandée et à laquelle vous avez accédé tout à l'heure.

Vous parlez de fake news. Eh bien, s'il y a des fake news, ça veut dire qu'il faut qu'on soit en capacité, justement, de faire le tri entre le bon gré et l'ivraie. Le diagnostic doit être le même pour tous et nous devons justement, au travers de cette commission, faire la lumière sur l'utilisation des crédits et des dossiers qui sont acceptés ou pas.

Pour conclure. Alors, même si nous n'exerçons pas tous le métier d'agriculteur, soyons fiers d'être des paysans. Parce que le combat qui est celui d'aujourd'hui, c'est le combat de toute une ruralité, des enfants du pays, enracinés dans leur campagne qui, comme l'écrit le général DE GAULLE dans ses *Mémoires d'espoir* « Les paysans demeurent la source de la vie, la mère de la population et le recours de la patrie ».

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal COSTE. Juste, quand même, il y a beaucoup de points que vous avez évoqués que je peux partager, notamment sur les échanges internationaux, notamment sur la surtransposition de Bruxelles, qui ne sont pas de notre fait. Vous en êtes bien d'accord ? Pas plus les Départements qui mettent en place, parce qu'ils en ont le droit, dans le cadre de la loi NOTRe, des aides à l'agriculture, qu'on co-partage souvent. Mais, tout ça, ce n'est pas de notre responsabilité. On a la responsabilité de l'installation. Jean-Pierre RAYNAUD pourrait le dire mieux que moi, et les services, nous sommes la première Région qui avons atteint, dès la première année de gestion, dès la première année de gestion, alors qu'il restait, gérés par l'État, des centaines de dossiers qui n'avaient pas été analysés et pour lequel on a recruté au moins 60 personnes pour analyser ces dossiers. 1 000 attributions de DNJA. Et nous avons obtenu que ce soit versé dès le mois de mars. Je redis ici que, lors de la précédente campagne, alors que nous étions à l'heure sur le deuxième pilier de la PAC, nous avons dû, pendant 3 ans, avancer, je ne sais pas si c'est à l'État ou à l'Europe, les crédits de l'Europe. Avancer. Donc, s'il n'y a pas un engagement fort...

Deuxièmement, ou troisièmement, comment croyez-vous que nous travaillions, si ce n'est avec les organisations professionnelles ? Enfin, celles qui viennent en réunion ? Celles qui viennent en réunion. D'autres ne veulent pas venir en réunion et pratiquent une violence qui n'est pas forcément, d'ailleurs, validée par l'ensemble des responsables qui étaient ce matin à la coordination, ici. 1 000 installations. Mais qui sont ces jeunes ou ces moins jeunes ? Ils

recherchent aussi du sens. Et, dans les structures de formation, je me souviens avoir assisté à une séance de formation au lycée agricole de Pau, qui s'appelle Montardon. Il y avait 18 jeunes, près de la moitié de filles. Toutes et tous, sauf un, avaient des discours de transition agroécologique. Toutes et tous. Ces jeunes qui s'installent souhaitent ne pas avoir une situation qui peut être en conflit, par certains usages, avec les attentes de la société. Alors, on sait que, aujourd'hui, le problème de l'inflation, le problème des coûts, nous amène à réfléchir, et Pascale REQUENNA le disait tout à l'heure, à quel type de production, au niveau de la volaille, par exemple. Ce qui m'amènerait, si nous le faisons, et peut-être allons-nous devoir le faire, pour des raisons de pouvoir d'achat, à trahir quelqu'un qu'on connaît bien ou qu'on connaissait bien tous les deux qui s'appelle, Pascal, Jacques CASTAING, qui a fondé le développement des Landes et l'élevage de volailles dans les Landes, sur une stratégie de qualité. Et pas sur une stratégie, j'allais dire à la Bretagne. Donc, il faut qu'on en parle, de ça. Et tout est ouvert, tout est ouvert. Mais on ne peut pas dire qu'on fait ça dans notre coin. Et on ne peut pas dire que ça concerne 2 % des agriculteurs, alors même qu'il y a une représentativité syndicale dont Pascal COSTE ne peut pas nier l'importance. Qui existe. On ne peut pas nier non plus qu'on a une difficulté à déterminer quels agriculteurs on soutient en privilégié. Parce qu'il y a des agriculteurs dont les revenus ne sont pas négligeables.

Deuxièmement, je rappelle, je ne sais pas si j'ai le bon chiffre, parce qu'il y a beaucoup de chiffres qui viennent, avec la baisse des exploitations qui est valable France entière, etc., que, l'agriculture française, c'est 11 milliards d'euros sur le premier pilier de la PAC. 11 milliards d'euros. Et plus en termes de pouvoir d'achat, d'ailleurs, qu'en termes d'aide à des politiques particulières. J'ajoute aussi que nous avons mis en place, notamment dans le cadre de VitiREV, et je pense que notre amie Lydia HÉRAUD le redira, avec Alterna, un système qui n'existe qu'en Nouvelle-Aquitaine et qu'en Occitanie, de garantie des prêts avec l'Europe. De garantie. La Région prend le risque de problèmes sur le remboursement de ces prêts. Donc, avec les moyens qui sont les nôtres, je crois qu'on fait un certain nombre de choses. Donc, même s'il y a eu un acte d'intrusion, un acte violent, même si on est proche des élections européennes, proche des élections de chambre d'agriculture, ne soyons pas dupes. Essayons de garder raison et de voir quel est l'avenir de la meilleure manière pour rendre service aux agriculteurs. On ne peut dire aux agriculteurs, aujourd'hui : « Il n'y a pas de conséquences du réchauffement climatique, on va pouvoir faire les réserves partout, on va pouvoir tout régler alors que l'on a déjà pendant 2 ou 3 mois un étiage sur la Garonne et une baisse de 220 millions de mètres cubes ». Est-ce que notre stratégie, qui est de dire : « On réapprovisionne le plus en amont possible, avec les zones humides, avec le maintien des haies, pour que l'eau s'infilte et qu'on puisse la prélever et pour l'eau potable et pour

l'eau économique », est-ce que c'est une mauvaise stratégie ? On a mis une stratégie pendant longtemps qui a été une stratégie de drainage systématique. Ce qu'on est en train de faire avec la foresterie, n'est-ce pas Henri SABAROT, c'est de reméandrer des drains massifs qui évacuaient l'eau sur l'océan et le Bassin. On a vu ce que ça a donné pendant les deux niveaux de pluie. Pluie d'huîtres. Plus d'huîtres parce qu'elles étaient malades. Donc, il faut quand même qu'on repense tout cela. Ou, alors, nous serions irresponsables et purement démagogiques. Qui souhaite intervenir qui n'est pas intervenu ?

Groupe UDI et Territoires

M. LAUSSU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en cette première séance plénière de l'année 2024 de notre Assemblée délibérante de Nouvelle-Aquitaine, j'ai fait le vœu d'une Région à l'écoute des citoyens qui la composent, à l'écoute des petites et moyennes entreprises, à l'écoute de nos agriculteurs et à l'écoute de nos concitoyens en général. Mais à regarder les délibérations proposées, Monsieur le Président, pour cette séance, je vous exprime mes quelques inquiétudes. Je ne vais pas revenir sur le sujet de l'agriculture qui nous a mobilisés fortement en ce début de séance, mais je retiendrai deux choses. Votre aveu, tout d'abord, sur le fait que ce genre de manifestation ne se reproduise plus dans notre instance. Monsieur le Président, je vous demande de nous respecter, de respecter les élus que nous sommes et les concitoyens qui nous regardent.

La deuxième chose, et j'en suis ravi et nous en sommes ravis, notre groupe, est l'adhésion à notre proposition de motion afin d'organiser une plénière dédiée à l'agriculture et à l'alimentation en présence des acteurs politiques et agricoles. Durant cette plénière, nous traiterons également du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité et territoire sur une modification et je laisserai mes collègues Marie-Line CHEMINADE et Nathalie MOTSCH revenir sur certains sujets du SRADDET, notamment sur les inondations que nous vivons actuellement. J'en profite pour avoir une pensée émue pour ceux qui sont touchés actuellement dans notre région Nouvelle-Aquitaine, mais également une pensée plus solennelle pour les drames qui traversent le Gard ce week-end.

Je profite également de cette prise de parole pour mettre en avant le travail de votre Vice-présidente Laurence ROUÈDE et son équipe sur le sujet et surtout sur la clarté et les explications sur les conséquences de ces modifications. Puis, viendra le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. Notre groupe s'était déjà exprimé sur le manque de clarté, de transparence, sur le nombre d'entreprises bénéficiant des aides régionales définies par secteur, par filière, par nombre de salariés et

de chiffre d'affaires. Vous allez sûrement me répondre, Monsieur le Président, que nous trouverons cela dans le rapport annuel des aides économiques versées en 2022. Mais nous ne trouverons pas cette présentation formulée ainsi. D'ailleurs, il me semble que le CESER reprend ces propos.

Monsieur le Président, en ces temps compliqués pour nos entrepreneurs aquitains et je voudrais insister sur les très petites entreprises, notre Conseil régional se doit d'être en étroite concertation avec leurs dirigeants afin de faciliter l'accessibilité aux aides et rester à l'écoute de leurs problématiques. Enfin, Monsieur le Président, je vous exprime une inquiétude un peu plus large. Cette inquiétude est à l'approche des Jeux olympiques qui se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024. Mon inquiétude sur le déroulement de nos festivals, nos ferias, nos fêtes de village, où nous connaissons l'engouement que cela suscite. Nos préfets dans nos départements nous demandent soit d'annuler, soit de décaler, soit de revoir les durées des horaires de fermeture de nos manifestations. Nous savons que, pour bien des villages et de villes, ces manifestations sont des mannes non négligeables pour faire vivre un tissu local. Nous sommes inquiets sur la sécurisation de nos fêtes. On nous indique d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de forces de sécurité publique en région Nouvelle-Aquitaine et nous aurons du mal à trouver des associations agréées de sécurité civile disponibles pour encadrer le secours à personnes. Les Jeux olympiques de Paris ne doivent pas sacrifier nos campagnes. Plus largement, ce sont nos zones touristiques que nous verrons orphelines de sécurité sur nos plages et aux alentours. Quid de la sécurisation de nos plages ?

Nous savons tous que la spéculation immobilière à l'approche des Jeux olympiques favorise le flux migratoire des habitants de la région parisienne. Alors, Monsieur le Président, vous savez que nous aurons beaucoup de monde dans notre région. Nous tous, élus, avons déjà saisi par voie hiérarchique Monsieur le Ministre de l'Intérieur, mais, vous, Monsieur le Président, en tant que Président du Conseil régional d'Aquitaine, qui subventionne un grand nombre de manifestations, je pense que vous êtes légitime pour une saisine, afin de relayer notre inquiétude. Je vous remercie d'avoir écouté mes propos et avec attention. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je viens de m'apercevoir que nos propos étaient immédiatement retransmis par quelques collègues à la Coordination.

M. BACHÉ. - J'espère pouvoir m'exprimer dans un climat de sérénité que nous n'avons pas depuis ce matin. J'avais prévu, comme bon nombre d'entre vous, une intervention écrite. Je m'en échapperai pour attirer quand même notre attention et pour nous interpeller sur la façon que nous avons de nous saisir d'un problème, certes d'actualité. À vouloir faire comme ça, moi, je nous interroge collectivement, si on ne va pas décourager une majorité de nos concitoyens de s'intéresser au fait politique. Certes, les agriculteurs ont des problèmes, mais si cela ne s'arrêtait qu'aux agriculteurs, je serais tenté de dire que ça serait bien. Malheureusement, il n'y a pas que les agriculteurs qui ont des problèmes dans notre pays. Il y a les travailleurs, il y a, vous venez de le dire, Monsieur LAUSSU, les petites entreprises comme des grosses entreprises. Il y a des collectivités qui sont en souffrance par rapport à des politiques qui ne dépendent pas d'elles, soient des choix de l'État, soit des choix de l'Europe. Et je pense que, le problème de l'agriculture, on ne peut pas le déconnecter de tout ça. Nous aurions tort de déconnecter les problèmes de l'agriculture du fonctionnement de la société, avec toutes les incertitudes que cela recèle, les problèmes de société. Alain ROUSSET, le Président y a fait allusion en ayant une pensée pour celui qui a été tué dans les geôles de Russie. Moi, je suis très inquiet sur la paix sur notre territoire quand on entend les propos, aujourd'hui, de MACRON, un peu va-t-en-guerre par rapport à ce qui se passe en Ukraine, par rapport à ce qui se passe en Palestine. Je ne m'éloigne pas de la région en disant cela parce que cela a des répercussions. Et je pense que, en même temps, nous serions collectivement inspirés de condamner ce que nous vivons. Tout à l'heure, on a parlé de fake news. Moi, je considère qu'il y a des marchands d'illusions, y compris dans notre Assemblée, qui font croire des choses qui n'existent pas, qui font croire à des décisions que nous n'avons pas prises et que les choses, elles, ne se règlent pas aussi simplement sur des problématiques. Je me refuse à entendre dire que c'est la Région qui est toute seule responsable des questions et des problématiques que rencontrent les agriculteurs. Ce n'est pas vrai.

Les agriculteurs, ils sont victimes de politiques européennes. Que chacun ait l'honnêteté de le reconnaître. Et aussi des politiques qui sont décidées par l'État. Alors, nous, on fait des choses. Elles sont bien, elles ne sont pas bien. Nous aurons une séance pour regarder comment les choses se passent, très tranquillement. Donc, je pense que c'est à partir de là qu'il nous faut raisonner et, sur tout un tas de problématiques, il y a plein de choses très intéressantes qui se font sur les territoires, y compris sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Il a été question, tout à l'heure, de l'eau, et il y a des collectivités, dans la diversité politique qui est la leur, qui font des choses très intéressantes, en collaboration avec les

agriculteurs, sans que cela ne pose de problème, ni aux consommateurs ni aux populations de ces territoires. Et, moi, je pense que nous serons mieux inspirés de regarder ce que font ces collectivités. Je fais partie d'une d'entre elles. Et je suis particulièrement attentif à ce qui se passe. Moi, je voudrais dire deux choses. Nous avons convenu, avec notre collègue Catherine LA DUNE, de nous partager les propos des 10 minutes. Moi, je voudrais me réjouir de deux choses. Une va être un petit peu un orgueil landais que nous avons vécu samedi soir, avec la qualification, pour la troisième fois consécutive de l'équipe féminine présidée par notre collègue Marie-Laure LAFARGUE qui ira à Bercy essayer de conquérir un troisième titre. Et je pense qu'il a été question des femmes la semaine dernière et qu'on peut se féliciter collectivement, que nous soyons des supporters, le 27 avril, que nous soyons tous derrière cette équipe pour qu'elle nous ramène, dans notre paradis landais, une nouvelle Coupe de France. Et je tiens ici à être l'interprète de mes collègues landais, mais aussi de vous tous, pour féliciter la présidente qui siège dans nos rangs depuis quelques années. Depuis 2020. Félicitations Marie-Laure et merde pour le 27 avril.

Applaudissements.

La deuxième chose que je souhaitais vous dire, c'est une fierté, avant de laisser la parole à Catherine, c'est ce qui s'est passé avec l'entrée au Panthéon de Mélinée et Missak MANOUCHIAN. J'ai trouvé un peu de manque, dans vos propos, Monsieur le Président. Vous l'avez certainement oublié parce que je sais que... C'est une fierté, pour nous, les communistes, d'avoir vécu ce moment-là. C'est une reconnaissance de l'apport des communistes dans la libération de la France, mais aussi de l'apport de gens étrangers qui sont venus effectivement combattre pour libérer la France du nazisme. Et, ça, pour nous, communistes, c'est une très grande fierté. D'ailleurs, nous vous avons interpellé et nous espérons que nous prendrons une décision collective pour baptiser un lien, prochainement Missak et Mélinée MANOUCHIAN, Mélinée ayant aidé à la création d'un groupe de résistants dans les Deux-Sèvres quand elle était de ce monde. C'était la deuxième fierté que nous avions. Et, donc, je laisse la parole à ma collègue Catherine qui va vous dire quelques mots supplémentaires. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain, pardon d'avoir oublié cette entrée au Panthéon. Je pensais aux morts. Catherine.

Mme LA DUNE. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Président de groupe. Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Alors, à moins d'habiter dans une caverne, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, l'interruption volontaire de grossesse, l'IVG, est inscrite dans la Constitution, faisant ainsi de la France une pionnière dans le monde avec ce droit inscrit clairement dans son

texte fondamental. Alors, je cite donc cette nouvelle loi de la Constitution : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». C'est une victoire, pour les femmes, pour les hommes. Une victoire grâce notamment aux députés et aux sénateurs de gauche qui ont mené une action déterminée et courageuse. C'est une étape, en fait, et non une victoire définitive, les forces réactionnaires étant toujours prêtes à menacer les acquis de la condition féminine, les droits des femmes, pendant logique et légitime, les droits de l'homme portés par la France et revendiqués dès 1791 par Olympe DE GOUGES. Pas toujours une menace d'ailleurs, malheureusement, puisque, dès le lendemain du vote, le planning familial de Strasbourg a été tagué par une insulte infamante. Une étape, je vous le disais, sans doute, car nous savons que des reculs de la condition féminine ont été subis au cours des dernières décennies dans de nombreux pays, démocratiques ou non, du monde et d'Europe. Alors en Hongrie, en Pologne, en Afghanistan, aux États-Unis. Mais la liste ne saurait être exhaustive. Mais nous n'oublions pas les femmes qui s'engagent partout dans le monde, qui résistent aux humiliations, aux oppressions. Je vous remercie.

Applaudissements.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Je pense que ce 11 mars 2024 restera dans l'histoire de notre collectivité. Pas seulement parce que du lisier a été déversé devant l'entrée, pas seulement parce que vous avez reçu des agriculteurs dans notre hémicycle, mais peut-être un peu parce que nous avons entendu avec stupéfaction que vous étiez désolé d'avoir cédé à la pression d'agriculteurs en les recevant. On vous a trouvé bien moins gêné quand notre hémicycle a été envahi, perturbé par des nervis d'extrême gauche, Extinction rébellion qui, en violation de l'article 10 de notre règlement intérieur, sont rentrés. Vous n'avez rien trouvé à redire. Nous nous indignons aussi du parallèle qui a été réalisé par notre collègue macroniste qui a osé mettre sur le même plan ces activistes radicalisés d'extrême gauche, rentrés dans notre hémicycle sans autorisation et les agriculteurs de la Coordination rurale que vous avez invités.

Mais cette journée est aussi importante parce que, peut-être pour la première fois, nous vous avons vu perdre votre sérénité et peut-être même faire la démonstration que vous avez eu peur. Vous avez eu peur parce que vous avez essayé de désamorcer sur le tard la crise que vous voyez arriver. Vous avez essayé d'organiser une réunion transpartisane avec les représentants syndicaux, sans le Rassemblement National, alors que vous et votre cabinet

disposez de mon numéro de téléphone. De quoi aviez-vous peur ? Qu'aviez-vous peur que je révèle à l'occasion de cette réunion ? Peut-être la vérité. Nous considérons que vous avez eu peur parce que vous avez aussi, et c'est particulièrement curieux pour quelqu'un de gauche, vous avez interdit l'accès à un certain nombre de journalistes dans cet hémicycle. Et oui, des journalistes se sont retrouvés à la porte et n'ont pas pu assister aux échanges que nous avons eus avec la Coordination rurale. Échanges que vous n'avez pas souhaité diffuser sur le site Internet de notre Région. Vous avez fait preuve de rétropédalage au salon de l'agriculture. Un certain nombre d'entre nous vous ont entendu insulter les syndiqués de la Coordination rurale, peut-être de « fachos », peut-être de « pollueurs ». Et, après, dans la presse, vous avez dit tout l'inverse. Et là, ce matin, on vous entend, alors qu'ils ont à peine le dos tourné, on vous entend les insulter de « factieux ». On aurait aimé vous entendre le leur dire en face. Et puis, enfin, notre sécurité n'a jamais été aussi renforcée. Et nous n'avons jamais vu autant de CRS autour de cet hémicycle et même autour, dans le hall, aux abords de la tentative de réunion que vous avez essayé d'organiser.

Face à cette crise, vous nous dressez un bilan d'autosatisfaction. Cela illustre parfaitement la déconnexion qui vous habite. En gros, vous nous dites que la situation n'est pas si dramatique que ça. Mais si, Monsieur le Président, la situation est dramatique et, pendant toutes ces années, vous avez détourné le regard. Vous n'avez pas accordé la considération nécessaire aux agriculteurs lorsqu'ils ont entrepris l'opération des panneaux retournés. Vous n'avez pas réagi alors que, entre 2010 et 2020, entre 5 et 6 exploitations agricoles par jour ferment au sein de notre région. Vous avez détourné le regard alors que vous savez pertinemment que près de 20 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Et nous ne vous entendons jamais parler des suicides qui traversent cette profession. Alors, là, vous nous dites : « On va organiser une plénière consacrée à l'agriculture ». Tant mieux. Il fallait le faire depuis longtemps. Je vous indique que le Rassemblement National sera très vigilant. Nous ne nous laisserons pas endormir. N'allez pas nous faire le coup d'Emmanuel MACRON avec ses grands débats sans solution. N'essayez pas de gagner du temps. Il faut rapidement urgemment proposer des solutions concrètes aux agriculteurs. Et nous serons aussi vigilants avec qui vous allez organiser ces auditions et cette prochaine séance plénière. Nous espérons que vous ne commettrez pas la même maladresse qu'Emmanuel MACRON ou en réinvitant les Soulèvements de la terre ou en réinvitant, pourquoi pas, Extinction rébellion contre qui, je le rappelle, vous avez refusé de déposer plainte.

Alors, face au désespoir, face à la gravité de la désagriculture de notre région, face à l'écologie punitive, à la décroissance agricole, à l'ivresse normative et à la stigmatisation, il y a trois responsables. Il y a Bruxelles, il y a l'État macroniste et il y a le Conseil régional socialiste. Et vous savez, Monsieur le Président, vous êtes le dénominateur commun de ces

trois fossoyeurs de l'agriculture. Vous êtes un européiste convaincu, vous avez voté Emmanuel MACRON, votre Vice-présidente, dans le cadre de l'élection sénatoriale qui se déroule en ce moment dans la Vienne, est soutenue par deux députés macronistes et non des moindres, le président de la commission des lois. La tête de liste des macronistes pour les élections européennes dit que, de toute façon, la tête de liste des socialistes vote à peu près la même chose. Et vous avez dirigé avec les écologistes cette Région et vous êtes à la tête de cette Région depuis 25 ans. Donc, vous ne pouvez pas vous exonérer de vos responsabilités. Vous ne pouvez pas faire comme si nous ne vous avions pas alerté. Je vous rappelle que nous avons proposé un certain nombre de mesures visant à lutter contre cette surtransposition de normes qui est donc à la fois européenne, nationale et régionale. Vous avez toujours refusé les propositions de bon sens formulées par le Rassemblement National. Demain, nous vous mettrons à l'épreuve, nous verrons si vous avez entendu les revendications des syndicats agricoles. Nous vous proposerons une motion visant à opérer un moratoire sur le volet agricole de Néo Terra. Cette motion a d'ores et déjà été distribuée aux agriculteurs. Nous verrons si vous avez entendu leur message et si vous êtes à la hauteur de leurs attentes.

Nous, nous considérons que l'on ne réglera pas les problèmes avec ceux qui les ont créés. Vous avez semé le vent, vous récoltez la tempête. Moi, je veux dire aux agriculteurs et aux électeurs que nous sommes prêts à changer de politique. Au Rassemblement National, nous souhaitons arrêter de stigmatiser l'agriculture qui est, en réalité, l'agriculture française, la plus propre au monde. Nous voulons nous battre pour qu'elle soit rémunératrice et que nos produits locaux soient privilégiés par rapport à nos concurrents. Nous souhaitons faciliter la transmission et l'installation pour que notre région soit demain encore une terre d'agriculteurs. Nous voulons être une terre qui produit et qui nourrit. Il faut assumer la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Et, pour y arriver, il faut tourner le dos à une politique qui nous mène droit dans le mur. En attendant, vous êtes encore en responsabilité, Monsieur le Président. Alors, nous faisons appel à votre sagesse. Nous vous disons qu'il n'est pas trop tard pour admettre votre erreur, pour réconcilier écologie et agriculture et enfin protéger ceux qui nous nourrissent comme ils le méritent.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'abord surpris puisque le Rassemblement National est un mouvement qui explique être totalement dans le cadre républicain que vous validiez ce matin l'intrusion qui a été totalement condamnée par tous les groupes, sauf vous. Par la menace. J'ai accepté la menace pour ne pas gêner cette Assemblée qui n'aurait pas pu se tenir. Quand je suis descendu dans le hall avec les tracteurs qui voulaient enfoncer les fenêtres de la Région...

M. ROBERT. - Il faut regarder les vidéos, Monsieur COLOMBIER, les mâts de drapeaux sont par terre et c'est défoncé.

Mme REQUENNA. - Regardez les vidéos, ne niez pas les évidences.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que vous avez encore des progrès à faire sur la notion de République. Sur le reste, n'ai-je jamais dit qu'il n'y avait pas une partie des agriculteurs qui étaient en souffrance, que le suicide était le plus fort dans le monde agricole ? Mais est-ce que la Région a une capacité d'appliquer des normes, de faire les normes à Bruxelles et d'appliquer ces normes alors que c'est l'État qui le fait ? Bien sûr que non. Donc faites, faites attention à ne pas chercher les coupables. Est-ce que nous faisons tout bien ? Je crois. Parce que ne pas préparer l'avenir, c'est-à-dire un réchauffement climatique encore plus dangereux, avec des périodes de canicule ou des périodes de grandes précipitations beaucoup plus importantes, tous les agriculteurs, pardon de le dire, sauf peut-être certains, sont parfaitement conscients de ça. Je ne sais pas si vous le savez, mais une des critiques qui était formulée contre le maïs, par exemple, son irrigation, l'utilisation de phytosanitaires, c'était que 400 000 tonnes, je crois, étaient sur le port de La Rochelle pour être exportées. Savez-vous que, par un phénomène à bas bruit, des agriculteurs, il y en a 35 000 tonnes, aujourd'hui. Et que nous devons vraisemblablement renoncer à l'ouverture d'une ligne de fret parce que les opérateurs, eux-mêmes, de transport, en Gascogne, agricole, n'en ont plus besoin, parce qu'ils ont changé, parce qu'ils ont changé leurs pratiques et leurs spéculations. Parce qu'il y a des innovations. Et si vous voulez, par exemple, demander une innovation, vous avez, pas très loin de vous, un de vos voisins, qui m'a montré une innovation en matière d'une agriculture irriguée intelligemment avec des arbres et avec des prairies. Donc, on a là des expériences assez extraordinaires qui se passent. L'idée que la Région les accompagne, c'est plutôt bien. L'idée qu'on se qu'on essaie d'utiliser aujourd'hui face à la baisse de la quantité d'eau, ce qu'on va faire autour de Mont-de-Marsan, des milliers de mètres cubes à partir de la réutilisation des eaux usées, à des coûts importants, va permettre de stabiliser une agriculture autour de Mont-de-Marsan. C'est tout ça que l'on porte. Alors, le budget des régions françaises, ça ne vous a pas échappé, ce n'est pas un Lander. Ce n'est pas un Lander. Mais si l'on met bout à bout ce que l'on fait pour les lycées agricoles, où nous intervenons massivement pour transformer les fermes, pour moderniser les lycées agricoles, pour élever le niveau de la formation dans les niveaux agricoles alors que nous n'avons pas la compétence pédagogique, la bataille que nous menons sur une école vétérinaire face à la déprise vétérinaire, personne ne m'avait demandé ça. Personne, il y a 4 ans. Personne n'avait noté qu'on ne formait que 42 % des vétérinaires en France. Personne. On l'a pris en compte avant. Et si vous voulez, aujourd'hui, face à la MHE, face à d'autres maladies émergentes, on est en train de faire une plate-forme pour les maladies

émergentes. Et on a rencontré, avec Jean-Pierre RAYNAUD, la totalité des formations d'éleveurs. Ils ont des représentants. Qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? « Risque sanitaire. Quels sont les médicaments que l'on trouve ? Quel est le vaccin que l'on trouve ? » Allez voir les 1 800 exploitants agricoles dans les Pyrénées-Atlantiques, ils vous diront que leur problème c'est de trouver le bon vaccin. Quand je dis ça ici, on me dit : « On s'en fout, laissez-nous tranquilles, laissez crever les bêtes ». C'est ça que vous voulez ?

On continue. Il y en a marre. Alors, qui souhaite parler ? Oui, Florent BOUDIÉ.

Groupe Renaissance

M. BOUDIÉ. - Merci, Monsieur le Président. Parenthèse, peut-être, en démarrant mes propos, j'ai trouvé qu'Alain BACHÉ n'était pas très pudique quand il s'agissait de prétendre que le président de la République mettait en danger la paix. Et par contre très pudique lorsque vous ne citez pas le président de la République qui a fait entrer Missak et Mélinée MANOUCHIAN au Panthéon, et pas plus d'ailleurs que votre collègue n'a cité le Président de la République s'agissant de la constitutionnalisation de l'IVG, de l'interruption volontaire de grossesse à l'article 34 de la Constitution, que nous sommes très nombreux à avoir votée, presque jour pour jour, il y a une semaine, en congrès, à Versailles. Cela ne fait pas de mal, mon cher collègue, parfois, de dire d'où viennent un certain nombre d'avancées que nous pouvons d'ailleurs partager collectivement puisque vos propos allaient dans ce sens.

Je voudrais ensuite dire qu'il faut que nous analysions avec une certaine gravité la situation à laquelle nous avons été confrontés ce matin. C'est à la fois un coup de force et un « coup de com ». Ce sont des attaques violentes. C'est un bâtiment, une institution républicaine, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui a été attaquée par des tracteurs en particulier. Et d'ailleurs, Monsieur COLOMBIER, vous vous interrogez : « Mais il n'y a pas eu de casse... » Mais vous y étiez. Vous étiez devant le Conseil régional, vous auriez dû voir qu'il y a eu des dégâts matériels. Et je vous ai connu, Monsieur COLOMBIER, ainsi que Madame DIAZ, beaucoup plus velléitaires face à la désobéissance civile. Beaucoup plus velléitaires face à des mouvements violents et contestataires. Parce que c'est le cas. Et nous sommes tous ici prêts à discuter, à débattre avec les représentants syndicaux du monde agricole, mais nous devrions tous rejeter la violence d'où qu'elle vienne. Et, de la même façon qu'il y a un an, pour ma part, le 27 février 2023, lorsqu'Extinction rébellion est entré dans l'hémicycle, j'avais contesté les applaudissements du groupe écologiste, de la même façon, je conteste les vôtres. Et ils sont absolument révélateurs de votre conception de la démocratie et des institutions républicaines. C'est la prime à la radicalité.

Applaudissements.

C'est la prime à la radicalité. Et vous disiez il y a quelques instants : « On ne réglera pas les problèmes avec ceux qui les ont créés ». On ne réglera pas la défiance civique dans notre pays avec ceux qui l'exploitent, qui l'instrumentalisent, et qui en font leur fonds de commerce permanent.

Applaudissements.

Je voudrais cette fois-ci parler et revenir sur la crise agricole. Je pense que personne ici n'ignore la situation. Il y a une crise agricole violente, elle s'est installée en particulier en Gironde depuis parfois plus longtemps que dans d'autres départements, d'ailleurs. Et je parle, bien sûr, de la crise viticole et, pour ma part, je suis parlementaire, depuis 12 ans, d'un territoire qui souffre beaucoup, en appellation Bordeaux, appellation dite « générique ». Le premier mouvement de blocage girondin s'est déroulé dans ma circonscription, à Sainte-Foy-la-Grande, à Pineuilh. La dernière levée de blocage en Gironde s'est déroulée à Saint-Magne-de-Castillon, dans ma circonscription. Nous sommes dans un territoire extrêmement enclavé, avec une monoculture viticole, avec des viticulteurs qui ne tirent plus aucun revenu de leur exploitation. Je partage les propos à la fois d'Alain BACHÉ et de Nicolas FLORIAN. La crise agricole, elle est aussi symptomatique d'une déprise sociale. D'une déprise économique et d'une déprise, y compris éducative. Et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines. C'est en effet un projet global pour ces territoires qu'il faut à la fois lever du côté de l'État, beaucoup de choses sont faites, villes moyennes, centres-bourgs, contrats de villes, et, bien sûr, aussi du côté de la Région. Ce que je relève, dans le contexte, Monsieur le Président, je vous le dis très franchement, et je ne parle pas spécialement de vous, ces dernières semaines, c'est que l'État, le gouvernement et par conséquent l'Union européenne ont été systématiquement attaqués. Toujours. Il y avait des raisons. Et, d'ailleurs le gouvernement a, d'une certaine façon, fait à mea culpa, en révisant un certain nombre de ses objectifs, en faisant parfois, même, un pas de côté par rapport à des politiques publiques qui avaient été lancées. Mais je n'ai entendu aucun Président de Région, aucun, d'aucune Région de France, considérer qu'il avait ne serait-ce qu'une part de responsabilité dans la crise agricole. C'est-à-dire que le système dans lequel s'inscrit la décentralisation, et là nous serons d'accord, Monsieur le Président, la décentralisation n'est pas achevée, permet lorsqu'il y a crise, qu'il y ait un système de défense généralisé des Présidents d'exécutifs locaux, qui ne sont responsables de rien, qui ne sont pour rien dans les crises telles que nous les vivons et auxquelles nous sommes confrontés. Et ça ne fait qu'encourager, Monsieur le Président, à aller beaucoup plus loin dans la décentralisation. Que chacun assume ses responsabilités. Moi, je n'accepte pas de constater que les Régions, quelles qu'elles soient, rivalisent de visibilité au salon international de l'agriculture,

multiplient les rencontres dans les allées pour, finalement, lorsqu'il y a une crise agricole, considérer que ça ne relève pas de leur responsabilité, que c'est la faute du ministre de l'Agriculture, que c'est la faute de l'Europe. Je ne dis pas que ce sont vos propos, Monsieur le Président. Vous avez eu des propos beaucoup plus modérés. J'en étais témoin. Nous étions ensemble à la journée de la Nouvelle-Aquitaine. Mais vous n'êtes pas le seul Président de Région en France. Et ce système de défiance généralisée est très grave. Parce qu'il rejoint le sujet de la défiance civique que nous avons évoqué et constaté ce matin à l'occasion de cette intrusion dans l'hémicycle régional.

En termes de méthode, et j'en terminerai par-là, Monsieur le Président, moi, je crois beaucoup à la proposition qui est faite par le groupe LR. Il faut une mission d'évaluation, elle est nécessaire. Elle permettra, d'ailleurs, sous le contrôle de la majorité, puisque cette mission d'évaluation, d'information, sera forcément pilotée par la majorité régionale, c'est ce que dit et ce que souhaite le code général des collectivités territoriales, et c'est tant mieux, que nous puissions, nous, partager un certain nombre d'options. Au-delà des invectives, au-delà des remarques, y compris du groupe du Rassemblement National, assez pitoyables qui ont pu être faites il y a quelques instants. Il faut que nous puissions aller, je pense, collectivement, au-devant des acteurs de terrain, et pas simplement la Coordination rurale, qui ne veut pas débattre, qui ne veut pas discuter, qui n'a aucune intention de faire avancer la cause agricole, en réalité. Ils sont là pour contester violemment et faire parler d'eux-mêmes. Je crois beaucoup, donc, à cette mission d'évaluation. Je pense qu'elle est nécessaire et je pense qu'il faut donc, Monsieur le Président, que vous donniez satisfaction à cette proposition. Ce n'est pas la nôtre, mais nous la rejoignons.

Et puis, enfin, lorsque cette mission d'évaluation, elle a 6 mois pour travailler, aura rendu ses conclusions, il faudra qu'elle soit partagée, qu'elle soit transparente, il faut qu'elle soit collective. En effet, vous avez donné satisfaction à cette proposition qui avait été faite par le groupe Modem lors de notre dernière commission permanente, la nécessité d'une séance plénière qui permette à la fois le débat et, peut-être, même, un certain nombre d'ajustements. Il n'y a pas que l'État qui doit faire des efforts de simplification. Pas que. Il y a aussi la Région. Il n'y a pas que l'État qui doit ajuster un certain nombre de ses axes de politiques. J'en donne un. L'État, l'Union européenne, la Région ont fait le pari, ces dernières années, de la qualité. Et nous constatons, c'est juste, des labels de la qualité. Et vous avez défendu à juste titre cette position depuis de nombreuses années. Que constatons-nous en termes économiques, aujourd'hui ? Qu'à l'inverse, nous sommes très défaillants en France sur les produits de première gamme, sur les produits d'entrée de gamme où, là, nous sommes contraints à l'importation massive. Et, d'ailleurs, c'est une des raisons pour lesquelles il faut obtenir des clauses miroirs dans les accords de libre-échange, quelle que

soit l'opinion des uns et des autres sur les accords de libre-échange. Donc, il y a de la révision de politiques publiques, si j'ose dire, à faire un peu partout, l'État, l'Union européenne. Il y a des avancées qui ont déjà été faites. J'espère qu'on ira plus loin. Mais aussi, Monsieur le Président, la Région. Mission d'évaluation, séance plénière, je pense que nous pourrions poser les jalons dans les prochains mois. Peut-être une séance plénière à la rentrée, simplement, de septembre, après que la mission d'évaluation ait rendu ses conclusions, de façon à répondre à la crise agricole non pas ici, avec les réseaux sociaux, avec TikTok, avec des élus qui sont invectivés, maltraités, avec beaucoup d'irrespect, mais dans le cadre d'un débat transparent et démocratique.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me suis, cher Florent, déjà exprimé sur ce débat. Moi, je n'ai pas de souci. Ce que je n'aime pas, c'est le coup de force. Vous voyez ce que je veux dire et je crois que vous partagez mon sentiment dans ce domaine-là. Les Présidents de Région n'auraient pas été solidaires des problèmes des problèmes de l'agriculture... Moi, je n'ai pas du tout cette impression quand le budget agricole est un des rares budgets qui a augmenté. On prend des initiatives bien au-delà des actions agricoles. Je pense à VitiREV, je pense à l'école vétérinaire, je pense à l'accompagnement du développement des vétérinaires. Je pense à l'accompagnement par des structures spécialisées des agriculteurs qui sont en difficulté, je pense au fonds de garantie. Peut-être, d'ailleurs, comme le suggérait Nicolas FLORIAN, tout à l'heure, il faut que nous ayons une meilleure information de ce que nous faisons après des élus eux-mêmes. Après des élus eux-mêmes. Sur l'évaluation, n'oublions pas, et je pense que Pascal COSTE sera disposé à le faire, que nous regardions aussi l'intervention des Départements. Puisque les Départements ont la possibilité, eux-mêmes, d'intervenir. Dans la loi NOTRe, c'est Germinal PEIRO qui avait fait passer cet amendement, c'est une politique partagée avec les Départements.

L'autre point, sur le fait qu'on n'aurait pas défendu l'État, qu'on ne se serait pas exprimé, etc., les Présidents de Région ont vécu, Florent, vous le savez, la recentralisation d'une partie des fonds européens qui étaient sous leur gestion. Pas sur des sommes faibles. C'était, je crois, un milliard d'euros. Alors même que cela nous permettait d'avoir des politiques convergentes et une masse budgétaire plus importante que celle dont on parle. Donc, je ne voudrais pas que, dans votre sagesse et votre équanimité, vous ayez oublié ça. Alors, qui souhaite intervenir ? Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, nous voulons nous associer aux hommages et aux pensées que vous avez pu évoquer pour Robert BADINTER pour Missak et Mélinée MANOUCHIAN. Pour faire un peu l'écho à ce qu'a dit mon collègue du PC, moi, ce que je vous proposerai, comme nous avons donc une proposition de nommer le lycée de Créon Robert BADINTER, c'est que l'on puisse nommer le lycée du BARP Mélinée MANOUCHIAN. Et comme l'a rappelé aussi Madame LA DUNE, je voulais également souligner vraiment cette victoire historique pour les femmes puisque, désormais, le droit à l'IVG est inscrit dans la constitution, grâce à ce long combat qui a été porté par les femmes pendant de longues années et le travail acharné des élus écologistes, notamment Mélanie VOGEL et d'autres de la gauche, et qu'il est désormais à répandre dans le monde pour toutes les femmes. Ce droit doit pouvoir se trouver sur toute la planète. Et, aujourd'hui, simplement vous rappeler, aussi, d'avoir une pensée pour toutes les victimes des attentats depuis 1970, puisqu'aujourd'hui est la journée d'hommage à toutes les victimes du terrorisme et qu'il se passe à Arras, là où, malheureusement, le professeur Dominique BERNARD avait été assassiné.

Donc, on l'a vu ce matin, et ça fait quelques semaines maintenant que nous avons donc une crise sans précédent du monde agricole. Par rapport à ce matin, ce qui s'est passé, moi je voulais simplement revenir sur le fait que, oui, on a, peut-être sous la contrainte, autorisé la venue de ces paysans, mais qu'il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas forcément les mêmes pensées, les uns les autres, dans le même syndicat, mais qu'on a également d'autres syndicats agricoles et que c'est un peu choquant, aussi, de voir le Rassemblement National qui a pu les applaudir et revenir encore sur l'intrusion des membres d'Extinction rébellion qui étaient rentrés, ce qui n'avait aucun rapport avec ce qui s'est passé ce matin. Nous, nous comprenons la colère et le désarroi de ces nombreuses et nombreux agriculteurs qui dénoncent un système agricole à bout de souffle et qui les plonge dans une précarité insoutenable. Nous avons rencontré des éleveurs, des arboriculteurs, des céréaliers, des maraîchers, et ils nous ont fait part de leur épuisement, dû à des conditions de travail très difficiles et une rémunération insuffisante. En 2023, 18 % des foyers agricoles sont sous le seuil de pauvreté. Et l'endettement moyen est de 200 000 euros. 18 % sous le seuil de pauvreté ! Cela a été rappelé tout à l'heure, des fermes disparaissent quotidiennement. Plus de la moitié des terres agricoles en France sont possédées désormais par 20 % des plus gros agriculteurs. Et, avec la PAC, qui privilégie systématiquement les grandes exploitations, c'est eux qui reçoivent le plus. On a également une distorsion de la concurrence organisée par les traités de libre-échange. Notre système actuel ne tourne pas rond. Bien des

agriculteurs et des agricultrices ne peuvent pas vivre dignement de leur travail alors que la grande distribution et l'agro-industrie se gavent avec des marges de plus en plus grandes. Et, dans le même temps, on a le prix des produits alimentaires qui augmentent et qui augmentent, qui sont de plus en plus chers. Et la qualité, cela a été dit, aussi, tout à l'heure, de l'alimentation, baisse, et notamment pour les plus pauvres.

Malgré ce constat, les tentatives de sortie de crise sont assez pathétiques. On le voit encore aujourd'hui dans cet hémicycle, nous avons comme un bal des hypocrites. Avec ceux qui appellent à changer les choses et qui, dans le même temps, au niveau de l'Europe, et là je peux parler du groupe PPE dont certains ici font partie, soutiennent sans faille, ou même l'extrême droite, l'injuste PAC qui, vraiment, ne permet pas des conditions dignes pour tous les agriculteurs. Il faut faire très attention, l'écologie cela ne peut pas être un fusible parce que, sans écologie, il n'y a pas de monde. Les annonces gouvernementales ne sont pas à la hauteur de la crise. Il est temps de soutenir véritablement la transition agro-écologique au lieu de s'enliser dans des approches technologiques qui alimentent l'endettement. Je vous rappelais tout à l'heure l'endettement moyen des agriculteurs, de 200 000 euros. Et, aujourd'hui, ce renoncement qu'on a pu avoir, du gouvernement, qui consiste à faire une pause sur les 15 années de tentatives de réduction des pesticides, cela renvoie tristement au drame de l'amiante, parce que personne ne semble avoir tiré de leçon. L'amiante, je rappelle, elle a été identifiée en 1906. Et elle a été interdite en 1997. Donc, entre ces deux années, on a eu des milliers et des milliers de personnes qui ont été empoisonnées, des centaines de personnes qui sont décédées. Donc, chacun prend là ses responsabilités.

Là encore, on l'a pu l'entendre tout à l'heure, je rappelle aussi le combat de Paul FRANÇOIS qui a réussi à gagner contre Bayer. Donc, non, on ne peut pas dire que certains pesticides ne sont pas nocifs pour la santé. Donc, on ne va pas résoudre une crise sociale en accentuant la crise écologique. Et, ça, Président, vous le partagez également. Et, il y a quelques mois, en novembre, lors de la plénière de Néo Terra, les scientifiques nous ont bien rappelé le danger qu'on avait avec ce changement climatique, qu'on avait un effondrement de la biodiversité, qui est la source de notre alimentation. Donc il faut faire vraiment très attention. La seule solution au drame du monde agricole est une transition qui est aidée, défendue. Et, ça, on le porte depuis de longues années. Nous sommes les alliés des agriculteurs. Et cela consiste en quoi ? Cela consiste à rémunérer les pratiques agro-environnementales et à protéger les communs qui nous font vivre. Et de nombreux paysans ne remettent pas du tout en cause l'écologie, puisque, aussi, elle permet de les faire vivre. Il est temps de déployer et de renforcer des mécanismes au niveau régional, par contre, pour réaliser une réelle transition écologique du modèle agricole durable et rémunératrice pour celles et ceux qui nous nourrissent, comme par exemple la proposition que vous avez faite

sur la sécurité sociale de l'alimentation. Et certains qui, tout à l'heure, prônaient le fait qu'il fallait donner plus de pouvoir d'achat aux agriculteurs n'ont pas voté notre motion. Donc, si vous nous écoutiez un peu plus souvent, je pense qu'il y a des mesures qu'on a proposées et qui auraient permis de donner un revenu plus digne pour nos agriculteurs.

Et, aujourd'hui, là encore, nous faisons une proposition. Et, celle-ci, si vous ne la votez pas, on ne va pas bien comprendre parce que tout le monde, dans cette Assemblée, semble vouloir donner un revenu aux agriculteurs qui soit pérenne. Donc, nous, qu'est-ce qu'on vous propose ? On vous propose une motion pour libérer la commande publique. Qui serait comme un premier gage de volonté commune à tous de pouvoir donner un revenu rémunérateur à nos paysans et garantir une alimentation saine pour les lycéens. Et, enfin, quand j'entendais la proposition de séance plénière qui, je crois, a été actée, on en reparlera le moment venu, mais, une séance plénière, cela ne va pas régler tous les problèmes comme ça en un claquement de doigts. Et avec les colères qu'on a eues et les colères que nous avons, et c'est vrai qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui souffrent, on a plein de personnes, dans toute la population puisque je rappelle que le CESER avait montré, aussi, dans son rapport, que la pauvreté augmente énormément en Nouvelle-Aquitaine, qu'on a grand nombre de personnes qui sont pauvres, là encore, on vous avait fait une proposition. On vous avait fait une proposition de faire une convention citoyenne. Et peut-être qu'il faudrait reprendre ce dispositif de manière à pouvoir faire remonter aux élus régionaux des problématiques de manque d'aide de la Région sur tel ou tel sujet et que l'on puisse avoir quelque chose qui soit vraiment démocratique.

Donc, au niveau de cette plénière, on a aussi un autre volet qui est vraiment très important, le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. Celui-ci, il est un petit peu décevant et un peu insuffisant par rapport à ces enjeux de transition écologique et sociale qui nous attendent. Quelques mois après l'adoption de Néo Terra et du budget vert, on assiste à quelques modifications, mais on n'a pas réellement un véritable changement de nos politiques. Donc, là, on vous propose un comité de suivi qui pourrait être permettre de suivre ce règlement, de suivre aussi ses éco-socio-conditionnalités. Parce que, là, c'est pareil, vous ne pouvez pas dire qu'on sort ça du chapeau aujourd'hui, c'est un volet que nous menons depuis très longtemps. Sur les bonifications, par exemple, on a prôné que si un agriculteur était en bio on pourrait faire une bonification. Je me dépêche, Président. Donc, on a plusieurs amendements sur ce point et, enfin, une communication sur le SRADDET qui va être faite, notamment avec le volet zéro artificialisation nette, la ZAN. Et, là, on va avoir un sujet puisqu'on a une surface prévue pour GPSO dans l'enveloppe nationale qui pose vraiment beaucoup de questions et qui risque d'amplifier la grogne chez

les élus des collectivités locales et les citoyens de plus en plus nombreux à contester ce projet. J'y reviendrai tout à l'heure. Pour finir...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme SEGUINAU. - Alors, excusez-moi, Président, mais, tout à l'heure, il y a des collègues qui ont dépassé largement et on ne leur a rien dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Non,

Mme SEGUINAU. - Si. Et j'ai quasiment fini.

M. LE PRÉSIDENT. - Concluez, s'il vous plaît.

Mme SEGUINAU. - Merci, Président. Donc, je vous invite également à soutenir un vœu qui est vraiment aussi quelque chose qui est important pour la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous les présenterez tout à l'heure les vœux.

Mme SEGUINAU. - Sur la réouverture totale de la ligne Angoulême-Limoges. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Philippe PLEZ.

Groupe PRG – Le Centre Gauche

M. PLEZ. - Chers collègues, Mesdames, Messieurs comme beaucoup, ici, j'avais prévu un discours un peu plus long que ce que je vais faire maintenant. Et vous pouvez en remercier et Florent BOUDIÉ et Alain BACHÉ qui vont économiser mon propos puisqu'ils ont dit beaucoup de choses que je voulais dire. Je vais éviter d'allonger les débats en répétant ce qu'ils ont dit. Simplement, il me semblait quand même important que tous les groupes politiques puissent dénoncer effectivement ce qui s'est passé ce matin dans cet hémicycle et vous témoigner notre plus grand soutien, Monsieur le Président, sur ce que vous avez réussi à faire, en responsabilité, mais à contrecœur, effectivement, faire pénétrer des factieux dans cette Assemblée constituée de façon démocratique. Il y a effectivement une entrée qui n'a pas été évaluée de la même façon selon les rangs où nous nous trouvons, entre ce qui s'est passé en février de l'année dernière et ce qui s'est passé aujourd'hui. Aujourd'hui, Madame DIAZ, ce n'est pas un moment « historique » pour la Confédération rurale. Le moment « historique », a été rappelé par Catherine LA DUNE, c'est ce qui s'est passé le 8 mars dernier avec cette inscription dans notre loi, dans notre texte fondamental, notre Constitution, du droit des femmes à enfin disposer de leur corps et notamment à pouvoir pratiquer l'IVG. C'est un combat mondial, celui-ci. Et nous sommes le premier pays à le faire. Et puisqu'on

parle, et je vais économiser mon propos, je vais beaucoup plus vite que ce que j'avais prévu, de droits et de libertés nouvellement acquis, il y a eu une annonce du président de la République, je crois hier, sur l'aide à mourir. En tant que radicaux, vous savez que nous portons une grande volonté sur vivre dans la dignité, c'est le sujet d'avant, et aussi mourir dans la dignité. C'est le sujet de demain, avec une proposition de loi qui ne sera peut-être pas au rendez-vous du défi. Simplement, Monsieur le Président, il est acté, visiblement, effectivement, que nous tenions une session ici sur le sujet de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé. Je pense que le spectre sera ainsi.

Je souhaiterais dire dès à présent et Monsieur BOUDIÉ m'a rassuré, qu'on n'en fasse pas un moratoire Néo Terra. Qu'on n'en fasse pas un point de bascule, un point de recul. Nous sommes à la croisée des chemins, nous sommes déjà en retard. Les urgences, ça fait des années, des décennies que nous en parlons, ça fait des décennies que nous parlons de crises successives. Elles s'empilent. Et la crise de notre planète. On est sur une planète qui brûle et on vous attaque alors que nous sommes les porteurs d'eau pour essayer d'éteindre les nombreux feux. Nous sommes à la croisée des chemins sur ces sujets. Nous n'avons pas d'autre choix que d'embarquer tout le monde et c'est pourquoi nous avons proposé, en son temps, une labellisation Néo Terra pour que tout le monde devienne porteur et s'approprie ce projet régional et que chacun aille dans la même direction. Parce que nous n'avons pas le choix. Sauf, et je regrette que Monsieur COSTE ne soit plus dans l'Assemblée, sauf à être aveugle et à renier ce qui se passe aujourd'hui, et à se dire que, finalement, ce n'est pas si grave et que demain ne nous appartient pas. C'est la terre de nos enfants que nous empruntons, on le dit souvent, c'est connu. Donc, quelle responsabilité si, dans cette session, dans ces moratoires sur Néo Terra, la conclusion serait, comme ce qu'avait fait le gouvernement, de revenir en arrière sur les pesticides, sur la transition agroécologique ? Nous n'aurons pas d'autre choix et nous le faisons très bien au niveau de deux défis que sont l'agroécologie et la transmission des exploitations, nous n'avons pas d'autre choix que d'avancer pleinement avec Néo Terra. Peut-être pas assez vite selon certains, et nous l'entendons, mais, de grâce, ne reculons pas sur ces sujets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Philippe. Je rappelle quand même un souci que nous avons. Vous savez qu'on a lancé le programme ressources sur la protection, je me tourne vers Jean-Pierre, des zones de captage. En Poitou-Charentes, on a fermé 1 287 captages par pollution, glyphosate, etc. Avec ce fameux produit dit PFAS. Et, donc, à un moment donné avec moins d'eau, une eau qu'on ne peut pas rendre potable, cela va être l'interdiction de l'utilisation de cette eau. Donc ce n'est pas rendre service à un agriculteur, aux agricultures, que de dire : « On ne fait rien, on arrête ». Y a-t-il d'autres intervenants ? Alors, Martine PINVILLE pour conclure ce tour de table.

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, avant de commencer mon propos, j'aimerais réagir aux événements qui ont eu lieu ce matin suite à la manifestation de la Coordination rurale. Nous avons été choqués, Monsieur le Président, par les pratiques antidémocratiques de cette organisation qui est venue mettre la pression sur l'Assemblée plénière. En effet, ces méthodes nous interpellent à un moment où de plus en plus de menaces pèsent sur la démocratie, il est essentiel de garantir les conditions d'un débat républicain. Je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur la disparition, qui a été évoquée plusieurs fois, il y a quelques semaines, de l'une des figures des Droits de l'Homme qui a consacré sa vie entière à la défense des faibles, des minorités et de toutes celles et ceux qui n'avaient plus de place au sein de la société. Je veux parler ici de Robert BADINTER dont la mort, après une vie consacrée à la défense des droits humains, nous laisse un héritage sans pareil. Si son engagement politique pour l'abolition de la peine de mort laisse à tout jamais une marque indélébile, son action pour la réinsertion des détenus, sa lutte sans relâche contre l'antisémitisme ou l'homophobie sont des exemples tout aussi remarquables qui doivent nous inspirer, ils doivent nous inspirer particulièrement à un moment où les pourvoyeurs de haine resurgissent de toutes parts et où les droits les plus essentiels sont attaqués. Avec une augmentation sans précédent des actes racistes, xénophobes et antisémites, partout, sur la planète, des régimes autoritaires et populistes surgissent pour remettre en cause nos valeurs démocratiques, progressistes et humanistes et attiser les braises encore fumantes de la guerre qui ne demande qu'à repartir. Cette triste réalité, aujourd'hui, sous nos yeux, que ce soit au Proche-Orient ou en Ukraine, qui nous bouleverse et nous inquiète, peut parfois provoquer chez chacun d'entre nous une forme de résignation. Nous devons alors garder à l'esprit que des femmes et des hommes comme BADINTER et d'autres militants infatigables de la paix et des droits de l'homme se sont battus et se battent encore pour un monde meilleur et plus éclairé et que c'est leur rendre hommage de poursuivre, chacun à notre niveau, les combats de leur vie.

Lundi 4 mars, à l'issue du Congrès de Versailles, la France est entrée dans l'histoire. Elle a entériné le droit des femmes à interrompre leur grossesse et disposer pleinement de leur corps. 40 % des femmes dans le monde vivent dans un pays qui restreint ou interdit l'IVG. Et à l'heure où ce droit est menacé, aux États-Unis et en Europe, le signal envoyé est un message d'espoir et de soutien à toutes ces femmes. Le 8 mars fut l'occasion de rappeler que le combat pour les droits des femmes est un combat quotidien toujours d'actualité en France et à l'international. C'est un objectif prioritaire qui irrigue nos politiques régionales, comme en témoigne notre soutien indéfectible au CIDFF, au planning familial, aux structures

d'accueil de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ou nos actions de lutte contre la précarité menstruelle ou pour encourager l'entrepreneuriat féminin.

Je souhaiterais revenir également quelques instants sur la crise agricole que traversent l'Europe et notre pays depuis quelques semaines. L'actualité nous appelle à définir quel modèle agricole nous voulons pour les prochaines années, avec des particularités, des spécificités entre les différentes régions, ce qui rend difficiles les comparaisons. La PAC actuelle, où 25 % des agriculteurs captent deux tiers des aides, a été adoptée par le Parlement européen en novembre 2021. Les représentants Renew, Les Républicains ou le Rassemblement National ont voté pour. Le modèle agricole arrive au bout de ses contradictions, entre les promesses de prix bas pour que tout le monde puisse se nourrir et des agriculteurs qui n'arrivent pas à vivre décemment de leur activité. Ce que nous défendons, c'est une agriculture durable et un revenu digne pour nos agriculteurs, contre la concurrence déloyale et pour le juste échange. En Nouvelle-Aquitaine, nous agissons en faveur d'une véritable transition de notre modèle agricole vers davantage de stabilité des revenus, de durabilité, de régulation des marchés et de reconnaissance du travail rendu. Conditions indispensables pour offrir des perspectives à nos agriculteurs et réveiller les vocations à l'heure où la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans les 10 ans, nous apportons une attention particulière au renouvellement des générations. 1 000 installations ont été aidées en 2023, dont des nouveaux agriculteurs hors cadre familial et 30 % d'installations de femmes. C'est, comparativement aux 1 000 installations, 700 en Auvergne-Rhône-Alpes. Il ne serait pas logique d'imposer des règles du jeu à nos agriculteurs et d'accepter que l'on continue d'importer sur les marchés français des produits fabriqués dans des conditions dangereuses pour la santé publique de nos concitoyens. D'importants efforts sont déployés par notre Région pour sortir des pesticides de synthèse d'ici 2030 et diminuer les intrants tout en maintenant le potentiel de production. Je n'oublie pas non plus le plan VitiREV pour lequel la Région s'engage à hauteur de près de 74 millions d'euros, et le Fonds Alterna, qui génère un effet de levier important pour les projets soutenus. C'est 835 projets pour 800 millions d'euros de prêts. La méthode choisie par le Président, c'est celle du dialogue continu qui associe les organisations agricoles, les opérateurs économiques, la recherche, l'innovation et la formation, les clusters également, et pôles de compétitivité. Nous devons faire en sorte de concilier performance écologique et performance économique. L'agriculture est un élément d'activité essentiel à la vie de nos territoires et source d'emplois pérennes et non délocalisables.

Je voudrais aussi m'arrêter un instant sur la décision d'annulation de la hausse des péages ferroviaires de la SNCF par le Conseil d'État. Nous pouvons saluer votre engagement, Monsieur le Président, et celui de Renaud LAGRAVE pour avoir mené la bataille avec sept

autres Régions. C'est une vraie satisfaction. Les hausses prévues étaient scandaleuses et inacceptables, comme nous l'avons porté à vos côtés en séance plénière. Le développement de l'offre de service public ferroviaire est un marqueur fort de la Nouvelle-Aquitaine. Mais, plus les Régions veulent faire circuler de trains, plus elles doivent payer, ce qui n'est ni un encouragement à la décarbonation des mobilités, ni au développement du service public. Dans les prochaines semaines, l'Assemblée nationale examinera le contrat de performance fixé par l'État à SNCF réseau. Il est important que les moyens humains et financiers soient à la hauteur des enjeux en matière de transport public ferroviaire. Comme nous l'avons toujours fait, notre groupe soutiendra les démarches qui iront dans ce sens entre la communication et les promesses, il est temps que le gouvernement passe aux actes parce que c'est un enjeu d'aménagement durable du territoire.

Ces sujets majeurs de notre actualité ne doivent pas nous faire perdre de vue l'ordre du jour de cette séance plénière avec des délibérations stratégiques qui vont nous permettre de préparer la Nouvelle-Aquitaine de demain. Je pense d'abord aux questions de formation puisque vous sera présentée aujourd'hui la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle pour 2024-2028 et qui se décline sur tous nos territoires au gré de leurs spécificités. Forts des excellents résultats de la précédente stratégie, la priorité est donnée à la résolution des problèmes de mobilité, de logement et de garde d'enfants pour assurer la réussite des stagiaires. D'autres délibérations importantes viendront animer cette séance comme le campus des métiers talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine, la communication sur la modification du SRADDET ou la feuille de route pour la transition écologique de la culture. Ces nombreux dossiers montrent une nouvelle fois une chose, Monsieur le Président : notre majorité est au travail et plus que jamais mobilisée au service des Néo-Aquitaines et Néo-Aquitains sur chaque territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Je ne sais pas si j'ai eu le plaisir de vous le dire, mais j'ai participé, à Tarbes, samedi, je ne sais pas si je l'ai déjà dit, à la signature d'une convention entre Pau Euralis et l'Agence de l'eau sur l'accompagnement, y compris en hydraulique, de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la transition agro-écologique. Et le président de Pau Euralis, Monsieur CONGUES, a eu des mots extrêmement clairs dans ce domaine-là. Et je rappelle que Pau Euralis, c'est 5 000 contractants agricoles. Donc, il y a une espèce e d'action très forte qui est menée, notamment par le monde des coopératives, sur l'accompagnement de ces transitions et l'assurance, autant que possible, du revenu des agriculteurs. Mes chers collègues, on a fait un peu baisser la tension. On va passer pendant une ou deux minutes le nouveau film de promotion notamment des paysages de notre région et puis, si vous en êtes d'accord, on va déjeuner. Est-ce que ça vous convient ? Voilà. Il est 13h10. On se retrouve à 14h15. Cela vous convient ?

Un film est projeté.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon appétit.

PAUSE DEJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous pouvons reprendre notre séance. Le quorum est atteint. Je vous propose comme secrétaire de séance, avec son bienveillant accord, Laurence VALLOIS-ROUET. Vous êtes d'accord ? Je vous remercie.

Je vous propose de retenir en urgence, et vous l'avez reçu très tard, c'est vrai, un dossier important qui est la création, avec Occitanie, d'une SPL permettant d'acquérir les TER en nombre que nous allons commander, ce qui est un point important. Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions ? Je vous remercie.

Merci encore aux présidents de groupe de signaler les votes. Je vous rappelle nos obligations déontologiques de déport. Tout cela est un peu « bizarroïde ». On parlait de « sur-normalisation », mais j'espère que la proposition de loi du Sénat nous permettra d'améliorer tout cela parce que, sinon, arrivera un jour où aucun élu ne pourra voter aucune délibération.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - En ouvrant cette séance, je vous demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 11 décembre. Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est donc adopté. Je passe tout de suite la parole sur les campus des métiers, talents et territoires à Jean-Louis NEMBRINI.

01 – LABELLISATION DE CAMPUS DES MÉTIERS « TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE » ET DÉFINITION DE LA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DU LABEL 2024-2027

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, après notre séance de ce matin, j'attire votre attention sur le fait que, parmi les 10 campus TTNA, talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine que j'ai l'honneur de vous présenter, il y en a deux qui concernent l'agriculture. Dont un, le dernier, qui s'appelle Viti Vinicampus, est tout à fait original, pour une raison simple, c'est que le ministère de l'Agriculture lui-même ne peut pas agréer ce campus. Il faut passer par le ministère de l'Éducation nationale. Cela n'a pas été prévu. Nous sommes le premier campus construit autour du problème de la viticulture. Et bien entendu avec des jeunes, dans le sujet. Président, vous avez rappelé ce matin le rôle des lycées agricoles. Là, il s'agit de rassembler, et je prends cet exemple, tous les partenaires d'une formation, qu'il s'agisse de formation initiale, de formation continue, tous les partenaires. Les agriculteurs, les viticulteurs, ceux qui font également le vin, qui l'embouteillent. Toute la filière. Et ce campus, évidemment, est administré sur le mode associatif, comme le fut l'Aérocampus que nous avons créé ensemble où tous les partenaires se retrouvent pour le pilotage, pour les grands axes, etc. Et la présidence est assurée par une personnalité extérieure.

Vous l'avez, je crois, affiché là. Je ne suis pas un adepte de ces projections parce qu'on n'y voit rien, mais ce que vous voyez, c'est au moins un nuage de points. Sur les 6 cartes qui sont à gauche, vous voyez un nuage de points. Je ne peux pas lire. Ce n'est pas grave. Vous voyez, j'avais raison, cela ne se voit pas. Autour de chaque campus, vous avez un nuage de points, en rouge, qui représente tous les lycées qui, autour d'un lieu totem, participent au campus. Et vous voyez que ces campus concernent une grande partie de notre territoire. Le deuxième campus sur lequel je veux insister c'est celui que nous construisons autour du totem de Grand Pont, à Poitiers, autour de l'idée de restauration collective. Alain, vous avez rappelé, ce matin, que, avec l'ACENA, nous travaillons sur un potentiel de 60 millions de repas collectifs par an. À Poitiers, nous bâtissons un campus où nous associons l'ACENA, mais aussi le CHU, mais également le CROUS. Autrement dit, tous les grands pourvoyeurs d'alimentation collective. Et, bien entendu, les lycées agricoles, les lycées hôteliers sont dans le campus dont le centre, dont le cœur sera Grand Pont. Donc, la Région, nous nous donnons les moyens de peser au maximum sur la carte des formations et sur l'évolution de la carte des formations. Et, cette carte des formations, nous voulons, d'une part, évidemment, qu'elle serve les objectifs que défendent l'État et la Région en matière d'emploi pour les entreprises sur le territoire. Mais pas que ça. Nous, ce que nous voulons, c'est qu'au cœur de ces campus, il y ait les possibilités d'ascenseur social par la

voie professionnelle. Autrement dit, nous développons aussi, mon cher Gérard, autour des lycées professionnels, l'enseignement supérieur de proximité, à travers des BTS, à travers des licences professionnelles. C'est ce que nous faisons, par exemple, à Saintes, au Ferrocampus ou autour des BTS qui existent déjà, aujourd'hui, que nous avons colorés ferroviaires. Nous installons des BTS. Et nous installerons, c'est déjà prévu, des licences professionnelles et, demain, une école d'ingénieur.

Pourquoi ce sujet est si important pour nous ? Pour deux raisons. La première est territoriale. Sachez que, dans ce nuage de points que vous voyez sur la carte de droite, 69 établissements concernés par notre politique autour des 10 campus qui sont dans la délibération. Tous ces établissements-là, à quelques exceptions près, vont perdre des élèves. Vont perdre des élèves. Pourquoi ? Parce que vous connaissez la démographie de notre région. Et si nous ne mettons pas de l'enseignement supérieur dans ces lycées, à terme d'une dizaine d'années, ils fermeront. C'est pourquoi le Président dit toujours : « L'université de proximité ». Derrière cette formule, il y a cette idée. Et, la deuxième raison, elle est sociale. C'est que la population de ces lycées, c'est la population la plus défavorisée de France, davantage que dans les CFA où, quand même, pour rentrer dans le bon CFA, il faut avoir la bonne entreprise, il faut avoir le bon réseau. Il y a des réseaux. Et, pour les élèves des lycées professionnels, bien souvent, on le sait, rejetés des collèges, d'une certaine façon, ils se retrouvent là et ils n'ont pas le réseau pour être dans la bonne formation professionnelle. Et, donc, pour eux, s'il n'y a pas, sur place, la possibilité d'ascenseur social, il y aura, pour toute une partie de la population, l'impossibilité, effectivement, d'aller plus loin, de réussir, de sortir de son milieu par son travail. Il ne s'agit pas d'œuvre sociale, il s'agit de possibilités sociales.

Je ne vous fais pas la lecture suivie de cette délibération. Cela n'a aucun intérêt. Elle est très brève, elle est très simple. 10 campus que nous labellisons et sur lesquels nous installons cette gouvernance que j'évoquais. Je le dis, nous allons plus loin que beaucoup de régions sur ce sujet et nous allons plus loin en accord avec l'État. Parce que, quand il y a un projet solide, l'État, j'allais dire, n'a pas trop le choix, mais surtout se dit que, peut-être, cela pourrait être, aussi, intéressant, une expérimentation. Et, bien sûr, moi, je ne serai plus là depuis longtemps. Et je ne perds pas de vue le pilotage, demain, de la formation professionnelle sur les territoires, qu'elle soit comme on le fait ici, initiale, mais aussi continue, mais aussi formation des entreprises. À Felletin, par exemple, un chef d'entreprise est venu me voir l'autre jour, il m'a dit : « J'ai envoyé tous mes compagnons à une journée pour apprendre à utiliser les nouvelles technologies en matière d'isolation, etc. » Je me dis donc que c'est gagné. C'est gagné. Les ouvriers vont rencontrer des jeunes en formation initiale, ils vont rencontrer, peut-être, d'autres stages. On a un milieu culturel autour d'un métier. Je ne l'ai

pas dit, mais c'est dans la délibération, tous ces 10 campus sont organisés autour de nos filières prioritaires, bien sûr. Et, chère Andréa, moi, ce qui m'intéresse autour de ces campus, c'est qu'on continue, que les directions travaillent ensemble, ici. Et c'est la force de la Région. Nous avons une force que l'État n'a pas. L'État pilote la formation initiale, mais pour bâtir des dispositifs pour discuter avec les entreprises, ici, elles sont chez elles. On les aide, tous les ans. On peut travailler en proximité. Et, par cette gouvernance, la voix de la Région, « voix », et peut-être « voie », aussi, d'ailleurs, est tenue. Voilà ce que je voulais partager avec vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il, sur ce premier rapport, des observations ? Allez-y.

M. PAGÈS. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui porte sur le déploiement de la labellisation de Campus des métiers « Talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine » à destination de 10 campus des métiers, amène notre groupe à vous questionner sur la suite donnée à l'amendement de notre groupe Centre et indépendants, amendement approuvé à l'unanimité il y a maintenant un an lors de la session plénière du 23 mars 2023. Cet amendement portait sur la création d'un onzième campus des métiers, celui des industries maritimes et navales, afin de structurer la formation d'une filière emblématique et d'excellence de notre région. Des filières aussi représentatives de notre région que la vigne, le bois, l'aéronautique, le cuir, dernièrement le ferroviaire, à Saintes, sont regroupées autour de campus autour d'un label ambitieux, unique en France, que vous avez su et c'est à votre crédit, Monsieur le Président, développer et modéliser depuis 2011 suite à la création de l'Aérocampus. Avez-vous un calendrier à nous donner quant à la création de ce campus de la mer au sein de notre région qui compte près de 970 kilomètres de littoral entre le Pays basque et la Charente-Maritime, des fleurons industriels nautiques comme CNB, Foutaine Pajot, Nautitech et bien d'autres, ainsi que près de 500 navires de pêche professionnelle, sans oublier la filière ostréicole.

Monsieur le Président, comblons ce trou dans la raquette, ajoutons un point dans le nuage que vient de commenter Jean-Louis NEMBRINI. Ce trou dans la raquette qui me chagrine en tant qu' élu d'un département littoral. Dotons notre région d'un nouveau campus qui, je vous fais une honnête proposition, pourrait idéalement s'amarrer sur le bassin de La Rochelle qui est doté d'un lycée maritime aquacole, d'un cluster nautique, d'un port maritime et de plaisance et de nombreuses entreprises nautiques offrant de multiples débouchés professionnels. Samedi, dans le quotidien *Sud-ouest*, vous déclariez, Monsieur le Président, l'objectif de 12 campus en 2027, permettant ainsi à la Région de bénéficier de véritables « outils d'ascension sociale ». Alors, ce campus de la mer, on le fait ?

M. LE PRÉSIDENT. - On est en train de le fomenter. Il a une histoire. Il y a quelques années, après l'expérience de l'Aérocampus, le patron de Naval Group, le prédécesseur de celui qu'on connaît aujourd'hui m'avait téléphoné, pour me dire : « Je veux que tu me fasses un campus de la mer, un campus nautique, naval ». Et, ce qui s'est passé, à l'époque, c'est que chaque Région a voulu ce campus naval. Et que Naval Group a recruté une personne pour faire un bout de campus naval en Normandie, faire un bout de campus naval en Bretagne et que, donc, tout ça a pris du retard. Deuxièmement, les campus, Jean-Louis NEMBRINI l'a dit, ne peuvent se faire qu'avec la communauté et la filière qui est autour de ce spot de formation. On a eu des difficultés, avec la grande région, à rapprocher les industries navales et nautiques d'Aquitaine et de Charente Maritime. C'est fait, aujourd'hui. Donc, un campus naval est en cours de montage. Cela ne se fait pas comme ça en claquant des doigts. Jean-Louis NEMBRINI parlait du campus sur la restauration collective et donc sur la relation directe avec le monde agricole de proximité. On a mis plusieurs années à le faire. Mais il est en cours. Je ne peux pas vous dire si ça sera en janvier 2025, juin 2025, etc. Mais on pourra vous faire passer personnellement l'état des lieux dans ce domaine-là. Mais c'est bien entendu en cours. Véronique.

Mme HAMMERER. - Dans cette délibération, vous nous présentez donc le concept de talents et territoires avec deux ambitions. Et je vais m'arrêter, si vous le permettez, sur une ambition qui m'a particulièrement interrogée, « accompagner et développer la promotion sociale au plus près des territoires », en m'appuyant notamment sur un exemple concret. Et vous allez le comprendre, le fameux campus des métiers de Blaye, campus sur la maintenance en environnement sensible. Projet que je connais bien parce que, quand j'ai été députée, je l'ai beaucoup défendu et, aujourd'hui, je continue à le soutenir. Ce campus a été inauguré en février 2018, après de longues discussions sur sa mise en opérationnalité et sur le lieu de son incarnation. Une association est née il y a 3 ans en 2021 et cela pour définir une gouvernance à plusieurs têtes, régions, rectorat et avec les élus concernés. Je fais une toute petite parenthèse pour saluer notamment l'ancienne proviseure du lycée professionnel, Madame BOIREAU-CANET, mais également Monsieur RODRIGUE qui est président de cette association et pour qui, je sais, le sujet est complexe par moments.

Aujourd'hui, on renouvelle ce label de ce campus. C'est bien, Monsieur le Président, c'est bien Monsieur le Vice-président. Mais, à quand la construction ? Ça fait 6 ans. 6 ans que les acteurs du territoire attendent, citoyens, parents, élèves, jeunesse, professionnels de la session professionnelle et de l'éducation. Les responsables, également, d'EDF, l'attendent et certains élus. Quand va-t-il se concrétiser ? 6 ans de négociation pour asseoir une gouvernance dont la Région est l'acteur principal. Mais, aujourd'hui, il est urgent d'accélérer. Je me permets aussi de vous rappeler que, selon vos propos, Monsieur le Président, vous

aviez particulièrement apprécié la rencontre avec des citoyens gilets jaunes du Blayais qui vous précisait à l'époque comment ils se sentaient abandonnés ou en manque de considération. Je me permets également de pointer qu'aujourd'hui, et vous le savez mieux que quiconque, que la prise en charge des études sur Bordeaux, malgré qu'on soit à 40 km de Bordeaux, pour certains parents, aux revenus trop justes, c'est impossible. Nous avons également la problématique de logement où nous ne pouvons pas forcément accueillir non plus toutes les formations continues que nous souhaitons. La solution, c'est de délocaliser le plus possible l'enseignement, vous l'avez dit, dans les territoires ruraux. Il faut aller plus loin, mais plus vite. Mais je sais que le sujet de l'incarnation du campus de Blaye est un sujet complexe. Je vous demande d'être l'arbitre, je vous demande de trancher, car pendant ce temps-là, le territoire souffre. Si nous avons perdu l'espoir d'une ligne Blaye-Saint-Mariens qui aurait été bien utile pour désenclaver le territoire, il nous faut ce campus. C'est vital, car il permettra à nos jeunes de se former sur place, d'éviter qu'ils choisissent des voies de garage pour rester auprès de leur domicile, voire même la déscolarisation. Donc, ce campus est l'un des moyens qui permettra, je crois, de développer vraiment un élément économique et social.

Certes, je vous le concède, vous n'êtes pas le seul à décider, mais de par vos compétences, vous êtes le cœur du réacteur, si je peux me permettre cette métaphore, la construction de ce campus, c'est permettre d'aller plus loin en formation initiale, c'est construire des partenariats plus forts avec EDF sur la formation continue. Et je tiens à souligner également votre engagement de soutien à l'implantation d'un EPR 2 dans le Blayais. Donc, avoir des formations adéquates, il est temps ! Accompagner, ça, vous savez le faire, mais, pour le territoire et ses habitants, et pour l'intérêt général, il faut avancer et il faut incarner ce campus, Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Je n'ai pas fait exprès, mais Lydia HÉRAUD est ici présente et nous travaillons beaucoup avec elle. La Communauté des communes de Blaye vient d'accepter, enfin, la propriété du nouveau bâtiment. Sans propriétaire, on avait du mal à le construire. Et, sans propriétaire également déclaré, pour parler simplement, on avait du mal à mobiliser les crédits de l'État. Maintenant, je vais pouvoir organiser, c'est prévu début avril, une réunion avec tous les protagonistes. On va pouvoir, aussi, caler la contribution de l'État au bon niveau. Vous, voyez, c'est compliqué. Et je peux vous dire, même si vous écrivez l'histoire d'une certaine façon, pour ne pas trop chipoter, que je me suis vraiment investi, et le Président avant moi sur cette question. Et si nous avons relancé le campus, c'est parce que nous avons nous-mêmes porté cette idée d'association de gouvernance. Nous sommes allés chercher Monsieur RODRIGUE, ancien directeur adjoint de la centrale du Blayais. Donc, je vous dis que nous mettons des responsables de premier plan à la tête de nos dispositifs. Et,

là, les choses se débloquent. À Blaye, on va pouvoir construire, j'allais dire, un deuxième lieu incarné. N'oublions pas le CFM qui est à Reignac, à côté, parfaitement équipé pour traiter, d'ores et déjà, puisque le campus fonctionne déjà avec ces choses-là. Donc, la réponse est là. C'est lent, mais je suis le premier impatient.

Mme HAMMERER. - Je vous remercie. Mais soyons clairs, entre le CFM et ce campus, tout est complémentarité et transversalité.

M. NEMBRINI. - Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous connaissez ce que j'évoque. Il y a trop de partenaires et c'est trop long. Je trouve d'ailleurs, vous connaissez mon opinion, que la Région devrait être responsable de la totalité des lycées professionnels et des lycées agricoles. Jean-Louis.

M. PAGÈS. - Monsieur le Président, et chers collègues, vous savez que, depuis de nombreuses mandatures, les écologistes ont toujours été farouchement opposés à l'Euro campus, puisque, quelque part, il fait la promotion de l'avion. Et même avec les nouveaux atours de l'avion écologique, nous ne sommes pas du tout persuadés de son utilité. Toutefois, le type de projet qui va amener de la formation et des campus sur les territoires, pour nous, c'est quand même quelque chose de tout à fait intéressant. Et nous sommes pragmatiques. Donc on peut évoluer dans nos votes. Nous sommes contre le nucléaire. Nous sommes farouchement opposés au danger que représente par exemple la centrale du Blayais, mais nous sommes conscients que, justement, il faut des formations pour assurer la sécurité de ces installations, parce qu'on ne sortira pas du nucléaire du jour au lendemain. Donc les écologistes avancent. La Région avance un peu. Nous avons beaucoup d'avance sur elle. Donc, effectivement, on peut le dire. Toutefois. Nous allons, cette fois-ci, donc, même s'il y a Aérocampus même si on nous parle de nouveaux chantiers de construction navale, nous ne voterons pas contre. Nous ne nous abstiendrons même pas et nous voterons pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime le retour de l'humour de votre part. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, n'y avait-il pas un amendement centriste sur cette délibération ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon ? Qui le présente ?

M. DARTIGOLLES. - C'est moi, Monsieur le Président. Excellent amendement, c'est sûr. À travers cet amendement, je vais être bref, Monsieur le Président, nous proposons de bonifier la part dédiée de la dotation globale de fonctionnement au lycée des campus des métiers labellisés talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine. Cette bonification de la DGF valorisera

l'innovation pédagogique, renforcera l'adéquation des formations aux besoins des compétences du marché du travail et encouragera les établissements à viser l'excellence. Donc, c'est un amendement tout à fait vertueux.

M. NEMBRINI. - D'une part, merci pour l'intérêt que cela manifeste sur le sujet. Si vous regardez bien la délibération, vous voyez que, derrière chacun de ces campus, il y a un contrat d'objectifs et de moyens, c'est-à-dire que, évidemment, la Région a une politique industrielle, a une politique de développement, donc elle pose un certain nombre d'exigences, des contrats régionaux de filières, etc. En contrepartie, elle finance les campus. C'est par ce biais que nous avons un financement adapté. Ça, c'est un premier point. Et, donc, ce que vous proposez, nous le faisons à travers les contrats d'objectifs et de moyens. C'est pourquoi la labellisation est donnée pour trois ans, de façon à ce que l'on puisse évidemment, chaque fois, évoluer, financer différemment, différencier. Ce que vous proposez.

La deuxième chose, et je renvoie à nos débats sur la DGF, chers collègues. La DGF, vous êtes tour à tour critique sur ce sujet et marqué, parfois, par le fait que de l'argent versé en surplus s'accumule dans les lycées, par des fonds de réserve par trop importants. Du coup, nous essayons de faire en sorte que la DGF soit collée davantage au fonctionnement réel de l'établissement. C'est la rigueur budgétaire, à la fois la générosité de la Région, mais la rigueur d'exécution. Et nos politiques d'accompagnement, nous les finançons par ailleurs, qu'il s'agisse des politiques de jeunesse, pour les voyages, pour les projets pédagogiques, etc., ou les équipements que seraient amenés à demander les établissements en fonction de leur projet. Autrement dit, ce que vous proposez là, très sincèrement, moi, je suis prêt à travailler avec vous dans le détail et, sur ces questions-là, on répond globalement, c'est déjà pris en compte. Et, donc, je ne peux pas proposer que l'on vote cet amendement.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, une simple réponse très rapide. Oui, c'est vrai que nous sommes très intéressés par les campus. D'ailleurs, sachez que, sur la commission 3, Dominique ASTIER n'est pas là, le président, nous allons dédier une commission spéciale sur les campus, et/ou si vous pouvez venir, ça sera aussi très bien, sur le contenu. Votons-le, cet amendement, d'une certaine manière. Vous voyez, on est tellement intéressé et on porte vraiment beaucoup d'intérêt à ces à ces campus que nous proposons cette bonification. Donc je pense qu'on peut le voter.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, attendez. Cet amendement parle de DGF sur le plan des fluides, sur le plan de tout ce que contient la DGF, mais ce qu'explique Jean-Louis, c'est qu'il y a dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, des outils pédagogiques, peut-être des actions de déplacement, de formations spécifiques qui sont faits et qui ne rentrent pas dans

tous les lycées, vous voyez ce que je veux dire. Donc, tout ça a été pris en compte, mais la DGF a ses modes de calcul qui sont à l'échelle des 300 lycées de la région.

M. NEMBRINI. - Vous avez vu également le nuage de points de tout à l'heure qui avait au moins une vertu. Vous voyez, d'ores et déjà, il faudrait déjà faire 89 entorses au fonctionnement de la DGF. On ne va pas y arriver. Donc je crois que le contrat d'objectifs et de moyens est la bonne solution. Mais, en tout cas, et je le dis à Dominique ASTIER, aussi, merci à la contribution de la commission au débat. Je l'ai regardé de très près. Ce n'est pas moi qui suis venu la présenter, mais j'y viendrai avec plaisir. Merci de votre contribution.

M. LE PRÉSIDENT. - La position de la majorité, Martine ? Alors, je vous propose de mettre aux voix cet amendement, sauf s'il est retiré après ces explications.

M. ROBERT. - Non, il n'est pas retiré, Président. On aurait pu trouver une écriture commune. L'idée, c'est qu'on sache et qu'on écrive qu'il y a des moyens clairs. Mais vous avez bien compris le sens de l'amendement. On aurait sans doute pu le modifier pour trouver un terrain d'entente. Parce que nous dire : « On le fait déjà, mais on vote contre l'amendement », c'est toujours un peu étrange.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais cela a été expliqué, je crois, par Monsieur ASTIER à la commission. Donc je mets aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Au-delà, Président, une rapide explication de vote, s'il vous plaît, donc en une quinzaine de secondes, effectivement. Nous rejoignons le Vice-président quant aux contrats d'objectifs et de moyens. Peut-être également souligner que nous avons besoin, on le sait, pour faire plus de dentelle dans les territoires d'aides qui soient quelque part, aussi, souvent renforcées. Et, à travers cet amendement, nous craignons finalement une rupture d'égalité. Et c'est d'abord ça qui nous amène effectivement à voter contre cet amendement, puisque cette différenciation pourrait être préjudiciable, on le sait, à la fois aux territoires et à la fois aux lycéens et lycées.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui vote contre ? L'amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par les Groupe Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix le texte global qu'a proposé Jean-Louis NEMBRINI. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? C'est drôle.

M. FLORIAN. - Si. Nous on était pour l'amendement, donc dès lors que ce n'est pas amendé, on s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, c'est le principe là-dessus, c'est le principe. Non, mais on prend le point. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir validé cette idée que l'on a fomentée, à l'époque, avec le recteur Jean-Louis NEMBRINI. Sur la convention-cadre, label des métiers du ferroviaire, Jean-Louis.

N° 01

Vote sur « LABELLISATION DE CAMPUS DES MÉTIERS « TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE » ET DÉFINITION DE LA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DU LABEL 2024-2027 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

02 – CONVENTION CADRE « LABEL - MÉTIERS DU FERROVIAIRE »

M. NEMBRINI. - C'est finalement l'illustration de ce que je viens de présenter. Il s'agit d'une convention avec SNCF réseau pour permettre simplement aux 11 lycées d'ores et déjà concernés par le Ferrocampus d'avoir les formations professionnelles dans des entreprises préparées pour les recevoir. Je vous rappelle que la formation professionnelle, ce sont des périodes de formation en entreprise, qui sont légalement prévues, en nombre de semaines, en seconde, en première, en terminale. Et, s'agissant du Ferrocampus, il y a ce cahier des charges, cette convention-cadre. C'est assez simple. Le texte c'est un texte qui engage les entreprises. Il y a les formations professionnelles dans le cadre du bac pro, des différents diplômes professionnels. Mais il y a aussi la dimension orientation, donner envie à des jeunes d'aller vers ces formations. Et, donc, il faut que les stages prévus au collège, par exemple, et vous savez que c'est la période, ou même en seconde, permettent à des jeunes d'aller vers les métiers. Et on ne va pas spontanément vers les métiers du ferroviaire, ce n'est pas forcément connu. Et, donc, les entreprises, là, par cette convention, s'engagent à accueillir les jeunes en formation professionnelle et en recherche d'orientation.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des remarques, des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Jean-Louis, on a une communication, maintenant, sur les conditions d'exercice du mandat confié par la Région aux sociétés d'économie mixte pour les travaux des lycées.

N° 02

Vote sur « CONVENTION CADRE « LABEL - MÉTIERS DU FERROVIAIRE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**03 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU
MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - EXERCICE
2022**

M. NEMBRINI. - C'est une délibération récurrente. Nous la votons tous les ans. Dans l'ancienne Région Aquitaine, ce sont des sociétés d'économie mixte, La SEMIPER pour la Dordogne, BMA pour la Gironde, SATEL pour les Landes, SEM 47 pour le Lot-et-Garonne et SEPA pour les Pyrénées-Atlantiques. Et la loi demande chaque année d'établir un rapport spécial. Et, là, il s'agit du rapport spécial pour l'année 2022.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de questions à Jean-Louis NEMBRINI ? Donc, on donne acte, Jean-Louis, de cette communication.

N° 03

« COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE
DU MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX -
EXERCICE 2022 »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

04 – LA FORMATION EN SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE EN NOUVELLE-AQUITAINE : MISE EN ŒUVRE DU PROJET BATTENA

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais résumer assez rapidement, mais vous avez lu le rapport. Un, depuis une dizaine d'années, on a structuré, notamment avec les industriels, le pôle batterie, ce qui fait que nous sommes la Région à avoir l'écosystème complet de la batterie, SAFTG a ACC, Forsee Power, Arkema, Solvay, SERMA technologie. Demain, des entreprises et notamment une que connaît bien Andréa BROUILLE, qui est dans sa belle commune, vont assurer la déconstruction des batteries. On a deux projets de déconstruction des batteries. Une entreprise qui sera le démonstrateur, à Nersac, à côté d'Angoulême. Le centre de recherche d'ACC qui regroupe plus de 800 ingénieurs chercheurs autour de l'économie de la batterie, de la conception de la batterie du futur, puisque vous savez qu'on est aujourd'hui en en train de mettre au point une batterie qui ne posera pas de problème en termes de sécurité avec le risque incendie. On a eu notamment chez les batteries Bolloré ou chez les batteries Tesla, beaucoup d'accidents de feux de batteries dans les véhicules, ce qui pose un problème de sécurité, bien entendu. On a l'entreprise SERMA technologie qui travaille sur l'homologation des batteries.

Et, donc, l'idée, c'est, avec un financement de l'État qu'on a obtenu à travers un appel à manifestation d'intérêt de 10 millions d'euros, d'avoir un programme de quelque 20 millions d'euros, qui devrait permettre la formation de plus de 35 000 personnes d'ici 2030. Des lycéens, des étudiants, des salariés, des demandeurs d'emploi. On a notamment, autour du véhicule électrique, le problème de la formation de tous nos garagistes du coin. Puisque, passer de la maintenance d'un véhicule thermique à un véhicule où 50 % de la valeur est autour de la batterie et du système électronique est quelque chose d'important. Des modules de formation de bac moins 3 à bac plus 8. Dans le consortium, il y a 60 partenaires au niveau de la région, des entreprises, des centres de formation, des universités, des écoles d'ingénieurs, clusters et pôles de compétitivité. Donc, la Région va animer ce consortium BATTENA qui montre l'anticipation que nous avons faite pour prêt, au moment, en Nouvelle-Aquitaine, où le véhicule thermique ne sera plus vendu. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Oui. Allez-y, Monsieur.

M. CHAGNIAT. - Monsieur le Président, chers collègues, l'électrification croissante de notre parc automobile va nécessiter dans les années à venir un recours aux batteries sans commune mesure avec les volumes actuels. Notre dépendance envers la Chine étant massive, vous avez la volonté de mettre en place d'ici à 5 ans des formations visant à développer les compétences en matière de fabrication, utilisation, maintenance, recyclage et réemploi des batteries. Toutes ces mesures visant au développement de notre industrie locale et de notre production locale et d'autant plus lorsqu'il s'agit de notre indépendance est

un objectif louable répondant à notre propre vision, d'autant plus lorsqu'elles s'accompagnent de la création d'emplois hautement qualifiés. Et aussi éviter, comme par le passé, de passer à côté de technologies émergentes, par attentisme ou frilosité de la part des pouvoirs publics. Le Rassemblement National ne peut donc, en première analyse, que regarder ce projet avec un a priori favorable.

Cependant, je souhaite exprimer certaines réserves concernant ce projet de développement. Premièrement, le montant alloué au projet, soit 10 millions d'euros, soulève des interrogations. Est-ce suffisant pour envisager une production de masse, surtout lorsque nous partons déjà avec du retard sur la concurrence, la Chine et les pays asiatiques, bien sûr, qui produisent 80 %, mais aussi l'Allemagne, avec Tesla, entre autres, qui a l'ambition d'implanter la plus importante usine au monde à l'horizon 2030. Il est donc crucial d'évaluer correctement les besoins financiers pour assurer le succès du projet en ne se trompant pas de marché. Si le montant est insuffisant, nous risquons de ne pas pouvoir rattraper notre retard et de ne pas être compétitifs sur ce marché. D'un autre côté, si le montant est trop élevé, nous risquons de gaspiller des ressources précieuses qui pourraient être utilisées ailleurs, surtout si nous nous cantonnons à une niche.

Deuxièmement, et c'est un aspect plus important, la finalité même du projet, qui vise à la voiture tout électrique au détriment du thermique à l'horizon 2035. Ce qui constitue pour nous une aberration. Il est essentiel de prendre en compte la mobilité pour tous et nous devons nous assurer que la transition vers l'électrique n'exclut pas toute une frange importante de la population qui ne pourra pas se permettre d'acheter ces véhicules. Troisièmement, il ne faut pas oublier que les voitures électriques, malgré leur image verte, sont également polluantes. Leur poids excessif, l'usure des pneus en conséquence, le recyclage, tous ces facteurs contribuent à leur empreinte écologique qui est loin d'être neutre, ce que reconnaissent même certains écologistes qui considèrent que c'est un pis-aller et souhaitant peut-être un retour à la carriole. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces aspects dans votre réflexion. Nous devons nous assurer que le passage à l'électrique ne crée pas de nouveaux problèmes.

En conclusion, bien que le développement d'une filière de batteries en Nouvelle-Aquitaine soit une initiative intéressante, les réserves exprimées sur le dimensionnement du projet, l'accessibilité pour tous qu'elle implique et l'évaluation de son impact sur l'environnement nous amènent à nous abstenir sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si vous êtes un meilleur spécialiste que nous de cette filière. En tout cas, on l'a travaillé avec plus de 60 opérateurs qui me semblent, et ils s'appellent ACC, SAFT, ça s'appelle Forsee Power, SERMA, un peu plus compétents que

nous tous. C'est comme ça qu'on co-construit des politiques. Donc, je prends acte. Je regrette, mais je prends acte. Y a-t-il d'autres observations. Oui, Monsieur PAGÈS, spécialiste de la batterie, aussi ?

M. PAGÈS. - Vous êtes pile sur l'élu qui convient. Monsieur le Président, chers collègues, en fait je suis assez content que nous ne votions pas comme le Rassemblement National parce que, nous, nous allons voter cette délibération. Et, donc, en fait, on a quand même une question à se poser, c'est que, dans ce budget qui, en fait, fait 20 millions, il y a 4 millions qui sont dévolus à la promotion de la filière. C'est quand même beaucoup parce que les filières de formation elles-mêmes et leurs formations, ça représente 15 millions. Donc il y a un rapport de 1 à 3, que pour la promotion de la filière. Et on trouve que, vu les types d'industries qui sont impliquées, les moyens qu'elles ont, elles pourraient l'assumer elles-mêmes. Si je prends, par exemple, l'exemple d'ACC, Automotive Cells Company qui est quelque chose d'énorme, puisque c'est financé à un tiers par Total, un tiers par Mercedes, et un tiers par Stellantis. Elle va bénéficier beaucoup de ce type de formations puisqu'elle va faire des giga factories donc qui ont besoin de beaucoup de gens formés. Mais tout de même ils pourraient faire un effort financier parce qu'ils ne donnent pas grand-chose alors que, les giga factories, il y en aura une dans les Hauts de France, la seconde, je crois, c'est dans un Land allemand, celui de Westphalie et, la troisième, en Italie. Donc, on s'étonne un petit peu de la répartition du budget avec tant de place donnée à la promotion de la filière alors que cela pourrait être assuré financièrement, non pas par la Région et l'État, mais par, je dirais, les opérateurs qui vont en tirer le plus de bénéfices. Ceci étant, ce type de projet, il est européen. Effectivement, j'ai dit ça au Rassemblement National. Si on veut pouvoir ne pas rééditer le naufrage des cellules photoélectriques, c'est bien au niveau de l'Europe que ça se passe vu l'intensité en investissement nécessaire.

Toutefois, nous, on tient à dire une chose, nous, écologistes. C'est que la voiture électrique n'est pas du tout une solution pour décarboner et c'est une grosse illusion. Je vais vous dire des petites choses. En ce qui concerne les ressources, pour faire simple, si on voulait, dans les 10 années qui viennent, remplacer le parc automobile, avec une quarantaine de millions d'automobiles prévues, il faudrait, rien que pour la France, utiliser un an de production de cobalt mondiale plus, je crois, 2 ans de de lithium. Il faudrait un quart de la production électrique française. Et, si on voulait faire recharger tous ces véhicules en même temps, ce serait l'équivalent de tout le parc nucléaire. À supposer qu'il soit en fonction.

La deuxième chose, quand même, qui est terrible, c'est la pollution. Dans le consortium, vous noterez qu'il y a Arkema qui fabrique des batteries dans le Rhône. Il y a une autorité, la section générale de l'environnement qui, il y a quelques mois, a relevé que la fabrication des batteries au lithium provoquait des émissions de PFAS. Le Président parlait de PFAS ce

matin. Voilà un bel exemple. À telle enseigne qu'on a relevé qu'ils avaient lâché 3 tonnes et demie dans les eaux de produits PFAS, ce qui fait que cela a pollué l'eau potable d'une quarantaine de communes. Donc, la production de batteries, elle est polluante. Et, si je remonte encore plus en amont, les mines elles-mêmes sont une extraordinaire source de pollution. Parce qu'elles déforêtent, elles entassent des déchets. C'est la production qui produit le plus de déchets de toute la production industrielle au monde. Et, troisièmement, elle utilise une quantité énorme d'eau. Juste un exemple, pour sortir un kilo de lithium, il faut 200 000 litres d'eau pour arriver à l'extraire parce que les taux sont très faibles. Donc, Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération. Toutefois, nous maintenons que la décarbonation de l'économie ne passera pas par la voiture électrique à tous crins. Elle passera par les transports en commun, par les TER et par la sobriété énergétique qui est, je crois, notre première mission. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je vous suis bien, on laisse le thermique continuer.

M. PAGÈS. - Non. Mais ce n'est pas la solution, ce n'est pas la panacée. Vous l'avez bien compris, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste pour votre information, on peut partager les informations qu'on a. La Région a accompagné une entreprise qui s'appelle EXOES, qui est à Gradignan et qui a révolutionné la fabrication de la batterie sans lithium. Et toute la bataille, aujourd'hui, que l'on a, c'est d'essayer de trouver des batteries d'une autre génération, je le disais tout à l'heure qu'on appelle la batterie tout solide, sans électrolyse, de telle sorte qu'on arrive à une production de batteries qui nous permette de décarboner notre système. Y compris d'ailleurs pour les véhicules dits « propres », et qu'on arrive à avoir une production la plus décarbonée possible. J'ajoute, par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, que, moi, j'ai un souci, et c'est pour ça que j'avais mis, au début du COVID, en place, deux groupes de travail sur les dépendances à la Chine, à la fois sur l'électronique, et on dépend à 98 % de la base de l'électronique de Chine, et les principes actifs des médicaments. C'est pour ça qu'on travaille sur les médicaments biosourcés, aujourd'hui. Pour essayer de révolutionner cela. Je ne sais pas, Monsieur PAGÈS, s'il n'y aura que 3 giga factories en Europe, mais en tout cas, les choses bougent et on accompagne un certain nombre d'entreprises qui sont effectivement sur une vraie décarbonation.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, on va voter cette délibération. On l'a déjà dit à plusieurs reprises, mais effectivement, ce que l'on regrette, c'est que les giga factories, les lieux qui vont créer beaucoup d'emplois ne soient pas dans notre région. Alors nous avons effectivement tout le volet recherche, vous l'avez rappelé. Ce sera sans doute évidemment source de création d'emplois. Mais nous regrettons que la Région

Nouvelle-Aquitaine soit un peu à l'écart d'autant plus que nous avons ces savoir-faire fondamentaux de la fabrication des batteries. Alors, pour le dire différemment, peut-être le poser sous forme de question : « Pourquoi est-ce que nous n'avons pas, peut-être, su mettre en place une mobilisation pour avoir aussi de la production de batterie chez nous ? » C'est en tout cas l'un des regrets qu'on a sur cette feuille de route. On peut dire qu'on fait tout bien, mais force est de constater que les usines ne sont pas chez nous.

Deuxième remarque, oui, la batterie va évoluer, elle sera sans doute moins ou plus du tout polluante. En attendant, il y a du lithium, il y en a en quantité notamment dans notre région. Et je voudrais savoir quelle est la position de la Région sur les mines, puisque, si l'on veut produire des batteries qui ne viennent pas de l'autre bout du monde et fabriquées dans des conditions sans doute regrettables pour la planète, il faut, pour les produire, chez nous, c'est la démarche qui a été lancée, il faut du lithium. Donc, qu'allez-vous faire et quelle est votre position sur ce sujet ?

Troisième remarque à l'attention de mes collègues écologistes, je ne vois vraiment pas comment on peut résoudre l'équation du stockage et de la fourniture d'énergie si on considère que la voiture et la batterie électrique n'est pas une part de la solution. D'abord parce qu'il y a des gens qui n'auront absolument pas le choix que de prendre la voiture. Et c'est quelqu'un qui n'en a pas qui vous le dit. Cela ne pourra pas fonctionner autrement que par la voiture, et mieux vaut qu'elle soit électrique et produite en France. Mais, si on dézoome, en plus, et qu'on prend un spectre mondial, voulez-vous que tous les pays en développement passent à la voiture thermique ? Non, on a tous envie de voir la voiture électrique se développer fusse-t-elle polluante dans sa fabrication et de moins en moins, nous l'espérons. C'est une amélioration par rapport au thermique. En tout cas refuser la batterie, refuser dans le même temps le stockage par l'énergie nucléaire, tout ça nous paraît conduire à une impasse qui me fait parfois vous suspecter d'avoir un peu plus de conflits idéologiques avec la voiture tout court. Je le dis, ce n'est pas méchant. C'est que j'ai observé à plusieurs reprises ce combat contre la batterie qui, au final, se transforme parfois en un combat contre la voiture et malheureusement contre les gens qui sont obligés de l'utiliser.

M. PAGÈS. - Cher collègue, ce n'est pas de la méchanceté, c'est de la surdité. On n'a pas du tout dit ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, attendez, on n'est pas, comme ce matin, dans une espèce de foire d'empoigne. Je trouve, d'abord, auprès de Fabien ROBERT, qu'on a l'impression que, quand on est dans l'opposition, il faut, à un moment donné, ne pas se dire : « C'est pas mal. C'est vous qui en avez eu l'idée il y a 12 ans de créer le consortium industriel et économique, les labos. Si vous êtes en train de passer du lithium au sodium, je ne l'ai pas dit tout à

l'heure, mais c'est ce qu'on est en train de faire, y compris avec ACC, y compris avec EXOES, c'est plutôt bien. C'est que vous savez détecter les entreprises qui viennent ici pour se développer sur la batterie du futur ». Je suis un peu un peu surpris de ce genre de propos.

Le troisième problème, vous n'êtes pas sans le savoir, c'est qu'il y a dans le Nord des friches industrielles colossales et que les entreprises automobiles que ce soit Peugeot, ou je ne sais plus si ça s'appelle Stellantis, et Renault, ont des friches colossales et que l'accord du gouvernement et l'accord de l'Europe a été, d'abord, dans des zones en situation difficile, auprès des emplois qui ont été supprimés, parce qu'on n'est pas une région où se sont installées les grandes entreprises automobiles, mais qu'on peut avoir un peu de générosité, de considérer que, quand on ferme une usine automobile et qu'on ouvre une usine de batterie, cela semble être, en matière d'aménagement du territoire national, à peu près correct.

Enfin, je ne sais pas s'il n'y aura que 3 usines. Je ne sais pas. On est approché, pour ne rien vous cacher, aussi, sur des giga factories. On est approché. Sauf que ça pose un premier problème qui est la quantité d'eau utilisée, comme dans l'électronique. Ce qui pose un problème au niveau de la ressource en eau. Dire qu'on n'a pas d'usine, c'est faux parce que la première usine de batteries s'installera à Nersac. Avec je ne sais pas combien de centaines d'emplois, je ne me souviens plus. J'ai 700 dans la tête. Et elle sera aussi une usine de formation. Mais, l'intelligence du système sera ici et, à tout prendre, je pense qu'il vaut mieux plutôt, avec les changements, et regardez ce qui s'est passé sur Ford, avoir un écosystème pluraliste qui nous permet de mieux garantir l'emploi.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Mes chers collègues, notre groupe soutiendra ce dossier et la mise en place du projet BATTENA et d'une filière batterie en Nouvelle-Aquitaine. En effet, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins en matière de transition écologique. Il convient effectivement de favoriser le mix énergétique et différents modes de déplacement et donc de propulsion. Ainsi, il n'est pas tenable d'être contre l'avion, le bateau, les projets LGV, l'essence, l'électrique, l'hydrogène et j'en passe, sauf à vouloir en revenir aux chars à bœufs. Oui, l'électricité et les batteries des SUV de 2 tonnes sont des problèmes à prendre en compte. Mais, si nous regardons passer le train, il continuera sa course sans la Nouvelle-Aquitaine. Ce train, c'est celui de l'emploi, du développement, du mouvement. Au final, de l'avenir. Ne pas le prendre, c'est revenir en arrière ou, au mieux, stagner. Il faut néanmoins une réflexion globale de l'État sur la question de l'énergie et des mobilités à l'échelle de la France, mais aussi de l'Europe, car l'électrification et le stockage sont des enjeux forts, mais posent aussi la question des infrastructures et, in fine, du recyclage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous bien fait de de porter le point sur le problème du recyclage. On a des entreprises, Orano, à Bessines-sur-Gartempe et une autre entreprise, Solvé à La Rochelle et une troisième, aussi, dans ce domaine-là. Aujourd'hui, je le dis à Fabien ROBERT, en gros, la Méga usine à Douai, je crois, c'est 2 200 emplois. Nous, on doit être à plus de 3 000 emplois. Nous, nous avons déjà plus de 3 000 emplois sur la batterie. On a anticipé. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N° 04

Vote sur « LA FORMATION EN SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE EN NOUVELLE-AQUITAINE : MISE EN ŒUVRE DU PROJET BATTENA »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

05 – FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-AQUITAINE : STRATÉGIE RÉGIONALE 2024-2028

M. ASTIER. - Je vous présente avec beaucoup de fierté, aujourd'hui, la stratégie régionale de formation professionnelle, autrement dit les grandes ambitions de notre Région dans ce domaine pour la période 2024-2028. Vous l'aurez compris, à la lecture de la délibération, la région intervient à tous les moments de la vie professionnelle des Néo-Aquitains, que ce soit pour choisir un métier, trouver la formation qui y mène et tout au long de la vie pour accompagner les reconversions professionnelles. La Région consacre des moyens conséquents, plus de 300 millions d'euros chaque année et les résultats sont là. 220 000 chercheurs d'emploi formés depuis 2019. Et plus de 70 % de sorties positives dans les 6 mois qui suivent, c'est-à-dire de personnes qui trouvent ensuite un emploi, puis poursuivent sur une formation complémentaire. Avec cette nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle, nous souhaitons poursuivre le déploiement de formations de proximité en cohérence avec les besoins de chaque territoire. Il s'agit également d'accompagner les besoins en compétences pour les métiers émergents et ceux liés aux transitions, en cohérence avec notre feuille de route Néo Terra et son ambition 2. Avec cette nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle, la Région s'attache à placer l'usager au centre et une attention particulière est apportée aux publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. Enfin, à la lecture de notre feuille de route pour la formation professionnelle, une ambition en fil rouge, poursuivre nos efforts pour faciliter l'accès à la formation en multipliant d'abord les dispositifs d'information et d'accompagnement.

C'est pourquoi nous avons développé des espaces régionaux d'information de proximité, ce que l'on appelle ERIP, sur tout le territoire. Thibault BERGERON en parlera après. En cultivant des partenariats avec tout l'écosystème de la formation, Cap métier, les branches professionnelles, les opérateurs de compétences, les OPCO, les missions locales, pour faire en fait connaître les dispositifs régionaux. En expérimentant de nouvelles façons de se former, également. L'exemple de la FEST, l'action de formation en situation de travail illustre parfaitement cela. Deuxièmement, nous privilégions toujours l'écoute et l'accompagnement de nos stagiaires aux sanctions et obligations. L'identification avec les chercheurs d'emploi des freins périphériques ou obstacles qui sont susceptibles d'entraîner une rupture de leur parcours est une priorité. Aussi, une expérimentation d'un cumul RSA rémunération des stagiaires avec des Départements volontaires sera mise en place.

Enfin, à l'heure où l'État, au prétexte de l'objectif plein emploi, multiplie des dispositifs parfois restrictifs, parfois punitifs, envers des demandeurs d'emploi qui se sentent parfois culpabilisés, infantilisés, à l'heure où la reconnaissance de la pénibilité au travail a été plus ou moins rabaissée et l'âge de départ à la retraite allongé, la Région Nouvelle-Aquitaine est

aux côtés des chercheurs d'emploi les plus fragiles ayant de lourdes difficultés d'insertion pour réaliser un accompagnement sur mesure. Je vous remercie de votre attention.

Mme JOINT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, au regard d'un certain nombre de remarques communes entre cette délibération et celle sur le pacte régional d'investissement dans les compétences, je me permettrai de traiter ces deux délibérations en une seule intervention afin d'éviter des répétitions inutiles. Tout d'abord, je me souviens que, lors de mon intervention sur le CPRDFOP, j'avais regretté le caractère extrêmement généraliste et flou du document qui nous avait été présenté. On m'avait répondu à l'époque, il ne s'agissait que d'un contrat-cadre et que cette stratégie régionale serait bien plus précise. Ce n'est clairement pas le cas et nous restons malheureusement sur notre faim. Ce document n'est qu'un catalogue de bonnes intentions et de formules communes qui ne sont en réalité que peu instructives. La question est, est-ce qu'on forme pour former ou est-ce qu'on forme pour répondre aux besoins de l'économie ? Vous faites clairement le choix d'articuler votre politique de formation avec les attentes des usagers. C'est parfait. Mais, avec une telle approche, on forme en masse, mais nous ne sommes pas assez vigilants sur le fait de savoir si les places de formation ouvertes répondent ou non à un réel besoin des entreprises. Il y a un vrai changement de paradigme à faire sur ce point pour s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi et les tensions de plus en plus fortes sur de nombreux métiers, surtout à l'heure d'un désengagement financier annoncé de l'État et d'une probable baisse du budget régional dédié. Le cœur du problème est que vous ne partez pas assez des besoins des entreprises. Il faut assumer de faire moins de quantitatif et plus de qualitatif en suivant un principe simple : un emploi, une formation.

Sortir de la culture du chiffre, former peut-être moins, mais pour former mieux, c'est aussi une chance d'un meilleur accompagnement pour les publics prioritaires de la formation professionnelle. Si nous prenons le bilan national du PIC, par exemple, on constate que le nombre de personnes peu diplômées entrant en formation a stagné, que leur part dans les formations qualifiantes a diminué et que, dans le même temps, la part des formations menant aux métiers en tension a diminué entre 2019 et 2022. En l'état, les formations que nous finançons bénéficient donc bien trop à des publics davantage intégrés dans l'emploi et à des filières qui se portent bien. L'exact inverse de ce que nous réclamons. En l'état, sans remise en question de votre approche de la formation professionnelle, nous continuerons de voir à l'avenir des entreprises sans salariés et des actifs sans emploi. Nous nous abstiendrons donc sur ces deux délibérations, à savoir, celle-ci et la suivante, sur le PIC. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour avoir fait le point avec France Travail, il y a quelques jours de ça, c'est l'inverse. Vous n'avez peut-être pas lu l'ensemble du dossier ou écouté Dominique

ASTIER. Un, on est la région qui a le plus de sorties sur l'emploi. Plus de 70 %. Et c'est pas mal. Deux, cette stratégie de promotion de la formation professionnelle, même si ce n'est pas nous qui fléchons les chômeurs, c'est Pôle emploi qui le fait, tout ça est travaillé avec les branches professionnelles. On vous l'a dit et répété, ce n'est pas des services de la Région ou des élus que sortent ces problèmes. La troisième réponse, parce qu'il y a un débat, aujourd'hui, chez les économistes, sur les entreprises qui sont considérées comme des métiers en tension, c'est qu'il y a une partie de l'effort qui a été conjointement fait par l'État et par la Région qui a permis de diminuer cet effort de tension. La difficulté que l'on a c'est l'espèce de partage de compétences qui n'est pas normal, pas positif, entre Pôle emploi, France Travail et la Région, la Région qui a la compétence des entreprises et qui les connaît, et de la formation professionnelle, et Pôle emploi. Il devrait y avoir une organisation beaucoup plus courte et que nous ayons l'autorité sur l'emploi. Je sais qu'il y a beaucoup de réticences, y compris parfois des organisations syndicales de Pôle emploi, mais cela me semblerait un peu plus efficace. La vraie difficulté, c'est l'individualisation des parcours.

Deuxièmement, le progrès qu'on a fait avec ce qu'on appelle les habilitations de service public, c'est-à-dire un type de cahier des charges et d'appels d'offres qui permet d'accompagner les demandeurs d'emploi, non pas simplement quand ils viennent en formation, mais simplement tout au long de la semaine, avec un accompagnement individuel, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et qui ont perdu l'habitude d'aller au travail. Nous sommes en train, j'ai soumis cette idée quand j'ai rencontré les Restos du cœur qui développent, comme le Secours catholique, le Secours populaire et de l'accompagnement aux personnes qui sont en situation très précaire. Et, donc, nous allons récupérer plus de personnes qui ont besoin de formation, un besoin de formations dites socles, réapprendre à lire et à écrire, tout bêtement et, ensuite, une Formation qualifiante. Donc, on est engagé dans un processus global et je pense que, là-dessus, les résultats, pour n'être pas complètement massifs, sont considérés comme étant parmi les meilleurs de France. Monsieur DARTIGOLLES, le spécialiste dans notre maison.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, il y a tant de choses à dire. Alors, déjà, depuis le premier janvier, il n'y a plus de Pôle emploi, c'est France Travail.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qui rassure les missions locales, d'ailleurs, vous le savez.

M. DARTIGOLLES. - Tout à fait, elles sont tout à fait rassurées les missions locales puisqu'il n'y aura pas de fusion...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, j'étais au deuxième degré.

M. DARTIGOLLES. - Ah bon... Je les vois régulièrement, les collègues. Monsieur le Président, chers collègues, cher Dominique, notre groupe centre indépendant tient à indiquer

son satisfecit concernant cette nouvelle stratégie régionale de la formation professionnelle. Tout d'abord, nous tenons à saluer les 4 objectifs qui sont alignés avec les 12 objectifs et 36 engagements du CPRDFOP que nous avons voté sans réserve, ainsi qu'aux orientations de la nouvelle loi du plein emploi du 18 décembre 2023 et de la réforme de France Travail. Nous retrouvons ainsi des points essentiels que l'on avait demandés à Karine DESROSES, d'ailleurs, qui n'est pas là, lors des échanges sur le CPRDFOP. Formation au plus près des territoires en lien avec les problématiques de mobilité et de logement, formation à destination des publics les plus défavorisés, ceux touchés par les freins périphériques, formation en lien avec les besoins en main-d'œuvre des métiers en tension. Nous tenons également à souligner tout particulièrement le soutien de la Région aux actions territorialisées. Vous en avez parlé ce matin, Monsieur le Président, aux actions d'aller vers avec, par exemple, la généralisation des places de l'emploi et de la formation avec les acteurs du service public de l'emploi ou bien aux actions expérimentales « dites-le-nous une fois » à destination des entreprises de La Rochelle, de Val de Garonne et cela en partenariat étroit avec France Travail, les EPCI des deux territoires. La Région renforce les partenariats avec les conseils départementaux, les EPCI, les acteurs du SPE, les associations, pour partager, entre autres, le recueil et l'analyse des besoins de formation et cela est une excellente nouvelle. Et, mon cher Dominique, la loi plein emploi et la réforme de France Travail va consister et consiste déjà à renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi à travers un nouveau contrat d'engagement rénové. Depuis mars 2022, le Département de la Creuse et le Béarn expérimentent une activité de 15 à 20 heures pour les bénéficiaires du RSA. En tout il y a 18 territoires nationaux qui l'ont fait. Nous sommes à 20 000 bénéficiaires du RSA qui sont accompagnés avec ce nouveau contrat d'engagement rénové et nous en sommes à 60 % de retour à l'emploi pour des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA lourdement impactés par les freins périphériques. Et c'est une véritable réussite. J'en veux pour preuve que, jusqu'à présent, après 7 ans de RSA, nous n'avons que 11 % des bénéficiaires du RSA qui reprenaient une activité. Donc, ne te fais pas de souci, cher Dominique, tout ça va dans le bon sens.

Enfin, nous notons avec grand intérêt l'articulation entre dimensions régionales et territoriales pour assurer le pilotage de cette nouvelle stratégie. Et cela en lien avec la loi plein emploi et avec la nouvelle contractualisation autour du PRIC qui sera débattue lors de la prochaine délibération. La prochaine mise en œuvre des comités territoriaux de l'emploi issus de la loi plein emploi permettra de passer des intentions aux actes en positionnant la Région comme acteur majeur de cette nouvelle gouvernance, avec la mobilisation de ces délégations territoriales de la formation et du développement économique dans une synergie d'acteurs visant à éradiquer les inefficaces tuyaux d'orgue et autres couloirs de nage. Reste à être

toujours vigilant sur l'efficacité des formations en termes de retour à l'emploi par le biais d'organismes de formation qui doivent être objectivement plus challengés sur leur capacité à accompagner les stagiaires en fin de formation ainsi que sur l'accessibilité et la lisibilité des formations par les usagers et les prescripteurs en lien avec un métier. Autant d'éléments probants, tant sur le fond que sur la méthode de concertation, qui amènent notre groupe à voter avec confiance cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, cher Daniel.

Mme BALLET-BLU. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, notre groupe a participé avec grand intérêt aux réunions de présentation du CPRDFOP et apprécié que nos propositions, notamment sur les besoins de formation professionnelle agile et adaptée aux changements du monde du travail, aient été ajoutées dans le plan de stratégie régionale. Nous avons bien noté les points d'amélioration sur, notamment, l'accès accru aux formations sur des propositions de formations professionnelles qui répondent véritablement aux enjeux d'aujourd'hui et aux défis du monde de travail de demain. Je rencontre quasiment quotidiennement des chefs d'entreprise dont les métiers évoluent extrêmement rapidement et qui, outre le fait que le taux de chômage soit très bas, les changements des modes de recrutement, les nouvelles attentes des salariés, ne trouvent pas de personnel et encore moins de personnel adapté. Il nous paraît ensuite très important de prendre en compte les compétences et les appétences des candidats à la formation professionnelle tout en leur offrant, tout comme aux lycéens, des stages ou des visites d'entreprises industrielles. En effet, l'industrie recrute massivement et dans des métiers aussi variés que méconnus. 180 000 sur le territoire national cette année.

Un autre point de vigilance portera sur le taux de féminisation des formations, quelles qu'elles soient. Là aussi, un travail accru dans les lycées doit être mené. J'ai une fille lycéenne et les métiers de l'industrie lui sont totalement inconnus. Donc, il y a un besoin de sensibilisation, encore. Enfin, un travail de partenariat avec l'ensemble des structures associatives interprofessionnelles, avec les acteurs du recrutement, les organismes de formation est nécessaire pour une meilleure efficacité, tant pour le recrutement et l'accompagnement des formés que pour une insertion professionnelle rapide. Notre groupe votera donc également pour la stratégie régionale formation professionnelle 2024-2028.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux rassurer Françoise BALLET-BLU. On parle de formation professionnelle, là, on ne parle pas de lycée. Et on vient de me confirmer, Sébastien SAUDINOS, qu'il y a une parité parfaite hommes-femmes dans les formations. Vous avez suggéré, aussi, parce que c'était une question qui avait été posée par un de nos collègues ou une de nos collègues, qu'on s'occupe des salariés. Si on veut qu'aujourd'hui les

entreprises décarbonent, montent en compétence, recréent une souveraineté industrielle dans des domaines, ça suppose que les salariés des entreprises se forment constamment. Et, donc, on a, je crois, 10 000 salariés, Dominique, qui sont aussi en formation dans ce domaine-là.

M. ASTIER. - C'est ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous cite notamment l'expérience qu'on a fomentée il y a plus de 10 ans sur les métiers du cuir en Dordogne, à Thiviers, notamment, mais aussi en Charente-Limousine et en sud de la Haute-Vienne où on a ouvert un lycée professionnel, créé un plateau technique pour que les entreprises viennent former leurs salariés à l'évolution des métiers du cuir et qui marchent d'ailleurs très bien. Merci. Madame SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, cher Dominique, cette nouvelle stratégie régionale de la formation professionnelle démontre bien la cohérence entre tous les dispositifs déployés par la Région pour un budget qui est très conséquent puisqu'il est de plus de 600 millions d'euros en 2024. Les différents dispositifs permettent bien d'accompagner tout le parcours des personnes en formation, depuis l'information sur les formations qui existent en passant par la diversité des dispositifs de formation. On a cité la FEST tout à l'heure, mais il y en a vraiment une grande diversité. Et puis, enfin, le sujet très important de l'accès ou le maintien en emploi post-formation. Dans l'élaboration de cette stratégie, nous remercions les élus de la majorité pour leur écoute. Nous avons apprécié d'avoir des réunions préparatoires qui nous ont permis d'échanger et nous saluons en particulier, par exemple, le fait que la Région mettra bien la priorité sur le financement des plans de formation des salariés des petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises ont les moyens de financer la formation de leurs salariés. L'argent public doit bien cibler les organisations qui ne les ont pas. Et, comme vous le disiez, Monsieur le Président, la formation des salariés est tout aussi importante que celle des demandeurs d'emploi ou des jeunes sans emploi.

Nous saluons également la volonté de lutter contre toute forme de discrimination en cherchant à donner accès à la formation à tous les habitants néo-aquitains, quelle que soit leur situation, leur lieu d'habitation, leur territoire, leur sexe, leur origine. Et, ça, c'est vraiment un point très important et bien marqué dans la stratégie. Il y a un point que nous regrettons, nous en avons parlé en commission, c'est que cette stratégie ne prenne pas encore suffisamment en compte toutes les dimensions du Néo Terra 2. Cette démarche, pourtant, que vous avez adoptée, la majorité, il y a moins de 3 mois. Certes, en cohérence avec le rapport Néo societas publié par le CESER, cette stratégie accentue les dispositifs pour donner accès à la formation aux personnes les plus éloignées de l'emploi, celles qui ne

savent pas comment vivre le lendemain, comme les personnes en chômage longue durée ou les jeunes qui ont décroché. Et on sait qu'il y en a beaucoup dans notre région comme partout en France. Mais cette stratégie n'intègre pas vraiment le volet environnemental de Néo Terra 2. Il faut qu'on trouve la ligne de crête dans nos politiques pour allier à la fois un meilleur accès à la formation à tous, notamment les plus précaires, mais aussi pour former aux métiers qui se créeront avec la bifurcation de notre économie régionale. Intégrer dans tout parcours de formation une sensibilisation à la transition écologique, comme c'est écrit dans le document, ce n'est pas suffisant. On a besoin d'une véritable transformation de l'économie et vous le dites, il faut le faire. Les salariés, les chefs d'entreprise ont vraiment besoin de nouvelles compétences dans tous les secteurs, en particulier le secteur industriel qui a été cité plusieurs fois et qui est très important dans notre région pour vraiment accompagner la bifurcation vers une économie décarbonée, circulaire et résiliente. Et je pèse mes mots. Formée à « l'écologisation de tous les métiers », c'est un mot que l'on avait lu dans *Le monde*, c'est soutenir la bifurcation écologique des formations, aussi. C'est vraiment faire évoluer le socle des compétences ainsi que les programmes de chacune des formations que l'on va cofinancer. Nous voterons pour cette stratégie en comptant sur l'écoute et les échanges en ce sens avec la Vice-présidente et les élus délégués dans nos futurs travaux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Rassurez-vous, sur le dernier point que vous évoquez. J'évoquais tout à l'heure les batteries et le nombre de stagiaires pour se préparer aux nouvelles automobiles. Mais il en est de même pour tout le travail d'éco-conception, le travail du bois, etc. Tout ça est bien entendu pris en compte. Et, sur le plan de Néo societias, nous avons pris une décision, je pense qu'elle a été votée à l'unanimité, d'augmenter la rémunération des stagiaires pour rendre aussi les formations plus attractives. On a entrepris aussi une discussion avec les Départements qui gèrent le RSA de telle sorte que le cumul soit possible et que les personnes n'aient pas en venant faire leur formation quelque part un outil de fuite. Mais vous pouvez vous rassurer sur ce plan-là, on est très attentif. Y compris sur des formations supérieures, parce que la bifurcation, la transition sur des emplois complètement nouveaux liés à la transition, suppose dans des domaines aussi différents qu'une cimenterie ou l'aéronautique de transformer les emplois. Ou sur le cuir. Donc, on est en train, au contraire, d'appuyer là-dessus pour ne pas être en retard d'une guerre, si j'ose dire. Dominique.

M. ASTIER. - Quelques compléments. Cela a été dit par nos collègues, l'ensemble des groupes politiques ont été consultés, début janvier, pour élaborer cette stratégie qui a été longuement discutée lors de notre commission la semaine dernière. Plus de 2h15. Mais c'est généralement le temps qu'on passe lorsqu'on étudie des délibérations. Et je suis très surpris,

Madame JOINT, de ce que vous avez dit. Mes collègues peuvent me corriger si je me trompe, mais sur la délibération numéro 5 que je viens de présenter, ni vous ni Monsieur GUERIT n'êtes intervenus. D'autre part, pour la présentation aux groupes politiques, vos participations ont été pour le moins, comment dirais-je, assez discrètes. C'est la première chose. Je voudrais aussi vous dire, Madame JOINT, et je voudrais pouvoir répondre, quand même à vos allégations, et vous informer que les taux d'insertion parlent d'eux-mêmes. Je m'explique. 85 % des emplois prouvés correspondent aux formations suivies. C'est quand même édifiant.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Président, avant de terminer, relater l'avis du CESER. Voilà ce que le CESER indique dans son avis, mardi dernier. Je cite : « Un projet qui témoigne d'une prise en compte des préconisations du CESER à travers, notamment, les entreprises accueillantes. Cela répond aussi un petit peu à ce qui a été dit. Le CESER prend acte avec intérêt des objectifs de notre stratégie relatifs à l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle, aux besoins d'aujourd'hui, aux défis de demain, à la sécurisation des parcours de formation, à l'insertion et à l'évolution professionnelle. Et, enfin, par rapport à ce que disait Émilie SARRAZIN sur Néo Terra 2, l'ambition 2, quand même, je l'ai dit tout à l'heure, allier l'inclusion et la transition dans les parcours de formation professionnelle, on en a souvent parlé en commission. Ce n'est pas une vue de l'esprit. Donc on a quand même la feuille Néo Terra qui est aussi un fil rouge, même dans les formations professionnelles. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais compléter.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un enjeu en matière, notamment, de protection thermique des logements. Je m'adresse aux spécialistes de la formation qui sont ici. Une des plus grandes difficultés si on veut massifier la rénovation thermique, c'est de former tous nos artisans à une rénovation globale. Et ce n'est pas si simple que ça. Et, pourtant, on est bien dans la transition et le développement durable. Madame.

Mme JOINT. - Je voudrais juste répondre à Dominique ASTIER. Qu'on soit bien d'accord. Alors déjà, vous me dites que nos interventions étaient discrètes lors de la stratégie régionale. Karine DESROSES n'est pas là pour le confirmer, mais peut-être que les agents peuvent le dire : on m'a fait remarquer qu'on pouvait voir, par le travail que j'avais fourni, que j'avais effectivement bien travaillé mon dossier. Donc je ne vois pas ce qui vous permet de dire que nous n'avons pas participé au débat sur le sujet, Monsieur ASTIER. On met en doute le travail que nous fournissons en commission et en GIA, donc vous permettez tout de même que je m'inscrive en faux quand en plus ce n'est pas vrai. Deuxièmement, ce que nous reprochons, nous, c'est le fait d'avoir quand même sans cesse des entreprises qui ont des grandes difficultés de recrutement, et je ne mets pas en cause le fait qu'il y ait des gens qui soient formés et qui sortent formés. Mais, derrière, pour occuper quel emploi ? Si,

effectivement notre politique régionale de formation était efficace, nous aurions des entreprises, aujourd'hui, qui ne seraient plus avec des tensions très fortes de recrutement, me semble-t-il. C'était l'élément que je voulais vous faire remarquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que je ne sais pas si on vit dans la même société.

Mme JOINT. - Probablement pas, Monsieur le Président, je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Aujourd'hui, on sait que les jeunes, même les moins jeunes recherchent du sens. Que la notion, je pousse peut-être les termes à l'excès, de travail « forcé », ça n'existe plus. J'ai même eu une discussion un jour avec un ancien Premier ministre qui s'étonnait que, même après une orientation initiale dans la chaudronnerie, dans la charpente, dans je ne sais pas quel métier, nos concitoyens, aujourd'hui, ont envie de changer de métier plusieurs fois dans leur vie. Et cela suppose un défi que Jacques DELORS avait porté il y a très longtemps qui est la formation tout au long de la vie. Changer de métier. Vous savez, on a parlé ce matin de l'installation des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs hors cadre familial. Savez-vous que la moitié des installations se fait hors cadre familial ? Ce qui est un défi en matière de formation. Donc, on a aujourd'hui des personnes qui veulent changer. Vous avez, dans un lycée qui est à côté de Poitiers, une formation où vous pouvez trouver des bacs électroniques ou des bacs pros électroniques, voir même des licences électroniques qui viennent faire de la menuiserie ou de l'ébénisterie. Des classes entières.

Donc, il faut qu'aujourd'hui notre appareil de formation s'adapte à ce que souhaitent nos concitoyens dans la vie active. On entend ça à la radio tous les jours, tous les jours, sur des expériences d'accomplissement, de qualité de vie. Et c'est toute la difficulté des opérateurs de la formation permanente, des lycées, de l'apprentissage, que de pouvoir retrouver à 40 ans, à 50 ans une carrière différente. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté. On a maintenant le pacte. Le pacte étant cette ce protocole d'accord État-Région 2024-2027.

N° 05

**Vote sur « FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-AQUITAINE :
STRATÉGIE RÉGIONALE 2024-2028 »**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

06 – PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES : BILAN DU PACTE 2019-2023 ET PROTOCOLE D'ACCORD ETAT RÉGION 2024-2027

Mme EYCHENNE. - Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui cette délibération qui s'inscrit dans la complémentarité de ce que vient de vous présenter Dominique ASTIER, car ce nouveau pacte d'investissement dans les compétences que la Région signera avec l'État pour la période 2024-2028 doit venir accompagner la mise en œuvre de notre stratégie régionale. Cette nouvelle contractualisation ne pouvait s'envisager sans dresser un bilan du précédent pacte qui aura permis de mobiliser plus d'un milliard d'euros autour de la formation professionnelle, 650 millions provenant de la Région et l'État abondant de crédits supplémentaires à hauteur de 502 millions. Il faut toujours poursuivre et amplifier notre effort de formation, tout particulièrement à destination des publics fragiles. Mais nous pouvons d'ores et déjà nous satisfaire des bons résultats observés depuis 2019. Dominique ASTIER l'a dit, et je le rappelle, 220 000 demandeurs d'emploi ont été formés, soit 55 000 par an. C'est d'autant plus remarquable que le premier pacte a été signé juste avant la crise sanitaire et que le contexte et les périodes de confinement ont eu pour conséquence une baisse significative de l'entrée en formation. Ce n'est qu'en 2022 que la dynamique de croissance est retrouvée. Parmi ces 55 000 personnes formées par an, 79 étaient des publics fragiles, à savoir, des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, des travailleurs en situation de handicap, des bénéficiaires du RSA.

La Région s'est engagée dans ce nouveau pacte à maintenir cet objectif du nombre d'entrées en formation. Pour obtenir de tels résultats, la Région a pris ces dernières années des engagements forts et a innové. En créant notamment les habilitations de service public qui proposent aux stagiaires, au-delà de la formation, un accompagnement social, de l'hébergement et de la restauration. 30 000 stagiaires en ont bénéficié en 2023. Autre exemple marquant, l'AFEST, comme Monsieur ASTIER vous en a parlé. Pour obtenir ces résultats, la Région n'agit pas seule, bien entendu. Elle fédère depuis de nombreuses années les acteurs de la formation et de l'emploi. Elle dialogue en permanence avec les filières, et pour rappel, nous avons actuellement 10 contrats régionaux de filières et, bien sûr, avec les territoires. En ce qui concerne ce nouveau cycle de contractualisation avec l'État, la Région s'est engagée à maintenir chaque année son niveau d'investissement financier dans la formation à hauteur de 142 millions d'euros, et ce jusqu'en 2027. L'État s'est engagé de son côté à abonder en crédits supplémentaires à hauteur de 80 millions d'euros pour 2024, mais prévoit une aide qui sera dégressive. Il est donc plus qu'indispensable de poursuivre nos efforts afin de permettre à nos concitoyens de se former au mieux. D'autant plus que de nouveaux défis apparaissent en lien avec les métiers émergents et que de nouveaux

espaces de coordination seront arrêtés. La Région se saisira bien entendu de tous les leviers possibles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Delphine. Qui souhaite dire un mot sur ce pacte ? S'il n'y a pas de commentaire, pas d'opposition, pas d'abstention, il en est ainsi décidé. Abstention du RN. Sur la labellisation des ERIP, Thibault BERGERON. Il faut bien redire ce qu'est un ERIP, parce qu'il y a plein de sigles en matière de formation.

N° 06

Vote sur «PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES :
BILAN DU PACTE 2019-2023 ET PROTOCOLE D'ACCORD ETAT RÉGION 2024-
2027»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*Non-participation :
DARTIGOLLES Daniel (Lien professionnel)

07 – LABELLISATION DES ESPACES RÉGIONAUX D'INFORMATION DE PROXIMITÉ (ERIP)

M. BERGERON. - Président, mes chers collègues, lors de la séance du 16 octobre dernier, nous avons voté l'Acte 2 des ERIP, les espaces régionaux d'information de proximité et ainsi nous avons créé officiellement le label ERIP en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit aujourd'hui d'attribuer ce label à 40 structures porteuses d'un ERIP qui ont manifesté leur volonté de poursuivre leur engagement dans la consolidation de ce réseau de service public régional de proximité pour l'accès à l'information sur tout ce qui concerne la vie professionnelle, que ce soit le choix de sa voie professionnelle, se former, se reconverter, créer son activité. Les chiffres en attestent, c'est un vrai succès de fréquentation. En 2023, plus de 85 000 Néo-Aquitaines et Néo-Aquitains ont eu recours à un service des ERIP. C'est une augmentation de fréquentation de plus de 60 % par rapport à 2022 qui témoigne d'une notoriété grandissante d'un service public rendu nécessaire et efficace. L'attribution du label se matérialisera donc par une charte assortie d'un plan de développement triennal.

De plus, et ce afin de toujours nous adapter aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens, en tenant compte des entreprises et des besoins des entreprises dans les territoires, finalement, comme l'indiquait mon collègue Dominique ASTIER, pour tenir cette ligne de crête, cet équilibre fin qui est au centre de notre stratégie de formation, un bilan et une évaluation triennale, une évaluation d'activité, seront menés chaque année et au terme des 3 ans. Les ERIP, soutenus également par un financement européen, FSEV plus, et ça fait du bien de le dire en année d'élections européennes, illustrent deux principes forts qui innervent notre démarche régionale. D'une part, la territorialisation de l'action en proximité fine et, d'autre part, l'innovation qui vient, on le sait, très souvent, des territoires.

Ils sont, ces ERIPP, des outils au service de l'émancipation de nos concitoyennes et concitoyens pour délivrer des services cousus main, adaptés et de qualité sur l'accès à la formation. Et, à ce titre, ils s'inscrivent pleinement dans la nouvelle priorité d'action de la feuille de route Néo Terra 2 qui ambitionne, rappelons-le, d'intégrer les solidarités et d'embarquer tous les publics dans l'exigence de transition. Les ERIP, ils constituent finalement également un levier de coordination des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation, et il est nécessaire d'élargir à ces acteurs les structures associatives comme, évidemment, le Secours populaire ou, par exemple, les Restos du cœur, pour justement fédérer encore plus de public. Et, évidemment, nous sommes à un niveau territorial fin que sont les bassins d'emploi, donc à la bonne échelle. Avec les ERIP, la Nouvelle-Aquitaine conjugue donc impulsion et coordination de ses politiques de formation avec la dispense de services concrets et visibles à la population.

En votant cette délibération, notre Région se saisit donc pleinement de ses compétences en matière d'information sur les métiers et les formations et elle ambitionne de relever en actes le défi des compétences à la portée de toutes et de tous, qui passent par une information et une orientation réussie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Oui, Madame.

Mme HAMMERER. - Merci, Monsieur le Président. J'ai lu avec beaucoup d'attention cette présentation de ce dispositif d'accueil, d'information et d'orientation que sont les espaces régionaux d'information de proximité qui ont été mis en place en 2020. Selon vos propos, cette expérimentation connaît un succès croissant et, comme le dit mon collègue, c'est un service cousu main. En vous appuyant sur les acteurs de territoire concernés et compétents en matière de formation et d'emploi et de création d'entreprise, vous travaillez avec plusieurs partenaires comme l'État, France Travail, la DRES, la DRAF, mais également avec des associations comme les missions locales ou les chambres consulaires. Ces ERIP auront pour fonction principale d'accueillir différents publics pour les amener vers des conseils, de les accompagner, donc, vers l'emploi, la formation ou éventuellement la création d'entreprise. Un lieu, en fait, et dommage que Madame Laurence ROUÈDE ne soit pas présente là parce que nous avons eu ce débat en commission, un lieu comme un guichet unique de la formation et de l'emploi, où les publics pourront connaître les dispositifs d'aide que portent, entre autres, la Région. Un peu comme les maisons France services qui accueillent, conseillent et orientent les citoyens par rapport à des demandes administratives de tout ordre. Cette méthode, qui consiste à offrir un lieu où sont réunies toutes les compétences pour une réponse au plus juste de la demande du citoyen nous semble tout à fait en accord avec le type de méthode que nous portons, nous, Renaissance, depuis 2017. Dans ce cadre, nous ne pouvons que voter très favorablement ce dispositif et attendons avec impatience 2026 pour en vérifier l'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me demandais où vous vouliez en arriver en relisant le texte. Je vous remercie.

Mme HAMMERER. - Merci de m'avoir écouté.

M. DARTIGOLLES. - Je ne comptais pas spécialement intervenir, mais quand même deux petites remarques, Monsieur le Président et cher Thibault. Premièrement, dans le document, apparaît un plan d'évaluation sur l'activité des ERIP et tout particulièrement la capacité des ERIP à fédérer les partenariats dans une dynamique constructive. Et c'est une bonne chose parce que ce n'est pas une mince affaire que de faire chaque fois une programmation avec les partenaires qui tiennent la route au fil de l'année. Et puis, enfin, Monsieur le Président se questionnait sur l'acronyme ERIP. Pour le P de proximité, au regard du maillage des ERIP,

on voit que, dans le département de la Charente, seul le bassin d'Angoulême est doté d'un ERIP. Ce serait bien, aussi, en proximité, d'avoir des ERIP sur cognac, Barbezieux, le Ruffécois ou la Charente limousine. Voilà ce que je voulais indiquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. À l'unanimité, Christophe, qu'est-ce que tu fais ? À part causer avec ton principal ennemi de la Mairie de Bordeaux ? Pardon, je retire. Donc, c'est à l'unanimité. J'essaie de détendre l'atmosphère. On m'a appris à dire, « Christophe ! ». Tu as vu, ce matin. Fais attention. Alors, c'est adopté. Sur la formation des personnes placées sous-main de justice, Edwige GAGNEUR.

N° 07

Vote sur « LABELLISATION DES ESPACES RÉGIONAUX D'INFORMATION DE PROXIMITÉ (ERIP) »

• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :

BLANCHARD Gérard concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

BONNEFONT Xavier concernant le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (Membre)

CAVITTE Pascal concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

DARTIGOLLES Daniel concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

DESROSES Karine concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

JEANSON Françoise concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

JOINT Frédérique concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

PRIOLEAUD Jonathan concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

RIVIERE Yann concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - CAP métiers Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale et conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

**08 – FORMATION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE :
CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DIRECTION
INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BORDEAUX**

Mme GAGNEUR. - Président, chers collègues, la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice est une thématique importante pour la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est très investie. C'est une compétence qu'on a acquise en 2015. D'où cette convention de partenariat avec la DISP, qui est la direction interrégionale des services pénitentiaires qui nous rassemble aujourd'hui. Cette convention fixe les conditions de fonctionnement du service public régional de formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires de notre territoire. Entre 2022 et 2024, c'est 12,5 millions d'euros qui ont été mobilisés, permettant la formation, chaque année, de 1 000 hommes et femmes placés sous main de justice dans les 20 établissements pénitentiaires situés en région Nouvelle-Aquitaine. Effort important, certes, mais effort à maintenir étant donné les bons résultats obtenus. Un taux de formation professionnelle en région Nouvelle-Aquitaine situé en 11,2 % contre 7,7 au national. C'est un des plus importants de France. Et on parle ici de taux de certification total ou partiel constaté supérieur à 90 %. Si la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice constitue un levier indispensable pour préparer une réinsertion professionnelle réussie, donc durable, c'est que 52 % des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme lors de leur entrée en détention.

Deux objectifs, donc, à cet axe de formation. D'abord, faire de la peine un temps d'apprentissage pour que les personnes détenues aient une logique de parcours de formation articulée avec le travail pénitentiaire. Il y a actuellement 33 % des détenus qui sont en activité. L'objectif est fixé à 50 % pour 2027 de détenus en activité rémunérée, qu'il s'agisse de formations professionnelles ou de travail pénitentiaire. On l'a déjà mentionné, la réinsertion permet de prévenir la récidive à hauteur de 50 %. Ce n'est pas négligeable. Selon les statistiques 2021 de Pôle emploi, et je dis bien Pôle emploi puisque c'était en 2021, et prenant en compte la logique du droit à l'oubli, dans la catégorie créée spécialement par Pôle Emploi pour les personnes détenues les plus proches de la sortie, c'est un tiers de ces détenus qui ont bénéficié d'une déclaration préalable à l'embauche.

Donc, cette convention précédente est arrivée à échéance le 31 décembre 2023, d'où son renouvellement. Renouvellement en cohérence avec le CPRDFOP de Nouvelle-Aquitaine, le schéma régional de formation professionnelle que l'on vient d'adopter et les objectifs de l'administration pénitentiaire, l'engagement conjoint de la DISP de Bordeaux et la région pour les 3 années à venir. Cela portera sur l'accès des personnes détenues à la qualification professionnelle, qui est un gage d'employabilité, un levier de lutte contre la récidive et la réitération. Merci de noter qu'un intérêt particulier sera porté sur l'accession, tant que faire se

peut, des personnes placées sous-main de justice aux dispositifs de droit commun, dans un souci d'articuler les liens dedans-dehors et de sécurisation des parcours. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Edwige. Je rappelle que la Région Aquitaine, à l'époque, et la Région Pays-de-Loire ont été les deux premières Régions à revendiquer cette expérimentation qui est un vrai succès. Des oppositions, des abstentions ?

M. GUERIT. - Je souhaiterais intervenir. Monsieur le Président, chers collègues, lors de la séance plénière de décembre 2022, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à l'occasion de la prolongation de cette convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2023. Vous ne vous étonnerez donc pas d'entendre des propos qui seront très similaires. Je pense qu'il est important de vous rappeler que la prison, avant toute chose, est une mesure de sanction destinée à mettre hors d'état de nuire des individus dangereux et à protéger la société de leurs agissements. Cependant, cela ne signifie pas que nous soyons indifférents à la question de la réinsertion des détenus et des personnes sous main de justice.

Au Rassemblement National, nous sommes conscients qu'il existe un après la prison et nous devons agir en conséquence pour faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des individus concernés. Dans cette optique, la formation revêt un rôle crucial, notamment lorsque l'on sait que près d'un détenu sur deux n'est titulaire d'aucun diplôme. Cependant, j'ajouterai quelques points à ce diagnostic. Tout d'abord, la formation professionnelle sans une remise à niveau des bénéficiaires du point de vue de compétences sociales et des savoir-faire de base est inutile. Les freins à la réinsertion ne sont pas seulement professionnels, mais touchent tous les segments de la vie. Deuxièmement, il faut être particulièrement vigilant sur la période post-détention. Former le temps de la détention sans accompagnement à la sortie revient souvent à investir en pure perte. Bien souvent, la première année après la prison est pire en termes d'insertion professionnelle que l'année précédant la détention. Si nous ne renforçons pas sensiblement le retour à l'emploi à la sortie de prison, le risque est donc celui d'une décapitalisation rapide des compétences acquises durant la formation, d'une part, et, par effet boule de neige, de récidive, d'autre part.

Pour continuer sur cette idée, nous aimerions avoir une plus grande visibilité sur les résultats en termes d'insertion de ces formations. Il ne faut pas seulement se féliciter de former plus qu'ailleurs, mais avoir pour objectif de réinsérer plus qu'ailleurs. Nous aimerions donc avoir des données objectives pour évaluer la qualité de votre politique en la matière. Troisièmement, si nous partageons l'esprit de cette délibération, en particulier la volonté de diriger les détenus vers des métiers en tension, attention à ne pas avoir une vision restreinte

des formations auxquelles ils pourraient prétendre. Par exemple, en France, nous sommes très en retard sur des formations qui ont fait leurs preuves dans les pays anglo-saxons, c'est la formation des détenus dans l'entrepreneuriat. Quand on sait que cela divise par trois le risque de récidive des bénéficiaires, c'est une piste qui mériterait d'être explorée avec sérieux.

Tout ceci étant dit, nous avons, comme vous vous en doutez, une ligne rouge. La réinsertion ne doit pas s'appliquer à tous les détenus. Je l'ai déjà mentionné lors de ma précédente intervention à ce sujet. Mais, Monsieur le Président, comme la pédagogie est l'art de la répétition, je vais recommencer. En prison, comme partout ailleurs, il faut appliquer la priorité nationale. Les délinquants étrangers, qui représentent une part significative de la population carcérale de la Nouvelle-Aquitaine, n'ont pas vocation à être réinsérés, mais à être expulsés. Nous n'avons pas à accorder de seconde chance, qui plus est coûteuse pour les finances publiques, à des individus que nous avons accueillis, mais qui ont délibérément violé les règles qui font notre société. C'est notre ligne rouge et c'est celle de 88 % des Français. En conséquence, puisque ce dispositif est aussi ouvert aux détenus étrangers, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - L'humanité ne vous étrangle pas mon cher.

Applaudissements.

Vous savez, moi, je reste à une formule qui a été prononcée par Victor HUGO en son temps.

M. GUERIT. - Je croyais que vous alliez nous rappeler Jean-Marie LE PEN. La dernière fois, vous l'avez fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas cette fois.

M. GUERIT. - Et Jean-Marie avait été applaudi à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas cette fois. Souvenons-nous de ce que disait Victor HUGO qui observait dans les statistiques, dans son siècle, dans les statistiques d'incarcération, que c'était souvent des personnes sans formation, c'étaient souvent des personnes en déshérence. Et il en est de même aujourd'hui. Il faut qu'on s'interroge sur notre humanité et notre société. Victor HUGO disait : « Quand on ouvre une école, on ferme une prison ».

Applaudissements.

Et je préfère citer Victor HUGO, à, comment vous l'appellez ? Je mets aux voix ce rapport.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, nous remercions notre collègue pour ce travail continu au bénéfice des personnes placées sous main de justice et bien au bénéfice de toutes les personnes placées sous main de justice, et nous voterons pour cette

délibération. La réinsertion doit être au cœur de la politique pénitentiaire et, en cela, nous pouvons saluer que le taux de formation des détenus en Nouvelle-Aquitaine est de 11,2 %, soit un des plus élevés en France. Cependant, cela ne compense en rien les conditions déplorables de détention dans notre région, tout comme dans le reste de la France. Il y a deux semaines, les surveillants du centre pénitentiaire de Bordeaux Gradignan se sont mobilisés pour dénoncer les conditions de vie inhumaines des détenus. La prison de Gradignan est un des établissements les plus surpeuplés de France. Et il y en a d'autres. Jusqu'à 224 % de saturation ? Est-ce que vous savez ce que ça veut dire ? 3 personnes qui cohabitent dans une cellule de 9 m² entre infiltrations, moisissures et blattes. Et les conditions de travail des surveillants sont toutes aussi difficiles. Un agent pour 100 détenus dans le quartier des hommes selon les étages. La France a été condamnée régulièrement par la Cour européenne des droits de l'homme pour ces conditions carcérales considérées comme traitement inhumain. Mais rien ne bouge.

Dans ce contexte, donner l'accès à la formation au maximum de détenus est un élément qui ne compense que très peu cette situation inacceptable, mais permet au moins aux femmes et aux hommes, quels qu'ils soient, détenus, de se construire une motivation, un début de motivation, au cours de la détention, pour espérer une dignité retrouvée une fois la peine accomplie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je voudrais que Isabelle BOUDINEAU nous dise la part du FSE qu'on mobilise sur la formation.

Mme BOUDINEAU. - Le FSE Plus pour la période 21-27, c'est 135 millions. Le FSE Plus, qui ne finance pas que les parcours de formation. Il finance 76 millions d'euros sur la formation tout au long de la vie. Il finance la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation. Ça, c'est l'acquisition des compétences. Pour 18 millions d'euros. Il finance les ERIP, et Thibault l'a dit, et je le remercie. C'est quand même assez rare que l'on dise merci à l'Europe pour tout ce qu'elle cofinance sur nos territoires. Et puis, il y a 41 millions d'euros sur l'accès à l'emploi des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives. Donc, sur ce plan stratégique, je n'ai pas lu quelle était la part. Dans la délibération, il n'y a pas marqué la part de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit 50 %. Merci l'Europe. C'est dans le détail de la vie humaine et de la formation que l'Europe a la plus grande efficacité. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ce rapport est donc adopté. Nous passons à un partenariat. Gérard BLANCHARD.

N° 08

Vote sur « FORMATION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE :
CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DIRECTION
INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BORDEAUX »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

09 – PARTENARIAT ENTRE CAP SCIENCES ET LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENCE.LIVE

M. BLANCHARD. - Président, chers collègues, une délibération pour vous présenter une convention-cadre de partenariat entre la Région, le rectorat académique de région et puis le centre de sciences Cap Sciences. Là, on est dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, qui est parfois aussi appelé, et prend les formes du débat « science société ». C'est un domaine qui est très important, on le voit assez régulièrement dans nos échanges. On vit dans une société qui est de plus en plus complexe, qui est traversée par des crises diverses et variées. Et cela, évidemment, contribue assez fortement à la diffusion des *fake news*, à la diffusion du complotisme. Et, d'une certaine façon, c'est aussi notre démocratie qui est potentiellement en danger. Donc c'est dans ce secteur que s'inscrit ce partenariat.

Je voudrais juste rappeler que, depuis 2013 et la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, c'est la Région qui est en charge de la coordination des acteurs de la diffusion de la culture scientifique sur son territoire, que c'est une mission que nous avons inscrite dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en en faisant une des 5 grandes ambitions, un des 5 grands axes prioritaires. Qu'il y a eu tout un travail de structuration qui a été fait. Qu'il existe dans notre région 4 centres de sciences qui sont Cap Sciences, l'espace Mendès France à Poitiers, Récréa sciences à Limoges et Lac odyssee du côté de Pau et de Mourenx. Tout ça nous a amenés à organiser, à l'automne dernier, au mois de septembre, les premières assises régionales de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle où nous avons rassemblé l'ensemble des acteurs. Et c'est à ce moment-là qu'est née l'idée d'un grand projet autour de ce qu'on appelle la médiation à distance. C'est un projet qui a été initié, qui est proposé par Cap Sciences, mais qui sera mis en œuvre conjointement avec l'ensemble des 4 centres de sciences de diffusion de la culture scientifique sur l'ensemble du territoire. La médiation à distance, ça veut dire qu'on est capable, par les outils numériques, aujourd'hui, de mettre en contact des médiateurs scientifiques à l'intérieur donc de ces 4 centres de sciences directement en lien avec des scolaires, dans une école, dans un collège ou dans un lycée. C'est bien l'objectif de ce projet. Alors, évidemment, cela ne vient pas se substituer aux actions de culture scientifique habituelles, mais cela vient, en plus, permettre de toucher beaucoup plus de jeunes scolaires sur des territoires qui ont plus de difficultés à venir dans les centres de diffusion de la culture scientifique. Et l'objectif, c'est de toucher 20 000 jeunes par an pendant 5 ans, la durée de cette convention. Cela veut dire que, à l'échéance de ces 5 années, c'est 100 000 jeunes, depuis le cours préparatoire jusqu'à la terminale qui auront pu bénéficier de 40 ateliers différents qui seront mis en place et qui toucheront des questions

scientifiques en lien avec la société. Je rappelle que c'est fait en relation forte avec le rectorat qui a désigné un lycée test qui testera le contenu, évidemment, de ces ateliers. Il n'est pas question de rentrer n'importe quel type de connaissance dans les écoles, et qui vérifiera ce bon fonctionnement.

J'en profite aussi pour préciser que, au-delà de cette information et de cette diffusion de la culture scientifique, étant donné que cela ne touche pas que la science, mais aussi la technique et l'industrie, c'est aussi un outil d'orientation extrêmement performant. Voilà en quelques mots, Président, la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des observations, des remarques ? Monsieur SOULAT.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues, une rapide explication de vote sur cette délibération. Nous soutiendrons bien évidemment ce partenariat comme nous soutenons toujours tout projet ayant vocation à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle auprès des Néo-Aquitains et particulièrement des plus jeunes. C'est un enjeu de sensibilisation et de massification de la connaissance essentiel pour nos sociétés, et nous ne le contestons pas. Cependant, nous ne vous cachons pas être prudents sur ce qui sera présenté aux élèves néo-aquitains. Quand vous indiquez que ce programme portera en partie sur des enjeux sociétaux, sur la transition écologique et énergétique et globalement sur les enjeux de Néo Terra, cela nous inquiète. Nous vous l'avons dit et nous vous le redisons, Néo Terra est une interprétation très partisane de l'écologie et des enjeux sociétaux dans leur ensemble. Nous espérons sincèrement que ce projet a vocation à une sensibilisation objective de données scientifiques et non à tenter de légitimer, par une instrumentalisation de la science, votre politique.

Ce qui nous met le doute, c'est que, parfois, ces fameux centres de culture scientifique, technique et industrielle participent à des événements qui s'éloignent clairement de leur vocation. Je vais vous donner quelques exemples. Dans le cadre de la nuit des idées, le centre Cap Sciences va organiser une soirée décroissante festive. Pour nous montrer qu'on peut, je cite : « Vivre mieux avec moins ». De son côté, en pleine campagne européenne, l'espace Mendès France de Poitiers organise une table ronde pour construire l'Europe de la santé, en partenariat avec le mouvement des Européens. Et j'ai gardé le meilleur pour la fin. On découvre sur son site que la NACSTI est partenaire d'un projet scientifique très ambitieux, vous allez le voir, qui s'appelle « les clitos voyageurs ». Un projet dont l'objectif est de « fabriquer des médaillons représentant des vulves ou des clitos et comportant un QR code renvoyant vers l'histoire d'une vulve ou d'un clito ». Le tout en nous précisant que « ces objets auront vocation à passer de main en main pour éveiller la curiosité ». Je ne serai pas caricatural, ces 3 exemples sont bien évidemment minoritaires. Cependant, comme pour les

associations culturelles, nous aimerions qu'il y ait une plus grande vigilance de votre part sur ce que sont les dérives manifestes de ces centres de diffusion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'autres demandes d'intervention ? Gérard, je ne sais pas si vous pouvez répondre.

M. BLANCHARD. - Simplement rappeler que les centres de diffusion de la culture scientifique travaillent avec les universités qui produisent la connaissance, et que l'ensemble des programmes qui sont diffusés dans les écoles sont supervisés et travaillés avec le rectorat.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport, qui est d'avis de l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Quelques mots, s'il vous plaît. Je voulais juste intervenir, si vous me le permettez, Président. On est bien sur la délibération 10, rassurez-moi ?

M. LE PRÉSIDENT. - La 9.

M. TRIFILETTI. - Autant pour moi. Je prends le point comme vous diriez.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Donc je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter ce texte ? Tout le monde. D'accord, merci. Alors on passe à la 10 sur la stratégie régionale de l'enseignement supérieur. Cher Gérard, encore à vous.

N° 09

Vote sur « PARTENARIAT ENTRE CAP SCIENCES ET LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENCE.LIVE »

• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

HAZOUARD Mathieu concernant CAP SCIENCES Bordeaux - Nouvelle-Aquitaine - conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

10 – CADRE D' ACTIONS 2024-2028 DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. BLANCHARD. - Vous avez tous un feuillet A4 sur votre table qui résume l'essentiel de cette délibération qui consiste à revoir complètement la méthode et la démarche pour accompagner l'enseignement supérieur auprès des universités et des différentes écoles. Je rappelle d'abord que l'enseignement supérieur ce n'est pas une compétence propre de la Région. C'est une compétence de l'État, mais à travers nos compétences, et je citerai en particulier la question de l'aménagement du territoire et également la question du développement socio-économique, nous intervenons évidemment en soutien de l'enseignement supérieur auprès des différents acteurs. Cela intervient à la suite d'une stratégie que je vous ai présentée fin 2022 sur la recherche et le transfert de technologies. Et l'objectif, ici, de cette stratégie, c'est de relever trois grands défis qui sont absolument essentiels.

Le premier, c'est d'essayer de réduire les inégalités en matière d'enseignement supérieur et notamment en termes d'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes Néo-Aquitains. J'en profite pour vous rappeler que, malheureusement, nous sommes l'une des régions les plus mal placées en France pour le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur. Les trois académies de Poitiers, Limoges et Bordeaux font partie des 5 académies françaises qui ont les taux de poursuite d'études les plus faibles. Alors, la bonne nouvelle, c'est qu'on a un petit peu augmenté le taux de poursuite d'études depuis 2018 au moment où on s'en était aperçu, mais on a encore, selon les académies, entre 3 et 4 points de retard par rapport à la moyenne nationale.

Le deuxième enjeu stratégique, c'est celui de l'adaptation des compétences à une société en transition. Donc, l'idée, évidemment, c'est de faire en sorte que les formations de nature professionnalisante dans les établissements d'enseignement supérieur, mais également dans les lycées, mon cher Jean-Louis, et tu l'as mentionné tout à l'heure autour des BTS, soient mieux articulées avec les besoins du tissu économique, et particulièrement au niveau des filières économiques stratégiques, en tout cas reconnues comme telles dans la région.

Et puis, évidemment, le troisième enjeu, c'est celui de la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes et de leur insertion professionnelle. Vous trouverez sur ce document que vous avez sur table, mais également dans les annexes qui sont fournies avec la délibération, un certain nombre de chiffres qui sont importants. Permettez-moi de vous les rappeler. C'est pratiquement 220 000 étudiants, aujourd'hui qui sont en région Nouvelle-Aquitaine. Sachez que seulement, finalement, 40 % de ces étudiants sont inscrits en université, 20 % sont inscrits dans des BTS et dans les filières paramédicales. Et donc on a

beaucoup d'étudiants post-bac qui sont dans les BTS dans les lycées. Donc, le concept d'université de proximité revêt ici tout son sens et c'est la raison pour laquelle on va s'articuler beaucoup plus avec l'éducation. Mais sachez aussi que c'est moins de 5 % d'élèves ingénieurs dans ces étudiants. Le nombre d'étudiants a augmenté de plus de 10 %, 13 % au cours des 8 dernières années. Permettez-moi également de vous rappeler qu'il y a 6 sièges d'universités dans la région. Cela se traduit par 13 sites universitaires différents dans l'ensemble des départements de la région. Mais c'est au total 64 sites d'enseignement supérieur puisque nous comptons les lycées dans lesquels il y a des BTS et tous les sites où il y a des formations paramédicales.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, on a fixé 4 priorités et je j'insiste bien, ce sont des points importants. La première priorité, c'est de travailler sur le développement des formations techniques et d'ingénierie. On parle là du niveau bac +3, Bac +5, cela a été mentionné tout à l'heure par Jean-Louis. On peut prendre un exemple qui est extrêmement parlant et très emblématique, par exemple Ferrocampus, où on essaie de mieux articuler autour d'une filière stratégique, le ferroviaire en l'occurrence, les formations depuis le pré-bac jusqu'aux bacs, les bacs pro, les bacs techno avec les BTS, et puis on met en place autour des BTS pour accéder aux bacs +3, des licences professionnelles, en l'occurrence avec l'université de La Rochelle. Et nous espérons pouvoir développer dans les 2 ou 3 années qui viennent des formations d'ingénieurs.

Le deuxième axe prioritaire pour faire le pendant, un petit peu, du diplôme d'ingénieur, c'est la formation doctorale. Sachez qu'il y a aujourd'hui, dans l'ensemble des universités des écoles doctorales de la région, 5 000 doctorants qui sont en train de faire leur thèse. Il y en a plus de 10 %, plus de 500 qui sont financées, cofinancées par la Région Nouvelle-Aquitaine et, sur l'ensemble de ces doctorants qui vont être diplômés, sachez qu'un peu moins de la moitié va aller faire une carrière académique. Ce qui veut dire qu'un petit peu plus de la moitié de ces docteurs vont aller dans le tissu économique, dans les entreprises, dans les associations, dans les collectivités. Il est donc important de mieux comprendre la destinée de ces docteurs, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, et de voir comment mieux les accompagner pour les valoriser.

Le troisième axe, c'est celui du maillage territorial de l'enseignement supérieur. Donc j'ai fait référence aux quelque 64 sites qui accueillent potentiellement des étudiants ou des étudiants post-bac. Et nous sommes en train de mieux articuler notre stratégie enseignement supérieur avec celle de l'éducation pour essayer, justement, autour du principe des campus qui ont été évoqués par Jean-Louis tout à l'heure et chaque fois qu'il y aura un campus des métiers, des qualifications, surtout s'il est qualifié TTNA, donc talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine, chaque fois que nous aurons des dispositifs de compétences et métiers

d'avenir, ces fameux CMA, on en a parlé tout à l'heure avec BATTENA, on pourrait en parler aussi autour de l'électronique avec CAPENA et avec les énergies marines renouvelables, avec CAPEMAR, nous viendrons renforcer la présence et les formations dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Et puis, enfin, le quatrième axe, la quatrième priorité, c'est de faire en sorte, effectivement, que l'offre de formation développée par les établissements d'enseignement supérieur réponde mieux aux besoins des entreprises qui ont besoin de recruter aujourd'hui. Et chaque fois qu'un jeune est diplômé de l'enseignement supérieur, c'est aussi des nouvelles compétences qui sont à disposition des entreprises. Voilà, Président, les 4 grands domaines sur lesquels nous souhaitons intervenir. Alors, on n'ira pas sur tous les sites, mais on s'articulera mieux effectivement avec les la délégation qui est portée par Jean-Louis pour faire en sorte qu'on ait au moins une douzaine de campus orientés sur les filières stratégiques de la Région en renforçant l'enseignement supérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Gérard. Des observations ? Allez-y.

M. OBRADOR. - Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, avant de commencer mon intervention, j'aimerais rebondir sur une remarque que vous avez faite, Monsieur BLANCHARD, précédemment. Lutter contre les *fakes news*, c'est aussi être précis dans nos propos. J'entends depuis ce matin remercier l'Union européenne pour l'argent qu'elle nous donnerait. Très précisément, il faut être précis, notamment en période électorale, et dire que l'argent de l'Union européenne n'est pas magique, c'est notre argent. Et, en 2023, c'est plus de 10 milliards d'euros, très précisément, d'argent qu'elle ne nous rend pas. Donc je pense que c'est important de le dire et d'être précis en période électorale.

Concernant le diagnostic et l'esprit de ce cadre, nous le partageons. Cependant, je me permettrai quelques remarques. Vous mentionnez la mixité sociale comme priorité pour l'enseignement supérieur. Cependant, nous estimons que le véritable enjeu réside dans la mixité territoriale. En effet, plus un territoire est éloigné d'un pôle d'enseignement supérieur, plus les jeunes qui en sont originaires en sont exclus. Il est en réalité plus facile pour un jeune issu des quartiers populaires d'accéder à l'enseignement supérieur que pour un jeune issu des classes moyennes et populaires vivant dans la ruralité. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il a l'avantage de la proximité, ce qui lui permet de ne pas avoir à subir le fameux frein périphérique que sont le logement, la mobilité, auxquels sont confrontés nos étudiants des zones rurales.

Pour répondre à ce défi, vous nous proposez la territorialisation de l'enseignement supérieur. Nous y sommes favorables tant d'un point de vue de l'aménagement et de l'attractivité du territoire. Que de celui de l'égal accès à l'enseignement supérieur. À ce titre, l'offre de

formation de proximité, notamment au sein des lycées et des antennes universitaires, est essentielle. Cependant, veillez à ce que cela n'ait pas un effet pervers et qu'il n'y ait pas la création d'un enseignement supérieur à deux vitesses. Cette territorialisation ne peut se faire sans une intégration et une articulation avec les grands centres universitaires régionaux, notamment pour faciliter la poursuite des études en deuxième et troisième cycle.

Ces remarques étant faites, la territorialisation ne peut pas répondre à tout et, nécessairement, nous devons être en mesure de mobiliser nos compétences transversales pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des ruraux dans les grands pôles étudiants de Nouvelle-Aquitaine. Les freins, comme je l'ai dit, sont la mobilité, le logement, plus globalement le pouvoir d'achat. Sur la question du logement, le nombre de logements étudiants disponibles en Nouvelle-Aquitaine est nettement insuffisant, représentant seulement 6 % du parc national, malgré une forte demande. Pour remédier à cette situation, nous devons envisager la construction de davantage de logements et appliquer la priorité nationale afin de ne pas exclure les étudiants boursiers néo-aquitains de ces logements financés par l'argent public. En ce qui concerne la mobilité, nous devons examiner la possibilité d'introduire un tarif étudiant dans nos TER pour soulager le pouvoir d'achat et inciter davantage à utiliser ce mode de transport. Il est également nécessaire de revoir l'offre de desserte ferroviaire, notamment celle de Limoges, en envisageant la réouverture ou la rénovation des lignes telles que Limoges Angoulême, Limoges Clermont-Ferrand ou Limoges Poitiers. De plus, il est crucial de prendre en compte de nombreux territoires privés de services publics qui obligent nos étudiants à prendre la voiture.

Enfin, une dernière remarque plus rapide sur la question des ingénieurs. Nous partageons votre constat sur le déficit en la matière qui dure depuis bien trop longtemps. La France manque d'ingénieurs, ce qui est un handicap majeur pour la réindustrialisation. Des efforts ont été fournis, mais nous vous invitons à les amplifier afin de rattraper ce retard. Et la Nouvelle-Aquitaine est en retard, notamment sur les autres Régions. Ces remarques étant faites, et je j'espère que vous les prendrez en compte, nous soutenons cette délibération et voterons en sa faveur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, peut-être, si je peux m'immiscer dans un dossier de Gérard BLANCHARD, mais on est une des rares Régions, depuis 2005, à avoir pris à bras-le-corps le problème du logement étudiant. Sur le plan de la masse, il faut qu'on arrive à 12 % de logements publics CROUS HLM, je regarde Gérard. On l'avait atteint. Reste que l'attractivité de nos universités est telle qu'on assiste, je rappelle avec les dispositifs de fléchage, je ne sais plus comment cela s'appelle, qui a été monté par l'État, aujourd'hui, à une espèce de course entre la quantité de logements qu'on produit, quasiment 1 000 par an, et puis le nombre d'étudiants qui viennent.

Deux, sur la mobilité, je ne sais plus exactement, mais Renaud va me le souffler, le tarif, c'est moins de 28 ans et c'est moins 50 %. Donc, il y a un tarif adapté. Je rappelle aussi ce que l'on a fait, notamment avec Sciences Po, et qu'on va reproduire. Comme ce sont des concours, ce que nous faisons pour l'entrée à Sciences Po, c'est une formation à la fois avec des enseignants de Sciences Po et les enseignants qui, dans les lycées, justement éloignés, socialement ou géographiquement, permet de mieux préparer l'entrée dans ces grandes écoles et la poursuite des études. Quand je suis arrivé à la présidence de la Région, il y avait un déficit du nombre d'ingénieurs produits. On a doublé le nombre d'ingénieurs formés. On a toujours une différence, qui vient d'un double phénomène, phénomène où les autres se sont aussi développés, et puis, aujourd'hui, depuis quelques années, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur refuse d'ouvrir des écoles d'ingénieurs publiques gratuites. Et, donc, on se trouve avec des écoles sous contrat qui, même avec des tarifs moins importants que l'école privée complète, posent des problèmes à l'ascenseur social. Mais il nous les faut.

Enfin, dans la discussion que l'on a avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Agriculture sur la création de l'école vétérinaire, j'ai bien conscience que le principal obstacle de l'ouverture d'une école vétérinaire publique, et je vous ai développé tous les arguments qui vont bien dans ce domaine-là, c'est que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche ou en l'occurrence le ministère de l'Agriculture briseraient un tabou d'État qui est de ne pas réouvrir des écoles publiques d'ingénieurs. Mais si Gérard, dans sa proposition, l'évoque, le fait que nous ayons plus de thésards accompagnés ouvre cette possibilité que les entreprises ont bien fléchée d'avoir des docteurs-ingénieurs qui sont sur la l'innovation, la productivité de l'entreprise, extrêmement intéressante.

Mme LARROUY. - Excusez-moi, Monsieur le Président, est-ce que je peux prendre la parole ? Monsieur le Président et chers collègues, à l'heure où plus de 80 % d'une classe d'âge est diplômée du baccalauréat, il est indispensable de permettre à toutes et tous les diplômés qui le souhaitent de poursuivre des études supérieures dans la filière de leur choix, avec un accès aux licences universitaires ouvert et gratuit pour les étudiants français, communautaires et extra-communautaires. Depuis la dernière massification de l'enseignement supérieur et à partir de 2008, la croissance estudiantine n'a pas été accompagnée, ni par une hausse du budget ni par des recrutements d'enseignants-chercheurs. En 2022, le, les taux d'encadrement étaient si bas que les collègues ont refusé d'augmenter les capacités d'accueil imposées par les plateformes d'affectation et pilotées par les rectorats, alors qu'il manque 100 000 places en premier cycle et 50 000 en master.

Le nombre d'inscrits baisse dans les formations publiques alors qu'il continue de progresser dans les formations privées, en partie dopé par les aides à l'apprentissage.

Cette délibération poursuit la double finalité, celle de l'insertion professionnelle et de poursuite d'études et celle d'adosser à la recherche l'enseignement supérieur afin que les connaissances dispensées s'actualisent. Et que les étudiants et étudiantes soient progressivement formés à et par la recherche. Le mouvement de privatisation de l'enseignement et de l'enseignement supérieur, et la recherche, en particulier, est mondial. Il s'agit de la transformation d'un service public en un service géré comme une entreprise privée. Il est temps de s'armer contre cette idéologie qui est en train de revenir sur la démocratisation du système éducatif et de fermer les portes aux enfants des milieux populaires, urbains et ruraux. Cette délibération va, avec ses moyens, dans le bon sens et nous vous remercions. Nous la voterons.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter pour cette délibération. Même si elle reste parfois techno et quelquefois, même, éloignée du réel, en effet, révolution numérique, monde des interdépendances généralisées, défis locaux et planétaires, défis individuels autant que collectifs ont transformé l'intelligence des jeunes générations. Il faut leur donner des outils pour peser sur leur avenir. Une réflexion sur l'évolution de la pédagogie est à mener. Alors certes, ce n'est pas une compétence directe de la Région et le Vice-président BLANCHARD l'a d'ailleurs rappelé, mais elle pourrait et devrait impulser des dynamiques à partir de l'objectif 3, notamment, que vous avez décliné. L'objectif global est en effet fondamental, établir un nouveau lien entre société, recherche et formation universitaire pour préparer les jeunes à relever les défis de demain dans les territoires et leur proposer un futur engageant sur lequel ils ont prise. Donner aux jeunes les moyens de répondre aux défis climatiques, de revoir le modèle agricole et alimentaire, de réviser les rapports à la santé, aux soins, de réduire les inégalités sociales et territoriales, de repenser les services publics, penser les transitions et les bifurcations. C'est à cela qu'il faut inviter et intéresser les étudiants à participer pendant leur formation universitaire. Il est fondamental de promouvoir les sciences participatives et la pluridisciplinarité, notamment. Nous proposons de construire des laboratoires vivants où les étudiants seraient invités et investis par des collectifs divers, collectivités, entreprises, associations, administrations publiques, à travailler aux transformations sociales dans les territoires, dans nos territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Autre aspect, peut-être, autour de cette délibération et prolongement, Président, l'université, dès son origine, a été pensée comme un lieu d'accueil et d'universalisme. La Région doit défendre cette philosophie, notamment à travers la condition des étudiants et notamment des étudiants étrangers. Ils illustrent le rayonnement intellectuel de la France à travers le

monde et sont une richesse intellectuelle et culturelle pour notre territoire. Aujourd'hui, certaines universités telles que l'université de Pau et des pays de l'Adour font porter sur les étudiants étrangers des frais excessifs et différenciés au regard d'un étudiant lambda. Face à cette situation, nous vous avons demandé de réunir l'ensemble des acteurs, l'UTPA et les syndicats étudiants, notamment, afin de favoriser un dialogue permettant de l'émergence d'une solution juste. Nous souhaiterions, si c'était possible, bien entendu, Président, faire un point d'étape pour nous dire si vous avez été puissance médiatrice ou pas sur ce dossier. Et, évidemment, la même question au Vice-président BLANCHARD. Je vous remercie.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui au nom du groupe Centre et indépendants pour exprimer notre préoccupation face à la stratégie régionale de l'enseignement supérieur pour la période 2024-2028. Tout en reconnaissant les efforts déployés par votre majorité, nous estimons qu'une vision plus moderne et audacieuse est nécessaire pour adresser les enjeux actuels et futurs de notre territoire. Il nous semble important de mettre en lumière que le CESER a souligné la nécessité d'une action renforcée pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur face à des signaux inquiétants. Il a ainsi recommandé une étude approfondie pour identifier les obstacles sociologiques et matériels limitant l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que des actions pour combattre les disparités d'accès et encourager une offre éducative plus équitable à travers la Nouvelle-Aquitaine. Nous appelons de notre côté à une stratégie plus audacieuse qui territorialise davantage l'enseignement supérieur en assurant l'accès au premier cycle universitaire jusqu'à la licence dans nos territoires et en concentrant les deuxièmes et troisièmes cycles dans nos grandes villes régionales telles que Bordeaux, Limoges, Poitiers et Pau, toutes reconnues pour leurs campus d'excellence. Il est essentiel que la carte universitaire soit en adéquation avec la signature économique de nos territoires, pour mieux répondre aux besoins futurs de nos entreprises locales et régionales. Il nous semble d'ailleurs également intéressant de disposer de données départementales permettant de mieux maîtriser le contexte de chaque territoire. Nous les avons demandées à plusieurs reprises à vos services, mais nous n'avons pas eu de retour à ce jour.

Enfin, les défis auxquels sont confrontées les familles qui doivent envoyer leurs enfants étudier dans d'autres villes nécessitent une attention particulière. Cela soulève non seulement des questions d'équité territoriale d'accès à l'enseignement supérieur, mais également des considérations économiques et sociales importantes pour l'avenir de nos territoires. En l'absence de stratégie éducative claire et de vision moderne et audacieuse, en adéquation avec la signature économique de nos territoires et d'une meilleure territorialisation de l'enseignement supérieur, nous nous abstiendrons donc dans cette délibération. Je vous remercie.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Ces stratégies se fondent sur le constat d'un moindre taux de poursuite d'études supérieures par les jeunes de Nouvelle-Aquitaine qui perdure comparativement à la moyenne nationale et en dépit d'une meilleure réussite au baccalauréat. Les raisons de ce constat sont nombreuses, mais nous en retiendrons deux, principalement. D'une part, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est compliquée, notamment pour les jeunes récemment diplômés qui connaissent un accès à l'emploi dégradé du fait de la crise sanitaire, économique et sociale. On comprend bien la volonté de la Région d'encourager les jeunes bacheliers vers les formations d'enseignement supérieur et vers l'excellence, le doctorat. Mais rendre attractive la formation dans l'enseignement supérieur, c'est travailler justement sur l'insertion professionnelle des étudiants, sur les débouchés des formations dispensées pour rassurer des jeunes qui cherchent à s'adapter à la réalité économique et sociale du pays et de notre région. L'Insee dévoilait une étude en mai 2022 montrant qu'en Nouvelle-Aquitaine on compte davantage de jeunes diplômés qu'en Europe, mais une insertion professionnelle plus difficile. Il nous semble que c'est là un point important et que c'est le rôle de chef de file de la Région de renforcer l'articulation de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales, notamment dans le cadre de France 2030. C'est créer une convergence et des synergies. C'est un point sur lequel nous sommes particulièrement attentifs tant il est un élément clé pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur. Donner accès à un emploi pérenne en adéquation avec sa formation et son niveau de diplôme est un élément déterminant pour convaincre les jeunes de poursuivre des études supérieures. Ce sont ces conditions de confiance qu'il convient de créer. D'autant plus quand de plus en plus de jeunes se retrouvent confrontés à la précarité durant leurs études.

Et c'est la deuxième raison principale que nous retiendrons pour comprendre la perte de motivation des bacheliers à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les conditions d'études sont de plus en plus tendues et le monde universitaire fait face à une précarité étudiante alarmante. Les problématiques d'accès au logement, au transport, leur coût, on en a parlé, ainsi que l'inflation sur les produits de première nécessité rendent de plus en plus difficiles les conditions de vie des étudiants pour se loger, se nourrir ou encore se soigner. À tel point que l'une des dernières études réalisées le mois dernier révèle qu'un étudiant sur cinq envisage d'arrêter ses études en raison de ses difficultés financières. À cela, nous saluons votre objectif de renforcer le maillage territorial de l'enseignement

supérieur en Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les premiers cycles pour faciliter l'accès aux offres de formation. Cela répond à un besoin de proximité et de diversification des formations sur les territoires. En plus d'une logique territoriale, cela permettrait de répondre aux problèmes de logement des étudiants sur Bordeaux, par exemple.

Plusieurs questions se posent néanmoins. Nous en listerons trois. Première question, les objectifs et les priorités que vous affichez ne sont pas toutes chiffrées budgétairement. Quels moyens financiers, humains, logistiques peuvent être mobilisés alors que les budgets des universités, vous le savez, sont de plus en plus restreints ?

Deuxième question : certains projets que vous évoquez sont déjà réalisés, d'autres actions semblent être à venir. La liste des projets n'est pas exhaustive, c'est ce que vous écrivez. Pouvons-nous être tenus informés des dispositifs qui seront mis en place sur nos territoires ?

Enfin, dernière question, nous avons discuté de la stratégie scientifique, recherche, enseignement supérieur, transfert de technologie, diffusion de la culture scientifique fin 2022. Nous discutons aujourd'hui de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur. Vous noterez plusieurs points qui sont communs. L'avenir des doctorats et des doctorants, le rapprochement avec le monde de l'entreprise, des associations, des administrations publiques, le maillage territorial des formations. Ne faudrait-il pas traiter ces deux stratégies ensemble pour avoir une vision stratégique justement plus claire et un suivi plus cohérent ? Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de passer, s'il n'y a pas d'autres questions, la parole à Gérard BLANCHARD, juste, je voudrais rappeler, mais Françoise JEANSON le ferait mieux que moi, qu'on a bien anticipé, depuis bien longtemps, sur le fait que les études de médecine ou la première année des études de médecine pouvaient se faire à distance, ce qui fait que les jeunes de Pau, d'Angoulême, de Brive pouvaient rentrer dans des fonctions de médecine et revenir chez eux pour éviter les déserts médicaux. Et que les résultats pédagogiques et de réussite sont aussi bons que quand on est à côté du CHU de Limoges, de Poitiers ou de Bordeaux. Que l'opération de préparation de Sciences Po, que j'évoquais tout à l'heure, fait que de Marmande, de plein de lycées, du lycée des Iris à Lormont, que l'on a aujourd'hui à Sciences Po, à Bordeaux, plus de 30 % de boursiers. Ce qui fait exploser totalement le chiffre habituel. Donc, ces préoccupations sont bien entendu totalement prises en compte.

Mais si vous voulez nous aider, je pense qu'on a la chance d'avoir un président d'université à la tête de cette délégation et si on pouvait débloquer, vous qui êtes dans la majorité, la position du ministère de l'Enseignement supérieur sur le nombre d'enseignants-chercheurs, sur les licences publiques, etc., vous rendriez service et peut-être que vous rentreriez dans la majorité aux prochaines élections.

M. BLANCHARD. - Alors, il y a de très nombreuses questions. Je vais essayer de répondre à toutes. Peut-être commencer par le dernier point. Je l'ai dit tout à l'heure, au début, la compétence d'enseignement supérieur, c'est une compétence exclusive de l'État. On n'intervient pas auprès des universités en leur donnant une subvention pour soutenir les formations. On intervient par le biais de nos propres compétences et j'insiste bien là-dessus, c'est important. Cela veut dire qu'on ne peut intervenir qu'à la marge. Vous avez posé la question de combien de moyens nous disposons. Alors, si je mets de côté tout ce qu'on investit en immobilier dans le contrat de plan État-Région, et je vous rappelle que c'est 250 millions d'euros sur 7 ans à destination des établissements d'enseignement supérieur pour des projets immobiliers et pour de l'équipement scientifique, en termes de fonctionnement à l'année, c'est de l'ordre de 3 millions d'euros qui sont consacrés à la stratégie que je viens de présenter. Vous mettez en face le budget des 6 universités, c'est 1,9 milliard d'euros. Donc on est vraiment là pour avoir des priorités extrêmement ciblées, pour essayer de débloquer un certain nombre de choses. Et la première chose qu'on met en avant, vous l'avez compris, ce sont les formations d'ingénieurs. Il ne faut pas inverser les tendances. Le problème, aujourd'hui, c'est que l'État, qui est la tutelle des établissements d'enseignement supérieur, des universités, des écoles d'ingénieurs, aujourd'hui, n'augmente plus les moyens des universités et des écoles. Aujourd'hui, elles sont dans l'incapacité d'ouvrir de nouvelles formations parce qu'il n'y a pas suffisamment d'enseignants-chercheurs. On l'a dit, on l'a répété, je n'arrête pas de le dire en commission, au moment des GIA. Et la seule façon, aujourd'hui, c'est d'essayer, nous, de changer notre façon d'accompagner.

Et, donc, là, vous avez parlé d'audace, tout à l'heure, et je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'on ne va pas se contenter simplement de financer l'immobilier et les équipements à travers le CPER, mais on va accepter d'apporter des moyens de financement sur la création de quelques formations d'ingénieur. On commence déjà à travailler avec l'université de Pau et pays de l'Adour pour un nouveau département d'ingénieurs en numérique à ISA BTP. On travaille dans le cadre de Ferrocampus, je l'ai précisé tout à l'heure, avec l'université de La Rochelle, pour créer une école d'ingénieurs et on va travailler avec différents établissements de cette façon. Donc je pense que le jour où, effectivement, l'État acceptera de mettre plus d'argent en subvention de base des universités, au lieu de tout mettre dans des appels à projets France 2030 qui mettent les universités en

concurrence et qui ne créent aucun emploi pérenne d'enseignant-chercheur on verra à ce moment-là se débloquer les formations. Je pense que le Président a raison, il y a beaucoup d'attentes de ce côté-là. Et c'est un universitaire qui vous parle, j'ai présidé une université pendant 8 ans. Il y a un véritable souci, ici. C'est dénoncé par les universités.

Pour le reste, il y a pas mal de réponses qui ont été apportées. Deux points, peut-être. Ne pas produire d'effets pervers, je réponds à votre question. Il s'agit bien de formations qui vont être déployées par les universités, c'est-à-dire par les principaux centres universitaires. Ce sont bien des universitaires qui vont venir sur site mettre en place ces nouvelles formations. Et puis répondre peut-être à une autre question précise parce que je sais qu'elle a été évoquée ici et on a eu l'occasion d'en parler, sur le droit d'inscription des étudiants étrangers, les droits d'inscription différenciés. Effectivement, on demande aux étudiants étrangers de payer plus qu'aux étudiants français. Oui, une réunion est programmée. J'en ai déjà discuté avec les présidents d'université, début mai. On aura l'occasion de mettre tout ça à plat et on vous fera un retour.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'autres interventions ? J'espère que tout le monde est rassuré. Je vais mettre aux voix cette stratégie régionale de l'enseignement supérieur ? Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Cette stratégie est donc adoptée. Je vais maintenant passer la parole pour le célèbre SRADDET. Je remercie la résilience, la résistance, l'acuité que tout le monde reconnaît, la patience de Laurence et de Sandrine, aussi. Je suis obligé d'aller prendre une communication avec le préfet qui me signale que les dégradations continuent dans Bordeaux. Les tracteurs sont montés sur le miroir d'eau. Ils ont mis le feu, je ne sais plus à quel endroit et il y a du lisier effectivement.

M. TRIFILETTI. - Peut-être que si l'ordre du jour est rallongé, nos collègues du RN pourraient peut-être aller participer.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ça va. Je sais faire le job tout seul. Je sais faire le job tout seul, je n'ai pas besoin de béquilles. Vous n'avez pas la parole, Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Oui, Monsieur ROUSSET.

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe la parole à Laurence et j'ai une autre information de fin de cérémonie religieuse pour ceux qui sont totalement laïques. Je ne sais pas si tout le monde a reçu ce document, qui est en fait l'invention d'une équipe en recrutant un universitaire géographe, économiste, géographe, c'est la Nouvelle-Aquitaine en cent cartes, qui explique assez bien les contraintes de la ruralité, les problèmes de la ruralité, l'accès aux médecins, l'accès à l'école, etc. Je crois que c'est un ouvrage qui objective assez bien nos contraintes et nos défis. Je passe la parole à Laurence.

N° 10

Vote sur « CADRE D' ACTIONS 2024-2028 DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11 – COMMUNICATION SUR LA MODIFICATION DU SRADDET DE NOUVELLE-AQUITAINE

Mme ROUÈDE. - Merci, Président et bonjour à tous, chers collègues. En effet, merci pour les mots que vous avez eus pour les élus que nous sommes. Mais il y a, aussi, derrière, toute une équipe, que je salue, l'équipe de la DATAR de la DITP, tous ceux qui suivent les contrats et aussi tous ceux qui sont là et qui travaillent énormément sur ce SRADDET et sur sa modification. Avant d'entrer dans l'explicitation et on aura une parole partagée avec Sandrine HERNANDEZ sur la question foncière, avec Maud CARUHEL sur la question des déchets sur lesquels elle travaille avec Jérôme GUILLEM et avec Renaud LAGRAVE, sur la question de la logistique puisque ce sont les trois volets qui caractérisent cette communication sur une modification du SRADDET. Juste un propos liminaire pour vous dire quelle est l'intention qui est la nôtre à travers cette communication.

D'abord, c'est une communication, c'est-à-dire que, une fois qu'on aura eu les débats aujourd'hui, où il n'y a pas de vote, il y aura tout un processus qui nous permettra de continuer pour aboutir à un vote en séance plénière sur la modification du SRADDET à la plénière d'octobre si tout va bien et si on peut suivre le rythme, ce que nous souhaitons. Et, ensuite, vous redire qu'elle est l'intention. C'est de faire en sorte, à travers le travail que l'on mène depuis 2 ans, maintenant, un an et demi, depuis qu'on est entré en modification de ce schéma, de ne pas perdre de vue un certain nombre de grands éléments qui sont ceux que nous avons travaillés dans le SRADDET actuel et, pour la question foncière, ne pas perdre de vue l'importance du sujet de la sobriété foncière et ne pas, finalement, perdre cet objectif extrêmement important et le garder en objectif que l'on travaille avec le territoire, tous les types de territoires de Nouvelle-Aquitaine, le plus possible dans la co-construction et la coécriture et la concertation pour pouvoir réussir, finalement, à proposer, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine un SRADDET qui soit pragmatique, qui soit compréhensible, qui fixe des objectifs qui sont atteignables pour les territoires et pour tous ceux qui, à nos côtés, auront à mettre en œuvre ce SRADDET et ne pas se laisser finalement enfermer dans des débats qui sont parfois des débats nationaux ou des débats passionnés comme la mise en œuvre ou le choix d'aller sur le zéro artificialisation nette comme la loi climat résilience a pu porter ce type de débat.

D'abord, rappeler que si l'on tient énormément à la sobriété foncière, c'est parce qu'il faut rappeler que l'étalement urbain a un coût. Il a un coût, c'est d'actualité aujourd'hui, pour la préservation des terres agricoles. Donc, si on veut avoir des agriculteurs, si on veut installer des agriculteurs, si on veut porter notre capacité alimentaire locale et notre indépendance alimentaire locale, il faut qu'on ait des terres agricoles préservées et on sait que, dans l'histoire de l'étalement urbain, bien souvent, ce sont les terres agricoles qui ont souffert de

l'artificialisation et de la consommation foncière. Et, bien souvent, ce sont les meilleures terres agricoles, c'est-à-dire les zones maraîchères autour des villes qui ont souffert de cette consommation foncière. Donc, ça, c'est un des objectifs. Le deuxième objectif, c'est le coût environnemental de l'étalement urbain puisque c'est important de préserver des terres agricoles, naturelles et forestières pour la captation du CO2, pour les sujets de chemin de l'eau et de lutte contre l'imperméabilisation, pour la biodiversité. Pour tous ces sujets qui font que, notamment lors de la plénière Néo Terra, Valérie MASSON-DELMOTTE nous a rappelé que nous n'avons pas beaucoup de leviers d'action encore à notre main pour nous adapter au changement climatique. Mais le foncier et faire du foncier une donnée importante avant tout projet d'aménagement, ne pas gaspiller le foncier, c'est un des rares outils qui nous restent encore à la main de l'homme pour agir. Et c'est ce que l'on vous propose, de continuer là-dessus.

Et puis, l'étalement urbain, il a un coût sociétal puisqu'il faut bien, quand on fait de l'étalement urbain, du mitage, au-delà du coût pour nos paysages et pour l'environnement, que l'on tire plus loin les lignes de bus, que l'on tire plus loin les réseaux de fibre optique, que l'on tire plus loin la voirie et l'imperméabilisation des routes et que l'on tire plus loin un certain nombre de politiques publiques où, parfois, ont réussi surtout à éloigner les gens des services, à éloigner les habitants des services et des aménités. Et puis, il a un coût social, aussi, l'étalement urbain, justement, en mettant et en proposant comme seul habitat ou comme seule possibilité d'accès à l'habitat des habitats éloignés de ces différents services, ce qui oblige un certain nombre de personnes à utiliser des véhicules, parfois deux véhicules pour un ménage, pour un foyer, et donc avoir des dépenses supplémentaires. Et, finalement, créer un peu d'iniquité territoriale.

Ce qui nous motive à travers les modifications de ce SRADDET, dans un environnement législatif que l'on n'a pas choisi, dans un environnement réglementaire que nous n'avons pas écrit, mais pour lequel nous avons décidé de travailler et de trouver quand même des solutions à l'échelle de la région et de faire ce travail, justement de travailler au rééquilibrage territorial. Et cela vient directement avec cette présentation de ce travail en cartographie. C'est ça qui fait la colonne vertébrale du SRADDET actuel et c'est cet objectif que l'on ne perd pas de vue et qui fait que le SRADDET en Nouvelle-Aquitaine, il a une particularité par rapport aux autres régions, c'est qu'on fait du principe du rééquilibrage territorial et d'une écoute particulière des territoires qui sont en confortement ou en revitalisation un objectif principal des propositions que nous faisons dans ce chemin de sobriété.

Alors, forcément, ce n'est pas simple. Ce que l'on propose là, c'est surtout d'avoir travaillé, de passer le cap de l'horizon 2031 et d'être en capacité d'accompagner les territoires à réussir ensemble cet objectif de sobriété foncière. En n'oubliant pas qu'en Nouvelle-

Aquitaine, on est théoriquement plutôt une terre de tempérance et que l'on essaie donc de faire des propositions équilibrées. C'est ce que vous avez dans la communication qui vous est proposé aujourd'hui. Je vais juste vous rappeler que ce travail, on ne l'a pas mené tout seul. Je vous rappelle l'ensemble des mobilisations, des réunions de concertation que l'on a pu mener pour travailler ces modifications sur les trois volets confondus. La nouvelle loi de juillet a instauré une nouvelle instance, la conférence régionale de gouvernance dont on s'est saisi et avec laquelle on a travaillé et avec laquelle on continuera de travailler. Mais on n'avait pas attendu cette loi pour faire de la concertation et pour travailler avec un certain nombre d'acteurs. Et puis on a aussi fait de la concertation préalable du public.

Je vais m'attacher, et, ensuite, je passerai la parole à Sandrine HERNANDEZ, sur les objectifs de territorialisation, juste à vous expliciter, là, en séance, ce qui, finalement, est le plus compliqué et ce qui est un peu la base de ce qui va nous permettre de territorialiser. Ce sont les évolutions de la loi de juillet, loi du 20 juillet 2023, qui est venue modifier la mise en œuvre de la loi climat et résilience qui nous demandait de territorialiser les 50 % à l'horizon 2031 et d'aller ensuite vers le zéro artificialisation nette. Cette loi a prévu une enveloppe et c'était une revendication que nous portions en Nouvelle-Aquitaine et les régions de façon générale, est venue créer une enveloppe nationale de 10 000 hectares de projets mutualisés dont on considère qu'il serait injuste qu'ils soient décomptés sur les territoires qui accueillent ces équipements ou qui sont traversés par ces projets d'infrastructures. Donc, ça, c'est un travail qui a été mené par les services de l'État et nous avons donc eu communication de la liste des projets d'envergure nationale et européenne qui vont être décomptés dans ces 10 000 hectares pour la Nouvelle-Aquitaine et qui seront donc dans cette liste. On a été consulté là-dessus. Nous avons mobilisé la conférence régionale de gouvernance le 13 février dernier. Nous avons recueilli l'avis de cette conférence, nous l'avons fait connaître au ministre Christophe BÉCHU et nous attendons maintenant l'arrêté ministériel et un certain nombre de réponses à des interrogations que nous avons faites. Vous avez ici la liste des projets qui ont été retenus, sur lesquels nous avons été concertés, retenus par l'État, avec une liste principale et une annexe 2 avec un certain nombre de projets dont l'État considère que, en fonction de leur degré de maturité, ils pourront remonter dans un décompte national. Il y a un peu plus de 1 000 hectares qui sont dans cette enveloppe nationale.

Pour vous résumer l'avis que et le Président Alain ROUSSET et la CRG ont fait remonter aux services de l'État, c'est que nous avons des interrogations, encore, et un certain nombre de questions sur cette liste. D'abord, concernant le calcul de GPSO, nous souhaitons une sécurisation de cette modalité de calcul, pour être bien certain qu'aucun projet, qu'aucune enveloppe de consommation foncière du projet GPSO ne soit ensuite décomptée sur les territoires qui seront traversés. Donc on a posé un certain nombre de questions. Une des

questions, c'est que, dans ce décompte-là, ne sont pas comptés les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux qui doivent, pour nous, être intégrés dans une liste des grands projets d'intérêt national, évidemment. Deuxième sujet majeur d'interrogation, le traitement de la RN 147 dans cette liste où il n'y a que deux tronçons qui sont intégrés et nous considérons que les 4 tronçons doivent être intégrés et remontés au niveau national. On a posé un certain nombre d'autres questions et nous avons un autre sujet qui est le sujet Horizéo, qui est un projet de centrale photovoltaïque au sol en défrichement, en Sud Gironde, qui, à notre grand étonnement alors que et le préfet de région et nous-mêmes nous en avons demandé la remontée au niveau au niveau national, évidemment, au vu de l'envergure de ce projet, n'est pas dans cette liste-là. Et nous avons donc fait savoir que, pour nous, il devait impérativement être remonté dans la liste nationale parce que, sinon, on aurait un sujet majeur, évidemment sur ce dispositif et sur ce projet.

Deuxième sujet, au-delà de l'enveloppe nationale, qui ne suffit pas, nous nous saisissons d'une opportunité qui a été créée par la loi de juillet et pour laquelle, avec Régions de France, nous nous étions mobilisés, c'est la possibilité de pouvoir créer une enveloppe régionale de projets qui, si jamais ils n'ont pas à être remontés dans une liste nationale, nous considérons quand même, sur un certain nombre de critères, qu'ils peuvent faire partie de projets qui sont mutualisés à l'échelle régionale entre l'ensemble des territoires, tout simplement parce qu'ils sont soit d'une certaine envergure soit ils auraient dû être dans la liste des grands projets nationaux et n'y sont pas et que l'on veut le réparer à travers la liste régionale. Et nous avons porté l'idée et nous devons encore y travailler, au sein de cette liste de projets d'envergure régionale, de créer une enveloppe blanche dédiée aux projets créateurs d'emplois, aux projets créateurs d'attractivité ou de développement économique parce que ça n'était pas possible auparavant et c'est une bonne chose, une bonne évolution du législateur et du pouvoir réglementaire, là-dessus, à la demande des Régions et des intercommunalités, aussi. Il s'agit de se dire qu'on ne peut pas raisonner tout le temps sous forme de liste, on ne peut pas systématiquement pour les 5, 10, 15 ans à venir, être capable de dire que tel projet aura tel impact foncier en matière de développement économique et d'attractivité. Il faut être en capacité d'avoir de la souplesse. Et, donc, on va créer cette enveloppe blanche. Et, de concert avec la conférence régionale de gouvernance, nous avons déterminé que cette enveloppe régionale serait limitée à 500 hectares puisque, vous l'avez compris, le foncier, c'est un bien important, c'est un bien commun, mais c'est un bien fini. Donc, à partir du moment où on enlève des projets nationaux, à partir du moment où on enlève une liste régionale, évidemment cela a un impact mutualisé sur l'ensemble des objectifs pour chaque territoire.

Donc, en responsabilité, il nous apparaît important de disposer de cette réserve foncière régionale. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas la gonfler non plus de trop parce que, sinon, elle va venir impacter l'ensemble des territoires. Donc on indique les critères sur cette réserve régionale. On se réserve la possibilité d'y inscrire les sujets manquants, sauf Horizéo, les sujets manquants de la liste des grands projets nationaux si, d'ici fin mars, nous ne sommes pas entendus dans l'arrêté ministériel. Et puis, cette enveloppe de projets économiques sur laquelle nous travaillons pour une critérisation et que nous présenterons aussi en conférence régionale de gouvernance. Et je passe la parole à ma collègue Sandrine HERNANDEZ qui va vous expliquer comment nous avons travaillé le profilage des territoires et les objectifs associés.

Mme HERNANDEZ. - Comme le disait Laurence, nous avons, lors de différentes séquences de concertation et de co-construction sur cette modification du SRADDET, avancé avec méthode pendant deux ans pour élaborer cette modification et nous avons proposé différents scénarios dans les différentes réunions qui se sont organisées. Des propositions à la fois sur la question des projets d'envergure nationale et européenne et la réserve régionale que vient de vous présenter Laurence, mais également sur les échelles de territorialisation, sur les profils de territoire, sur les taux de réduction territorialisés, sur la prise en compte des efforts passés, sur les trajectoires ZAN après 2031. Et les deux conférences régionales de gouvernance ont acté un compromis qui est le fruit de la présentation d'aujourd'hui. Concernant l'échelle de territorialisation, celle retenue et celle des SCOT ou des EPCI non couverts par des SCOT. À ce jour, ce sont 87 territoires, donc 60 SCOT et 27 EPCI non couverts qui font l'objet de cette territorialisation. Par ailleurs, en réaffirmant notre stratégie régionale d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne l'atténuation de la ligne de fracture entre les territoires littoraux et la métropole bordelaise et les territoires de l'Intérieur, ou en favorisant un meilleur rééquilibrage territorial entre l'aire métropole bordelaise et les pôles structurants de Bayonne, Pau, Poitiers, Limoges et La Rochelle, ou encore en confortant les territoires de revitalisation des bourgs et des petites villes et villes moyennes, on a élaboré 5 profils de territoires qui, dans nos scénarios de territorialisation, sont importants. On va le voir avec la carte, la qui suit.

Donc cinq profils. Un premier profil que vous voyez sur la carte en haut à droite, en bleu, avec les territoires littoraux et rétro littoraux, qui doivent répondre en priorité aux besoins de leurs habitants en matière de logement, notamment, abordable, et de conforter l'accès aux services et à l'emploi sur ces territoires. Tout en conjuguant les enjeux en matière d'adaptation des zones côtières, notamment l'élévation du niveau de l'océan, et la valorisation et la restauration des espaces naturels. Le deuxième profil, c'est le profil de l'aire métropole bordelaise, que vous voyez en en violet, territoire de SCOT, qui est moteur

d'emploi et de la formation à l'échelle régionale, qui dispose de formations et de fonctions supérieures de services et d'équipements métropolitains et qui doit renforcer les solidarités et les coopérations avec les autres territoires et qui doit également répondre à la demande des habitants en matière de logement diversifié et abordable. Troisième profil, les aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau et Bayonne, que vous voyez en orange, qui sont les territoires que l'on appelle de rééquilibrage territorial, qui jouent un rôle de relais des fonctions de service, d'équipement, de transport au niveau métropolitain. Rôle à renforcer et animer pour l'ensemble de l'espace régional. Les territoires de petites villes, villes moyennes, rurales, qui sont à la fois en perte d'habitants et d'emplois, les territoires de revitalisation que vous voyez en vert sur la carte, qui ont un rôle essentiel pour l'équilibre régional et qui ont à infléchir leur dynamique en consolidant leur capacité à accueillir et à fournir des services, équipements et emplois à leur population.

Et, dernier profil, que vous avez en jaune sur la carte des profils de territoires, des petites villes, également villes moyennes et territoires ruraux qui sont soit en gain d'habitants, soit en gain d'emploi et qui sont structurés autour de pôles urbains intermédiaires et qui disposent de services d'équipements importants et qui doivent être confortés dans leur fonction de dynamique d'accueil maîtrisé. Donc cinq profils qui, du coup, nous ont permis de territorialiser les objectifs de territorialisation du SRADDET donc avec un taux pivot avec l'enveloppe des projets d'envergure qui nous impactent à moins 52 % avec cette réserve régionale dont parlait Laurence à 500 hectares et, donc, pour l'ère métropole bordelaise et les territoires littoraux et rétro-littoraux qui sont invités à s'inscrire, a minima, dans une trajectoire de sobriété foncière renforcée avec un taux à moins 55 %, les territoires de rééquilibrage régional et les territoires en confortement qui sont invités à une sobriété foncière intermédiaire, donc moins 53 % pour les territoires de rééquilibrage régional et moins 52 % pour les territoires en confortement. Et puis, es territoires en revitalisation sont invités à s'inscrire dans une trajectoire de sobriété raisonnée, à moins 49 %.

Par ailleurs, nous avons souhaité prendre en compte les efforts déjà réalisés. Sans comparer les territoires entre eux, mais plutôt en regardant la trajectoire propre de chaque territoire sur deux sous-périodes entre 2011 et 2016 et 2016 et 2021, par une approche identifiant les territoires cumulant à la fois une hausse du nombre d'emplois et de ménages nouveaux par hectare consommé entre ces deux sous-périodes. Et une réduction, également de leur rythme de consommation d'espace entre ces deux mêmes sous-périodes avec un objectif de moyenne régionale à moins 30 %. Donc, les territoires cumulant ces deux indicateurs bénéficieront d'une bonification d'un point par rapport aux objectifs de réduction liés à leur profil. Donc les territoires qui apparaissent avec une petite étoile.

Pour ce qui se passe après 2031, parce que c'est vrai que, sur ces deux années, on s'est essentiellement concentré sur la période 2021-2031, il était important, aussi, de dresser une trajectoire au-delà de 2031 pour aller jusqu'aux ZAN. Et nous envisageons de définir des paliers raisonnables pour mieux réussir cette transition, avec une réduction de moins 30 % du rythme d'artificialisation sur la période 2031-2041 par rapport à la décennie précédente et à nouveau moins 30 % entre 2041 et 2050 par rapport à la décennie précédente, pour atterrir sur la zéro artificialisation nette en 2050. Mais de façon à permettre de réussir collectivement cette transition vers le zéro artificialisation nette et la sobriété foncière de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LAGRAVE. - Juste pour vous présenter le travail que Laurence citait tout à l'heure sur l'évolution par rapport à la logistique. On va vous dire les choses comme elles sont, on a essayé de faire du pragmatisme et, au-delà du pragmatisme, quelque chose qui nous paraît assez sensé à savoir, d'abord, trouver un équilibre un peu territorial sur les fonctions logistiques, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas des entrepôts qui soient mis n'importe comment et n'importe où sur la base de je ne sais quelle théorie, mais qu'il puisse y avoir vraiment des complémentarités. Et éviter les conflits d'usage avec un certain nombre de zones qui sont déjà bien équipées justement en la matière. La deuxième chose, qui paraît assez logique, mais c'est quand même bien en le redisant, c'est d'essayer de localiser, justement, ces zones logistiques près du ferroviaire, du maritime ou du fluvial. Tout simplement parce qu'on ne perd pas de vue, et c'est mieux en le disant, que, le report modal, c'est un peu ce qu'on vise toutes et tous et que, si on met un entrepôt à 50 000 km d'un port ou d'une voie ferrée ou d'un fleuve, c'est sûr, on n'en fera jamais. Donc, c'est plus clair en le disant et en le mettant, évidemment, dans les évolutions. Et puis, en essayant de travailler également sur une localisation qui favorise la sobriété foncière à la fois sur des entrepôts qui potentiellement existent déjà et qui pourraient être utilisés. On pourrait, par exemple, parler des fonds friches, divers et variés, mais qui permettraient de réutiliser ce qui est déjà aujourd'hui existant, sans recréer des zones qui soient démesurées. Optimiser également les zones d'activité avec les zones logistiques et les zones commerciales qui sont déjà existantes et ne pas en refaire. Et, surtout, améliorer la qualité. Il y a déjà des obligations dans les différentes lois, mais clairement, on doit pouvoir aller encore plus loin et c'est ce qu'on a mis dans ces évolutions qui seront également présentées, je le dis, au comité des partenaires des mobilités qui se tient lundi prochain.

Mme CARUHEL. - Concernant le volet déchets, il s'agit essentiellement de modifications réglementaires. Nous avons réajusté les objectifs à atteindre en matière de réduction des déchets de valorisation suite à la loi AGEC de février 2020. Notamment une réduction de 15 % des déchets ménagers à l'horizon 2030. Une valorisation énergétique à hauteur de

70 % sur les déchets non valorisés. C'est ce que contiendra ce volet déchets. Je suis courte, n'est-ce pas ? Parce qu'il y a énormément de chiffres qui vont être rajoutés sur ce volet déchets. Ce volet permettra de compléter toutes les actions mises en œuvre sur les territoires en matière de réduction des déchets, notamment en matière de déchets plastiques. Les différentes actions mises en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages sur l'ensemble de nos territoires. Et également sur la partie réemploi des emballages, etc., et, bien évidemment, toutes les actions menées en matière d'économie circulaire qui sont faites sur les territoires et que nous développons et déployons à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Donc voilà pour résumer la partie volet déchets.

Mme ROUÈDE. - Donc, aujourd'hui, on vous propose la communication sur l'arrêté du Président qui devra se faire d'ici la fin du mois de mars, en espérant que, d'ici là, nous ayons un arrêté ministériel sur la liste des grands projets nationaux à décompter. Ensuite, on aura les temps de concertation, avis, PPA, mise à disposition du public et toute la chaîne de concertation à terminer. Vous avez dans la communication le détail de ce que l'on propose, en matière d'écriture, des objectifs et des règles, pour une adoption en plénière de la Région en septembre, octobre 2024 et une approbation du préfet d'ici le 22 novembre 2024 qui nous permettra d'être dans le timing supplémentaire qui nous a été donné par la loi de juillet 2023 pour remplir ces obligations. Juste en finir pour vous dire que, vous l'avez compris, il y a encore du travail, il y a encore de la concertation possible, que nous avons fait le choix, en Nouvelle-Aquitaine, de nous attacher au qualitatif, c'est-à-dire d'essayer de dépasser ce côté chiffré qui stresse et qui crispe tout le monde, et de travailler plutôt en projection, en trajectoire, en profilage. Donc, nous allons inscrire et nous proposons d'inscrire les objectifs, les chiffres assignés à chaque territoire d'ici 2030 dans le volet des objectifs, c'est-à-dire le volet qui est le moins prescriptif, celui de la prise en compte et de travailler dans le volet des règles générales, celui de la compatibilité, toute la portée qualitative et l'accompagnement que nous pourrons avoir auprès des territoires.

Et vous dire aussi que c'est en responsabilité que l'on fait ce travail, puisque le législateur a prévu que, derrière, les SCOT ont jusqu'à 2027 et les PLU et PLUI ont jusqu'à 2028 pour, eux aussi, se mettre en conformité avec la loi. Donc, c'est important qu'on fasse le travail et c'est important qu'on donne la même règle équitable et opposable à tout le monde, dans tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine, parce que le décompte de la consommation foncière, il a déjà commencé depuis 2021. Et, tant qu'on ne fixe pas des règles équitables et connues de tout le monde, on crée de l'iniquité, évidemment. Et on reste sur notre leitmotiv et notre objectif qui a été un peu le défaut, il faut le dire, de cette loi ZAN, c'est de ne pas opposer les territoires entre eux et de donner à chaque territoire un objectif qu'il doit pouvoir atteindre.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci. Avant que l'Assemblée donne acte, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Madame la Vice-présidente, vous avez dit tout à l'heure que, souvent, il y avait des débats passionnés. J'ai envie de dire que c'est un peu logique puisque cette sobriété foncière, c'est un joli mot, elle touche au quotidien des gens. Qu'est-ce que je vais avoir demain comme cadre de vie ? Est-ce que mon entreprise pourra se développer ? Est-ce que je pourrais continuer à faire des cultures sur des terrains que j'ai depuis des temps immémoriaux ? Mais, surtout, moi qui suis membre d'une association de maires, elle suscite une très forte inquiétude chez les maires et chez les élus municipaux parce qu'on assiste finalement, dans ces lois qui se superposent, à des injonctions qui sont antinomiques les unes avec les autres. On n'a jamais si peu construit en France ces deux dernières années. Et nous recevons, de la part de l'État, au travers de son représentant qu'est le préfet, des injonctions de construire. On nous demande de rattraper. Il faut ici construire du logement social ici du logement étudiant, ici tout simplement du logement. Et on va avoir de moins en moins de terrain pour le faire. Les urbanistes qui ont toujours raison et ceux qui sont dans les ministères, qui ne sont jamais venus sur le terrain, vous expliquent qu'il faut reconstruire la ville sur la ville. Oui.

On a deux exemples, ici, à Bordeaux. Le quartier Mériadeck. On a reconstruit la ville sur la ville. 40 ans. La délibération qui va suivre, Euratlantique, on a reconstruit la ville sur la ville. 20 ans. Cela veut dire que cette démarche de reconstruire la ville sur la ville est longue et elle va au-delà de 2031. Et je ne m'attacherai, si vous le permettez, qu'à 2031 parce que, après, bien malin qui peut savoir quelle sera la loi qui s'appliquera. Loin de moi l'idée de vous dire qu'il ne faut rien faire. On a tous conscience, ici, dans cet hémicycle, et dans tous les hémicycles des communes de Nouvelle-Aquitaine, qu'il faut travailler à cette fameuse sobriété foncière. Et je dois avouer que vous avez essayé de travailler avec nos fameux 5 territoires. Il n'y a pas beaucoup de différences entre eux. Soyons logiques. Entre moins 55 % ou moins 48 % on gère la pénurie. Sauf que, et je prendrai que le terrain que je connais le mieux, moins 55 %, comment on va accueillir les 20000 habitants qui arrivent en Gironde tous les ans ? On les met où ? Alors vous allez me dire que peut-être qu'il en arrivera moins. Je ne sais pas répondre à cette question. Ce que je sais tout à fait, c'est qu'ils sont là et qu'ils arrivent tous les ans parce que notre région est attractive. On s'en

félicite matin, midi et soir, même au travers d'une vidéo, tout à l'heure. Juste avant de partir manger, on nous a montré une superbe vidéo nous disant que la région Nouvelle-Aquitaine est super attractive. Mais on va mettre les gens où ? Parce que vous pensez que, les gens, ils rêvent de vivre tous au huitième étage d'un immeuble ? Posez-leur la question. 80 % des ménages français rêvent de vivre dans une maison individuelle. On peut dire que ce n'est pas bien, on peut leur dire que c'est fou, mais c'est un fait. Alors on peut supprimer le rêve des gens, c'est une certitude, mais, en tout cas, vous allez faire des gens frustrés. Et c'est comme ça qu'arrivent finalement les difficultés entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Et on a, avec ça, des bombes à retardement qui « pèteront » avant 2031.

Alors, comment faire ? Pas facile. Il faut bien en sortir. L'idée de cette fameuse enveloppe régionale de 500 hectares est plutôt, disons-le, une bonne chose. Mais, attention si elle doit être déjà consommée parce que l'État ne nous a pas mis dans les dossiers et pas des petits dossiers, AFSB, l'A63. Je ne sais pas si on faisait une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun sur les derniers kilomètres de l'A63, peut-être que ça polluerait moins parce qu'il y a la queue tous les jours. Et, donc, les gens qui habitent à côté pourraient être bénéficiaires. Sur la RN 147, il y a deux morceaux qui sont pris, sur 4, et pas le reste. Et puis, ce fameux projet Horizéo. Il y a les pour et les contre comme toujours. Je pense qu'on n'est plus tout à fait à 1 000 hectares, mais à 700 hectares. Ce qui veut dire que, ça, ça doit être un projet qui doit être sorti de cette enveloppe régionale parce que, sinon elle va être consommée par rapport à ça.

Il va falloir qu'on rassure nos collègues élus dans les différentes communes. Parce que, je ne sais pas comment on peut leur expliquer qu'ils peuvent encore avoir un espoir de développer leur commune, soit par du logement, soit par de l'action économique. Regardez, on a un projet à Laruscade, de dirigeable. On n'arrive pas à sortir ce projet pour des questions foncières. Un jour ou l'autre, le promoteur, il va nous dire : « Vous êtes tous bien gentils, mais je vais m'en aller en Espagne, ce sera beaucoup plus simple pour construire mon usine. Et je ne serai finalement pas très loin puisque je pourrais prendre le TGV pour venir jusqu'à Bordeaux chercher les clients. » J'en profite pour le passer au passage.

Tout ça pour vous dire une chose, et je vais en terminer là parce que je m'aperçois que j'ai dépassé. Il faut encore travailler sur ce sujet. Ce que je vous demande, Madame la Vice-présidente, mais je sais que vous avez à cœur de le faire, c'est d'avoir un vrai dialogue avec les élus des communes qui sont, je vous le dis aujourd'hui, pour en avoir parlé samedi, très inquiets de l'avenir de leurs communes.

Mme BROUILLE. - Je vous rassure, Monsieur DUPRAT, il n'y a pas de limite de temps sur les schémas, c'est pour ça que je ne vous ai pas interrompu.

M. DUPRAT. - Je croyais que vous m'aviez fait une faveur aujourd'hui. Vous m'avez enlevé une illusion.

Mme BROUILLE. - Pardon. Madame RECHAGNEUX.

Mme RECHAGNEUX. - Nous travaillons donc aujourd'hui sur des propositions de modifications sur le SRADDET qui concernent notamment, on l'a dit, l'objectif zéro artificialisation nette et la légère loi d'assouplissement qui a été votée en juillet 2023. À l'heure de nos discussions sur le ZAN, il est temps de regarder en arrière et de porter un regard critique sur l'urbanisation rapide et souvent chaotique des années 60, 70. Les autorités politiques de l'époque ont sacrifié la qualité de vie des habitants au nom d'une nécessité, certes, loger les Français, mais aussi, ne l'oublions pas, au nom d'un certain profit économique dont quelques entreprises du bâtiment ont bénéficié et sont même d'ailleurs devenues des géants suite à cette période. Et ces mêmes géants continuent d'ailleurs de promouvoir ce modèle. Cette fascination excessive pour le béton et pour le brutalisme a créé des structures massives et inhospitalière qui sont totalement déconnectées de leur environnement. Avec le ZAN, ces constructions verticales, symboles d'une modernité effrénée, s'élèveront de nouveau, telles des tours d'Ivoire, défigureront nos villes et imposeront aux Français une vie dont ils ne veulent plus. Ils l'ont dit eux-mêmes pendant la crise sanitaire. La majorité des Français aspirent à vivre dans une maison avec un petit bout de jardin.

Nous sommes d'accord, oui, il faut réfléchir à l'urbanisme de demain, mais il faut reconnaître les erreurs du passé et, surtout, ne pas le reproduire. Nous devons privilégier la promotion d'une architecture intégrée à son environnement.

Sur le projet de parc photovoltaïque Horizéo de Saucats, nous le rappelons, nous y sommes fondamentalement opposés. Ce projet de parc géant de 680 hectares de panneaux est un scandale absolu. À tel point que l'Assemblée nationale a décidé de limiter à 25 hectares la taille des futures installations solaires en forêt. Même si ce projet a été revu à la baisse, 100 hectares devront être défrichés pour le réaliser. Nous nous soutenons pleinement tous ceux qui s'opposent à ce projet et qui auront l'occasion de le dire lors de l'enquête publique.

Sur le ZAN, il y a également un autre sujet d'inquiétude. Nous avons vu, il y a quelques jours, le député Jean-François PORTARRIEU, qui a pourtant voté en faveur du ZAN, s'alarmer du manque de foncier pour développer l'industrie aéronautique. L'aéronautique n'est en effet pas comprise dans l'enveloppe des 100 000 hectares qui a été dégagée pour les projets d'intérêt national. On voit donc que le ZAN entre nécessairement en contradiction avec l'ambition affichée d'Emmanuel MACRON de réindustrialiser la France. Enfin, le ZAN

empêchera de revitaliser les territoires ruraux, ce qui est pourtant essentiel pour désengorger les villes, qui concentre aujourd'hui beaucoup de problématiques. Nous n'avons jamais vu l'intérêt de fixer un objectif national qui est déconnecté des besoins des territoires et de la vie des élus locaux, alors que les différences d'urbanisation entre les territoires sont immenses. On le voit bien avec la carte qui est dans le petit bouquin que vous nous avez laissé sur la table, la différence de consommation foncière entre les territoires est immense. Les enjeux ne sont pas les mêmes sur le littoral, dans les métropoles et dans la ruralité. On voit que vous avez commencé une territorialisation, mais celle-ci n'est pas suffisante. Nous ne doutons pas que vous soyez plutôt favorable à cet objectif puisque, avant même que la loi soit votée, vous aviez inscrit dans le SRADDET l'objectif de réduction de 50 % de la consommation d'espace d'ici à 2030. Nous, de notre côté, nous y sommes résolument opposés puisque nous défendons un autre modèle qui est à la fois respectueux des terres agricoles et naturelles, mais qui prend aussi en compte la qualité de vie des Français. La sobriété foncière ne doit pas nécessairement être synonyme de zéro artificialisation. Merci.

Mme CHEMINADE. - Madame la Présidente, chers collègues. En 2021, la ville de Saintes a connu une crue historique avec un pic à 6,18 mètres. Environ un millier de personnes avaient alors été obligées de quitter leur logement. De nombreux commerçants et restaurateurs avaient été sinistrés. La crue avait coûté 1,4 million d'euros à la seule commune de Saintes. En novembre dernier, la Charente sortait de son lit à nouveau en créant des désagréments à certains habitants, du travail et des dépenses supplémentaires pour assurer l'accès aux logements impactés. En décembre dernier, une deuxième crue atteignait un pic de 6,10 mètres, touchant encore de nombreuses habitations. Ces crues ont toutes fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles en 2021 et, dernièrement, le 18 janvier 2024. Et, aujourd'hui, comme vous le savez peut-être, nous sommes confrontés à la troisième crue de l'hiver. La crue de la Charente n'est plus un phénomène exceptionnel et il est prévisible, compte tenu du bouleversement climatique et de l'impact de la montée des eaux, que cette situation s'aggrave dans les mois et les années à venir.

Dans ce contexte, je pense qu'il serait pertinent que le territoire saintais, compte tenu, d'une part, de son expérience propre sur ce sujet, d'autre part de l'expérience post Xynthia en Charente-Maritime, se positionne en territoire d'expérimentation, en complément du plan d'action qui va être mis en place dans le Nord-Pas-de-Calais pour adapter nos territoires aux risques inondations. Un plan d'action largement soutenu par la Région des Hauts de France, par la voie de Xavier BERTRAND, son Président. Je pense que la Région Nouvelle-Aquitaine s'honorerait d'en faire de même. Certes, les réalités de terrain entre le Nord-Pas-de-Calais et la Charente-Maritime sont différentes, mais ces deux territoires expérimentaux

seraient complémentaires pour apporter des éclairages utiles à la résilience des territoires les plus impactés selon les prévisions des prochaines décennies. Alors même que le SRADDET est à l'ordre du jour de nos travaux, il semblerait pertinent que ce schéma de planification stratégique et prescriptif, qui a notamment pour ambition de réussir collectivement les transitions écologiques et climatiques, sociales, économiques, indispensables à notre territoire, intègre mieux encore cette problématique majeure du risque inondation.

L'enjeu, comme vous le comprenez, est de ne se priver d'aucun outil pour adapter notre territoire le mieux possible à une accélération de ces phénomènes et pour anticiper les futures crues et l'impact à venir du bouleversement climatique. D'ores et déjà, avec l'agglomération de Saintes Grande rive, l'agglo, avant même les 3 dernières crues, nous avons confié à l'établissement public territorial de bassin le portage d'une action de fond pour limiter la vulnérabilité face aux crues, avec des diagnostics de vulnérabilité des équipements et habilitations et des propositions d'aménagement limitant l'impact des crues. Enfin, l'agglomération saintaise est en plein travail de formalisation de son prochain plan local d'urbanisme intercommunal. Nous passerions à côté des enjeux majeurs de cette planification si nous n'y intégrions pas pleinement les risques inondations.

Pour autant, je vous le redis, la Région doit pleinement jouer son rôle. Son soutien reste indispensable, car beaucoup reste encore à faire pour expérimenter de nouveaux dispositifs d'adaptation à la montée des eaux. Il est nécessaire de travailler ensemble, toutes collectivités confondues, avec les assureurs, sur un périmètre, un fond et un dispositif de préemption des logements qui deviendront inhabitables et inassurables dans les années à venir. Pour les déconstruire et revégétaliser ces espaces et reculer le trait de fleuve en quelque sorte. Nous voulons croire qu'en intégrant des actions concrètes et accessibles dans le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, les autorités régionales pourront contribuer à réduire les impacts des crues tout en favorisant un développement territorial durable et résilient. C'est une urgence, je vous remercie.

M. BACHÉ. - Je démarrerai ma réflexion par une interrogation dont j'ai fait part à la Vice-présidente lors de la présentation qu'elle nous a faite. Pouvons-nous continuer à aménager le territoire comme nous l'avons fait ces dernières années ? Moi, je ne le pense pas. Et, en ce point, je rejoins les interrogations de Christophe DUPRAT parce qu'effectivement sur les territoires, quand nous discutons avec les élus, il y a beaucoup d'interrogations. Il y a beaucoup d'incompréhension. Et il y a beaucoup de méconnaissance. Et tout ça doit faire partie de nos réflexions. En même temps, on se doit d'avoir un discours de vérité. Moi, je suis un élu de proximité, je suis sur un territoire et, la semaine dernière, nous avons une réunion de notre communauté d'agglomération où chacun y allait de son projet. Je les ai

interpellés. Je leur ai dit : « Mais est-ce que vous connaissez la loi qui va nous tomber dessus, le SRADDET ? Bon nombre d'élus m'ont regardé et m'ont dit : « Mais de quoi tu parles ? » Parce que c'est de ça dont il s'agit. Donc, comment, nous, Région Nouvelle-Aquitaine, nous allons faire passer le message dans le cadre de partages des connaissances, mais aussi dans le cadre de partages de décisions décidées collectivement. Et, là, il faut que les choses soient claires. On ne peut pas avoir un discours, ici, dans cet hémicycle et un autre discours ailleurs. Tout à l'heure, il y a eu une intervention pour dire : « Je suis contre la ZAN, etc. » Et ces mêmes, à l'Assemblée nationale, la loi 2023 concernant le ZAN, ils l'ont votée. Donc, ça, c'est des choses qui sont inadmissibles. Par rapport à ce qu'on disait ce matin par rapport à l'agriculture. Donc, il faut qu'on soit honnête et transparent. En même temps, Laurence l'a dit tout à l'heure, au regard de ce que nous avons vécu ce matin, il faut effectivement que l'agriculture nourrisse les populations. Et c'est vrai que, ces dernières années, on a effectivement détruit les ceintures maraîchères. Et je ne suis pas de ceux qui pensent aujourd'hui que tout le monde veut avoir une maison avec des haies, etc. Je considère et je continue à penser que la construction de nos villes sur un habitat plus ramassé est possible. À condition que ce soit une réflexion collective, y compris avec celles et ceux qui vont y habiter. Parce qu'aujourd'hui on assiste à quoi ? On fait des résidences sans consulter les populations, sans consulter ceux qui vont y habiter, sans prendre en compte ce qu'est aujourd'hui la constitution d'un, ménage et sans utiliser, y compris, des produits et des matériaux qui n'ont pas d'empreinte environnementale.

Donc, pour terminer mon propos, je crois qu'il faut qu'on continue, mais c'est compliqué, notre travail pédagogique, en allant partager ces choses-là sur les territoires, en allant rencontrer celles et ceux qui seront amenés à prendre les décisions, qui sont les élus de proximité, y compris des plus petits villages, en expliquant les enjeux et les obligations que nous avons parce qu'on a des obligations. Et, ces obligations, c'est effectivement d'avoir une occupation rationnelle de l'espace. Moi, je le dis dans ma collectivité, aujourd'hui, on peut faire de la construction sans aujourd'hui manger des terres supplémentaires. Voilà mes quelques réflexions, mais je pense qu'il faut poursuivre ce travail pédagogique que nous avons commencé et on peut féliciter le travail qui est mené par les 4 présentateurs de cette délibération. Merci.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, nous interviendrons à deux voix avec Christine SEGUINAU, en nous concentrant sur le volet foncier de cette communication sur le SRADDET. Comme vous l'avez si bien dit lors de la première conférence régionale du 20 décembre dernier, et je salue le nombre de personnes qui l'ont dit avant nous dans cette séance aujourd'hui, il nous faut vraiment nous rappeler les enjeux qui se cachent derrière cet acronyme zéro artificialisation nette, on est tous d'accord. Donc c'est bien la lutte contre le

changement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité, ces deux fléaux qui impactent déjà nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Pendant des décennies, nous n'avons pas compté, le sol était un support à consommer. Mais, comme le rappelaient les scientifiques lors de la plénière, Néo Terra, tout comme Gilles BŒUF, ici présent, le répète sans cesse, le sol, c'est un de nos alliés les plus précieux face aux défis environnementaux. Le sol, il stocke le carbone et il évite son relargage dans l'atmosphère. Le sol, il ralentit le cycle de l'eau et il évite les inondations. Et c'est un risque qu'on voit vraiment poindre cet hiver, particulièrement. Plus que poindre. Les habitants de la région en sont victimes. Et, enfin, le sol, c'est un véritable réservoir de biodiversité. Il nous faut donc protéger absolument le sol, tout comme les espèces naturelles et agricoles qui restent et c'est tout l'objectif du zéro artificialisation nette. Et, donc, il semble qu'on soit tous d'accord. Cette loi a de nombreuses imperfections, mais a le mérite d'exister. On doit l'utiliser à bon escient pour proposer de meilleures conditions de vie à tous les Néo-Aquitains à court et aussi à long terme.

Ce que vous proposez dans cette communication sur les 5 profils, nous sommes d'accord. On doit utiliser le ZAN comme un outil de réaménagement du territoire et de dé-métropolisation de la région. On peut tous comprendre, aussi, ce qui a été évoqué, que le ZAN pose un vrai défi aux élus locaux, élus ruraux et des campagnes, mais aussi élus des villes. Et il y en a beaucoup parmi nous, les écologistes, qui se posent aussi la question. Il y a des maires, des élus municipaux qui se disent : « Comment on va faire ? Mais il faut le faire. Au lieu d'une contrainte, comment en faire une opportunité ? Parce que, oui, il faut ramener des commerces et des services publics pour éviter à nos concitoyens de faire des kilomètres juste pour acheter une baguette ou aller à la poste. J'ai habité en Lot-et-Garonne quand j'étais petite, au milieu de la campagne, et je peux vous dire que, juste aller à l'école de musique, ça me prenait une demi-heure. Donc, je sais de quoi je parle. Oui, il faut aussi construire des logements sociaux pour les milliers de personnes qui sont en demande, ça, c'est sûr. Mais, tout ça, on peut plus le faire en consommant à tout va du foncier agricole ou naturel. Le ZAN, ce n'est pas arrêter de construire, c'est construire mieux et différemment.

Alors, comment penser autrement ? Penser autrement, c'est redensifier les centres villes en logements, en commerces, en bureaux, en services publics. Recycler les friches. Certaines sont polluées, il faut donc pouvoir les dépolluer pour ensuite pouvoir les réutiliser. Rénover les bâtiments anciens, identifier, réinvestir les bâtiments vacants, investir les fonds de jardin inutilisés, penser le multi usage des bâtiments publics. Dans ma ville, le gymnase du collège va être utilisé par les associations sportives, ça fait partie des possibilités. Et le multi usage de tous les espaces collectifs. Nous serons donc vigilants à ce que la Région déploie toute son aide aux élus locaux qui vont en avoir vraiment besoin, aussi bien techniquement que

financièrement, surtout dans les plus petites communes, dans les campagnes, pour innover et imaginer autrement l'avenir de nos territoires. Et, bien sûr, nous serons vigilants pour que la région veille à protéger le maximum d'espaces naturels et agricoles dans la suite des travaux. Et je passe la parole à Christine SEGINAU.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, pour compléter les propos d'Émilie SARRAZIN, Monsieur le Président, à ce stade, nous voyons pointer des contradictions et de nouvelles brutalisations des territoires avec la décision de la Région de poursuivre des projets dépassés comme le projet d'envergure nationale LGV GPSO. Et aussi européennes. Ce projet va mettre en concurrence les territoires et les échelons administratifs. Qui va assumer, dans le décompte du ZAN ? L'État ? La Région ? Les communes qui le traverseraient ? D'autant qu'un grand flou apparaît sur les surfaces d'artificialisation retenues. Comment est-ce possible qu'une consommation de seulement 700 hectares, soit 469 hectares pour la Nouvelle-Aquitaine et 231 hectares pour l'Occitanie soit retenue entre 2021 et 2031 ? Rappelons-nous que dans de nombreux documents officiels l'emprise du projet est chiffrée à 4 800 hectares de terres agricoles, de forêts et de zones humides. Qui a défini ce chiffre ? Monsieur le Président, vous avancez déjà depuis quelques mois publiquement ce chiffre de 700 hectares d'artificialisation. Et, en même temps, cela a été rappelé dans la présentation, vous avez demandé à l'État de bien confirmer que ce chiffre de 700 hectares comprenait bien les plateformes, les gares et les haltes nouvelles, les postes électriques. Mais, a priori, les 22 hectares des AFSB ne sont pas compris. Donc, si ce n'est pas l'État, si ce n'est pas la Région et éventuellement la petite partie sur les AFSB, qui va assumer le reste de l'artificialisation du GPSO ? Va-t-on de ce fait condamner les communes traversées ?

En même temps, vous demandez aussi la mise à deux fois trois voies de l'A63 en Gironde. Le GPSO devait faire sauter un mur de camions qui roulent sur la N10 et sur l'A63. Et, là, aujourd'hui, vous nous proposez de faire les deux. À quoi ça rime ? L'autorité environnementale, qui a émis de fortes réserves sur ce projet dont l'étude d'impact est obsolète, a montré quand même des failles. Et, aujourd'hui, je rappelle aussi qu'on a trois recours, en ce moment, au niveau du tribunal administratif, contre le plan de financement, qui est bancal. Et on a une fronde des élus locaux qui ne cesse de monter, ainsi que des habitants. En 2023, je rappelle qu'a été ajoutée une taxe additionnelle sur la taxe foncière. Donc, il y en a beaucoup de citoyens qui sont en grève de payer cette taxe additionnelle. Et, en 2024, les collectivités, là aussi, râlent beaucoup puisqu'on va avoir une nouvelle taxe additionnelle sur la taxe de séjour. Et, maintenant, décidément, ce projet n'en arrête pas avec ses surprises, on va avoir ce problème d'artificialisation. Qui va prendre la part ? Donc, il y a un risque, vraiment, de paralysie totale pour les besoins futurs des territoires de notre

région. Donc, Monsieur le Président, avec l'application de la loi ZAN, on voit bien qu'on arrive à une impasse. Pour préserver les territoires ruraux, leur donner le maximum de capacité pour aménager leur territoire, abandonnez ce projet de GPSO. Merci.

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, Mesdames, Madame la Vice-présidente, chers amis, franchement, à tout écouter, je me dis : « Est-ce que nous vivons tous dans la même région, d'une part ? En même temps, d'autre part. » Et puis, je me dis qu'il y a un grand absent du débat auquel on ne peut pas faire grand-chose. Et je regrette que le seul parlementaire qui ait résisté à notre assemblée régionale, ce dont je le remercie, ne soit pas là parce que, quand même, le sujet, c'est quand même la loi climat et résilience de 2023, qui a écrit tout et n'importe quoi sans consulter personne. Alors, aujourd'hui, évidemment qu'il faut permettre aux territoires ruraux de se développer. Évidemment. Néanmoins, il ne faut pas oublier la densification des villes. Et puis, moi, j'entends, mais dans ces cas-là, il faut aussi s'engager à éviter les recours. Parce que dès lors qu'on va vouloir densifier un bâtiment urbain, s'il y a 4 recours qui se multiplient, on en a pour 10 ans. Et puis, il ne faut pas oublier, d'une certaine manière, que, vous le disiez sur un autre sujet et un peu autrement il y a quelques minutes, qu'on ne déplace pas les familles et les gens là où ils ne veulent pas habiter, Monsieur le Président. Il y a évidemment le choix, le choix de l'emploi, le choix de la mobilité, le choix du paysage. Et nous voyons bien ce qui se passe à Bordeaux où, faute de logement offert et d'une densification intelligente, qui amène de l'habitat loin et de façon subie, ce qui donne les mobilités que nous connaissons le matin pour rentrer dans Bordeaux. Ce sujet enfin est difficile. Je me doutais bien qu'il donnerait lieu à de nombreux débats et évidemment Christophe DUPRAT a posé les vrais sujets de manière apaisée. Mais il n'y a pas de logements qui se fassent contre quiconque. Il y a des logements qui se font pour des gens. Et, à multiplier les contraintes, nous restons les bras croisés à regarder une filière qui s'effrite et à regarder des personnes qui attendent des logements et dont c'est la première préoccupation dans les rendez-vous qu'ils demandent à leurs maires.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a plus personne, je vais me permettre de répondre. Et je donnerai la parole à Laurence pour conclure. Moi, je suis attentif à deux ou trois choses. Un, aujourd'hui, on construit autant de logements qu'il y a de logements vacants. On construit autant de logements qu'il y a de logements vacants, en France, en règle générale et vraisemblablement chez nous. Deux, la présidente régionale des offices HLM le sait bien, parce qu'on partage ça, on a un vrai problème pour les offices HLM. Et je rappelle que les

offices HLM, c'est 70 % des Français. 70 % des Français. Donc, il faut absolument qu'on arrive à avoir une réponse. Mais, la vraie difficulté pour les logements sociaux, c'est la défiscalisation. Je vous livre une expérience. J'ai dû le faire plusieurs fois, ici, mais je le refais parce que, manifestement, la répétition est intéressante. Quand je présidais la communauté urbaine de Bordeaux, la Métropole, cher Christophe, j'ai reçu les offices HLM qui sont venus me demander, qui sont venus demander à la Communauté urbaine de multiplier par 13 l'aide au mètre carré foncier de logements sociaux. Parce qu'il y a tellement d'argent avec cette défiscalisation qui arrive que cela fait bondir, et notamment dans des villes comme Poitiers, Pau, Bordeaux, le prix du foncier, ce qui rend ce foncier inaccessible pour les offices HLM. Ça, c'est la première réflexion que je voulais faire.

La deuxième, sur la LGV. Tout le monde comprend, bien entendu, qu'entre les 300 mètres du sillon, sur la négociation duquel on va bien entendu revenir avec toutes les communes, y compris avec les systèmes de compensation, il y a une marge. La part prise par une ligne de chemin de fer, ce n'est pas de l'imperméabilisation. Et c'est beaucoup plus restreint. L'État nous dit 700 hectares. Peut-être que c'est un peu plus. Je ne pense pas qu'une gare, ça soit gênant et que nos amis écologistes sont contre les gares. Mais, surtout, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que, dans l'enjeu du réchauffement climatique, il y a 30 % venant de la circulation des véhicules. 30 %. Si l'on veut faire du report modal, il faut trouver, pour les Bayonnais, pour les habitants d'Hendaye, de Mont-de-Marsan ou d'autres la possibilité de réduire le temps de trajet et d'arriver, voire même avec nos amis espagnols, j'y reviendrai d'un mot, d'arriver le plus possible. Donc, il y a un compromis à trouver. Ce compromis, il est favorable au climat. Il est favorable au climat. Par définition.

Deuxièmement, nous avons un problème avec l'Espagne. Chacun sait qu'il y a une différence d'écartement. Cette différence d'écartement fait que l'Espagne nous fait remonter ses marchandises en camion. L'Espagne qui est en train de mettre en place deux lignes de report modal. Et je peux vous dire que, demain, sur la ligne au sud de Bordeaux, ils pourront circuler et il y aura un report modal parce que nos amis espagnols, ils ne « barguignent » pas. Il y aura un report modal de la route au rail. Je ne sais pas de combien de milliers de camions, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible. Les trains de fret partent du sud des Landes. Ils ne partent pas d'Espagne. Le vrai problème, c'est qu'ils partent d'Espagne. Et, donc, sur les 10 000 camions qui circulent quotidiennement du sud au nord de la région, il y aura plusieurs milliers de camions qui passeront sur une dimension capacitaire supplémentaire que nous n'avons pas aujourd'hui. Y a-t-il, ensuite, une solution alternative ? Il y a celle qui vise à faire rouler les trains à 220 km à l'heure. Aujourd'hui, si on veut faire rouler les trains à 220 km à l'heure sur Langon, Monsieur le Maire de Langon, c'est un angle droit. Ce n'est pas possible. Donc, il faut couper à travers les vignes. Deuxièmement, il y a

plus de 120 passages à niveau. Il faudrait arrêter la circulation de la ligne pour faire circuler un train à 220 km à l'heure, ce qui ne réglerait en rien la capacité de la ligne.

Alors, oui, il faut faire un compromis. Oui, il faut, dans la stratégie, éviter, compenser, réduire, que tout ça soit compensé. Cela l'a été sur la ligne Bordeaux, Tours, Paris. Et je crois qu'aujourd'hui le succès populaire de cette ligne montre que, demain, ce qu'on envisage, c'est 7 millions de voyageurs. Et, gagner, de Bayonne à Bordeaux, pour ceux qui viennent, avec nos TER qui sont surchargés, aujourd'hui, où on laisse du monde sur les quais, c'est un gain de qualité de vie parce qu'en plus cette ligne est pour nous, dans la Nouvelle-Aquitaine, le train du quotidien. Quand vous allez à Angoulême, quand vous allez à Poitiers, vous prenez le train et plus la voiture. Je vous demande de réfléchir à ça. Oui, il y aura un impact, oui, il sera compensé. Mais, en matière de report modal, on parle de 7 millions de voyageurs. Et, prendre en otage Toulouse, par exemple, oblige Toulouse à faire un second aéroport. Donc, en même temps, on va développer la circulation automobile, on maintiendra les camions et on développera l'usage de l'avion. Moi, j'ai appris de votre discours que c'était un problème par rapport au climat. Laurence.

Mme SEGUINAU. - Je peux faire une précision, Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non. On aura l'occasion d'en reparler.

Mme ROUÈDE. - Pour le redire, il faut savoir ce qu'on demande à la Région. On est sur un schéma d'aménagement du territoire, on n'est pas sur des documents d'urbanisme et, ça, c'est le pouvoir des maires ou le pouvoir à des maires en intercommunalité de travailler à des PLUI, le pouvoir des territoires de travailler à des SCOT. Mais on entend et on sait. La première fois que j'ai fait une réunion sur la sobriété foncière pour justement travailler le SRADDET et cette hypothèse des 50 %, c'était en 2016 à Bressuire. Depuis, c'est un territoire sur lequel on peut s'appuyer parce que c'est un territoire qui, à l'échelle de son SCOT, a essayé de faire l'exercice et a réussi à faire l'exercice. Moi, je ne voudrais pas qu'on oublie tous les territoires et c'est d'ailleurs pour ça qu'on a travaillé cette proposition de tenir compte des territoires qui, dans leur propre trajectoire, pas en comparant les territoires entre eux, ou en les opposant entre eux, mais les territoires qui, dans leur propre trajectoire, se sont saisis du sujet de la sobriété foncière, sont en train de réussir l'exercice. Finalement pour un gain collectif qui est assez général, on l'a dit, et environnemental et pour les deniers publics et pour les personnes qui habitent dans des territoires plus éloignés ou plus en mitage ou en étalement urbain. Donc, l'idée, c'est ça. On est bien conscient, du côté de la Région, qu'il faut continuer à faire le travail, continuer à développer notre rôle de personne publique associée pour accompagner les territoires et les documents d'urbanisme. Mais, après, ce n'est pas à nous, non plus, de tout faire. Ce n'est pas non plus à nous parce qu'un

projet, un grand projet est dans une liste nationale ou régionale qu'il est un projet de la Région ou qu'il est un projet porté par la Région. C'est simplement la base de l'honnêteté de se dire qu'il y a des projets d'intérêt tellement importants qu'il ne faut pas qu'ils soient décomptés de l'enveloppe de consommation foncière, cible de ces territoires-là. Et c'est pour ça que l'on bataille quoi que l'on pense des projets, évidemment, par ailleurs.

Suivant ce que le Président a dit, il y a un peu, avec ce dispositif, la tendance à dire : « Si tu veux tuer ton chien, dis qu'il a la rage ». C'est-à-dire que si on veut mobiliser à tout prix les maires contre ces sujets de sobriété foncière et leur dire : « Attention, ce qui va se passer, ce n'est pas normal ». Bien sûr qu'ils vont être mobilisés et c'est normal puisque ce sont des dispositifs nouveaux, des dispositifs, cela a été dit et on l'a assumé, et le Président de Région, ici, l'a dit, et à plusieurs reprises aux représentants, aux législateurs ou représentants du gouvernement pour ce qui est du pouvoir réglementaire, il y a des imperfections. Oui, il y a des impensés, on a été les premiers à le dire, entre ZAN et logements sociaux. Oui, il y a des impensés entre ZAN et réindustrialisation de la France. Oui, à l'époque, avant la loi de juillet 2023, il y avait un impensé entre ZAN et relocalisation du trait de côte pour les territoires littoraux. Donc, il y a un certain nombre d'intentions, en effet. Oui, il y a un impensé entre des potentiels déséquilibrés d'un bout à l'autre de la France, avec les potentiels de friches. Finalement, à l'avenir, plus on se rapprochera d'un chiffre zéro et plus on aura des friches et plus, finalement, on aura du potentiel, alors même que les friches sont plutôt considérées comme des objets pesants, difficiles à reconvertir. Donc, il y a tout un changement de mentalité qui se fait, mais l'idée, c'est d'être dans une démonstration que, quand on veut commencer à faire des efforts, il faut le faire.

Et pourquoi nous avons porté ces efforts ? Je le rappelle, nous étions, la Nouvelle-Aquitaine, sur le rythme de consommation foncière le plus élevé en France. De l'ordre de l'équivalent de trois fois la surface du Bassin d'Arcachon tous les 10 ans, perdue en terres agricoles, naturelles et forestières. Donc, oui, il faut que l'on fasse ce travail de pédagogie, d'accompagnement, il faut que l'on assume des objectifs chiffrés. Mais, je l'ai dit, en portant, aussi, beaucoup, sur le qualitatif. Il ne faut pas qu'on désespère les maires et les territoires et c'est pour ça qu'on vous propose cette différenciation territoriale qui, vous l'aurez noté, pour les territoires en confortement, en revitalisation, demande même, finalement, moins de 50 %, arguant du fait que ce sont des territoires où, justement, il faut aller plus en accompagnement, il faut faire comprendre ces sujets-là. Mais un territoire, actuellement, Jean, à qui on donne 55 ou 48, je peux te dire que la façon dont c'est considéré sur le territoire, ce n'est pas la même. Donc, on essaie de dépasser cette opposition des territoires entre eux. On ne nie pas l'importance de l'attractivité littorale, rétro littorale, de l'attractivité de la métropole, avec un objectif à moins 55 %, qui est aussi un effort pour tout le monde. En

fait, ce qu'il faut retenir, c'est que tout le monde a une part d'effort à faire d'ici 2031. Part d'efforts qui est faisable et sur laquelle on doit pouvoir être accompagné. Bien sûr qu'il doit y avoir des dispositifs en matière de financement, de récupération des friches, de récupération des logements vacants, de connaissance de ces logements. Il y a plein de sujets sur lesquels ce n'est pas à la Région d'avoir réponse à tout et ce n'est certainement pas notre rôle.

Mais, en tout cas, on est aux côtés des maires et des élus locaux. Et, quand on regarde les trajectoires passées, on se rend compte que plus les élus se sont saisis de ce sujet, plus ils le rendent possible et concret. Et ça veut dire aussi et Muriel BOULMIER avait raison de le saluer, et Christophe DUPRAT aussi, cela veut dire aussi qu'il faut qu'on change un peu nos modes d'habiter. Il faut qu'on change nos modes d'aménager. Avant de développer un nouveau site d'implantation, que ce soit pour de l'habitat, du résidentiel, de l'économique, de l'industrie, peu importe, il faut d'abord qu'on se demande, et c'est ce qu'on vous propose : « Est-ce que c'est possible de l'implanter sur quelque chose qui existe déjà et qui est déjà consommé ? » Si ce n'est pas possible, on regarde si on peut réduire l'impact parce qu'on peut aussi se dire que, sur les 30, 40 dernières années, en matière d'aménagement du territoire, on a quand même dépensé et consommé le foncier sans y faire suffisamment attention. Et il faut dire que, le foncier, c'est une ressource précieuse. Il faut y faire attention. C'est simplement ça le message. Et on compense en dernier ressort. Et c'est pour ça que, le ZAN, on ne l'a pas porté dans le SRADDET actuel. Parce qu'il n'a pas que des côtés vertueux et que, le ZAN, il peut avoir tendance à aller directement à ce sujet de la compensation, sans faire le travail avant. Donc, on n'est pas au bout du chemin, mais on est là pour accompagner les territoires de façon raisonnée et raisonnable. Et, enfin, j'en finirai juste en concluant sur l'extrême vacuité du Rassemblement National qui, quand même, nous propose à la fois d'empêcher la sobriété foncière et de préserver les terres agricoles. Moi, je dis que, quand on se paye de mots, à un moment, ça se voit.

M. LE PRÉSIDENT. - J'étais à l'écoute de toutes les dégradations qui ont été faites, mais quand je suis revenu, j'ai entendu, aussi, sur les inondations. Je suppose que vous parliez de Saintes. Je n'en suis pas à l'initiative, c'est l'Agence de l'eau qui en était à l'initiative, mais on est allé visiter une rivière en amont de sainte, sur laquelle on a élevé le niveau. Ce qui a permis deux choses. De garder l'eau en amont, de remplir les nappes, de faire reculer les sources, de permettre aux bêtes de s'abreuver, et de limiter les inondations. Nous sortons d'une période et je me sens un peu, aussi, responsable de ça, où on a drainé massivement. On a voulu sortir l'eau le plus vite possible. Et, donc, c'est le cas de l'infestation des huîtres du Bassin d'Arcachon, où il a tellement plu sur le bassin versant que l'eau est arrivée massivement. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la discussion qu'on a avec Henri SABAROT et les

forestiers, c'est d'essayer de reméandrer ces canaux qui ont été faits pour pouvoir éviter des inondations ou des accidents. Gardez l'eau le plus en amont. C'est pour ça que, moi, j'ai été un peu choqué quand on a entendu dans les débats sur le mouvement agricole qu'on allait continuer à arracher des haies. Tout le monde sait que si on arrache les haies en amont l'eau fuit à toute vitesse, inonde et inonde. Donc, je pense qu'il faut qu'on soit attentif. Vous en parlez tout à l'heure, et je pense que c'était le sens de votre intervention, à cela.

Je donne acte de l'Assemblée à l'exécutif de cette communication du SRADDET et je me permets de remercier les élus, les services, Laurence, Sandrine, notamment, qui travaillent avec beaucoup d'application, avec une présence territoriale, cher Alain, considérable sur le terrain pour être attentif. Par ailleurs, je pense qu'il faut qu'on soit effectivement attentif et les propositions que Laurence a faites sont cohérentes, et tiennent compte des territoires. Mais, ne nous faisons pas peur. On parle de ZAN en 2050. On a le protocole de partenariat relatif à l'OIN Bordeaux Euratlantique.

N° 11

Vote sur « COMMUNICATION SUR LA MODIFICATION DU SRADDET DE
NOUVELLE-AQUITAINE »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

12 – PROTOCOLE DE PARTENARIAT RELATIF À L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) BORDEAUX EURATLANTIQUE

Mme ROUÈDE. - Il y avait la première opération jusqu'à fin 2023 avec deux ZAC à Saint Jean de Belcier et Garonne Eiffel. Et, là, l'établissement public Bordeaux Euratlantique a travaillé à sa deuxième feuille de route, 2024-2040. Simplement, nous ne sommes pas, la Région, financeur de cette opération d'intérêt national, il faut le rappeler. Ce sont Bordeaux métropole, l'État et les trois communes qui sont concernées, à savoir Bordeaux, Bègles et Floirac qui sont financeurs. Néanmoins, on est signataire de cette nouvelle feuille de route d'Euratlantique jusqu'en 2040. Tout simplement parce que, dans le cadre de nos compétences, il peut y avoir un accompagnement et des logiques, évidemment. C'est notamment le cas de l'impact du RER métropolitain, du quartier de la gare, des investissements en matière de logement des jeunes, de développement économique et de réinvestissement d'espaces artificialisés. Donc, on vous propose de signer ce protocole sans engagement financier pour la Région, ce qui nous permet d'accompagner le dispositif pour ce qui est de nos compétences. Et, ce deuxième volet vise un meilleur investissement encore des espaces artificialisés. Tout en prévoyant la création d'un certain nombre de logements et en particulier de logements sociaux, avec des taux minimums selon les communes. Et, évidemment, des espaces et des espaces verts. Et c'est là, aussi, qu'il y a eu beaucoup de discussions, évidemment, pour arriver au financement de cette deuxième phase.

Mme RECHAGNEUX. - Madame ROUÈDE, je suppose que vous considérez que tous les élus locaux, qu'ils soient maires, qu'ils soient conseillers départementaux ou conseillers régionaux qui ont émis des critiques sur le ZAN, comme nous, sont contre la préservation des terres agricoles. Parce que c'est exactement ce que vous venez de dire. Nous avons émis des critiques, comme beaucoup d'élus locaux, et ce n'est pas pour autant que nous sommes contre cette préservation. Mais nous sommes pour un modèle qui est différent du vôtre, c'est tout.

Mme ROUÈDE. - Non. Je réponds à votre propre propos. Relisez vos propos, vous verrez.

Mme RECHAGNEUX. - Sur Euratlantique, c'est un des plus importants projets d'aménagement urbain aujourd'hui, en France, en dehors de Paris, et on nous propose aujourd'hui de nous positionner sur une décennie de travaux supplémentaires, 150 millions d'euros de financement public à ajouter pour 25 000 logements en plus qui devraient voir le jour d'ici 2040.

Cette vaste opération d'aménagement, elle porte de nombreuses promesses, des logements abordables, de la mixité urbaine, de la transition écologique et énergétique et un quartier inclusif, créateur de valeur. Alors, bien sûr, personne ne peut remettre en cause la construction de logements sur une zone qui était sinistrée. Mais il n'empêche qu'on est en droit de se poser des questions vu la forme que prend ce projet. Un projet qui, sur le papier, et quand on voit les grands immeubles qui sortent de terre, pourrait faire penser à l'écoquartier Ginko. C'est un quartier qui devait accueillir des commerces et qui se retrouve au final avec de nombreuses chaînes de fast-food, génératrices d'énormément de déchets et qui sont quand même synonymes de « malbouffe ». Ou des grandes chaînes comme par exemple Gifi, aux antipodes des promesses originelles de ce quartier. Un quartier dit écologique pour lequel 64 % des habitants considèrent justement qu'il ne l'est pas. Mais cela tout simplement parce qu'un quartier construit de cette manière ne peut pas être un quartier écologique. Quelques arbres et un plan d'eau pas entretenu, ça ne fait pas un quartier écologique, ça ne fait plaisir qu'aux moustiques et éventuellement à Aymeric CARON. Un quartier dans lequel il devait faire bon vivre et qui est pourtant confronté à des problèmes récurrents d'insécurité et d'incivilité. On ne compte plus aujourd'hui les articles sortis dans la presse locale dans lesquels les habitants excédés dénoncent les rodéos urbains, les agressions, les trafics de drogue, le tapage nocturne allant même jusqu'à dire, pour certains, qu'ils ont peur de sortir le soir.

Ne soyons pas naïfs, nous savons bien que ces problèmes d'incivilité, d'insécurité sont particulièrement présents dans les quartiers avec un fort taux de logement social et le nouveau quartier Euroatlantique aura autant voire plus de logements sociaux. Ginko partage d'autres similitudes avec Euratlantique, notamment beaucoup d'immeubles qui ont été construits par Bouygues et qui font l'objet de nombreuses malfaçons. Un balcon qui s'est effondré, des fissures sur les murs, des fenêtres qui ferment mal et d'autres choses. Au final, un quartier d'à peine 10 ans dont la réputation est aussi dégradée que ses bâtiments et qui provoque le départ de ses habitants, pour ceux qui en peuvent, du moins. Et on veut donc reproduire aujourd'hui les mêmes erreurs de manière totalement assumée avec le quartier Euratlantique. Et on le voit d'ailleurs, déjà, les premiers habitants de ce quartier se plaignent notamment de nuisances sonores venant du MIN de Brienne, de la circulation et des bagarres liées à la prostitution et au trafic de drogue. Ces quartiers sont pour nous voués à l'échec et c'est pour cela que nous nous opposons totalement à cette vision de l'aménagement urbain que vous défendez.

Non, le quartier de demain ne doit pas être issu du modèle du construire la ville sur la ville. Ce qu'on ne peut pas reprocher à ce projet, en revanche, c'est d'être clair sur ses objectifs, lutter contre l'artificialisation des sols et réduire les déplacements et leur impact écologique.

Les choses sont assumées et c'est tant mieux. Mais c'est un projet qui, on l'a rappelé tout à l'heure, est à l'opposé des aspirations des Français qui ne veulent plus être entassés dans des tours et qui rêvent, pour la grande majorité, d'une maison avec un petit bout de jardin. Alors, oui, effectivement, on ne peut pas continuellement urbaniser les terres agricoles ou naturelles pour satisfaire cette aspiration. Et on peut soutenir un urbanisme intelligent avec des immeubles d'une taille raisonnable qui se fondent dans l'architecture existante de la ville et qui ne rappellent pas la terrible bétonisation des années 60, 70. Beaucoup, ici, soutiennent encore ce modèle dangereux de concentration d'habitat dans les métropoles qui aggrave l'insécurité et la paupérisation au nom de l'écologie. Mais c'est tout le contraire qu'il faudrait faire en planifiant un aménagement du territoire plus équilibré sur le sol français. Enfin, je crois que la seule question que les décideurs politiques et les responsables des grands groupes qui co-construisent ces quartiers devraient se poser est : « Est-ce que je voudrais vivre ici avec ma famille ? » Je ne doute pas une seule seconde que, pour la majorité d'entre eux, la réponse est non. Alors, pourquoi imposer ça aux Bordelais ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous cache pas que, comment dire, nous ne sommes pas en responsabilité de l'urbanisme à Bordeaux. Sur l'affaire, c'est peut-être dommage. Je vous rappelle qu'il y a des engagements qui sont pris et que le projet des 10 ans qui viennent sera totalement différent du projet des 10 années qui se sont passées.

M. ROBERT. - Euratlantique, c'est l'histoire d'une anticipation. C'est comment est-ce qu'on prépare un quartier existant, avec des friches néanmoins que l'on va pouvoir transformer. On parlait de construire la ville sur la ville. Densifier. C'est l'histoire d'une anticipation parce qu'on peut souhaiter faire venir la ligne à grande vitesse, à l'époque Tours-Bordeaux. Vous faites partie, Monsieur le Président, avec Alain JUPPE, et d'autres, de ceux qui se sont mobilisés pour ce projet. On peut le décider, mais, si on ne l'anticipe pas, si on ne prépare pas les mètres carrés de bureaux, de logements, les infrastructures, on va vers un urbanisme anarchique, vers de graves difficultés. Donc Euratlantique, c'est l'histoire d'une anticipation. L'établissement a été créé très rapidement, il s'est déployé tout aussi rapidement pour être prêt lors de l'arrivée de la LGV en 2017 et, depuis, évidemment, son action continue. C'est l'histoire d'un succès et, contrairement à ce que j'ai entendu à l'instant de la part du Rassemblement National, je m'étonne un peu du propos assez caricatural parce que vous mélangez des problèmes de construction, de qualité de la construction qui sont des problèmes que l'on comprend, que l'on connaît aujourd'hui, à des questions d'incivilité, d'insécurité qui n'existent malheureusement pas que dans ces quartiers-là, avec des problèmes : « Est-ce que vous trouvez que votre quartier est un écoquartier ? » Moi, je ne sais pas ce que les gens répondraient à ça dans une enquête. Tout ça me paraît un peu fourre-tout. Par contre, ce que je sais c'est que, quand on demande un petit peu aux

habitants s'ils sont contents d'habiter dans ces quartiers-là, et vous parlez de Ginko, mais moi je connais les enquêtes qu'on a pu faire aux bassins à flot, les gens sont contents d'habiter dans ces quartiers-là. C'est sûr que si vous venez de Strasbourg, de Paris ou du fin fond de la Drôme, quand vous arrivez à Ginko, vous n'avez pas le même ressenti, pas la même impression. Pour certains, il y a beaucoup d'espaces verts, pour d'autres il n'y en a pas assez. Une réalité, en tout cas, c'est qu'on ne peut pas d'une main expliquer qu'il faut construire et, de l'autre, à chaque fois qu'on a des opportunités de construire, expliquer que ce n'est pas la bonne manière de faire. Et je sais ce que coûte politiquement la construction de logements lors d'une élection municipale. Croyez-moi, j'ai payé pour voir. Mais, en revanche, il fallait construire.

Et je voudrais émettre à la fois un soutien à Euratlantique et, en même temps, quelques doutes, notamment sur le rééquilibrage qui a été fait et sur l'attention portée aux espaces publics. Je pense que, dans les points d'amélioration, il y a la question des espaces publics qui ne sont pas acceptés, qui ne sont pas utilisés, appropriés par les populations. Et, le deuxième sujet de réserve extrêmement important pour moi, c'est la question de la gare. Le projet qui consiste à piétonniser les accès à la gare est une folie. Je le dis, je le répète. S'il y a bien un moyen de transport durable, c'est le train. On vient avec sa voiture, on la pose, on prend le train. En tout cas, tant qu'il n'y a pas de RER métropolitain ou girondin, on est bien obligé de procéder. Et, donc, je regrette, mais on s'opposera à toute forme de piétonnisation. Faire encore reculer la voiture, supprimer un espace du parking souterrain, mais pour aller où ? Donc je pense que l'aménagement de la gare est clé. Il faut qu'on puisse accéder à la gare de Bordeaux, il faut qu'on puisse y stationner évidemment en voiture et demain peut-être y venir avec un RER pour prendre un train à grande vitesse qui, pour beaucoup de personnes, en effet, est un train du quotidien. Parce que quand on fait deux heures, ou une heure trente sur cette ligne LGV, on peut faire des allers-retours dans la journée. Donc attention aux aménagements de la gare.

Enfin, dernière remarque, on n'a pas réussi encore totalement l'occupation du Hall Belcier. On voit bien qu'on a un sujet de ce côté-là. Le hall n'est pas suffisamment connu, reconnu, approprié. Peut-être que cela viendra là encore avec le RER métropolitain, mais il est nécessaire de mieux utiliser cet espace, je le répète, sans priver l'accès à la gare, notamment des Girondins, des Néo-Aquitains. C'est un point clé, c'est un point intermodal par définition, et je ne voudrais pas que les folies qui consistent à empêcher la bagnole d'aller partout s'abattent aussi sur notre gare. Merci.

M. DUPRAT. - Juste pour appuyer les propos de Fabien ROBERT concernant la gare Saint-Jean, non seulement on ne veut pas que les voitures y aillent, mais y compris les bus. Il y a aujourd'hui une petite musique qui circule au sein de l'établissement public Euratlantique

d'enlever les bus, notamment l'espace de régulation qui se trouve sous le pont du Guit, qui est absolument nécessaire. Je m'en suis ouvert au cours du dernier comité de pilotage. On a besoin que ces bus fassent la régulation à cet endroit-là parce qu'on doit attendre les derniers trains qui peuvent avoir du retard et ces bus ne peuvent pas rester n'importe où. L'aménagement qui a été effectué rue des Terres de Borde n'est absolument pas au niveau qu'il devrait y avoir et nous sommes également à pousser cette fameuse halte routière. Je rappelle que les fameux cars longue distance sont aujourd'hui très utilisés par un certain nombre d'utilisateurs, de tout âge, d'ailleurs, et nous n'avons toujours pas une gare routière digne de ce nom pour une agglomération de 800 000 à 900 000 habitants. Donc, attention, le périmètre de la gare est important. On doit pouvoir y venir. Il ne faut jamais oublier que la SNCF a besoin des bus pour amener les clients.

M. LE PRÉSIDENT. - On me confirme, Christophe DUPRAT, que la négociation avec la Métropole, même si elle a été compliquée, permettra à nos bus de pouvoir accéder.

M. MELLIER. - Sur ce sujet, puisque je représente la Région au sein du comité de pilotage, je crois que, parfois, on a des problèmes de finalité dans la manière dont on travaille les dossiers et, malheureusement, certains de nos partenaires, acteurs, avec qui on travaille oublient qu'un pôle d'échange multimodal a vocation à permettre à tous les modes de transport d'être présents et donc de permettre à tous les usagers d'accéder au train. Donc je le dis ici, et Christophe DUPRAT peut en témoigner, puisqu'il fait partie, aussi, du comité de pilotage, la Région mène la bataille pour que les véhicules thermiques, les voitures et, peut-être, demain, électriques, puissent accéder à la gare. Parce que, tout simplement, nous faisons beaucoup d'investissements sur le RER métropolitain, mais tous les territoires n'accèdent pas aujourd'hui au RER métropolitain. Et, donc, on a encore beaucoup de travail, on met en place des cars express. Je tiens à préciser d'ailleurs ici que ce ne sont pas des bus pour la Région, mais bien des cars. Donc c'est une question de vocabulaire. Et, donc, nous travaillons inlassablement pour que la gare Saint-Jean, qui n'est pas la gare de la ville de Bordeaux qui n'est pas la gare de la métropole bordelaise, qui n'est même pas la gare seulement du département de la Gironde, mais qui a une dimension régionale et nationale, soit accessible à tous. Et, donc, quand on dit « accessible à tous », ça veut dire que les véhicules, les voitures doivent pouvoir y accéder et, en tout cas, c'est la ligne que défend, depuis le début, la Région, pour que tous les usagers puissent accéder au train.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, en effet, la Région n'intervient qu'indirectement sur ce dossier. Mais j'ai apprécié d'entendre ces visions assez contrastées de l'aménagement urbain par l'ensemble de mes collègues. Et effectivement, il me semble que la signature du protocole suffit, finalement, à enclencher une forme de coresponsabilité de notre institution dans l'ensemble des orientations justement que défend l'EPA Bordeaux

Euratlantique. Depuis 2010, cela a été rappelé, ce sont 738 hectares qui sont concernés par une énorme opération d'aménagement qui est née dans un contexte particulier que Fabien ROBERT a rappelé, où la Métropole devait être « millionnaire ». Elle était cadencée au rythme de la LGV Bordeaux-Paris. 50 000 logements devaient voir le jour, le marché devait être régulé et on attendait la création de 30 000 emplois. Force est de constater aujourd'hui que le succès du plus grand projet des deux derniers mandats d'Alain JUPPE n'est pas avéré.

De manière factuelle, le bilan des constructions n'est pas atteint. Seulement 3 000 logements sortis de terre au lieu des 25 000 espérés. Plus profondément, la ville apaisée où le « ménagement » devait l'emporter sur l'aménagement, c'est le vocabulaire employé, n'a pas su montrer son visage. À l'heure où la Ville de Paris, elle-même, réfléchit, mes chers collègues, à ce que pourrait être une capitale à 50°C, sérieusement, notre Métropole ne semble pas avoir totalement pris la mesure de ce qu'induit le réchauffement climatique et les besoins que ses impacts génèrent. Nous avons des quartiers minéraux, une forte densité urbaine, l'apparition de quartiers sans histoire et sans identité manifestes, qui sont les caractéristiques d'un urbanisme démesuré et dévorant et qui tranche très fortement avec le Bordeaux, patrimoine mondial de l'Unesco dont, à l'inverse, la cohérence architecturale, évidemment, n'a pas empêché une grande diversité de quartiers et d'expressions des populations parfois populaires qui les habitaient. Autre point, la mixité fonctionnelle souhaitée par l'EPA n'a pas non plus produit ses effets. Chers amis, depuis la crise Covid, comme l'ensemble de la réversibilité des constructions n'a pas été envisagée, nous avons des locaux dédiés au tertiaire qui ne sont pas occupés.

Plus grave encore, et nous avons tout à l'heure parlé, à l'occasion du SRADDET, des inondations, les inondations, aujourd'hui, du quai de Queyries, ce matin, ne sont très certainement qu'une très triste préfiguration liée au manque de considération pour les risques majeurs engendrés pour les habitants de ces futurs quartiers. Ce sont des sommes colossales, 97 millions d'euros déjà. À nouveau, 150 millions d'euros. Et tous les projets qui sont sous cette bannière nous invitent à nous questionner sur l'équilibre généré entre la Métropole et les autres territoires de la Gironde. Car c'est à ça, aujourd'hui, que nous sommes amenés à réfléchir dans notre enceinte avec d'autres délibérations qui portent justement sur l'aménagement et le rééquilibrage en zone rurale. Est-ce qu'il était bien raisonnable de concentrer les efforts et à terme les nuisances sur un espace à la fois vaste, mais très circonscrit à l'échelle du département, au détriment, mes chers collègues, de villes dont vous êtes peut-être les maires, des villes moyennes, des petites villes et des zones rurales ? D'évidence, la réponse est non. Et les écologistes portent depuis longtemps une autre vision de l'aménagement territorial.

Ce virage a été pris depuis 2020, qui vise à faire respirer la ville, à la verdir, à la rafraîchir, à penser transition énergétique et écologie, mobilité douce. La présidence de l'EPA était d'abord confiée à Pierre HURMIC, puis à Clément ROSSIGNOL-PUECH qui devrait participer, justement, de ce renouveau. Quelques exemples. Malgré un héritage très lourd, car on ne change pas une tendance en quelques années, voyons néanmoins ce qui est engagé aujourd'hui. L'accentuation de la renaturation, avec 70 hectares de parc, au-delà même des réglementations de l'OMS. L'évaluation de l'empreinte carbone des projets, notamment dans les marchés publics pour informer l'EPA. L'utilisation de matériaux décarbonés pour les espaces publics. La consolidation des filières d'économie circulaire et de réemploi. L'étude du potentiel photovoltaïque pour définir des objectifs de puissance installée et, pour Bordeaux, le respect du label bâtiment frugal Bordelais dans les opérations. Et 40 % de logement social. Voilà, mes chers amis, à quoi nous pourrions aspirer dans un aménagement beaucoup plus modéré et favorable à l'ensemble de nos populations.

M. HAZOUARD. - Je ne veux pas rentrer dans un débat bord de l'eau bordelais, mais je ne comprends pas les propos de Madame RECHAGNEUX parce que, moi, je suis quand même demandeur de tous les articles de presse qu'elle nous a cités visant à montrer qu'il y aurait une insécurité dans les quartiers développés.

Mme RECHAGNEUX. - *C'est Sud-Ouest.*

M. HAZOUARD. - Montrez-nous tous ces articles. Globalement, il n'y a pas plus d'insécurité dans le périmètre d'Euratlantique que dans d'autres quartiers. Je dirais nettement moins. C'est tellement facile d'agiter les peurs dès lors que l'on n'est pas en direction.

Juste à Fabien ROBERT qui n'a toujours pas digéré la défaite à Bordeaux, oui, cette nouvelle convention, elle vise à corriger un certain nombre de choix qui avaient été faits par l'ancien exécutif bordelais en matière d'aménagement urbain. Ce que nous œuvrons en faire avec nos partenaires afin que la question du logement social, Anne-Laure BEDU en parlait juste avant, la question du commerce de proximité, la question du bien vivre, la question de la végétalisation trouvent aussi leur place dans le périmètre qu'Euratlantique aménage. Je ne reviendrai pas sur la gare, puisque Frédéric MELLIER l'a évoqué. Mais, surtout, chers amis, nous nous sommes concentrés sur Bordeaux, mais cette nouvelle convention, Président, elle vise surtout à aménager les deux autres villes qui sont concernées par le périmètre de l'EPA que sont Bègles et Floirac et qui ont également, me semble-t-il, besoin des moyens financiers que nous mettons en œuvre.

M. FLORIAN. - J'arrive au moment où il y a un débat plutôt municipal bordelais que je ne vais pas fournir un peu plus. Mais enfin je suis au moins heureux qu'un débat sur Bordeaux

ait lieu, cela me permet d'avoir la douce voix de Monsieur HAZOUARD. Et heureusement qu'on parle de Bordeaux. Je rappellerai aux interlocuteurs.

M. HAZOUARD. - Je vais parler après, Monsieur FLORIAN, si vous êtes encore là en plénière.

M. FLORIAN. - Je crois que c'est la première fois que j'entends votre voix ici, donc au moins vous parlez de Bordeaux. Oui, c'était facile.

M. HAZOUARD. - C'est parce que vous quittez trop vite la séance.

M. FLORIAN. - Sur le fond, je rappelle que le premier président d'Euratlantique, c'est Vincent FELTESSE et que le projet d'Euratlantique, certes, il a été porté par un ancien maire de Bordeaux, Alain JUPPE, et j'ai continué après lui, mais le concepteur même d'Euratlantique, à l'époque il était Président de Bordeaux Métropole, il était président d'Euratlantique, il s'appelait Vincent FELTESSE, Madame. Tout le programme, il a été décidé avec cette présidence. Mais si, Madame. Et, par ailleurs, si vous étiez un peu plus au fait de la réalité d'un établissement public tel que celui-là, vous sauriez que c'est le directeur ou la directrice qui porte le projet plus que la gouvernance politique. Si, si, Madame.

Mme BEDU. - C'est faux, j'ai même été prestataire de cette EPA Bordeaux Euratlantique. Je sais de quoi je parle.

M. FLORIAN. - Nous voilà rassurés... J'ai bien compris qu'on parlait à un moment ou un autre de la production de logements sociaux. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je les retrouverai demain matin, il n'y a jamais eu autant de production de logements sociaux à Bordeaux que depuis 2020. Et, là, je m'adresse à vous Madame et à Monsieur l'adjoint de Bordeaux. Il n'y a jamais eu autant de logements sociaux. On a beau le tourner dans tous les sens, la réalité là et les chiffres sont là. Et je les produirai demain parce que, là, je ne les ai pas de tête.

Dernier petit point, vous nous expliquez « bâtiment frugal... ». Suivez un petit peu plus les débats du Conseil municipal de Bordeaux si vous vous y intéressez, et vous noterez que l'adjoint à l'urbanisme a annoncé l'autre jour qu'il reviendrait sur la conception et le concept de bâtiment frugal, parce que ça ne marche pas.

Et, dernier petit point, sachez qu'en 4 ans, certes, il y a une forme d'inertie dans l'administration locale. Mais, en quatre ans, on peut faire des choses. Cela s'appelle le volontarisme. Or, quand on regarde précisément les chiffres, il y a plus de surfaces construites décidées sur le nouveau protocole que ce qui était décidé et envisagé avant. Et j'ai un dernier exemple en tête qui s'appelait la fameuse rue bordelaise où on nous expliquait

qu'on allait tout caser et où, au final, il y aura plus de mètres carrés commerciaux que ce qui était prévu avant.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle qu'on est à la Région, on sort du SRADDET. Laurence a rassuré que les maires gardaient bien l'autorité sur les permis de construire, les SCOT, aussi. Donc, ne nous mettez pas en tutelle de l'agglomération bordelaise. Je serais gêné parce que je n'ai plus le droit de cumuler. Alors, est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est d'accord pour que nous participions ? Ce qui n'engage pas. Je le dis à tous les élus qui sont là : ce n'est pas un engagement financier, il n'y a pas d'engagement financier de la région. Donc qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

N° 12

Vote sur «PROTOCOLE DE PARTENARIAT RELATIF À L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) BORDEAUX EURATLANTIQUE»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**13 – PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA CORRÈZE (TERRITOIRES 19) DANS
UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV)**

Mme ROUÈDE. - La SEM 19 va prendre 20 % du capital de la SCCV Brive caserne Brune pour participer à la construction d'un immeuble de bureaux sur le site des anciennes casernes Brune. Donc on s'adapte.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faudra qu'on ait un jour une discussion sur la Région participant à des SEM, des structures qui sont éloignées de son projet, je me permets de le dire. J'ai inscrit ce dossier pour faire plaisir à Pascal COSTE, bien entendu, auquel je ne peux rien refuser. Si j'avais refusé ça au Maire de Brive, le Président du Département aurait poussé des cris d'orfraie. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N° 13

Vote sur « PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA CORRÈZE (TERRITOIRES 19)
DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT. - Vu la taille du dossier...

M. TIRANT. - Je peux en faire une demi-heure, trois quarts d'heure... Non, je plaisante.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde a lu parfaitement le dossier. Et puis, là, nous sommes avec des projets à la main des villes.

M. TIRANT. - Exactement. Alors juste pour vous dire, vous rappeler que, dans la région, nous avons 83 quartiers politiques de la ville. Nous en avons 81 précédemment et nous en avons à présent 83. Cela représente 46 communes et 26 agglomérations. Tout en sachant qu'on part de communes telles que Thouars, dans les Deux-Sèvres, donc sur un tout petit quartier avec, aussi, des gros quartiers comme la rive droite, ici, en Gironde. Dans les précédents contrats de ville, c'est-à-dire 2015 à 2020, la Région avait décidé de signer ces contrats de ville de manière à être au tour de table avec les agglomérations et l'État, puisque je vous rappelle que les contrats de ville sont portés par l'État. Et les agglomérations et les collectivités locales qui le souhaitent peuvent signer ce contrat de ville. Et c'est un moment important puisqu'il permet de parler régulièrement avec les acteurs qui œuvrent dans les quartiers politiques de la ville. Donc l'État renouvelle ces contrats de ville, effectivement, pour une nouvelle durée, jusqu'à 2030. Et, donc, nous vous proposons de signer ces nouveaux contrats de ville, d'être aux côtés des présidents d'agglomération, des maires et de l'État pour, à la fois pouvoir financer des projets dans le cadre de notre règlement d'intervention dédié aux habitants des quartiers politiques de la ville, mais aussi utiliser encore plus massivement le droit commun. Il y a une première série d'une dizaine de contrats qui sont prêts et on passera les prochains lors de la plénière de juin. Voilà ce que je peux en dire, merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bon travail. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ah, pardon. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Là, on est donc la participation à un tour de table. On nous a donné quelques pistes sur la réussite éducative, mais globalement, quelles sont les enveloppes budgétaires que vous prévoyez sur cette opération. Je connais à peu près le budget de la Région. On est sur des enveloppes extrêmement faibles. Qu'est-ce que ça veut dire que soutenir la réussite éducative dans ces quartiers-là ? Quelle est vraiment la volonté de la région ? C'est un zonage qui est fait avec beaucoup de précision par l'État. C'est vraiment les poches de pauvreté extrême de notre région. Par exemple, le quartier de Montanou, chez nous, c'est une moyenne de revenus par ménage de 600 euros par mois.

Donc on est vraiment dans des chantiers où tout le monde doit se mettre autour de la table si on veut bouger les lignes. Quelle est vraiment notre volonté ? Au-delà de participer à un tour de table. Cela se marque par un budget, par des moyens financiers et puis des axes clairs. Où est-ce que la Région va et où est-ce qu'elle ne va pas ? S'il y a des projets de centres aérés, est-ce qu'on y va ? S'il y a des projets d'écoles, est-ce qu'on y va ? Quel est le dur, là-dedans ?

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, Jean DIONIS... Le retour du saupoudrage dans l'Assemblée...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ce n'est pas du saupoudrage. Il faut être sérieux là-dessus. Qu'est-ce qu'il y a au-delà de signer ? Que fait la Région ?

M. LE PRÉSIDENT. - D'abord, la Région, elle accompagne, avec ses moyens, qui ne sont pas énormes, c'est vrai, y compris à Agen, parce que ce n'est pas la première fois qu'on intervient à Agen sur les quartiers d'habitat populaire. Il est évident que la Région n'a ni la compétence ni le budget pour faire des opérations qui sont lancées par d'autres. L'État, parfois l'OPHLM, les villes et les agglomérations. Donc, moi je ne peux pas plus, en dehors d'un budget, que je pense être trop maigre, mais parce qu'on n'a pas les moyens, compte tenu des problèmes qui sont liés à l'explosion de l'énergie dans tous les domaines. Donc, on se concentre sur nos compétences. Mais on n'est pas absent. Madame CHADOURNE.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose de poursuivre sur la période 2024-2030 la politique de la ville qui est menée dans les quartiers dits prioritaires depuis plusieurs décennies. Après plus de 40 années d'argent public déversé massivement dans ces quartiers, nous pouvons faire un bilan et il est sans appel, cette politique est un échec sur tous les plans. En pratique, elle relève surtout du clientélisme électoral de la gauche qui en profite pour subventionner grassement des associations politisées dans ces quartiers et ainsi acheter au prix fort une très relative paix sociale à court terme. À titre d'estimation, la politique de la ville a coûté environ 117 milliards d'euros seulement depuis 2010. Et pourtant, les émeutes du mois de juin dernier l'ont encore à nouveau démontré, ces quartiers sont plus que jamais dans une situation désastreuse, gangrenés par la pauvreté, une délinquance endémique ou encore une islamisation rampante. Nombre d'entre eux sont même totalement livrés à la racaille et aux trafiquants, au point d'être devenus des zones de non-droit, pour ne pas dire des zones de non France. Les émeutes ont révélé, comme cela se passe dans nos banlieues, que la racaille casse tout et que ce sont les Français qui paient les réparations. Que d'argent public gaspillé, que de temps perdu pour en arriver à une situation bien pire qu'il y a 40 ans. Tout cela avec nos impôts, bien évidemment.

Dans un rapport accablant publié le 2 décembre 2020, la Cour des comptes elle-même prend acte de l'échec de la politique de la ville. Empilement des dispositifs illisibles, manque de clarté, absence de stratégie commune. C'est une véritable catastrophe et un véritable désastre. Après deux ans d'études et d'enquêtes de terrain, elle estime que l'attractivité des quartiers dits « populaires » n'a presque pas progressé en 10 ans. Malgré l'ampleur des moyens financiers et humains mis en œuvre, ce constat donne raison aux analyses faites depuis des années par le Rassemblement National, le seul mouvement politique à avoir osé dénoncer l'inutilité de cette politique dès le début de sa mise en œuvre. Ainsi, les 10 contrats de ville que vous nous présentez ici ne constituent en rien un début de solution. Ils ne font que reprendre les mêmes formules, les mêmes adjectifs, les mêmes objectifs que les contrats précédents, ceux qui ont démontré leur faillite complète en dépit de leur coût exorbitant. Plutôt que d'être ainsi gaspillé sans résoudre aucun des problèmes des banlieues, tout cet argent devait être investi pour établir l'ordre dans ces quartiers et mettre la délinquance hors d'état de nuire. Sans une politique de sécurité digne de ce nom, impossible de sortir ces territoires de la pauvreté, impossible de les rendre plus attractifs. C'est pourquoi nous refusons catégoriquement de poursuivre ce déversement massif d'argent public à la destination des banlieues, de l'immigration, qui sert avant tout à satisfaire votre clientèle électorale. Bien évidemment, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai juste un témoignage personnel à faire. J'ai été maire, vous le savez, d'une ville, Pessac, qui avait trois quartiers d'habitat social qui étaient dans un état dégradé, avec une population très mélangée. Le quartier de la Châtaigneraie, le quartier des ailes françaises, le quartier de Saige. On a ouvert un centre social. Deux, même. On a réhabilité. On a développé le sport. Un des clubs de boxe les plus performants, aujourd'hui, avec des champions de France, c'est celui de Saige avec des jeunes, si on s'en occupe. Parce qu'il y a des communes qui s'en sont bien occupées, et d'autres qui ne s'en sont pas occupées. Pourquoi une population qui est assignée en résidence et qui est de plus en plus concentrée sur un plan parfois communautaire ne se sent pas bien, et pose des problèmes ? On n'a pas besoin d'être un grand sociologue pour le dire. Et, donc, je trouve que c'est totalement incroyable que vous teniez régulièrement ce discours. Parce que, par rapport à d'autres politiques publiques, les sommes que vous avez évoquées, bien entendu, elles n'existent pas.

Mme CHADOURNE. - Si elles existent, je le vis au quotidien.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, Madame. Et elle a commencé, cette politique de la ville, sauf qu'elle a eu des ruptures à un moment donné, elle s'est arrêtée. Et à partir du moment où elle s'arrête, ça entraîne des dépenses supplémentaires par ailleurs. Et je connais peu de

maires, très peu qui refusent qu'on s'occupe des quartiers d'habitat populaire. J'ai lu le rapport de la Cour des comptes.

M. TIRANT. - Juste, je voudrais quand même apporter une réponse. Déjà, la première, sur les montants, effectivement, que vous trouvez faramineux. En fait, ces montants, ils sont largement insuffisants, y compris au niveau de l'État, parce que pour tous les investissements de l'État, des collectivités qui sont faits, c'est-à-dire des grands complexes sportifs, des grandes salles de spectacle, des grands musées, en fait, il n'y a quasiment personne des quartiers populaires qui franchissent les portes de ces équipements. Donc, le ratio est vite fait et plusieurs cabinets l'ont fait. Ça, vous n'en parlez pas. En fait, oui, tous les investissements publics profitent d'abord aux catégories moyennes supérieures et aux catégories supérieures. Elle est là la vérité.

Ensuite, quand on investit dans la rénovation d'un immeuble, vous irez dire à tous les chefs d'entreprise du bâtiment public, avec les sommes considérables effectivement que cela représente, et les chantiers que cela représente, que vous nous invitez à renoncer à tous ces chantiers. Et donc à moins de travail pour les entreprises du territoire. C'est entendu.

Et, enfin, je voulais vous dire que vos propos ne manquent pas de sel sur le fait que vous dites que c'est absolument inutile, que c'est de l'argent gaspillé, etc., et que vous êtes le seul parti en France à être contre la politique de la ville. Eh bien, c'est faux. Vous irez le dire à Jean-Philippe TANGUY ou à Sébastien CHENU, qui sont conseillers régionaux de la Région Hauts-de-France. Ils ont voté le règlement d'intervention politique de la ville Hauts-De-France et ils votent les délibérations.

Mme CHADOURNE. - Ce n'est pas le même.

Mme DIAZ. - Ce n'est pas le même.

Mme CHADOURNE. - Ce n'est absolument pas la même politique que vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas le même Front National.

Mme DIAZ. - C'est une Région LR et, là, vous êtes une Région socialiste.

M. TIRANT. - Vous dites au maire de la région que vous vous fichez des habitants des quartiers et on l'a très bien entendu. C'est noté.

Mme CHADOURNE. - On dit aux maires de la région que ce n'est pas aux gens qui travaillent, avec l'argent des gens qui travaillent à payer pour la racaille.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur ce rapport, qui est contre ? Qui est pour ? Adopté à la majorité ? Alors je vais passer la parole maintenant à Sandrine HERNANDEZ sur les 15 et 16. Sandrine peut-être ?

N° 14

Vote sur « CONTRATS DE VILLE 2024-2030 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**15 – PARTENARIAT OPÉRATIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AUX PROGRAMMES « PETITES
VILLES DE DEMAIN » (PVD) ET « REVITALISATION CENTRES-BOURGS » (REGION)**

Mme HERNANDEZ. - Je peux enchaîner les deux. Tout d'abord, permettez-moi de faire un rapide bilan de la politique régionale en matière de revitalisation des centres-villes centres-bourgs. Cette politique a été adoptée en avril 2019 et je salue à cette occasion notre collègue Martine PINVILLE, qui était à l'amorce de cette politique bien avant le programme petites villes de demain. En région, ce sont 36 communes qui sont accompagnées depuis maintenant 5 ans, de façon spécifique sur leurs projets de revitalisation. Depuis 2019, ce sont près de 3,6 millions d'euros de crédits régionaux qui ont été engagés sur l'ensemble de la politique régionale, à la fois pour le cofinancement d'ingénierie territoriale et aussi pour la réalisation d'études, dont 2 millions d'euros de crédits d'investissement, notamment pour la réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville. Cette politique bénéficie du soutien de la Caisse des dépôts et banque des territoires. À ce titre, une convention de coopération entre la Région et la caisse a été adoptée en séance plénière en avril 2020 afin d'apporter des soutiens complémentaires en ingénierie aux projets de revitalisation de ces petites villes, petits bourgs. Cette convention d'application permet à la Région de poursuivre l'apport direct au territoire concerné d'un soutien financier conjoint et simultané, constitué des soutiens régionaux prévus et de se déployer de la banque des territoires Caisse des dépôts, avec un taux de cofinancement inédit au profit des territoires à la hauteur de 80 %. Depuis mai 2020, au titre de l'intermédiation, c'est plus d'un million d'euros de crédits de la Caisse des dépôts qui ont été engagés. Ces engagements totalisent 114 opérations et projets dédiés à la revitalisation et cofinancés par la Région, pour un budget total de 4,6 millions d'euros.

Cette convention d'application est arrivée à échéance. Il convient donc de renouveler le partenariat permettant de poursuivre cette intermédiation de crédit de la Caisse des dépôts, banque des territoires, pour apporter les expertises et l'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des politiques de revitalisation des communes de la région. Et c'est ce qui vous est proposé, chers collègues, par cette délibération.

M. TAUZIN. - Je voudrais témoigner ici, puisque je fais partie des communes concernées, que la Région a été innovante puisqu'elle est intervenue avant le dispositif petites villes de demain porté par l'État. Ici pour témoigner que si on veut réussir cette revitalisation, puisqu'on parlait tout à l'heure de vacances et de dépollution, que ce sont les dossiers que tous les maires se refilent, d'une mandature à l'autre. Le vrai problème, Madame, c'était le groupe écologistes, c'est : quel est le modèle économique pour y arriver ? Parce que, quand

il y a de grandes opérations nationales, il y a des fonds qui descendent. Et, quand vous êtes à la tête d'une commune de 1 000, 2 000 ou 5 000 habitants, on peut faire la meilleure ingénierie du monde, mais quand il y a un déficit d'opération de plusieurs millions d'euros, c'est au-delà de toutes les capacités budgétaires. Et les investissements privés ne viennent que très peu dans nos communes rurales. Et, donc, dans mon esprit, la réussite de la revitalisation, elle passera par un maintien de l'investissement majeur des collectivités territoriales et de l'État. Et, en ce sens, on subit depuis un an un retournement conjoncturel, avec des taux d'intervention de l'État au titre des DETR qui se sont passés de 40 % à 20 %.

Avec des projets qui sont souvent remis en cause, les CRTE qui ne sont plus prioritaires. Et on craint véritablement, tous les maires concernés par ces réseaux, que les priorités de revitalisation soient des mots, mais qu'elles soient les premières sacrifiées par le plan de rigueur à venir possible. En ce sens, il y avait une innovation dans le dispositif régional qui était l'îlot stratégique. Je crois qu'il ne faut pas oublier cette idée et, au cas par cas, sur ces dossiers difficiles de friches ou de dossiers qui sont d'une ampleur un peu extrême, que l'on puisse regarder avec les foncières, mais aussi avec des déficits d'investissement, comment la Région pourrait aider à faire émerger de beaux projets sur chacun des territoires concernés.

Mme HAMMERER. - Donc, petites villes de demain, présentation de la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts. La Région ici s'inscrit dans un partenariat pluridisciplinaire autour de 3 axes importants. L'appui en ingénierie. Et je rappelle que la Caisse des dépôts et consignations abonde à plus de 200 millions d'euros. Ça veut dire que l'État est là. Proposer des outils et des expertises sectorielles. Et aussi permettre la mise en réseau. L'accompagnement en méthodologie des communes rurales afin qu'elles puissent réaliser leur projet de revitalisation est primordial pour l'intérêt général. On est tous d'accord. Mais vos services constatent particulièrement, nous en avons discuté lors de la commission, des difficultés pour certaines collectivités à passer à l'opérationnalité ou accéder tout simplement à différents dispositifs, ce qui explique peut-être que seulement 36 communes de Nouvelle-Aquitaine ont pu accéder à cet AMI. Et ce, en 3 ans. Ça, c'est une réalité.

Pour rebondir sur les propos de mon collègue, tout à l'heure, qui parlait effectivement peut-être de problématiques de financement, il y a quelque chose dont on ne parle pas suffisamment, c'est la méthode. Nous avons eu notamment un débat avec Madame ROUÈDE, en commission, sur ce sujet. Nous ne partageons pas, effectivement, la méthode, bien que. La problématique ici pour pouvoir atteindre notamment les petites communes rurales : comment les accompagner au mieux pour réaliser leurs projets ? Elles, ce qu'elles veulent, c'est une porte d'entrée, une seule. Parce que, des aides, il y en a énormément. Il y a des possibilités de financement, pas que des collectivités, mais elles ont besoin, à un

moment donné, d'être accompagnées correctement, non pas forcément à l'ingénierie, et ça c'est très bien, il faut le faire, ce n'est pas le souci, mais dès l'idée, dès le souhait. Comment, à un moment donné, je peux atteindre les aides financières. J'ai une idée, j'ai envie de faire quelque chose. Qui je vais voir ? Ce n'est pas forcément l'État. Il n'y a pas que l'État. Vous avez ici un très bel exemple, en Gironde, qui s'appelle Gironde ressources. Pourtant c'est de votre bord politique. Pourquoi on ne pourrait pas, à un moment donné, imaginer un travail de la même façon, avec, effectivement, une complémentarité, une transversalité pour que ces communes puissent ouvrir une seule porte et voir comment, à un moment donné, on peut les accompagner.

Madame ROUËDE m'expliquait que, effectivement, l'idée, notamment, de ce guichet unique, n'était pas une idéologie. Ce n'est pas une idéologie politique, mais bien une méthode et la notion de transversalité. Et c'est ici ce que je veux dire. Vous le faites déjà, notamment avec les ERIP. Pourquoi vous ne le faites pas pour les communes ? Mais vous allez me dire : « Mais, Madame HAMMERER c'est de la dentelle que vous demandez, c'est, comme disait mon collègue, du cousu main ». Oui. Partons sur une expérimentation. À un moment donné, les communes, elles veulent une seule porte, c'est ça qui est important. Combien d'entre elles ne font pas de projet parce qu'elles ne savent pas à qui s'adresser ? Et c'est ça que je veux dénoncer notamment. Je suis bien sûr pour cette délibération, je suis pour accompagner les PVD et je suis pour, totalement pour le travail que vous faites au niveau de la Région. Mais il y a un problème de méthode et ça on n'en parle pas beaucoup de cette méthode qui est, pour moi, à mon sens, primordiale. Merci pour votre écoute.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole avant des réponses de Sandrine HERNANDEZ ? Sandrine, c'est à toi.

Mme HERNANDEZ. - Pour répondre à Arnaud TAUZIN, en effet, sur l'intervention de la Région, tu es bien placé pour le savoir, une des spécificités de l'AMI régionale, c'est la prise en charge des déficits d'opérations sur les îlots dégradés. Et c'est vrai que, en faisant le tour, et notamment sur les 36 communes que l'on accompagne, c'est un dispositif qui est plébiscité et ça fera le lien avec la délibération suivante que je vais présenter. C'est ce passage à l'opérationnel, une fois qu'on a de l'ingénierie sur les territoires dédiés à la revitalisation ou plus globalement sur les contrats de territoire, comment on fait ce passage à

l'opérationnel et comment on rend possible la réhabilitation de l'habitat en centre-ville centre-bourg. Donc ça, c'est une des réponses opérationnelles.

Sur la question du guichet unique, Véronique, on a eu ce débat-là en commission. La réponse qu'on y a apporté, c'est que la Région avait fait le choix de dédier de l'ingénierie à la fois sur les contrats de territoire, mais également sur les projets de revitalisation pour pouvoir faire ce lien-là et notamment l'organisation de comités de pilotage multipartenariaux avec l'ensemble des acteurs et des collectivités, notamment sur les projets de revitalisation parce que c'est l'objet de la délibération que je présente. De pouvoir aligner l'ensemble des soutiens, à la fois en ingénierie, mais aussi sur ce passage à l'opérationnel entre collectivités. Redire que la Caisse des dépôts, ce n'est pas directement l'État et que ce qui est pointé souvent du doigt dans les comités de pilotage, c'est le problème d'annualité du budget de l'État sur les projets de revitalisation et la difficulté pour les territoires et les communes engagées dans ces projets de revitalisation de s'inscrire sur le long terme. Et on sait, en tant qu'élus locaux, que les projets de revitalisation d'un territoire, ce sont des politiques de long cours, sur plusieurs mandats et qui engagent l'ensemble des élus et des partenaires.

Redire aussi qu'une des difficultés c'est la NCT et le rôle que peut jouer la NCT dans ces projets de revitalisation qui ne disposent pas d'ingénierie. Et on a conscience, réellement, de de cette problématique, notamment de déficit d'opération et comment sur les questions d'habitat on peut aller sur l'opérationnel. La région a fait le choix d'accompagner spécifiquement les 36 communes qu'on a citées parce que c'étaient des pôles d'équilibre régionaux et parce qu'on savait également qu'on n'aurait pas pu aller accompagner, comme l'a fait petites villes de demain et l'État, 200 communes qui, aujourd'hui, sont en difficulté pour passer à l'opérationnel sur leurs projets de revitalisation. Donc vous redire que, nous, on mène ce travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, que l'objet de cette convention c'est justement ce travail partenarial avec la Caisse des dépôts et la banque des territoires pour faciliter, aussi, l'intermédiation des crédits. Et qu'il y ait une seule porte d'entrée unique entre la région et la Caisse des dépôts banque des territoires.

Mme ROUÈDE. - En complément et puisque je suis interpellé, aussi, directement, chère Véronique, on peut être d'accord, mais la méthode, c'est un peu dans les deux sens, aussi. Et, comme j'ai pu l'expliquer quand, par exemple, sur le dispositif France ruralité, nous apprenons le déplacement de Madame la Première Ministre en Nouvelle-Aquitaine pour venir annoncer un plan France ruralité dont on découvre, la veille, parce qu'on l'a demandé, le contenu et que l'on découvre cette proposition de guichet unique France ruralité de la part de l'État, sans concertation de l'échelon régional et sans respect, tellement, de l'échelon régional, sans concertation de l'échelon départemental, non plus, et que l'on comprend du

dispositif qu'il est prévu que l'État labellise, seul, des collectivités, France ruralité et décide ensuite qu'il y ait un tour de table automatique et obligatoire des régions amenées à financer à hauteur de 20 %, et des Départements amenés à financer à hauteur de 20 %, quoi qu'il arrive, dès qu'on est labellisé par l'État. Nous, ce que l'on souhaite, ce n'est pas travailler comme ça. Nous, on est sur la libre administration des collectivités territoriales, le respect des compétences, le respect des budgets qui sont votés en équilibre. On a fait le choix de labelliser 36 communes dans un dispositif de revitalisation avant même que le dispositif petites villes de demain n'existe parce que c'est ce que l'on était en capacité de faire, en responsabilité, et peut être d'insuffler plus encore. Mais ce sont bien les projets des communes auxquelles, nous, on s'adapte, et pas une labellisation et un guichet utile unique.

En revanche, comme j'ai pu vous le dire en commission quand on en a échangé, bien sûr que l'on travaille en commun. Bien sûr que nos chargés de mission territoriaux et l'ingénierie territoriale que l'on cofinance dans les territoires travaillent avec tous ceux qui, auprès des maires ou auprès des présidents d'EPCI portent des projets et viennent voir comment on peut les financer, les accompagner en ingénierie, d'abord, parce qu'il faut réussir à monter le projet avant de le financer et de le réaliser, tout simplement. Et, quand ça relève de nos compétences, on répond présent, au-delà même du sujet de la politique de revitalisation de ces 36 communes. J'en appelle à votre connaissance de l'ensemble du fonctionnement des contrats de territoire qui couvrent l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, sauf la Métropole.

Mme BOULMIER. - Je crois que le gouvernement a été généreux dans l'appellation des programmes qu'il a diffusés, « France entière ». L'une des premières actions cœurs de ville a été d'abord limitée en nombre et surtout financée. À la grande différence de petites villes de demain qui était en vérité pour répondre à un trou dans la raquette puisque, Dieu merci, la ruralité a le droit d'exister. Et je ne parle même pas du dernier, dont, figurez-vous, j'ai oublié le nom, et je vous assure que c'est vrai, qui s'appelle « villages d'avenir », je crois, ou quelque chose comme ça. À quand le hameau ? Je ne sais pas. Mais, en tout cas, on veut mailler le territoire. Après tout, pourquoi pas puisque le logement est un sujet et une préoccupation importante. Et, ce que je veux dire par là, c'est que le logement est important. Mais c'était en même temps une affaire complexe. Et vous avez raison, Madame, de dire que, parfois, les élus sont un peu désarmés.

Néanmoins, moi, ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il n'y a pas qu'en matière de logement que les élus sont désarmés parce que les richesses d'organisation des petites villes comme des petites communautés de communes n'ont souvent pas le potentiel pour répondre à des questions complexes. Et, donc, à chaque fois, elles font appel à l'agglomération si elles sont en agglomération ou une force mutuelle de la communauté de communes pour y parvenir. Et

c'est à ce moment-là qu'on voit quels sont ceux qui interviennent. Quand on me dit, chère Sandrine, que la banque des territoires, la Caisse des dépôts n'est pas l'État, moi, je n'ai jamais vu la banque des territoires donner de l'argent sans que l'État soit d'accord. Donc, en vérité, on voit bien ce que ne donne pas l'État. On voit bien que, pour mener des projets, la difficulté c'est qu'il faut que les communes, les collectivités mettent la main au portefeuille. Aujourd'hui, on ne peut pas mener un projet à bien, s'il n'y a pas une aide de la collectivité. Elle peut de multiples façons. Donc, le guichet unique, on en rêve tous. Mais est-ce qu'il peut s'appliquer là, comme ça, et de manière généralisée, franchement, je n'en suis pas certaine.

Mme BEDU. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, donc, le programme petites villes de demain a été créé en en 2020 et il porte une ambition tout à fait louable, aider au développement des villes de moins de 20000 habitants, dans une perspective qu'on a déjà évoquée tout à l'heure de rééquilibrage et de soutien à ce qu'on pourrait appeler la restructuration territoriale. 3 milliards d'euros au total pour 1 600 communes retenues, soit une moyenne de presque 2 millions par ville, ça fait rêver. Dans le cadre de ces programmes, la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs occupe une place importante et nous y sommes attachés. L'idée d'un partenariat entre la Caisse des dépôts et la banque des territoires et notre Région fait particulièrement sens afin de coordonner toutes nos actions et de concentrer les moyens. 36 communes ont ainsi pu bénéficier du premier programme avec des projets de revitalisation, des îlots urbains dégradés des mobilités, du maintien du commerce en centre-ville et beaucoup de choses qui permettent justement à ces villes de pouvoir maintenir une certaine activité et attractivité. Le couplage des politiques de revitalisation avec le dispositif petites villes de demain offre une garantie de cohérence et c'est bien ce que nous recherchons. En effet, ce programme a plus de chance d'aboutir lorsqu'il est complété par d'autres programmes d'aide ou de soutien. Et je ne partage pas tout à fait votre vision qu'il est venu combler un trou dans la raquette. Je dirais, au contraire, que lui-même appelle finalement des dispositifs complémentaires.

Quelques remarques. La liste des communes bénéficiaires est intéressante, mais elle traduit néanmoins, et vous l'avez précisé, Madame la Vice-présidente, une répartition et un nombre de villes qui pourraient être améliorés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Probablement, ça sera fait dans les prochains programmes. Le financement d'études préalables sur lequel semble s'être focalisée l'aide conjointe de la CDC et de la Région est pertinent, mais il faut bien comprendre que ça ne représente qu'une condition nécessaire et non suffisante à ce qu'on attend de ce retournement urbain et des mutations attendues. Une étude qui ne serait, finalement, pour ces collectivités qui sont déjà très démunies, pas suivie de moyens pour la mise en œuvre serait justement dépourvue d'effets. Et ce serait de l'argent public perdu. Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il ne suffit pas

d'injecter de l'argent public dans la revitalisation urbaine. On a eu un sujet tout à l'heure sur la politique de la ville et on a peut-être parfois la même tendance. C'est-à-dire que, pour obtenir des résultats, on injecte de l'argent. Or, finalement, la volonté politique locale reste très déterminante dans les retournements urbains réussis, on peut citer le cas de la Réole par exemple, ou de solides capacités d'ingénierie pour gérer de manière complémentaire et efficace les subsides disparates de ces programmes sectoriels. Une récente étude universitaire a démontré justement l'importance de ces deux facteurs et lorsque les budgets effectivement sont affectés, mais que l'ingénierie n'est pas au rendez-vous, finalement, cet argent est ou mal dépensé ou dépensé de manière non efficace. Parce que c'est très complexe, en fait, d'articuler l'ensemble des dispositifs sur les territoires. Donc c'est vraiment une vision pragmatique qu'il faut développer à l'aune de cette ambition qui reste vraiment très bonne, mais qui, d'un point de vue concret et opérationnel, n'est pas si simple à déployer.

Mme BROUILLE. - Merci. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Sandrine HERNANDEZ, toujours.

N° 15

Vote sur « PARTENARIAT OPÉRATIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AUX PROGRAMMES « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD) ET « REVITALISATION CENTRES-BOURGS » (REGION) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :

ETCHEAHARRETA Bixente (Lien professionnel) (Arrêté de déport n°2022_0054_DARE)

16 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE CASTILLON-LA-BATAILLE (33)

Mme HERNANDEZ. - En effet, un exemple concret de mes propos de tout à l'heure concernant la mise en place d'opérationnalités sur les projets de revitalisation. Donc la commune de Castillon de la bataille s'est engagée dès 2017, sous l'impulsion de son maire Jacques BREILLAT, dans un projet volontariste pour réinvestir et dynamiser son centre-bourg et s'est ainsi engagée dans une démarche de revitalisation ambitieuse qui s'est traduite par l'adoption d'une convention de revitalisation en séance plénière en 2019. La traduction opérationnelle de cette convention, de ce projet de revitalisation, s'est concrétisée par la mise en place d'une concession d'aménagement avec l'opérateur aménageur In cité, société d'économie mixte d'aménagement. L'opération d'aménagement doit permettre la requalification urbaine du périmètre concerné avec comme objectif à la fois d'animer et mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain afin de générer une nouvelle offre de 20 logements conventionnés et 35 logements de propriétaires occupants. De restructurer, réhabiliter et, ou recycler des immeubles ou groupes d'immeubles afin de remettre sur le marché de la vente ou de la location des logements de qualité adaptés aux besoins de la population. De résorber l'habitat indigne et insalubre et de lutter contre la vacance, et également de produire une offre de qualité et diversifiée qui réponde aux besoins de la population. Et, enfin, d'acquérir et gérer temporairement ou recycler des cellules commerciales.

Cette convention qui est soumise à votre approbation est la première convention opérationnelle de notre programme de revitalisation et d'accompagnement régional à ces projets de revitalisation et qui conclut conjointement avec un opérateur aménageur qui est In cité.

M. PALUTEAU. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, comme vous le savez, le groupe Rassemblement National a toujours soutenu la politique de revitalisation des centres-bourgs, ce qui inclut, bien sûr, la convention de revitalisation du centre-bourg de Castillon-la-Bataille lors de la séance plénière d'octobre 2019. Rappelez-vous. Cependant, nous restons convaincus que ces opérations à destination de Castillon ne suffiront pas à résoudre les très nombreuses difficultés auxquelles la commune doit plus que jamais faire face. La pauvreté, une insécurité endémique, une immigration massive et mal régulée. Même si nous sommes attachés à ces mesures de revitalisation des zones rurales oubliées qui permettent de venir en aide aux populations concernées, les invisibles, on peut donc légitimement émettre quelques réserves pour l'efficacité de cette convention 2024. En effet, absolument rien n'est prévu concernant le rétablissement de la sécurité à Castillon. Et comment peut-on espérer que des commerces aient réellement envie de s'installer dans le centre-ville si celui-ci reste

livré à la fois à la délinquance et aux trafiquants. C'est sur ce point précis que seul le Rassemblement National propose des solutions crédibles. Nous voterons donc pour cette convention, en espérant que, très prochainement, un changement de politique nationale permettra de traiter plus profondément les difficultés énoncées, afin de faciliter toutes ces revitalisations économiques. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme BEDU. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, je poursuis un petit peu ce que nous disions tout à l'heure. Donc nous sommes heureux que cette ville historique majeure puisse bénéficier de ce dispositif qui nous paraît, contrairement à ce qui vient d'être dit complet, mêlant ingénierie, mutation d'îlots stratégiques, etc. Le couplage avec d'autres politiques sectorielles de la Région nous semble également très pertinent, même si, pour les services municipaux, le portage de l'ensemble de ces dossiers de demandes de subventions représente là encore un énorme coût. D'où l'intérêt de guichet unique, de mutualisation, etc. Enfin, nous voulions simplement attirer l'attention sur le fait que, pour porter leurs fruits, ces dispositifs devaient être pérennes, portés durant de longues années. Parce que ces mutations s'inscrivent dans des tendances de très long terme. Et on ne retourne pas à une situation en l'espace de 2 ou 3 ans. Donc l'argent public ne trouvera sa valorisation que s'il est régulier et constant. Merci beaucoup.

Mme HERNANDEZ. - Vos réserves vous engagent simplement vous. Le maire Jacques BREILLAT a été souvent cité en exemple sur son projet de revitalisation, notamment parce qu'il combine l'ensemble des leviers, à la fois sur le volet habitat et c'est l'objet de la présente convention, mais aussi sur la question du développement économique et notamment l'accueil de nouveaux commerces dans le centre-ville, sur la question de l'espace public ou un gros travail a été fourni, sur les questions de mobilité. Et c'est en fait l'action conjointe sur l'ensemble de ces thématiques qui fait, comme le disait Madame BEDU, sur le long cours, levier sur ces projets de revitalisation. Et je souhaite réellement souligner le travail de cette municipalité dans ce projet de revitalisation sur l'ensemble des thématiques que je vous ai citées. Et elles ne sont pas exhaustives. Et saluer en effet le côté précurseur de son maire qui l'avait lancé dès 2017, et aussi cette exemplarité qui a nourri d'autres projets de revitalisation et d'autres élus du territoire qui vont à Castillon-la-Bataille pour faire preuve d'exemplarité sur le projet tel qu'il a été mené jusqu'alors, et tel qu'il va se poursuivre sur les années prochaines.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons donc au règlement d'intervention des aides régionales.

N° 16

Vote sur « REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION
OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE CASTILLON-
LA-BATAILLE (33) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

17 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Mme BROUILLE. - Donc je vous rappelle que nous avons voté le règlement d'intervention en mars 2023. C'était un règlement d'intervention de refonte pour prendre en compte les trois priorités de notre SRDEII. Aujourd'hui, une mise à jour vous est présentée qui correspond à des ajustements que l'on pourrait plutôt qualifier de techniques pour être au plus près des réalités et aussi prendre en compte les modifications réglementaires en matière de droit européen et des aides d'État.

Mme COLOMBIER. - Madame la Présidente, chers collègues, au-delà des modifications pour vous adapter à l'évolution de la réglementation européenne, ce document va globalement dans le sens d'une amélioration de votre règlement d'intervention des aides régionales. La baisse de certains seuils d'accès et l'augmentation des aides attribuées constitue en effet, dans un contexte de fortes tensions budgétaires et de troubles économiques, un effort certes sensible pour la Région, qui est le bienvenu. Autre point positif, vous nous indiquez que les projets agricoles bénéficiant d'un cofinancement européen ne se verront pas imposer vos fameuses éco-socio-conditionnalités des aides. Cela ne va bien sûr pas assez loin, à nos yeux, mais c'est déjà un pas dans le bon sens également. Nous avons suivi avec attention les débats en commission, particulièrement en commission agriculture, et on a bien senti, au regard des argumentaires des uns et des autres, que vous admettez que les normes européennes sont déjà bien trop contraignantes pour nos agriculteurs et qu'y ajouter vos éco-socio-conditionnalités deviendrait intenable pour eux.

Vous avouez donc enfin que nous avons raison quand nous dénonçons votre politique. Alors, est-ce un début de reculade ? Est-ce une simple temporisation ou un commencement d'inflexion avant une extension de cette exonération à l'ensemble des aides régionales agricoles ? Nous serons très vigilants à ce sujet. Cependant, ces efforts, qui restent marginaux, constituent à peu près tout ce qu'il y a à retenir de cette délibération. Vous restez cohérent avec vous-mêmes et, par conséquent, vous restez fidèles à l'armature initiale de ce règlement d'intervention. Et c'est là que le bât blesse. Nous avons voté contre le format initial de ce règlement d'intervention en raison d'erreurs structurantes ou de graves manquements, à nos yeux. Vos aides sont-elles accessibles pour les TPE-PME ? Non, ni en termes de communication, ni en termes d'appui technique ou administratif. Vos aides répondent-elles, à l'impératif de simplification avec des éco-socio-conditionnalités aussi contraignantes que dissuasives pour nos entreprises ? La réponse est bien évidemment

négative. Avez-vous su maintenir un équilibre entre soutien aux filières innovantes et accompagnement des filières traditionnelles ? Là aussi, à nos yeux, la réponse est non. Avez-vous mis en place une vraie politique de reprise d'entreprises et de soutien à l'installation des jeunes entrepreneurs ? Pas vraiment. Arrêtez-vous enfin de dépenser des sommes inconsidérées dans des secteurs de l'ESS économiquement non viables et incapables de vivre sans argent public pour privilégier l'investissement dans l'économie réelle ? Toujours pas. Je ne vais pas continuer plus que nécessaire la liste de nos désaccords. Vous restez fidèles à votre politique économique. Alors permettez-nous de rester, nous aussi, fidèles aux reproches que nous pouvons lui faire. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Mme COSTES. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, nous, on va demander le retrait de cette délibération au vu de ce qui s'est passé ce matin. Oui, carrément. Et ne serait-ce que parce que j'espère que vous allez retirer le volet agricole puisque ce serait normal de le mettre dans le cadre de la plénière future dédiée à l'agriculture. Cette modification, aussi, du règlement d'intervention réalisée pour introduire des éco-socio-conditionnalités et les objectifs Néo Terra ajoute en effet de la norme à la norme pour les agriculteurs, mais aussi pour l'ensemble du monde rural au travers des aides du secteur de l'économie territoriale. Elle doit donc être revue après une véritable évaluation du précédent règlement d'intervention et en toute transparence. En effet, je souhaite évoquer quelque chose et une surprise que j'ai eue puisque je déplore que les nouveaux dispositifs soient déjà sur la table des personnes compétentes en matière d'économie comme les EPCI depuis janvier 2024, comme s'ils étaient validés alors qu'ils ne seront votés qu'aujourd'hui. C'est d'ailleurs comme cela que j'ai découvert qu'une aide particulièrement adaptée aux petites entreprises et commerces, qui constituent 90 % du maillage économique de notre département, avait été supprimée. Il s'agit de l'aide forfaitaire à la création d'entreprise qui représentait une véritable aide au démarrage pour elles. Seule celle du domaine de l'économie sociale et solidaire est conservée.

Sur la forme comme sur le fond, vous avez dépassé une ligne rouge. Même si vous souhaitez que cette nouvelle réglementation soit applicable dès le lendemain de son vote, c'est faire bien peu cas de vos oppositions et de nos avis, que vous balayez encore une fois d'un revers de la main. D'autre part, beaucoup trop d'aides sont orientées vers les études et alimentent les cabinets de conseil alors qu'elles seraient plus utiles en investissement ou en fonds propres. Si ce nouveau règlement d'intervention pourrait s'entendre pour les entreprises les plus importantes, il pose problème pour les plus petites, risquant de creuser encore plus la fracture territoriale.

Donc j'attends de vous que vous retiriez du coup cette délibération pour la retravailler. Dans le cas où ce ne serait pas le cas, nous voterons contre cette délibération et donc si nous votions contre, nous ne prendrions pas part, non plus, au vote sur les amendements. Puisqu'il y a des amendements, il y en a plusieurs pour cette délibération.

Mme BROUILLE. - Je vous confirme effectivement que vous allez sûrement voter contre puisque nous ne retirerons pas cette délibération puisque, comme l'a très bien dit le Rassemblement National, on ne les a pas entendus. Mais nous savons nous adapter effectivement à la crise du monde agricole et c'est pour ça que nous avons effectivement adopté un peu plus pour se coller sur la réalité. Mais, quand bien même, entre aujourd'hui et la séance plénière qui a été annoncée ce matin par le président, il faut continuer à accompagner les exploitations qui ont des projets. Et donc si on retirait des règlements d'intervention, cela voudrait dire que la Région ne pourrait et plus agir avec le tissu économique.

Mme COSTES. - Il y a l'ancien règlement, je vous le rappelle, quand même.

Mme BROUILLE. - Non.

Mme COSTES. - En particulier pour les agriculteurs. Il y a l'aide à l'installation pour le bio, mais pas pour les autres.

Mme TARIS. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, le 27 mars 2023, notre groupe a voté pour l'adoption du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. La présente délibération portant sur les filières inter-filières et partenariats énumère les différentes modifications apportées au règlement d'intervention et aux éco-socio-conditionnalités. Ainsi qu'il est rappelé, ce règlement sert de base au conventionnement avec les EPCI et les Départements pour les autoriser à attribuer des aides aux entreprises, lesquelles aides sont conditionnées à des critères environnementaux, sociaux et économiques qui doivent irriguer l'ensemble des règlements d'intervention au fur et à mesure de leur élaboration ou de leur révision dans les deux ans qui ont suivi, c'est-à-dire jusqu'à mars 2025. Au chapitre des modifications apportées à ce règlement d'intervention en matière d'économie territoriale, nous accordons un intérêt particulier au chantier 3.2 qui renforce l'aide régionale à travers deux dispositifs, l'aide au conseil stratégique dans les transitions et l'aide à l'investissement aux porteurs de projets de savoir-faire d'excellence destiné à la filière régionale cuir, luxe et métiers d'art pour contribuer à la pérennisation de cette filière en forte croissance et à la transmission des savoir-faire dans un domaine qui connaît des difficultés de recrutement, par méconnaissance, sans doute, et peut-être aussi par rareté des opportunités de formation à ces mêmes métiers.

J'évoque également le chantier 3.4 concernant l'aide aux commerces et services du quotidien, l'intensité de l'aide variera désormais en fonction du niveau d'équipement de la commune. Élargir l'aide aux commerces et services du quotidien, aux différentes activités désignées telles que l'horlogerie, la droguerie, fleuristerie et artisanat d'art, et l'ouvrir aux territoires cadets est une mesure importante pour les territoires ruraux, d'autant plus qu'il sera tenu compte du niveau d'équipement de ces territoires, plus ou moins satisfaisant en termes d'offre de service, présente ou absente, ou plus ou moins éloignée des utilisateurs potentiels. S'appuyer sur l'indicateur Insee, cet indicateur qui porte le nom de BPE, base permanente d'équipement, est un outil d'aide à la décision précieux pour affiner la répartition des équipements sur les communes concernées. Cette modification enrichit l'ambition de revitalisation et d'attractivité des territoires ruraux. Nous saluons également l'augmentation de l'aide publique de 50 à 80 % sur le soutien aux structures portant des actions en faveur de l'attractivité du territoire, en cohérence avec la stratégie régionale énoncée en page 4 sur le volet attractivité. Concernant les modifications apportées aux éco-socio-conditionnalité et s'agissant de l'information aux CSE, nous apprécions que nos discussions en commission aient permis de réduire le délai initialement proposé de 6 mois à 4 mois. Si l'information aux CSE de l'octroi d'une aide régionale n'a pas l'équivalence d'une consultation, elle n'en demeure pas moins une avancée ouvrant sur une possibilité de dialogue social au sein de l'entreprise.

Par l'ensemble des aides et modifications apportées sur les seuils et les montants, nous notons, comme le CESER, la volonté du Conseil régional de soutenir le tissu économique de la Nouvelle-Aquitaine, en accompagnant les transitions en matière de gestion énergétique, en soutenant la filière agricole et agroalimentaire, en soutenant la filière bois et forêt, en développant l'attractivité des territoires.

C'est pourquoi notre groupe votera pour ce règlement, tout en étant attentif et vigilant à l'application des critères, notamment et en particulier celui d'égalité professionnelle femmes-hommes dont il n'a pas été fait mention dans ce document, mais qui demeure un principe fondamental dont il serait désormais souhaitable que toute entreprise aidée puisse fournir la preuve soit par un accord signé ou une négociation en cours.

Dans le chapitre des éco-socio-conditionnalités qui font figure d'exemple pour notre collectivité, nous considérons que ce principe d'égalité femmes hommes est une urgence de justice sociale que nous avons le devoir de valoriser avec force et conviction auprès des entreprises que nous soutenons et que nous accompagnons. Oui, les bénéficiaires, comme il est écrit dans cette délibération, sont des êtres vivants. Les femmes au travail le sont aussi et les belles déclarations du 8 mars ne suffiront plus au 21^e siècle. Embarquer les entreprises dans les exigences posées par Néo Terra n'est certes pas simple, mais pouvons-

nous encore nous satisfaire des constats d'inégalités entre les hommes et les femmes au travail ? La réponse est non. Au-delà de la simple écriture, osons la mise en œuvre généralisée de l'égalité comme principe majeur et critère incontournable d'éligibilité aux aides financières. Je vous remercie.

Mme BEDU. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, ce règlement d'intervention représente l'une des pierres angulaires de l'action régionale et mérite donc un intérêt tout particulier. Cette Assemblée connaît l'attachement de notre groupe à la bifurcation de l'économie de notre pays et de notre région. Nous savons aujourd'hui, scientifiquement, que nous ne pourrions continuer à piloter le développement économique et environnemental ainsi. Et, d'ailleurs, la terminologie choisie par la Région est assez révélatrice de cette tendance. Qu'est-ce qu'un développement environnemental ? Quelle place l'environnement a en comparaison de celui de l'économie ? Ce sont ces sujets qui ont été débattus sur la question du développement durable depuis des années et qui animent encore aujourd'hui les débats autour de la RSE, la responsabilité sociale et environnementale. Y compris dans la récente directive européenne, la CSRD. Pourquoi tant de frilosité, mes chers collègues, à engager ce virage. Par ce règlement, c'est donc bien la question du rythme de la conversion écologique et de la bifurcation économique qui est posée. Et vous, et nous, nous en avons une interprétation différente. Nous pensons qu'il faut accélérer cette bifurcation.

Alors quelques remarques à partager avec vous. 400 pages de réglementation, est-ce bien raisonnable ? Nous avons besoin de simplification pour faciliter la compréhension de nos fonctionnements, non seulement auprès de nos concitoyens, mais de nos élus. Si nous poursuivons ainsi, de nombreux acteurs et notamment les plus petits seront évincés de la partie. Par ailleurs, ce document contient trop d'informations disparates de nature différente. Il gagnerait donc d'après nous à être scindé. Je pense notamment à l'ESS, mais pas seulement. Pour notre groupe, ce règlement, ensuite, devrait être structuré autour des éco-socio-conditionnalités auxquelles il a été fait allusion tout à l'heure, qui sera véritablement capable d'orienter les activités économiques de notre région. Comme vous le savez, un premier pas a été fait, mais il convient d'aller beaucoup plus loin. Et je rejoins ma collègue sur la question des éco-socio-conditionnalités appliquées à l'égalité femmes-hommes. Ce levier donc aujourd'hui est encore très sous-estimé et c'est regrettable. Parce que l'effondrement de la biodiversité n'attend pas, parce que le réchauffement climatique s'est installé et que nous pouvons éviter son aggravation si nous relevons les manches. Pour les élus que nous sommes, comme le relève le CESER, des informations plus précises devraient être mises à notre disposition. Par exemple, un bilan par secteur d'activité, par type d'activité, par taille d'entreprise, par typologie d'entreprise. Mais, plus globalement, ce que nous aimerions avoir à notre disposition, c'est le suivi du respect des engagements que nous

demandons aux entreprises. Par exemple avec les chartes d'engagement, le contrat de transition et c'est ce qui nous manque pour apprécier finalement la portée de ces dispositifs. Comme vous le savez, mes chers collègues, sans contrôle, on ne peut pas attendre d'amélioration. C'est basique et c'est le gros problème des sujets environnementaux depuis longtemps. Nous avons des règlements, mais pas de contrôle et pas de sanction.

Enfin, des éléments que nous approuvons côtoient des critères plus discutables tels que le soutien à l'exportation, le sous-investissement de la question de la souveraineté économique qui nous paraît être un aspect fondamental, et le fait d'intégrer l'ESS dans un régime d'aide globale alors que cette économie fonctionne sur d'autres valeurs, comme vous le savez. Donc, c'est dans cet état d'esprit que nous vous proposerons plusieurs amendements. Le premier, la mise en place d'un comité de suivi du régime d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. Deuxièmement, la prise en compte de l'empreinte écologique dans l'ensemble de ces informations demandées aux entreprises. Troisièmement, la création d'une aide réutilisation des eaux usées traitées qui soit responsable et, nous l'expliquerons, une meilleure prise en compte enfin du changement climatique dans les aides économiques. Donc mes collègues les présenteront. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Juste une petite précision sur la demande égalité femmes-hommes. On le retrouvera bien sûr dans nos contrats de transition et chartes d'engagement où, je vous le rappelle, qui a été mis en place depuis février 2024. Donc vous m'accorderez, Madame BEDU, que le recul d'un mois est un peu court pour faire le retour objectif sur ces contrats de transition. Vous redire aussi que des règlements d'intervention de 400 pages peuvent paraître énormes, mais vous redire que le pôle développement économique et environnemental ne fait pas que du développement économique. Il va de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'agriculture, du tourisme, des fonds en passant par l'industrie, l'environnement, l'énergie, donc tout cela, effectivement, cela représente beaucoup de politique. D'où ces 400 pages. Et tout le pôle est concerné par ses éco-socio-conditionnalités

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je voudrais revenir sur l'intervention de notre collègue Marie COSTES. Elle vous a demandé quelque chose de raisonnable. Elle vous a dit, sur la partie agricole, sortez-la parce qu'autrement il y a un problème avec la décision du Président. On a le Président qui ce matin prend une décision importante qui dit : « On va faire une session extraordinaire sur l'agriculture. » C'est une bonne décision. C'est une bonne décision et on a enfin une démarche sérieuse, notamment par rapport à la crise agricole qui secoue notre région. Et, donc, on a une démarche sérieuse avec une mission, cela a été demandé par nos collègues LR, qui va être multi-partisane où on va travailler et où on va travailler sur les problèmes qui font mal aujourd'hui. Il faut revenir sur la DJA, sur la dotation des jeunes

agriculteurs. Mon collègue Pascal COSTE me le disait, sur la simplification, sur la transition. Et il faut revenir, justement, sur le régime d'aide hydraulique. Or, justement, votre délibération 17, elle prévoit l'ajout d'un régime à l'aide hydraulique. Non, cela ne va pas, là. Ou alors attention au signal que vous allez envoyer au monde agricole. Vous avez eu ce matin une démonstration de la partie, je dirais, la plus exaspérée, mais je crois qu'il faut qu'on soit très cohérent là-dessus. Donc, oui, ce volet agricole, sortez-le. Ou alors, tout ce qui s'est passé ce matin c'est de l'ordre, je ne veux pas poser de mots trop sévères, mais c'est de l'ordre du pas sérieux. Il faut le sortir, Madame la Vice-présidente.

Mme BROUILLE. - Je crois que, Monsieur DIONIS, vous n'avez pas compris, ou alors vous n'avez pas écouté. Laissez-moi parler, je ne vous ai pas coupé, Monsieur DIONIS. Je redis simplement, comme j'ai dit à Marie COSTES que sur toute la direction agricole et sur tout le volet agricole, nous assouplissons en enlevant toutes les éco-socio-conditionnalités puisque, déjà, nos politiques publiques sont très contraintes.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Laissez-nous y travailler.

Mme BROUILLE. - Sauf si on y travaille, justement l'ancien règlement sera en vigueur et donc nous maintiendrons pour agriculteurs les ESC considérant sur l'hydraulique que nous n'avons rien changé. Et c'est l'ancien règlement d'intervention qui s'appliquerait. Vous ne voulez pas entendre ce que je suis en train de vous dire. Ce n'est pas très grave, Monsieur DIONIS. Je vais passer la parole à Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Madame la Présidente, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais c'est en vous écoutant et en écoutant les interventions dans les différents groupes qui m'affolent. Quand on côtoie un peu le vrai monde économique, qu'est-ce qu'ils nous disent les chefs d'entreprise, petits ou grands ? « Arrêtez de nous pondre des normes qui s'empilent les unes sur les autres parce qu'on n'y arrive pas. » Et quand je vous entends, il y a un document et puis chaque groupe rajoute un truc. C'est la norme sur la norme. On ne comprend rien et on continue. Je terminerai juste par deux mots : « liberté d'entreprendre ».

Mme BROUILLE. - Juste vous rappeler effectivement que la CSRD, ce n'est pas nous. Par contre, à travers nos éco-socio-conditionnalités, nous sommes là pour accompagner justement les entreprises. Parce que ce que vous n'avez pas entendu, et nous en parlons quand je vais aussi voir le milieu économique, c'est que cela ne touchera pas que les grands groupes parce que cela va aussi toucher les sous-traitants de rang un et de rang deux. Et eux ne sont pas du tout prêts à ces demandes objectives ou pas objectives. Chacun qualifiera ces demandes du CSRD. Est-ce que, Jean DIONIS, vous allez arrêter de me couper sans arrêt ? Merci.

Je le redis, les éco-socio-conditionnalités sont là pour accompagner les entreprises aux réglementations qui vont bientôt arriver et qui, effectivement, le voient d'un bon œil. On ne doit pas voir peut-être les mêmes entreprises. Ces accompagnements visent à les aider à prendre ce virage.

Mme LATUS. - Cette intervention concerne l'ensemble des amendements du groupe écologiste. Alors que la France est malheureusement la grande championne des normes administratives et que la Région Nouvelle-Aquitaine sous couvert de sa feuille de route Néo Terra, rajoute encore une strate supplémentaire, vous souhaitez complexifier encore un peu plus le parcours du combattant qu'est devenue l'obtention d'aides régionales pour nos entreprises locales ? À croire que votre groupe ne souhaite surtout pas permettre la croissance économique du territoire. Votre programme politique, c'est assurément la décroissance à marche forcée pour tout le monde. Lorsque vous proposez dans un amendement de développer une sylviculture raisonnée ou une pêche raisonnée, cela sous-entend clairement que vous attaquez et méprisez les pratiques actuelles de ces filières, tout en tentant de leur imposer de nouvelles normes presque impossibles à tenir pour obtenir des aides régionales. Dans le contexte actuel, cela reviendrait à les sacrifier. Mais on peut imaginer, vu les positions politiques de votre groupe, que la mise à mort de la filière pêche ne serait pas pour vous déplaire.

En ce qui nous concerne, nous prenons clairement le parti des pêcheurs et des sylviculteurs. Bien évidemment, les questions écologistes ont toute leur importance, mais nos entrepreneurs en ont bien conscience et n'ont certainement pas besoin de contraintes supplémentaires dans un contexte économique aussi compliqué. En faisant cette demande, les élus écologistes démontrent simplement qu'ils sont complètement déconnectés de la réalité. À l'inverse, les entreprises françaises réclament de manière urgente un choc de simplification administrative, ce que le gouvernement macroniste est totalement incapable de faire. Nous voterons donc évidemment contre tous ces amendements. Merci.

Mme BROUILLE. - Juste, peut-être, vous rappeler un chiffre. 36 % de l'emploi industriel français a été créé en Nouvelle-Aquitaine. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, il y avait simplement la présentation des amendements.

Mme BROUILLE. - Oui, je vais y venir, sauf s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur la délibération. Donc j'avais cinq amendements, quatre déposés par le groupe écologiste, solidaire et citoyen et un déposé par le groupe Centre et indépendants. Monsieur TRIFILETTI, allez-y pour les quatre amendements.

M. TRIFILETTI. - Il n'y pas de souci, mais cela dépendant de l'ordre dans lequel vous souhaitez les prendre puisque je croyais qu'y en avait un qui était centriste, en amont. Mais c'est vous qui décidez, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Allez-y sur l'amendement numéro un, on va le faire dans l'ordre, sur la demande de mise en place d'un comité. Je crois que les quatre sont portés par votre groupe.

M. TRIFILETTI. - OK, donc c'est Christine SEGUINAU qui va présenter celui-là.

Mme SEGUINAU. - Madame la Présidente, chers collègues, nous avons un amendement à vous présenter qui, je pense, est très intéressant pour tous les élus et tous les débats que nous avons eus aujourd'hui. Anne-Laure l'a rappelé, nous avons donc des obligations. Nous avons pris des engagements au niveau de la région, n'en déplaise à certains, avec Néo Terra 2. Un budget vert. Et, donc, là, nous, ce qu'on vous propose, c'est de créer un comité de suivi de ce règlement d'intervention des aides régionales qui permettrait donc de regrouper des élus de chaque groupe politique, de membres du CESER qui reflètent la société civile et qui permettent d'apporter ce regard que l'on peut parfois ne pas avoir en tant que conseiller régional parce qu'on ne peut pas connaître tout, tout, tout et voir comment cela se passe sur les territoires. Et, en même temps, pouvoir, en se réunissant avant les commissions, faire des propositions d'amendements, de manière à ce qu'on puisse faire évoluer ce règlement d'intervention qui, quand même, est capital pour la mise en œuvre des politiques régionales, que ce soit pour l'agriculture, que ça soit pour les sols, que ce soit pour l'eau, que ce soit pour les entreprises l'ESS, etc. Donc, cela paraît très important. On vous invite à voter pour cet amendement. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Je vais proposer un votre contre puisque vous nous demandez encore un comité de suivi, comme si nous n'avions pas confiance en la CEPP, dont c'est la mission, nous n'aurions pas confiance non plus dans les services et que nous préférierions avoir les services plutôt en contrôle que sur les terrains avec nos porteurs de projets. Et puis, cela pose aussi un autre problème, mes chers collègues, de lisibilité et de stabilité de notre politique sur notre RI parce que si, à chaque fois, un comité peut réécrire les règlements d'intervention... On nous a demandé de la lisibilité, de la stabilité. Et je pense que nous risquerions, avec ce comité de suivi une incompréhension, des pertes de repères des acteurs économiques et surtout une inefficacité notable. Donc je propose un vote contre cet amendement. Je passe au vote sur l'amendement un. Y a-t-il des pour ? Abstentions ? Contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

Mme BROUILLE. - Amendement numéro 2, prise en compte de l'empreinte écologique. On vous écoute.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, c'est vraiment dommage de ne pas avoir accepté le précédent, mais enfin, on ne va pas revenir dessus. Nous souhaitons, via cet amendement, attirer votre attention sur l'impératif urgent de diminuer notre empreinte écologique dans notre région, via ce règlement d'intervention. On le sait, deux chiffres, simplement, à vous rappeler, chers collègues. Le premier concernant l'effondrement du vivant. Nous avons perdu 60 % des oiseaux des milieux agricoles depuis 1980. Et ce n'est pas en revenant sur Eco phyto 2018 qu'on va y arriver. Le deuxième sur le réchauffement climatique qui atteint, on le sait, déjà, plus 1,5 degré et qui, au-delà, impacte y compris les Pyrénées d'une manière beaucoup plus forte. Donc, l'enjeu de réduction de notre empreinte écologique, que ça soit sur nos ressources naturelles ou sur nos écosystèmes, donc notre alimentation, est essentiel. C'est une nécessité cruciale, ancrée dans le réel car, nous le savons toutes et tous intimement, le découplage croissance, impacts environnementaux reste chimérique. Nous pouvons et devons inscrire la prise en compte de l'empreinte écologique dans ce règlement d'intervention et dans ses déclinaisons, en intégrant le volet finalement opérationnel de cette empreinte écologique. Notamment à travers la prise en compte des 9 limites planétaires. C'est une responsabilité, c'est novateur et nous devons l'assumer pour préserver notre avenir. La diminution de notre empreinte écologique étant une nécessité impérieuse, elle requiert une action collective à tous les niveaux de la société, du local au global. Et, évidemment, notre région doit se montrer exemplaire dans ses règlements d'intervention. Donc nous espérons, chers collègues, que vous allez voter favorablement cet amendement, mine de rien, à terme, qui sera structurant.

M. NAUCHE. - Merci, Madame la Présidente de séance. Sur cet amendement, moi, je comprends bien son sens, et il va dans le même sens que ce que nous souhaitons. Simplement, pour l'utilisation concrète de cet alinéa, moi, je préférerais qu'on mette « notamment » parce que cela nous permettra de ne pas rejeter des dossiers. Par exemple, quelqu'un qui souhaite une transformation qui va aboutir à une amélioration des conditions de travail sans jouer sur l'empreinte carbone, ce serait dommage de ne pas pouvoir le prendre parce qu'on a marqué une phrase trop restrictive. Donc si vous êtes d'accord pour qu'on rajouter « notamment » à l'intitulé de votre amendement, on peut l'adopter.

M. TRIFILETTI. - Nous y sommes favorables, Monsieur le Vice-président.

Mme BROUILLE. - Je fais voter l'amendement avec l'ajout du « notamment ». Donc, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour ? Adopté. Je vous remercie.

Vote sur l'amendement n°2 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTE

- **Non-participation au vote : UDI et Territoires ; Les Républicains**

Mme BROUILLE. - Sur l'amendement numéro 3, sur la création d'une aide pour la REUT.

M. TRIFILETTI. - Donc il s'agit d'un amendement important. Face aux enjeux de la réutilisation responsable des eaux usées traitées, la fameuse REUT, alors que cette pratique est encouragée, nous identifions quand même des préoccupations qui sont d'ordre économique, environnemental et social, voire sociétal, d'ailleurs, significatives, dans une instruction beaucoup plus fine. Si vous avez été curieux et que vous avez lu le document, effectivement, page 8, on reste sur une ligne qui est particulièrement imprécise. Donc nous vous proposons d'ajouter : « Les projets de réutilisation des eaux usées traitées doivent être soumis à une évaluation approfondie de leur viabilité économique, sociale et environnementale. Les projets de REUT devront démontrer clairement leur rentabilité, leur acceptabilité sociale et leur conformité à la réglementation en vigueur, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'eau dans des cultures adaptées aux conditions climatiques et

aux ressources disponibles ». Nous insistons sur la nécessité d'une réutilisation responsable de la REUT en veillant à ce que son emploi ne serve pas de prétexte à la poursuite de modèles agricoles chimiques intensifs, puisque ce serait tuer à la fois notre alimentation, nos paysans et, à terme, évidemment, nos territoires. Les projets de REUT ne seront encouragés que s'ils favorisent des cultures adaptées aux conditions climatiques, locales et respectant des prérequis, notamment en ce qui concerne la qualité sanitaire et chimique de l'eau. Et le Président en a particulièrement parlé ce matin avec la fermeture, rappelez-vous, de tous ces périmètres de captage, notamment lorsqu'il a ciblé géographiquement l'ex-Poitou-Charentes. Et puis le suivi, le contrôle de la pratique ainsi que la réduction correspondante des prélèvements dans les cours d'eau, les retenues et les nappes. Merci de votre attention et de votre soutien quant à cet amendement.

M. LABROUSSE. - Merci, Madame la Vice-présidente. La réutilisation des eaux non conventionnelles qu'on accompagne déjà sur la partie économie circulaire de l'eau. Et j'entendais également sur la partie agricole. Donc il y a une fiche hydraulique PSR qui contient déjà des éléments qui, si vous les avez lus, sont sur des cultures bien spécifiques. Et, donc, là-dessus, on se rejoint. Sur la partie économie circulaire de l'eau, bien sûr qu'on a déjà des critères qui sont ceux que vous avez énoncés et voulez mettre dans votre amendement. Donc, nous sommes déjà sur une partie, sur les études, d'impact écologique, socio-économique. On les prend déjà en compte. Le règlement d'intervention économie circulaire de l'eau, cet appel à projets, en 2021, comportait déjà ces éléments-là. Donc, on a relu tous ces éléments. Le fait de les renoter ici ne nous pose pas de problème. C'est déjà ce qui était noté en 2021 et 2023. Donc on peut accepter cet amendement.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre cet amendement ? Des abstentions ? Des pour ? Cet amendement est adopté. Je vous remercie.

Vote sur l'amendement n°3 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

Mme BROUILLE. - Amendement numéro 4 pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans les aides éco.

Mme MOTOMAN. - Suite aux multiples crises de cette dernière année, l'urgence climatique est reléguée au second plan, mais la problématique est toujours présente et la responsabilité des pouvoirs publics reste d'anticiper les conséquences probables à court et moyen terme. Aujourd'hui, le 11 mars, l'Agence européenne de l'environnement a publié son premier rapport sur l'évaluation des risques climatiques. Selon cette étude, l'Europe pourrait être confrontée à des situations catastrophiques si elle ne prend pas la mesure des risques climatiques qui sont déjà à un niveau critique. Alors je pense que l'intervenante du RN n'a pas lu notre amendement, car justement, nous essayons de simplifier les choses. Et cet amendement propose de lever le voile et l'ambiguïté, page 94, sur les termes « sylviculture raisonnée », « pêche responsable » et « tourisme durable ». Pour dire : « Sylviculture., pêche et tourisme, adaptés au changement climatique ». Depuis 2013, le rapport Prévoir pour agir en ex-Aquitaine, puis les rapports ECOBIOSE et AcclimaTerra, la Région s'est dotée d'outils scientifiques d'aide à la décision, afin de préserver son patrimoine naturel, de protéger les personnes et d'éviter les inégalités face aux risques. Cette richesse de connaissances doit pouvoir irriguer des décisions et accompagner les entreprises dans leurs choix. La Région Nouvelle-Aquitaine peut clairement définir sa stratégie d'ajustement au climat attendu. Le type d'adaptation à privilégier et à soutenir.

Plutôt qu'une adaptation spontanée en réaction à un aléa climatique, l'adaptation transformationnelle permet d'anticiper, de mettre en œuvre le changement des éléments d'un système en réponse aux conséquences du changement climatique. Nous vous proposons donc de nous engager dans cette logique en inscrivant l'objectif d'adaptation dans le règlement d'intervention d'aide aux entreprises, d'en décliner les mesures adéquates pour la transformation et l'anticipation des systèmes économiques, et de réduire les risques de la mal-adaptation, car cette mal-adaptation réduira elle-même les marges d'adaptation futures.

Mme SOLA. - Comme vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine reconnaît, reconnaît et valorise les initiatives écologiques et durables à travers ses politiques et actions existantes, pour s'engager dans une réflexion et relever, à sa mesure, les défis climatiques. L'amendement proposé par le groupe écologiste, solidaire et citoyen sur le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales vise à renforcer l'engagement régional vers des pratiques plus durables. Cet amendement nous engage, nous engage à repenser nos modèles, nos modèles économiques et nos pratiques, nos pratiques agricoles, nos pratiques forestières, nos pratiques halieutiques et touristiques. Face au changement climatique et, là, non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité de développement durable, un service au niveau de notre Région et aussi une

source de satisfaction. Je prendrai pour exemple les clés vertes dans les établissements touristiques qui peuvent, aussi, par l'octroi de ces clés vertes, attirer un public de plus en plus nombreux, de plus en plus soucieux de l'environnement et de la prise en compte des besoins de notre planète, de notre région. Alors, nous voterons cet amendement présenté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen et nous réaffirmons par là même l'engagement de notre Région dans les efforts contre le changement climatique, tout en sachant que notre cadre actuel d'action et de soutien intègre déjà des pratiques essentielles qui apparaissent dans cet amendement. Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour ? Cet amendement est adopté. Je vous remercie.

Vote sur l'amendement n°4 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

Mme BROUILLE. - Dernier amendement sur cette délibération numéro 17 déposé par le groupe Centre et indépendants sur le règlement d'intervention.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Madame la Vice-présidente, cet amendement veille à établir une stratégie de disponibilité de la ressource en eau. Alors, nous, on essaie d'être sérieux avec l'annonce qui a été faite d'une séance plénière sur l'agriculture et, avant cette séance plénière, d'une mission. Être sérieux avec l'annonce qui a été faite ce matin, c'est effectivement concentrer maintenant nos efforts de travail et de réflexion là-dessus. Donc, en cohérence, et je regrette que vous n'ayez pas eu la même cohérence sur votre ajout à un régime hydraulique qui à mon avis est de trop, aujourd'hui, nous allons retirer cet amendement, Madame la Vice-présidente.

Vote sur l'amendement n°1 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires

AMENDEMENT RETIRE

Mme BROUILLE. - Parfait. Donc. Nous allons passer au vote de la délibération sur le règlement d'intervention. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour ? Ce règlement est adopté. Je vous remercie. Nous passons à la délibération 18.

N° 17

Vote sur « RÉGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES
ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**18 – RAPPORT ANNUEL DES AIDES ÉCONOMIQUES VERSÉES EN 2022 PAR LA
RÉGION**

Mme BROUILLE. - C'est une délibération réglementaire, un rapport qui présente les aides et les régimes d'aides d'État mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2022. On évalue les conséquences économiques et sociales. Ce rapport ne recense que les aides d'État et cela ne permet effectivement pas d'avoir une vue globale sur les aides versées. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? On prend acte. Je vous remercie. Délibération numéro 19.

N° 18
« RAPPORT ANNUEL DES AIDES ÉCONOMIQUES VERSÉES EN 2022 PAR LA
RÉGION »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

19 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) NOUVELLE-AQUITAINE

Mme LEBRAUD. - Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit d'une délibération d'un avenant à la convention-cadre SAFER, qui a été signée entre la Nouvelle-Aquitaine et la SAFER en 2019. Donc nous adaptons notre convention pour l'adapter au nouveau dispositif DNJA en ajoutant DJA, prêt d'honneur et DNJA. On ouvre également deux nouveaux dispositifs techniques. Jusque-là, nous avons le stockage, nous prenions les frais financiers. Nous prenions également en compte les frais d'arpentage, dans le cadre d'une reprise partielle d'exploitation. Nous avons également, toujours, le portage. Et, pour les révisions de prix, nous prenons en compte les frais pour les DJA et DNJA. Cela va permettre le déblocage d'une vingtaine de cas par an et cela reste dans l'enveloppe prévue au budget qui sera votée en CP prochainement. Dans cette convention, on mobilise également les collectivités locales avec un travail conjoint entre la SAFER et les comités techniques SAFER et on encourage et on promeut cette possibilité avec les collectivités locales pour faire un levier.

Mme COMBRES. - Notre groupe votera bien évidemment pour cette délibération qui vise à faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux installés, grâce à la prise en charge par la Région de différents frais, notamment financiers. En effet, l'accompagnement en faveur du renouvellement des générations du secteur agricole est un enjeu majeur pour l'avenir. En France, de 1,6 million d'agriculteurs en 1970, ils n'étaient plus que 389 000 en 2020 lors du dernier recensement agricole. Et au moins 50 % des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 ans qui viennent. En Nouvelle-Aquitaine, les agriculteurs de 55 à 70 ans sont beaucoup plus nombreux que les agriculteurs de moins de 40 ans. Et l'âge moyen, justement, des exploitants agricoles de Nouvelle-Aquitaine en activité se situe entre 47 et 49 ans. D'où ce besoin absolument prégnant, effectivement, d'accompagner une nouvelle génération qui prenne la relève. Oui, aider l'installation de nouveaux agriculteurs est essentiel pour assurer l'autonomie alimentaire de notre territoire régional. Nous savons que les profils seront évidemment beaucoup plus diversifiés et nous assisterons donc à l'émergence de hors-cadres familiaux, en tant que nouveaux installés. Pour ma part, j'ai siégé plus de 5 ans au sein d'un comité technique SAFER, celui du Lot-et-Garonne, et j'ai pu constater qu'aider l'installation de hors-cadres familiaux n'était pas forcément suffisant surtout si l'on souhaite rendre pérennes de telles installations. En effet, 4 ou 5 ans après, certains de ces nouveaux installés jetaient l'éponge, car pas suffisamment préparés aux réalités du métier de paysan. Et, malheureusement, pour autant, ils s'étaient aussi endettés à l'occasion de leur installation.

Par ailleurs, dans l'exposé de cette délibération, il est mentionné la nécessité de mobiliser les collectivités territoriales dans le partenariat avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine. Il est précisé que la SAFER et la Région mettront en œuvre des partenariats nécessaires pour que les collectivités locales particulièrement concernées par la régulation du prix du foncier puissent intervenir aux côtés de la Région sur cette thématique. Aussi, vu le profil des futurs nouveaux agriculteurs et au regard d'une part des attentes de l'ambition 3 de Néo Terra, accélérer les transitions agroécologiques, qui prônent une alimentation saine et locale et par ailleurs de l'objectif de la loi Egalim qui impose à la restauration collective publique 50 % de produits durables, dont 20 % de bio, à compter de 2022 et pour réduire les risques liés au manque de pratique et de connaissance de la réalité de terrain, et donc pour sécuriser et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs tout en les accompagnant, pourrait-on orienter, ce sont des questions que je pose et peut-être dans la perspective de la future séance dédiée à l'agriculture, l'effort régional avec la SAFER et les collectivités pour favoriser la création d'espaces tests équipés d'ateliers de transformation, mobilisant tous les acteurs du secteur agricole afin de mieux préparer ces nouveaux agriculteurs, ces nouveaux profils à leur futur métier. Aujourd'hui, 82 % des profils des entrepreneurs accompagnés par les 8 espaces tests existants à l'échelle Nouvelle-Aquitaine sont des hors-cadres familiaux. Et pourrait-on envisager, aussi, qu'une part de la contractualisation Région-collectivités soit dédiée à l'acquisition de terres nourricières en tant qu'espaces-tests dont se doteraient divers EPCI, via la SAFER, bien évidemment, et dont la production alimenterait la restauration collective locale. Voilà deux questions en suspens.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Maryse. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, l'accession au foncier par les candidats à l'installation est un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture française. Et pourtant, c'est un parcours du combattant pour ceux qui embrassent la vocation. La SAFER est pleinement dans son rôle pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et la Région Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien en proposant différents outils, le stockage et le partage du foncier, la garantie de fermage ou encore la régulation du marché foncier agricole visant des projets d'installation. Cependant, il faut rester humble et modeste devant le résultat obtenu depuis 2019 par cette convention. En effet, 1 300 hectares stockés pour l'installation, 935 hectares portés pour 72 installations et la garantie de fermage pour seulement 5 installations. Tant mieux pour les agriculteurs ayant profité de ce dispositif.

Mais, face à l'enjeu de la transmission où la moitié des exploitants de Nouvelle-Aquitaine seront en âge de partir à la retraite d'ici 10 ans, on aurait pu espérer davantage. En 2022, la SAFER Nouvelle-Aquitaine a consacré 35 % des surfaces revendues en direction de l'installation. C'est bien, mais il faut faire plus, car la SAFER est encore trop considérée par certains comme une agence immobilière cherchant la commission sur les ventes et à optimiser ses coûts en allant au plus simple et au plus rapide dans la gestion des dossiers. Or, la transmission et l'installation ne sont jamais simples. Il s'agit de résoudre l'équation complexe où le vendeur souhaite vendre le plus cher possible son capital acquis au cours de toute une vie de labeur pour compléter une maigre retraite agricole et où le candidat à l'installation souhaite acheter le moins cher possible, car il doit aussi investir dans les bâtiments et le matériel, tout en faisant face à des banques frileuses. Aussi, alors qu'il est possible de partager les terres agricoles, l'outil d'exploitation est difficilement fragmentable.

À ces difficultés s'ajoute l'application de la feuille de route Néo Terra avec son lot d'éco-socio-conditionnalités. Autrement dit, des normes supplémentaires, différentes d'une région à l'autre, qui plombent la compétitivité de nos producteurs locaux. Nous l'avons bien compris, vous souhaitez sacrifier l'agriculture régionale sur l'autel de l'écologie punitive. Et nos agriculteurs ne s'y trompent pas. Tous les représentants syndicaux agricoles que nous avons rencontrés au salon international de l'agriculture sont unanimes, ils regardent tous avec envie leurs voisins des régions d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie, cette dernière étant gérée par votre consœur socialiste Carole DELGA et où les aides agricoles sont plus importantes et moins soumises aux contraintes de l'écologie punitive. En conditionnant par exemple l'accès de la DNJA à l'atteinte de l'éco-régime de niveau 2, du HVE ou du bio, vous pointez du doigt les autres agriculteurs et vous les rabaissez au rang de pollueurs. Toute installation doit être aidée, car l'agriculture française est déjà l'une des plus vertueuses au monde. Et, dans le contexte actuel, on a besoin de toutes les bonnes volontés pour assurer la sécurité alimentaire du pays et soutenir notre balance commerciale. Il faut récompenser les agriculteurs ayant des pratiques plus vertueuses, mais ne pas laisser sur la touche tous les autres. Ainsi, tout en contestant fermement vos choix de surtransposer les normes françaises, nous voterons favorablement cet avenant qui ne modifie qu'à la marge la convention avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai bien fait d'arriver à ce moment-là. J'étais en train de féliciter les personnes de la Métropole de Bordeaux qui étaient en train de nettoyer, réparer l'agression qu'il y a eu ce matin. Il est évident que, après les dérives qu'il y a eu, on va s'interroger avec les collectivités locales, la Métropole notamment, de se porter partie civile sur ces dégradations qui sont, par rapport au fonctionnement démocratique et républicain, intolérables. D'autant que le dialogue, malheureusement, n'a pas été possible. Ne voyez pas

Néo Terra, c'est bizarre, comme quelque chose de décroissant. Au contraire, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, sur les 1 200 nouveaux agriculteurs, et ce n'est pas rien, on est la première région française. Alors que nous sommes la troisième région française sur l'accompagnement de l'agriculture, bien devant Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a des actions qui sont menées, il y a de très belles réussites, notamment sur une exploitation de la Vienne qui avait un seul propriétaire et qui, maintenant, dans le cadre d'un GAEC, a trois agriculteurs. Donc, je vous remercie malgré tout de voter cette délibération. Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée.

N° 19

**« AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ
D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)
NOUVELLE-AQUITAINE »**

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

20 – CONVENTION-CADRE ENTRE L'ÉTAT, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE POUR LA RÉHABILITATION DES FRICHES, LA RESTAURATION DES VASIÈRES ET LE MAINTIEN DU POTENTIEL OSTRÉICOLE

M. LE PRÉSIDENT. - Je me déporte et je ne participerai pas au débat. Et je laisse la parole à Émilie DUTOYA.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme DUTOYA. - Bonsoir. Pour être assez synthétique, la convention qu'on propose aujourd'hui vise en tout cas à conforter le travail qui a débuté déjà il y a plusieurs années de réhabilitation des friches ostréicoles. Ce sont des actions de nettoyage des friches hors concessions qui permettent d'enlever les huîtres sauvages et les ferrailles, qui sont de véritables dangers pour la biodiversité notamment et la production, aussi. On a là un triple enjeu sécuritaire et de navigation, un enjeu, donc, de production ostréicole et aussi un enjeu de sauvegarde de la biodiversité. Du coup, la convention que l'on vous propose aujourd'hui et qui réunit les partenaires financiers et techniques que le Président a cités vise à fixer la stratégie de réhabilitation afin de poursuivre tout simplement les travaux qui ont été engagés depuis plusieurs années, en attendant d'acquiescer un bateau spécialement conçu pour ces travaux qui sera mis à profit des acteurs du Bassin d'ici à 2025, 2026.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite apporter quelques précisions concernant notre position sur cette délibération que nous allons soutenir, évidemment. Je voulais faire plaisir à mon plus fidèle contradicteur, Yves FOULON, président du SIBA. Mais je vois qu'il a déjà pris congé, et je serai mauvaise langue, depuis un moment. Depuis de nombreuses années, les friches ostréicoles posent des défis significatifs en termes d'aménagement du domaine maritime du Bassin d'Arcachon. Ces défis touchent divers aspects tels que la biodiversité, l'hydrodynamisme de la lagune, la navigation et la santé des huîtres d'élevage. L'objectif ambitieux de restaurer 75 % des friches dans un délai de 15 ans nécessitera d'importants efforts financiers et matériels. Cependant, le programme d'intervention de 76 hectares par an, tel qu'indiqué dans la

convention, entre les zones à vocation naturelle et celles à vocation productive, semble insuffisant pour atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis. Nous souhaiterions donc obtenir des éclaircissements concernant les éventuelles interventions complémentaires de l'État et une éventuelle révision à la hausse de ces objectifs. De plus, il est primordial que nous recevions un rapport annuel sur l'avancement de ces travaux afin de pouvoir envisager des ajustements à la Convention et aux ressources qui y sont allouées. Ce projet revêt une importance capitale en termes de restauration des écosystèmes marins, de réaménagement ostréicole de l'Intra-Bassin et de reconquête de sa capacité productive. Il est crucial de ne pas prendre de retard dans sa mise en œuvre. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues. Notre groupe se félicite de cette convention importante pour les acteurs économiques qui ont dernièrement beaucoup souffert sur le Bassin d'Arcachon, mais également ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, car ce qui touche les uns impacte aussi fortement les autres. L'ostréiculture est une richesse culturelle et économique pour notre région qui, à ce titre, mérite d'être pleinement soutenue. Il s'agit d'un puissant indicateur de la qualité des milieux et des eaux à l'égal de ce que sont les abeilles sur terre, des sentinelles, souvent victimes des activités humaines. On constate depuis de nombreuses années que les activités humaines sur terre ont un fort impact sur les mers et océans. C'est cela le lien terre-mer. Les marécages, estuaires et d'autres espaces sont à l'interface de ces milieux. Il s'agit d'espaces naturels sensibles qui doivent être valorisés et préservés, car ils sont à la fois des zones de filtration et d'interpénétration. Monsieur le Président, vous parliez du cycle de l'eau et du fait que l'eau retourne trop rapidement à l'océan. C'est aussi un enjeu fort dans ces milieux et cette convention va dans le bon sens. Je vous remercie.

M. BAUDE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je veux d'autant plus saluer l'effort de la Région sur la restauration des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon que c'est un dossier sur lequel je me suis beaucoup investi. Je tiens également à rappeler tout le travail de Thierry LAFON, qui est l'ancien président du comité régional conchylicole, pour convaincre du bien-fondé et notamment du financement de l'équipement qui est évoqué dans cette délibération. En revanche, permettez-moi, mes chers collègues, tout de même, de soulever deux grosses inquiétudes. La première pour indiquer que confier au SIBA l'animation, la réalisation et même ces équipements pour une valeur de 5 millions d'euros qui sont décrits dans cette convention n'est pas quelque chose de très rassurant. En effet, c'est difficile, à l'occasion de ce dossier, de ne pas évoquer la mise en cause du SIBA dans sa gestion des réseaux d'égouts, des réseaux d'eaux pluviales et donc dans les pollutions récentes subies par les ostréiculteurs. Il faut rappeler que, après cette nouvelle crise, une première plainte d'ostréiculteurs a d'ailleurs été déposée contre le SIBA. Et elle a été suivie

par des dizaines de plaintes contre X, et y compris des plaintes d'ostréiculteurs. Et la situation est tellement grave qu'elle a retenu, d'ailleurs, l'attention du procureur de Bordeaux qui mène actuellement une enquête judiciaire. Et, donc, confier le maintien du potentiel ostréicole du Bassin, comme c'est indiqué dans cette convention, à celui-là même, et je parle du SIBA, qui est mis en cause par une partie de la profession est, de notre point de vue, un réel problème.

La deuxième inquiétude est liée au fait que ces pollutions de plus en plus récurrentes sont le résultat, c'est vrai, des premiers effets du dérèglement climatique, avec des pluies de plus en plus intenses, mais aussi et surtout à une forte bétonisation qui engendre, tout le monde peut le comprendre, des ruissellements et donc la saturation des réseaux. Tout à l'heure, le Président a évoqué le nécessaire drainage des espaces forestiers. C'est vrai, ça peut être une solution, mais ce n'est pas suffisant. Le vrai problème qui est bien connu, d'ailleurs, autour du Bassin d'Arcachon, c'est l'urbanisation. Et, malgré cette réalité, les maires du Bassin d'Arcachon, plutôt que de faire une pause dans l'urbanisation, ont choisi, juste après cette dernière catastrophe et alors même que les ostréiculteurs étaient encore frappés par l'interdiction de commercialisation de leurs huîtres, les maires, dans cette temporalité-là, ont adopté un SCOT qui pousse au maximum le curseur de l'artificialisation avec, notamment 801 hectares à l'horizon 2030. C'est d'ailleurs une fuite en avant dont la Région s'est inquiétée dans l'avis qui a été formulé sur ce SCOT. Et, donc, dans ces conditions, et même si ça n'est pas du fait de la Région, bien évidemment, vous aurez compris que nous nous inquiétons vraiment de voir l'utilisation d'argent public pour maintenir le potentiel ostréicole du Bassin d'Arcachon et, en même temps, que le territoire accentue, en réalité, les conditions de nouvelles pollutions et que le SIBA inquiète beaucoup sur sa capacité à privilégier la qualité des eaux du Bassin plutôt que le tourisme dont il fait d'ailleurs également la promotion.

Et, donc, je vais conclure. Même si elles ne sont pas suffisantes, la restauration, bien évidemment, des friches ostréicoles, est nécessaire. Nous voterons donc pour, en vous demandant, tout de même, Madame la Présidente ou Monsieur le Président, d'être associés au copil défini dans cette convention pour suivre ce dossier engagé dans le contexte délétère que j'ai décrit. Merci.

Mme DUTOYA. – Effectivement, le SIBA est mis en cause dans les propos de notre collègue. Pour autant, la convention, elle réunit plusieurs opérateurs, les signataires, donc les partenaires techniques et financiers, et un autre partenaire qui est un partenaire associé ô combien important, c'est le parc marin, qui réunit aussi tout un tas d'acteurs du territoire dont les associations environnementales. Donc, il y a bien évidemment une attention particulière qui est amenée à ces questions-là. Nous avons suivi aussi les crises ostréicoles

qui ont frappé les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon en fin d'année dernière, notamment effectivement dues aux problématiques de débordement des stations d'épuration. Donc on est en tout cas très en lien avec eux et bien évidemment très attentifs à cela. Et l'objet de cette convention est bien aussi celui-là, de suivre en tout cas la stratégie de réhabilitation des friches. On signera la convention très prochainement et l'occasion nous sera donnée bien évidemment de réaffirmer cela.

Mme BROUILLE. - Merci pour ces précisions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie et je repasse la présidence au Président.

N° 20

Vote sur « CONVENTION-CADRE ENTRE L'ÉTAT, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE POUR LA RÉHABILITATION DES FRICHES, LA RESTAURATION DES VASIÈRES ET LE MAINTIEN DU POTENTIEL OSTRÉICOLE

»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :
AROSTEGUY Maïder concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Membre)
COSTE Pascal concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Membre)
FOULON Yves concernant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (Président)
LE YONDRE Nathalie concernant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (Vice-Présidente)
ROUSSET Alain concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - comité de bassin et conseil d'administration (Membre) (Arrêté de déport n°2022_0048_DARE)

**21 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR
DES TRANSPORTS : GOUVERNANCE, DISPOSITIF CONTRACTUEL ET MODE DE
FINANCEMENT POUR LA GESTION DU MATÉRIEL ROULANT AFFECTÉ AU SERVICE
TER**

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais demander à Sandrine DERVILLE de présenter, Renaud LAGRAVE étant déporté.

Mme DERVILLE. - Cher Président, chers collègues conseillers régionaux, effectivement, et j'ai le plaisir ce soir de vous présenter cette délibération sur la société publique interrégionale. Mon collègue Renaud LAGRAVE, mais également Rémi JUSTINIEN et Christophe DUPRAT qui siègent tous 3 dans cette SPL ont dû nous quitter pendant le débat de cette délibération, car les règles de déport sont explicites et même encore plus exigeantes, chers collègues, concernant les contrats d'achat public. Et c'est le cas ici, on est sur un contrat d'achat public. Voilà pourquoi, non seulement, ils se déportent pour le vote, mais ils nous ont également quittés pour le débat et puisque le CGCT, le code général des collectivités territoriales, prévoit qu'ils ne peuvent pas prendre part aux délibérations. Donc je vais tenter de vous présenter cette délibération aussi clairement que l'aurait fait Renaud. Vous le savez, nous avons déjà délibéré, chers collègues, c'est en fait la troisième délibération sur cette SPL consacrée au matériel roulant, puisque nous en avons adopté le principe lors de la séance plénière du 27 mars 2023. Donc une SPL que nous avons créée conjointement avec la Région Occitanie. Pour être précise, cette SPL a été immatriculée le 28 juillet dernier, étant entendu que la Région grand Est a, mais vous le savez sans doute déjà, mis en place une structure de même type sur son territoire. Donc une société publique locale qui, je le rappelle, interviendra en quasi régie pour les deux régions. C'est-à-dire que nous exercerons, nous, Région Nouvelle-Aquitaine, sur cette SPL, un contrôle total à l'identique de ce que nous exercerons sur nos propres services et ce que nous exerçons d'ailleurs, sur nos propres services, sur toutes les politiques.

Donc, une SPL que nous créons pour répondre essentiellement à deux enjeux majeurs, chers collègues, en plus de celui dont nous avons déjà longuement parlé dans cet hémicycle, de devenir une vraie autorité organisatrice des transports et d'être toujours plus maître de notre destin. Premier objectif, prendre en main pleinement, avec l'expertise nécessaire, le vaste programme d'acquisition de matériel neuf et de maintenance lourde que nous déciderons ici dans cet hémicycle. Nous avons donc besoin pour cela de mutualiser

l'ingénierie, mutualiser l'expertise, les carnets de commandes, également, avec la région Occitanie, pour répondre au mieux aux besoins de matériel roulant sur les prochaines années. Et, ces besoins, ils sont réels puisque, nous nous en félicitons, je crois, toutes et tous, ici, nous faisons face à un accroissement massif de la fréquentation des TER, de l'ordre de +33 % depuis 2020. Sachant que, parallèlement à cela, nous avons augmenté l'offre ferroviaire de près de 15 % pour accompagner cette croissance. Donc, pour cela, il nous faut évidemment une ingénierie importante et cette SPL mutualisée avec la Région Occitanie, nous l'apportera. Second enjeu, chers collègues, de la création de cette SPL, c'est également de nous permettre de lisser budgétairement ces investissements massifs sur une plus longue durée puisque le financement, via la SPL, va nous permettre de mettre en adéquation le rythme des dépenses budgétaires de la Région, de nos dépenses budgétaires, avec la durée d'amortissement des matériels, une durée d'amortissement qui correspond à peu près à la durée de vie des matériels, évidemment. Et, donc, cette SPL nous permet, nous, de lisser nos dépenses sur cette quarantaine d'années pour mettre ceci en adéquation. Peut-être commencer par cela, chers collègues, pour moi, c'est important de vous le dire tout de suite, vous le savez, je suis Vice-présidente aux finances et, donc, bien évidemment, nous sommes et nous continuerons à être totalement transparents sur cette opération de transfert à la SPIIT, de tous ces investissements. Nous avons notamment pris l'attache de la Chambre régionale des Comptes pour leur présenter le montage, le valider avec eux, et nous présenterons, pas plus tard que ce vendredi même à notre agence de notation ce montage. Donc nous sommes totalement transparents et, bien évidemment, ce montage sera pris en considération par les agences de notation concernant la dette de la Région. De même, nous serons bien sûr totalement transparents avec les élus régionaux en consacrant tout le temps nécessaire pour présenter les différents contrats en GIA avant le vote, bien sûr, en commission permanente. Commission permanente qui, je le rappelle, rassemble tous les groupes politiques de notre Assemblée répartis à la proportionnelle.

Donc, concrètement, quel est l'objet de cette délibération, aujourd'hui, chers collègues ? L'objet de cette délibération, c'est de vous présenter les principes et les éléments détaillés d'informations sur la documentation contractuelle nécessaire pour faire entrer en opérationnalité cette SPL et de vous proposer, sur la base de cette information, la plus éclairée possible et à date, de permettre à la commission permanente de mai d'approuver formellement les différents contrats en cours de finalisation. Donc, rapidement, je vais vous détailler ci-après l'architecture fonctionnelle. Tout d'abord, il y aura la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre les deux Régions, nous-mêmes et la Région Occitanie, pour régir notre fonctionnement commun et la gestion de nos engagements réciproques. Nous avons également besoin de conclure avec la SPIIT un contrat de concession qui est dit *in house*,

c'est-à-dire un contrat de gré à gré. Il est parfaitement détaillé dans la délibération pourquoi nous pouvons conclure ce type de contrat. Ce contrat de concession, il présentera les missions confiées à la SPIIT, les impacts budgétaires et les responsabilités respectives de la Région et de la SPL. Donc, vous aurez, bien sûr, de façon bien plus détaillée, ce que je vous rappelle à l'instant. C'est-à-dire que, ce contrat de concession, il détaillera la mise à disposition du matériel roulant auprès des opérateurs ferroviaires, le financement des droits d'entrée et la mise en œuvre d'investissements de décarbonation qui pourront comprendre soit des acquisitions de nouvelles rames, ou également en complément des opérations de verdissement d'anciennes rames.

Enfin, troisième volet de ce contrat de concession, puisqu'il porte sur un volume d'investissement conséquent, chers collègues, de près de 650 millions d'euros, la SPL devra lever des financements. Donc, vous avez dans la délibération, là encore, tous les détails et je remercie les services, l'ensemble des services du pôle transport et du pôle finances pour le détail apporté dans la délibération. Vous avez le détail des informations concernant les contrats de financement qui sont en cours de négociation et de finalisation, avec les différents prêteurs à la fois institutionnels, c'est-à-dire la Banque européenne d'investissement, la Caisse des dépôts et consignations et également commerciaux. En parallèle, la SPL, évidemment, ne peut pas s'endetter sans disposer d'un niveau de fonds propres adéquat. On estime en tout cas que le besoin est d'environ 10 % de fonds propres pour financer le financement global. Donc, la Région, pour apporter ces fonds propres, doit s'engager sur des apports en fonds propres. Et c'est l'objet du contrat d'apport en fonds propres. Bien évidemment, la Région Occitanie aura le même type de fonctionnement et à peu près les mêmes montants au demeurant. Enfin, pour la bonne opérationnalisation, chers collègues, un contrat tripartite de mise à disposition du matériel roulant existant sera passé entre la Région, le propriétaire du matériel roulant, la SPIIT, qui en sera le gestionnaire et la SNCF, l'opérateur actuel. Donc, il nous faudra passer ce contrat tripartite de mise à disposition. En miroir, la Région Occitanie aura exactement le même fonctionnement, exactement les mêmes contrats avec la SPIIT. Voici donc, en synthèse l'ensemble de la documentation que nous devons prendre.

Donc vous me direz peut-être et je sais que c'est l'objet d'un amendement, « pourquoi déléguer le passage et le vote de ces différents contrats à la commission permanente ? » Je sais que le groupe ESC a déposé un amendement en ce sens. Chers collègues, on l'a lu avec attention, mais, à nouveau, et pour être vraiment totalement transparent avec vous, pourquoi nous devons déléguer et c'est vraiment déléguer uniquement cette opération-là, de façon très précise à la commission permanente et non pas à la séance plénière, c'est tout simplement un enjeu de calendrier. Vous le savez, notre prochaine séance plénière n'est

prévue qu'au mois de juin et donc elle ne nous permettra pas de tenir le calendrier. Il faut que tout soit ficelé à l'automne prochain pour respecter notamment les délais de recours sur les contrats de financement. Ils sont longs, ils sont de 4 mois et demi, chers collègues. Donc, pour cela, nous devons voter l'ensemble de ces dispositions, de ces contrats, au plus tard à la mi-mai. C'est pourquoi, aujourd'hui, on vous propose d'en déléguer le vote à la commission permanente. Nous vous communiquons l'information la plus détaillée possible. Je le redis, cette délégation, elle est ponctuelle, elle concerne uniquement l'opération concernée et la Région Occitanie procédera de même. Il me semble même que la délibération que je suis en train de vous présenter, l'Occitanie l'a elle-même déléguée, déjà, à sa commission permanente.

Donc, évidemment, comme je vous l'ai dit, nous présenterons dans le détail tous les contrats en GIA numéro 7, je crois, le GIA transport, le GIA concerné. Ils pourront aussi être présentés au GIA finances pour la plus grande participation des élus. Donc j'espère, en tout cas, vous avoir expliqué pourquoi cette délégation à la CP est importante. C'est un enjeu de calendrier pour que nous ayons bouclé tous les contrats de prêt au plus tard à l'automne prochain.

Rapidement, pour m'approcher de la conclusion, Président, vous présenter l'ensemble des flux financiers relatifs à ce montage puisque je n'aurais pas pu, moi, Vice-présidente aux finances, ne pas vous parler de quelques flux financiers. Vous le savez, nous avons engagé l'acquisition de 18 rames, parmi lesquelles 5 sont cofinancés par Bordeaux métropole dans le cadre du SER girondin. Et la rénovation à mi-vie, également, de 62 rames au technicentre de Périgueux, chère Delphine. La Région continue, bien sûr, d'assurer l'exécution budgétaire de ces contrats. Et elle percevra donc de la SPIIT des droits d'entrée, pour cela. Droits d'entrée qui correspondent à 97 % de la valeur nette comptable des matériels roulants que nous mettons à sa disposition. C'est donc in fine la SPIIT qui va bel et bien porter le financement de ces investissements. La Région quant à elle assurera le remboursement du capital de la dette levée par la SPIIT sur la durée de la concession, c'est-à-dire sur 42 ans, ce qui nous permettra, comme je vous le disais en introduction, de lisser les dépenses de la Région. La SPIIT, pour cela, elle se finance bien sûr auprès d'établissements prêteurs. Qu'il s'agisse d'institutionnels ou de banques commerciales à hauteur, à peu près, de 90 % et, comme je vous le disais, de 10 % de fonds propres. Elle bénéficiera donc, pour cela, pour les 10 % de fonds propres d'apports en fonds propres de la Région. D'un montant maximal de 102 millions d'euros. Ces apports en fonds propres seront quant à eux libérés sur 7 ans. Je reviendrai juste après sur les quelques typologies d'emprunts prévues. Également à noter que les frais de fonctionnement de la SPIIT ainsi que les frais financiers seront facturés à l'opérateur ferroviaire, donc la SNCF, à l'heure où nous nous parlons. La Région couvrira

quant à elle cette charge en l'intégrant à la convention TER. Par ailleurs, le contrat de concession, il prévoit la possibilité de réaliser jusqu'à 254 millions d'euros d'investissements qui sont dits de « décarbonation » qui, comme je vous le disais, peuvent comprendre des acquisitions de nouvelles rames et/ou des opérations de verdissement. La Région validera évidemment chaque opération individuellement et, donc, nous serons le cas échéant amenés à en reparler lors de nos différentes instances.

Au niveau des différents financements que la SPIIT devra lever, ils portent sur trois objets. Le premier d'entre eux, il s'agit de financer à 90 % les droits d'entrée, c'est-à-dire un montant maximum de 615 millions d'euros, qui seront répartis sur 3 tranches, 16-25 ans, 27-75 ans et 42 ans. Pourquoi la durée de ces tranches, chers collègues ? Tout simplement pour coller à la durée d'amortissement des matériels roulants. 16-25 ans, c'est les matériels les plus anciens pour lesquels la durée d'amortissement restante est la plus faible. Et, 42 ans, c'est les matériels que nous venons d'acquérir.

Les prêteurs, ce sont, comme je vous le disais, soit des institutionnels, soit des banques commerciales qui travaillent fréquemment avec les Régions, Banque européenne d'investissement, Caisse des dépôts et consignations. Pour les tranches 16-25 ans et 27-75 ans, la SPIIT contractualise avec les banques à taux variable et vient fixer le taux à chaque tirage annuel. Cela permet d'enlever tout risque de taux. Pour la tranche à 42 ans, la SPIIT contractualise à un taux de livret A. Ce taux, il n'est pas fixé, car le livret A n'est pas un taux de marché, chers collègues. Compte tenu de la durée du prêt, il était trop coûteux de souscrire un contrat à taux fixe. Sur un prêt à 42 ans, c'était beaucoup trop coûteux.

Deuxième objet des financements levés par la SPIIT, la mise en place d'un crédit relais TVA, pour un montant maximum de 60 millions d'euros. En fait, c'est une sorte de ligne de trésorerie qui permettra à la SPIIT de payer la TVA sur l'ensemble de ses dépenses, notamment les droits d'entrée avant le remboursement par l'État puisque la SPIIT y est éligible.

Troisième objet, et j'en termine concernant les flux financiers et la dette levée par la SPIIT, la mise en place d'une facilité de compte de réserve du service de la dette CRSD dans la délibération pour un montant maximum de 9 millions d'euros. Là encore, c'est une ligne de trésorerie qui permettra de payer le service de la dette en cas d'insuffisance de trésorerie. Voilà, chers collègues, je crois en avoir terminé avec la présentation de cette délibération. Et peut-être nous pourrons répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je rappelle juste, d'une manière très factuelle, qu'on a un paradoxe. La Région finance 100 % du matériel, mais n'en est pas propriétaire. L'enjeu est bien entendu de mutualiser avec l'Occitanie ces acquisitions, de pouvoir négocier

directement sur le cahier des charges qui importe parce que, sur un certain nombre de lignes, il faut des matériels à faible capacité, sur des lignes il faut des matériels à grosse capacité, il y a le problème des vélos, etc. Et le fait d'avoir un contrôle sur nos finances, d'une part, me semble quelque chose d'important comme il y a pic de fréquentation des TER grâce à l'ensemble de nos politiques et parfois au-delà de 30 %. Ce qui montre que celles et ceux qui disent que le TER n'est pas la priorité, ce n'est pas la bonne approche. Je pense que c'est un point important. Et, deuxièmement, Sandrine l'a dit et répété, la décision d'acquisition, c'est la Région ou la Région Occitanie. Qui souhaite intervenir ? Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération importante, stratégique, puisqu'elle affiche deux objectifs effectivement, financer des dépenses d'acquisition et de décarbonation du matériel roulant, et se doter d'une ingénierie technique pour le matériel roulant ferroviaire, indépendant des opérateurs. Alors, vous le savez, sur l'ouverture à la concurrence des TER, nous partageons une même vision, mais nous avons ici une différence d'approche ou de point de vue. D'abord, la Région va contribuer à créer une société. Il va y avoir évidemment une valeur comptable. Il y a du patrimoine, on parle en centaines de millions d'euros, comme vous l'avez très bien dit, excusez du peu. Et, sur cette délibération, on a deux types de critiques. D'abord sur la forme et ensuite sur le fond. Sur la forme, d'abord, cette délibération a été transmise vendredi à 14h34, soit 2 jours avant la Commission. Vous avez ici fait voter l'urgence. Vous êtes tout à fait habitué, malheureusement, parfois, à ce genre d'envoi. Pour nous, sur un tel dossier, ça nous paraît extrêmement compliqué de travailler dans de bonnes conditions. Et, en tout cas, ça n'est pas annonciateur de la transparence qui a pu toujours être évoquée. Alors je ne dis pas que c'est volontaire, je ne le crois pas. Mais je constate cependant que c'est une difficulté récurrente. Toujours sur la forme, vous l'avez évoqué, Madame la Vice-présidente, il y a effectivement un amendement qui vise à ne pas déléguer à la commission permanente plus de pouvoir sur ce dossier. Alors, là, de ce point de vue là, nous avons eu une conversation quand vous aviez, Président, retiré une délibération qui visait de manière générale à donner plus de pouvoir à la CP. Nous avons eu un groupe de travail d'ailleurs sous la présidence de Madame DERVILLE. Nous sommes en attente d'un retour : allons-nous ou pas discuter de ce sujet-là ? Mais, pour nous, il n'est pas question de grappiller par petits bouts des éléments qui délèguent, certes, à une instance démocratique, bien évidemment, mais qui n'a pas tout à fait l'écho de notre séance plénière. En général, ça dure une heure trente, on passe plusieurs centaines de dossiers et, parfois quelques secondes, dizaines de secondes sur certains dossiers. Je pense que les chiffres que vous avez évoqués et le sujet méritent que notre Assemblée conserve le contrôle juridico-financier

puisque c'est à la fois extrêmement nouveau et sans doute stratégique quand on voit l'importance du dossier. La Commission, elle est faite pour des dossiers qui sont envoyés vers du droit commun, des régimes de droit commun, pas pour des délibérations déterminantes comme celle-ci.

Sur le fond, il s'agit de déléguer la propriété du matériel ferroviaire, enfin, pas tout à fait la propriété. Il s'agit en tout cas d'avoir une société qui va emprunter 624 millions, près de 650 millions, vous avez dit, auprès d'organismes financiers avec des emprunts que la Région va devoir garantir. C'est cette société qui fera ensuite l'allocation directement aux opérateurs. Ce montage pose plusieurs questions. D'abord, le choix d'Occitanie. Alors, il peut s'expliquer, il peut se justifier, mais nous avons quand même des réalités, des données géographiques et ferroviaires assez différentes. Et nous aimerions en savoir plus sur l'objet de ce partenariat exact. Deuxièmement, est-ce qu'il y a une étude d'impact sur l'aspect financier ? Peut-être un avis de la commission des finances pour savoir comment la dette va évoluer dans le temps ? Quel est le devenir de la dette garantie ? Bref, rassurer notre institution, notre hémicycle, notre Assemblée quant aux enjeux financiers qui ne sont pas neutres, je le répète. 650 millions d'euros, c'est extrêmement important. Nous n'avons, de ce point de vue là, pas non plus de budget nécessairement prévisionnel, notamment sur les moyens de fonctionnement. Est-ce que la société va avoir du personnel ? Combien de personnes vont travailler dans cette société ? Tous ces éléments-là ne nous paraissent pas suffisamment transparents et c'est la raison pour laquelle nous voterons l'amendement qui vise à ne pas transférer plus de pouvoir à la commission permanente, en l'état. Nous n'y sommes pas opposés par principe, mais nous voulons une discussion d'ensemble. Ou bien, et si, éventuellement, vous mainteniez cette disposition, alors nous voterions contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour répondre à votre question, il n'y a « pas de lézard », si j'ose m'exprimer ainsi.

M. ROBERT. - Moi, je veux bien le croire.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une urgence. Tout ça est transparent. Vous pensez bien que déléguer à une structure extérieure n'était pas forcément pour le Président de la Région que je suis quelque chose d'évident. Ceci dit, il y a un tel pic d'investissement que nous aurions dû retarder l'acquisition de rames par rapport à l'attente de nos concitoyens sur un certain nombre de lignes. C'est le cas de Rochefort-La Rochelle. C'est le cas de Bayonne-Bordeaux. C'est le cas d'Arcachon-Bordeaux. Ça présentait des difficultés que nous ne pouvions pas assumer sur le plan budgétaire. Deuxièmement, il y a une autre expérience qui existe, dans la Région Grand Est. Trois, par rapport à votre question sur l'Occitanie, nous avons, en

matière de matériel, parce que quand vous achetez un matériel, il faut qu'aussi vous ayez la capacité de les maintenir, il y a une cohérence entre le matériel d'Occitanie et le matériel de Nouvelle-Aquitaine. On a un délai de négociation avec les banques. Je crois que Sandrine l'a évoqué tout à l'heure.

Mme DERVILLE. - Si vous me permettez président, c'est un élément parmi d'autres de vos propos, cher Fabien Robert, mais juste pour vous préciser que la Région ne garantit pas les emprunts de la SPIIT. En fait, c'est justement le mécanisme de fonds propres qui nous permet d'assurer la robustesse de la SPIIT, mais on ne garantit pas les emprunts. Les emprunts ne sont pas garantis par les collectivités. C'est une petite précision par rapport à vos propos.

M. TAUZIN. - Excusez-moi, Madame la Vice-présidente, vous ne pouvez pas dire ça. Parce que, dans les faits, même s'il n'y a pas de garantie d'emprunt, à partir du moment où il y a des coactionnaires, on porte, collégalement, à hauteur de nos parts sociales, le risque financier. C'est quand même, ce montage, une manière de faire une niche de dette qui n'apparaît pas dans nos comptes sur une structure publique annexe.

M. LE PRÉSIDENT. - Ils apparaîtront. Cela apparaîtra dans nos comptes. Avec les décisions de la SPIIT sur le nombre d'acquisitions, le choix des acquisitions, c'est, comment dire, les aspects techniques qui sont réglés, mais nous, c'est-à-dire vous, nous tous, on garde la totalité, je m'en suis assuré, du pouvoir.

M. TAUZIN. - Ce n'est pas ma question. Je sors des chiffres farfelus, mais si vous achetez pour 100 millions de trains et qui sont financés à 90 millions par de la dette, ils n'apparaîtront pas dans nos comptes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ils apparaîtront dans les comptes de la SPIIT qu'on contrôlera.

M. TAUZIN. - Mais c'est quand même une manière, sur les capacités de désendettement de dette par habitant, une manière d'exclure la dette liée au portage du matériel et d'avoir des engagements. Donc c'est grave, c'est risqué quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - À partir du moment où on contrôle, vous serez associé à ce contrôle. Je rappelle qu'il y a un membre de l'opposition de votre groupe qui va y participer. Enfin, au départ, vous me connaissez suffisamment extrêmement précautionneux, attentif, etc. Je me suis assuré, comme Sandrine DERVILLE, que toutes les décisions d'acquisition seront prises par nous. Et, en plus, il y a, dans la représentation de la Région un membre de votre groupe, donc il n'y a pas de lézard là-dessus. Mais, soit nous voulons répondre à l'attente des usagers des TER et, auquel cas, nous n'avons pas les moyens, ni Occitanie, de faire ce pic d'acquisition. Soit nous faisons comme la Région Grand Est, nous mettons fin, d'une certaine manière, à ce truisme, à ce cette chose qui est complètement extravagante, qui est

de dire « on paye 100 % du matos, mais on n'en est pas propriétaire, on ne décide pas de sa maintenance, on ne contrôle pas les coûts de la maintenance et on ne dessine pas nos matériels ». Et on aura à s'engager, ici même, en plénière et en CP pour un certain nombre d'actes techniques qu'a présentés Sandrine DERVILLE tout à l'heure, où tous les groupes sont représentés. Et on pourra discuter longtemps de tout cela. Il n'y a aucun problème. Le vrai problème, c'est une des décisions qu'on a prises en plénière, d'avoir la responsabilité du matériel que l'on achète. C'est aussi simple que ça.

M. TAUZIN. - Mais à crédit.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas, vous, si, dans vos acquisitions de bus ou de cars, vous les contrôlez ou vous ne les contrôlez pas. Là, on reprend quand même un peu de pouvoir sur quelque chose sur lequel on avait donné totalement les clés à une entreprise. Et la Région Grand Est a fait de même. Et elle s'en porte plutôt bien.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, comme le disait tout à l'heure un de nos collègues, c'est vrai que la délibération est arrivée un peu tard, on n'a pas eu le temps de se plonger totalement dedans. Je comprends le caractère d'urgence. Sur l'opportunité du montage, moi, j'adhère à 100 %. Et, quelque part, la question n'est pas trop de savoir l'opportunisme là-dessus et d'avoir la main sur ce volume d'achat. Cela, on l'entend. La question que l'on se pose c'est : « Jusqu'à quel point la transparence qui est la nôtre, sur laquelle, moi, j'ai totalement confiance, mais cela va mieux en le disant, nous fera apparaître dans nos ratios de gestion, ce poids de la dette que l'on transfère de notre budget à un budget tiers. C'est tout. À un moment ou un autre, on se projette dans 4 ans. On sera peut-être amené à vous dire que vous avez mal géré la Région. C'est sûr qu'avec un ratio qui sera amoindri parce qu'une partie de la dette sera transférée, vous aurez bon dos de me dire : « Monsieur FLORIAN, regardez, sur le ratio des endettements, je suis à 7 ans, 8 ans. » Alors que si on intègre ce volet-là peut être qu'on monte à 11 ans, 12 ans. Je ne sais pas. Nous, la seule précaution que l'on veut avoir c'est une question de parole. Et puis, après, c'est qu'on puisse, dans tous nos documents budgétaires, en tout cas dans tous les rapports à l'appui ou d'un budget ou d'un compte administratif, rappeler à chaque fois l'effort en termes de dette portée par cette société, mais qui est quelque part garanti par la Région, par le fait qu'on est actionnaire et par le fait qu'autrement c'est sur nos propres comptes.

Alors, moi, je comprends tout à fait et j'aurais sûrement fait, à titre personnel, la même chose que vous. C'est plutôt vertueux et en plus de s'associer avec une autre Région, mais je veux dire que, dans le débat financier régional, on note que c'est aussi une façon de rabaisser la capacité de désendettement sur la durée. Et, simplement, on vous demandera de le rappeler. Je ne sais pas si on peut l'intégrer dans la maquette financière, la nomenclature et

la maquette budgétaire, car ce n'est pas PPP. C'est à vérifier. Mais, sur les PPP, par exemple, on voit apparaître l'effort d'emprunt. Si c'est possible, tant mieux, c'est une simple question de transparence. Pour avoir toujours en tête l'effort qui est quand même porté par la Région à ce titre-là, même si c'est transféré à quelqu'un d'autre.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Sandrine.

Mme SEGUINAU. - Le problème c'est que, là, il y a eu un dialogue avec des groupes politiques, mais notre groupe, on doit s'exprimer et on ne s'est pas encore exprimé.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous vous exprimerez.

Mme SEGUINAU. - C'est un peu bizarre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle à Christine SEGUINAU, que j'aime bien par ailleurs, qu'elle n'est pas Présidente de la Région.

Mme DERVILLE. - Donc, cher Président, effectivement, en prérequis, et je répondrai plus précisément aux propositions du président de la commission des finances, Nicolas FLORIAN, je vous rappelle que l'ensemble de cette dette, bien sûr, elle sera consolidée à chaque rendez-vous avec notre agence de notation. Elle sera prise en compte. Ça, c'est concernant l'agence de notation. Dans les budgets de la Région et dans les inscriptions budgétaires premièrement, chaque année, les flux financiers de l'année seront bien sûr inscrits dans nos budgets. Et, d'autre part, pour aller, je pense, dans le sens de votre proposition, cher Nicolas, nous vous proposons deux choses. Tout d'abord, nous pouvons afficher cette dette dans les engagements qu'on appelle « hors bilan » en annexe de nos comptes. Et nous pouvons bien sûr l'afficher dans nos présentations comptes administratifs en plénière par exemple. Et je rajouterai également que, bien sûr, je crois, que c'est Fabien ROBERT qui a posé la question du rôle de la commission des finances et, chaque fois que le président de la commission des finances le souhaite, nous pouvons présenter tout le détail que vous souhaitez en commission des finances, cher Nicolas.

M. LE PRÉSIDENT. - Et je rappelle que la SPL est tenue à une transparence de ses comptes. Christine SEGUINAU qui avait demandé gentiment la parole.

M. DAMESTOY. - C'est moi qui vais parler, Monsieur le Président, au nom du groupe. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de ne pas être trop long dans ma prise de parole. Il est déjà tard. Notre groupe a pris connaissance du montage contractuel qui va lier la SPIIT à ses actionnaires, à ses partenaires financiers ainsi qu'aux futurs exploitants du service TER. Celui-ci n'appelle pas de remarque particulière de notre part. Nous avons également pris connaissance du montage financier qui permettra à la

SPIIT de financer les droits d'entrée dont elle devra s'acquitter auprès de la Région afin de bénéficier de la concession de services de gestion des rames TER. Nous notons que la perception de ces droits d'entrée permettra à la Région de procéder à un désendettement de plusieurs centaines de millions d'euros malgré l'apport en capital en faveur de la SPIIT grâce à un effet de levier généré par les nouveaux emprunts. Toutefois, nous tenons à signaler que si cette opération permettra à la Région de réduire sensiblement son niveau d'endettement, elle ne réduira pas pour autant le montant global de ses engagements financiers. En effet, ces derniers changeront simplement de nature en partie puisque les emprunts souscrits par la SPIIT seront cautionnés à 100 % par la Région. Du moins, c'est ce qui nous avait été dit en commission. Ainsi, afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir, il nous faudra être particulièrement exigeants au moment de choisir les futurs exploitants du service TER, notamment concernant leur savoir-faire, leur viabilité économique et la solidité financière de leurs actionnaires.

En ce qui nous concerne, nous continuons à dénoncer cette ouverture à la concurrence qui, de notre point de vue, se révélera inefficace à terme du fait de la perte des bénéfices liés aux mutualisations existantes au sein du monopole actuel. Ça sera le cas par exemple pour le cabinet d'ingénierie qu'il sera nécessaire de constituer dans le cadre de la SPIIT. Et, enfin, concernant notre vote, il sera conditionné au vote sur l'amendement. Et, si celui-ci n'était pas accordé, nous voterions contre, évidemment, cette délibération. Et, dans le cas contraire, nous ferions comme nous avons fait jusqu'à présent concernant la SPIIT, nous nous abstiendrons. Je vous remercie, Président, chers collègues, pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une précision, cela n'a rien à voir avec l'ouverture à la concurrence.

M. DAMESTOY. - S'il n'y avait pas eu l'ouverture à la concurrence, on n'aurait pas fait cette opération.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais bien sûr que si.

M. DAMESTOY. - Le transfert de propriété des rames, vous l'auriez faite ?

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr que si.

M. DAMESTOY. - Vous l'auriez faite avant sinon.

M. LE PRÉSIDENT. - D'abord, en tant qu'ancien Président de l'Association des Régions de France, on avait fomenté, notamment avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une structure permettant de passer commande avec leurs spécifications pour devenir propriétaire, à l'intérieur d'une structure mutualisée, des TER. Aujourd'hui, quand nous passons par la SNCF, nous payons, en gros, 20 % de frais de siège. Voici le problème qui est devant nous :

est-ce que nous avons les moyens, la région Occitanie, la région Nouvelle-Aquitaine, peut-être, demain, je l'espère, la Région Pays-de-la-Loire, d'acquérir autant de trains que ce dont nous avons besoin. La réponse est non. Pas dans les 2 ou 3 années qui viennent. Est-ce que nous avons les moyens, dans notre compétence, de dire quel type de train on ne veut pas ? Et pas simplement d'être sous la proposition d'une entreprise, quelle qu'elle soit, que ce soit Alstom, que ce soit d'autres entreprises. Nous reprenons, et je pense que nul dans cette Assemblée ne peut le critiquer, une forme de pouvoir dans notre autorité limitée des transports. Est-ce qu'il y aura une absence de transparence ? Vous pouvez ne pas avoir confiance en Sandrine DERVILLE, moi-même, le service des finances. Mais ce sera absolument impossible. Encore une fois, la consolidation des dettes et de l'endettement, que ce soit à la Chambre régionale des Comptes, que ce soit les agences de notation, tout le monde consolide. Sauf que, là, ça signifie que nous désignons, par rapport aux besoins de nos concitoyens qui veulent prendre les transports collectifs une priorité. On peut être d'accord sur le fait de donner priorité aux TER, au transport collectif décarboné que représentent les TER. Est-ce que vous partagez cette priorité ? Je pense que vous la partagez. Le débat sur la LGV, tout à l'heure, l'a montré. Par ailleurs, Fabien ROBERT l'a évoqué tout à l'heure, mais pardon de travailler parfois dans l'urgence, mais il y a une négociation avec les banques, il faut qu'on ait les taux les plus faibles. Et il y a un besoin, sur un dossier, de passer en CP. C'est aussi simple que ça. En CP où tout le monde est représenté. Alors, certes, il n'y a pas la presse, mais tout le monde est représenté. Et, dans la structure, il y a une représentation de l'opposition, ou d'une minorité.

Je ne sais pas dire plus. Mais ce dossier n'a rien à voir avec l'ouverture à la concurrence. Rien à voir. Puisque c'est une question qu'on s'était posée au niveau des Régions de France il y a plus de 10 ans, que l'on trouvait anormal de surpayer de 20 %, en frais de siège, l'acquisition du matériel. Donc, quand vous considérez qu'on paye 20 % en frais de sièges, ça signifie que, tous les 5 matériels, vous payez à un autre opérateur, un train supplémentaire qu'on n'aura pas. C'est aussi simple que ça. Donc, il y a une urgence, aujourd'hui, pour réfléchir à cela par rapport aux commandes. Et tout le monde saura, dans la maison, et vous seriez les premiers à nous le réclamer si on tardait, à la fois le type de train qu'on va commander, à la fois le coût de ces trains et les différentes échéances. On ne va pas tout maîtriser au regard de l'appareil industriel qui, aujourd'hui, conçoit et fabrique les trains. Et on l'avait vu à l'occasion du tramway bordelais. On avait du retard sur la fourniture des rames. Donc, il n'y a pas de souci. Je ne sais pas, Sandrine, si j'ai utilisé tous les arguments.

M. BACHÉ. - La délibération, pour moi, était extrêmement claire jusque à ce que j'entende certaines interventions. Mais, moi, je me satisfais que la Région, qui va acheter du matériel,

en soit enfin propriétaire. Parce qu'on a acheté du matériel pendant des années et des années et qu'il était « fourgué » à la SNCF. Et, ça, de mon point de vue, ce n'était pas normal. La deuxième chose que je veux dire c'est sur la transparence. D'abord, il faut redire que l'Occitanie a voté à l'unanimité cette même délibération, c'est-à-dire que tous les groupes politiques l'ont votée. On vote exactement la même délibération. Et, moi, je suis un de ceux qui pensent que cela existe dans nos collectivités. Quand nous avons des régions, c'est quoi ? C'est des budgets annexes à la collectivité. Nous, c'est exactement pareil. C'est exactement pareil. Parce qu'il y a des revenus, etc. Et on le transforme en SPIC dans certaines municipalités gérées par la droite.

M. COSTE. - Mais on les vote en Conseil.

M. BACHÉ. - Mais laissez-moi terminer, Monsieur COSTE. Et nous aurons, parce que la loi va nous y obliger, un rapport annuel qui nous sera présenté en tant que conseiller régional au regard de ce qu'aura fait la SPIIT sur cette année. Et, en plus, c'est une libération que nous avons votée il y a déjà un an. Là, c'est la mise en route, tout simplement, si j'ai bien compris les choses.

M. LE PRÉSIDENT. - Et toutes les décisions seront soumises à une des assemblées de la Région. Et les grandes décisions seront soumises à l'Assemblée plénière. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Mme DERVILLE. - Pour aller dans le sens de vos propos quand vous disiez, sur la transparence, que toutes les délibérations seront soumises à la Région, simplement vous dire, chers collègues, que les équipes de la Région sont actuellement, depuis des semaines, et vont continuer, jusqu'à mi-mai, à travailler d'arrache-pied sur la rédaction de ces différents contrats que j'ai que j'ai détaillés. Donc vraiment un énorme merci à eux, à la fois le pôle transport TIMCV, le pôle finances, la direction des affaires juridiques qui est très mobilisée. Donc l'ensemble de ce processus est vraiment suivi de très près par nos équipes qui peuvent vivre moyennement les propos quand on parle de manque de transparence, de manque de confiance. Donc, je tiens à vous rassurer là-dessus, chers collègues, nos équipes y passent au minimum la moitié de leur temps, si ce n'est plus, pour le pôle transport. Et ça n'est pas fini. Jusqu'à mi-mai. Pardon, Président, de vous avoir interrompu.

M. LE PRÉSIDENT. - Mon directeur général me souffle que si on avait mis en place une régie, d'abord, on n'aurait pas pu le faire avec Occitanie, et donc massifier les acquisitions et tirer vers le bas et que ce serait beaucoup moins transparent qu'une SPL, sur le plan, sur le plan technique. Je vais mettre aux voix cet amendement.

Mme SEGUINAU. - J'aimerais bien présenter mon amendement, si vous le permettez, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je croyais que quelqu'un s'était exprimé pour vous.

Mme SEGUINAU. - Quand on nous présente une délibération, il y a le groupe qui s'exprime sur l'ensemble de la délibération, mais quand il y a un amendement, nous pouvons le présenter.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme SEGUINAU. - Je vous remercie. Donc, moi, j'ai bien écouté les uns et les autres, les réponses qui ont été faites par rapport à cet amendement qui demande effectivement de ne pas donner à la commission permanente les possibilités, les suites de cette mise à disposition du matériel via la SPIIT, et notamment l'augmentation de capital qui passerait en commission permanente. Alors, j'ai bien entendu que vous avez parlé d'urgence de calendrier, qu'il fallait que cela passe avant l'automne, mais j'ai un peu de mal à voir ce que des contrats de concession ont à voir avec des prêts bancaires. Je me pose la question. Vous m'aviez dit en conférence des présidents qu'on aurait des explications supplémentaires. Je ne les ai pas reçues. J'aimerais bien qu'à minima, peut-être vous ne preniez pas tout l'amendement, mais que, au moins, on puisse en sortir des choses parce que, l'urgence, elle, paraît mal définie.

M. LE PRÉSIDENT. - De toute manière, à chaque fois qu'il y aura une augmentation de capital, une augmentation d'intervention, cela passera soit en assemblée plénière, soit en commission permanente.

Mme SEGUINAU. - Si je puis me permettre, Président, là, on va ouvrir une brèche qui n'est pas...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on n'ouvre pas une brèche. Il y a une urgence.

Mme SEGUINAU. - Si, parce qu'il y a eu le retrait de la délibération 21 le 18 octobre et il y avait des attributions qui étaient faites à notre séance plénière qui le sont toujours. Et, là, on fait une petite entorse, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

Mme SEGUINAU. - Si.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix l'amendement du groupe écologiste. Qui souhaite l'adopter ? Qui est contre ?

Mme SEGUINAU. - On peut avoir le décompte, s'il vous plaît, des voix ? J'aimerais bien avoir un décompte des voix, s'il vous plaît, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On va faire vérifier par le service des assemblées ce qui fait qu'on ne sera pas, ni Sandrine ni moi, juge et parti. L'ensemble de la majorité a voté pour. Le groupe LR s'est abstenu.

Mme SEGUINAU. - Mais on est sur des présents, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, je termine. Le groupe RN qui a voté pour l'amendement, le groupe écologiste et le centre. Vous faites l'addition.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix, maintenant, globalement. S'il y a un problème, je retirerai la délibération et on la repassera. L'intervention globale sur la SPIIT. Qui est pour adopter la délibération sur la SPIIT ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et le groupe RN s'abstient. Ce dossier est donc adopté sous réserve de vérification comme me le demande la célèbre Christine SEGUINAU.

N° 21

Vote sur « SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS : GOUVERNANCE, DISPOSITIF CONTRACTUEL ET MODE DE FINANCEMENT POUR LA GESTION DU MATÉRIEL ROULANT AFFECTÉ AU SERVICE TER »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*Non-participation :

DUPRAT Christophe concernant la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
JUSTINIEN Rémi concernant la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LAGRAVE Renaud concernant la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports - conseil d'administration et assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Président)

Mme SEGUINAU. - Non. Si on peut reporter la délibération, il n'y a pas d'urgence, d'alors.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne suis pas pour la décroissance du TER.

Mme SEGUINAU. - Si.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose qu'on suspende la séance jusqu'à demain matin. Je vous propose qu'on se retrouve à 09h30.

Reprise de la séance le 12 mars

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise. Renaud LAGRAVE pour les contrats de mobilité.

22 – ADOPTION DE 5 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités qui avait été votée en décembre 2019 la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place des contrats opérationnels de mobilité qui sont prévus par la loi, au nombre, finalement, de 54, c'est-à-dire l'équivalent des contrats de de territoire. On avait déjà donc délibéré en ce sens, à la fois sur le règlement, il y a quelques années sur plusieurs contrats de mobilité qui sont déjà aujourd'hui effectifs et qui ont finalement des résonances dans nos commissions permanentes pour mettre en place des mobilités, notamment dans les territoires ruraux. Je vous rappelle qu'il s'agit de réunir l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité et les collectivités qui n'ont pas pris la compétence mobilité à l'échelle des territoires de Nouvelle-Aquitaine. De manière à faire en sorte que, sur chaque territoire, nous puissions travailler ensemble sur l'amélioration de l'offre existante et la création de nouvelles offres sur un certain nombre de territoires. Aujourd'hui, on vous propose donc d'adopter les contrats opérationnels de mobilité des collectivités suivantes. Châtaigneraie Limousine, la Haute-Saintonge, le Ouest Creuse, le Périgord noir et la montagne béarnaise, dans lesquelles il y a eu un certain nombre de travaux qui ont déjà eu lieu, grâce notamment à la mobilisation des territoires que je veux ici saluer, aux élus référents de territoire et aux élus référents mobilité qui sont dans tous les départements qui, avec l'ensemble des services, de manière vraiment transversale, ont pu faire en sorte que ces contrats opérationnels puissent voir le jour. Je veux vous indiquer qu'on doit aller jusqu'à 54. Avec ceux qui seront potentiellement adoptés dans un instant, nous serons donc rendus à 13 contrats opérationnels mobilité en Nouvelle-Aquitaine. Sachant que, au total, en France, il y en a 13 en Nouvelle-Aquitaine et il y en a 4 en Pays-de-Loire. Et c'est tout. Pour celles et ceux qui pensent qu'on est peut-être en retard, là, pour le coup, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour vous dire que, sur ce point-là, on est plutôt, d'ailleurs, en avance par rapport à d'autres territoires. Voilà, Président, en quelques mots, ce que je voulais indiquer sur cette adoption des contrats opérationnels de mobilité.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud. Y a-t-il des observations ? Oui, Madame.

Mme JOINT. - Oui, merci, Monsieur le Président. Ce sera plutôt une explication de vote assez rapide. J'étais déjà intervenue au mois de mars, l'année dernière, sur les premiers contrats opérationnels de mobilité puisque, étant une élue d'une des communautés de

communes concernées, j'étais intervenue. Au mois de décembre dernier, mon collègue Sébastien DELBOSQ, également, est intervenu puisqu'il était également concerné par un des contrats sur son territoire. Bien sûr que nous soutiendrons ces contrats opérationnels de mobilité, ils sont essentiels pour désenclaver nos territoires. Par contre, comme nous l'avons fait remarquer avec mon collègue lors de nos deux dernières interventions, le financement Région reste, nous semble-t-il, un peu faible, 50 % maximum avec une limite de 4 euros par habitant. Au regard de ce qu'il est nécessaire pour désenclaver certains territoires, cela nous semble assez peu. Et d'autant plus que si on doit miser sur nos collectivités qui ont de plus en plus de mal à boucler leur budget, cela ne présage pas d'un bon avenir là-dessus. Donc bien sûr que nous voterons pour avec la réserve concernant les finances. Je vous remercie.

M. PLEZ. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, merci, Renaud pour cette présentation qui fait avancer un sujet qui est très attendu sur l'ensemble des 54 territoires de contractualisation de nos politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes à 13. On peut se réjouir d'être première Région de France en nombre de contrats opérationnels de mobilité à être bientôt votés ici. Il nous en reste 41 avec, je crois, bien sûr, une approche transversale, mais 4 mains, c'est-à-dire deux chargés de mission qui s'occupent de les mettre en rang d'oignons. Tout le monde prend un ticket et tout le monde attend. Alors effectivement, nous sommes première Région de France sur ce sujet-là, sur une compétence qui est la nôtre. On peut s'en réjouir, on parle souvent de décentralisation et il est important que nous puissions assumer pleinement nos compétences. Mon intervention est pour expliquer que, bien sûr, nous allons voter cette délibération, et vous demander, Monsieur le Président, si on ne peut pas ajouter quelques moyens humains pour accélérer ce sujet qui est très attendu sur l'ensemble de territoires. Merci.

M. MELLIER. - Ce sera très court, Monsieur le Président. D'abord, comme vient de le dire Jean-Philippe PLEZ, nous souhaitons nous féliciter du travail qui est fait sur ces contrats et d'avoir une vraie dynamique collective sur cela. Je crois qu'il faut apprécier, dans la manière dont on fait les choses et dont on les travaille, la co-construction avec l'ensemble des élus des territoires. On n'arrive pas avec des solutions toutes faites ou imposées de la Région, mais on se met bien en situation de travail collectif à partir des réalités des territoires et je pense que c'est très important pour répondre aux besoins des populations et au vu des enjeux de mobilité tels qu'ils se posent sur l'ensemble des territoires.

La remarque sur les moyens. D'abord, il faut apporter une petite nuance, c'est-à-dire que selon la réalité du territoire et si on est sur des territoires qui sont en difficulté, on finance plus que les 50 %. Et on est bien d'accord, et je pense que cela fera l'unanimité quasiment dans cette salle, qu'il y a besoin de plus de moyens pour répondre aux besoins de mobilité de nos populations. Sauf qu'on fait avec ce qu'on nous donne. Et. Autant dire qu'aujourd'hui,

on peut être très inquiet quand le gouvernement décide de raboter 10 milliards d'euros sur le budget total de l'État. On peut être très inquiet sur, bien sûr, de la hauteur de nos contrats de mobilité, mais aussi sur les investissements qu'on a besoin de faire sur l'ensemble de nos infrastructures de transport. Donc je crois que, comme j'ai pu le dire à plusieurs reprises dans cette Assemblée, il y a besoin d'interpeller sur les besoins de financement pour qu'on soit au mieux à même de répondre aux besoins des populations, parce que, après, construire avec les élus et les populations, on sait faire.

M. LAGRAVE. - Juste pour indiquer que, sur la question du financement, ce n'est pas nouveau. On l'a évoquée dans cette enceinte et on avait déjà répondu aux nombreuses sollicitations de tous bords. La loi sur la mobilité de 2019, tout le monde reconnaît qu'il y a des avancées, mais reconnaît aussi qu'il n'y a jamais eu de financement adossé à cette loi sur la mobilité et que, mettre en place des contrats opérationnels de mobilité sans moyens de la part État, c'est-à-dire vu de l'Assemblée et du Sénat, ça pose un tout petit souci qui est que, les Régions, cela ne vous a pas échappé, n'ont pas de versement mobilité, n'ont aucune ressource pour faire face, justement, à ces demandes croissantes en territoire rural et que nous sommes la seule Région, encore une fois, à avoir mis 4 euros par habitant sur la table. Il n'y a pas d'autres Régions qui l'ont fait. Je ne dis pas ça pour m'échapper sur le débat, parce que, le débat sur le financement des mobilités, Frédéric vient de l'évoquer et on pourra certainement y revenir si besoin. Mais, aujourd'hui, on fait déjà cet effort-là, à budget constant, sans aucune ressource, par rapport à cette question. J'ai bien noté, Jean-Philippe, ta demande, que je relayerai, bien entendu. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté. Sur l'avenant aux conventions de transfert et d'affrètement des transports scolaires avec Tulle, le bassin de Brive... Oui, Pascale ?

Mme REQUENNA. - Oui, merci, Monsieur le Président. Excusez-moi, je souhaitais intervenir en début de séance plénière, mais les débats ayant débuté rapidement, je n'ai pu le faire. Monsieur le Président, hier, nous vous avons sollicité pour une mission d'information et d'évaluation. Nous sommes 37 conseillers régionaux à l'avoir demandé. Nous l'avons fait parce que nous voulons travailler sur les sujets agricoles et nous l'avons fait parce qu'il y a urgence à travailler sur les sujets agricoles de Nouvelle-Aquitaine. Cette mission d'information peut être, doit être mise en délibéré ou présentée, en tout cas, aux conseillers régionaux à l'Assemblée plénière la plus proche. Or, l'assemblée plénière la plus proche vue d'hier est la journée de travail d'aujourd'hui. Nous entendons dans les couloirs qu'il y a une marche arrière qui est faite, probablement de l'administration, qui vous conseille de ne pas la mettre à l'ordre du jour. Donc nous souhaitons impérativement que, aujourd'hui, vous nous proposiez cette création de mission d'information afin que nous puissions travailler dans les

plus brefs délais pour qu'ensuite soient débattus, dès septembre, les nouveaux règlements d'intervention et schémas qui régissent la politique agricole de Nouvelle-Aquitaine. Il faut qu'il y ait une mission rapidement pour une session rapidement. Il y a un caractère d'urgence, Monsieur le Président. Le phénomène d'hier n'est pas un épiphénomène. Alors, franchement, moi, je suis quand même très affectée de voir qu'il faut encore que nous quémandions quelque chose. Lorsqu'il y a menace, il y a réaction. Lorsqu'il y a volonté démocratique, il y a obstruction.

Applaudissements.

Menaces, on répond, démocratie, on méprise. Monsieur le Président, s'il vous plaît, proposez-nous.

M. LE PRÉSIDENT. - On reprendra ce débat. On reste dans l'ordre du jour. On en débattrà à la fin. Je répondrai à la fin. Nous sommes aux avenants de convention de transfert d'affrètement des transports scolaires.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je demande une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est accordée. 5 minutes.

La séance est suspendue.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais tirer une leçon de ce qui se passe depuis deux jours. On voit bien que quand une Assemblée ne peut pas travailler dans la sérénité, il y a des phénomènes qui se passent gênants pour moi et qui entraînent des positions qui sont, sur le plan purement démocratique, pas terribles. J'ai parfaitement conscience que, sur le plan de l'agriculture, il y a une urgence. Une urgence qui est parfois, d'ailleurs, plus d'explication, de communication, d'information venant de l'agriculture. Et je ne veux pas que, dans les débats, il y ait le moindre doute sur le fait que la façon avec laquelle nous travaillons sur l'agriculture, c'est dans le cadre d'une co-construction avec le monde agricole et que la compétence de la Région ce n'est pas celle de l'État et ce n'est pas celle de l'Europe. Ne l'oublions pas. Maintenant, il y a un souhait de mettre en place une commission d'évaluation, que je retiens, et dont je vous demande, à titre exceptionnel, en cours de cette matinée, d'accepter le principe. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette commission d'évaluation ? Cette commission d'évaluation est donc adoptée. Je vous propose aussi de déléguer à la commission permanente la composition de cette commission, d'autre part. Et, enfin, pour que cette commission ait le temps d'élaborer son programme, puisque j'ai proposé, notamment, et cela

a été accepté, qu'on puisse travailler, aussi, avec les politiques des Départements, qu'on soumette à la prochaine Assemblée plénière le programme de travail, le contour précis de cette commission d'évaluation. Qui souhaite intervenir ? Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques remarques sur cette scène absolument lunaire que vous venez de nous faire vivre. Lunaire, déjà, sur le fond, puisque, suite à la crise agricole et je rappelle que le Rassemblement National n'a aucune responsabilité dans la crise agricole qui est en train d'être subie actuellement...

M. LE PRÉSIDENT. - Ne refaisons pas le débat...

M. DIAZ. - Aujourd'hui, vous vous êtes excité. Madame HAMMERER, je sais que vous n'avez jamais digéré votre défaite, mais ici, nous sommes au Conseil régional. Il y a eu une scène de crispation parce que vous voulez tous, maintenant, de manière très en retard, vous tirer la couverture pour dire : « Non, mais, nous, on défend l'agriculture. » Les Républicains, aujourd'hui, oui, ils sont en partie responsables de ce qui se passe parce qu'ils ont soutenu Madame VON DER LEYEN, ses traités de libre-échange, l'écologie punitive, la décroissance agricole. Les macronistes, je pense que plus aucun agriculteur ne leur fait confiance.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne refaisons pas ce débat.

Mme DIAZ. - Il suffit de voir l'accueil qui a été réservé au Président de la République au salon de l'agriculture. Les écolos, on n'en parle même pas. Quant aux socialistes, Monsieur le Président, hier, les agriculteurs viennent vous voir, ils vous parlent d'urgence, de désarroi, vous leur répondez par l'insulte, et les traitez de factieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous ai donné la parole pour une explication de vote.

Mme DIAZ. - Justement, c'est ce que je fais.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Vous êtes en train de faire le tour de la planète.

M. DIAZ. - Vous leur répondez par l'insulte en les traitant de factieux et vous avez voulu répondre par la procrastination. Donc je vais vous dire que, nous, nous sommes absolument désolés de la scène de violence à laquelle nous avons assisté.

M. LE PRÉSIDENT. - Hier ?

Mme DIAZ. - Non. Aujourd'hui. Vous vous rendez compte qu'il a quand même fallu que ce soit les agents de la Région qui s'interposent entre des élus.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qu'on connaît régulièrement à l'Assemblée nationale.

M. DIAZ. - En fait, le Conseil régional, vous êtes en train de le « Nupéïser ». Et, moi, je trouve ça assez drôle que vous passiez votre temps à nous insulter, nous, d'extrême droite, alors que, précisément, les seuls non violents, dans cet hémicycle, ce sont les élus du

Rassemblement National. Quoi qu'il en soit, parce que, nous, nous sommes des élus responsables, en soutien aux agriculteurs, nous voterons bien évidemment en faveur de cette mission d'information et nous prendrons toute notre part dans le travail sérieux qui sera mené, j'espère.

M. FLORIAN. - Je ne reviendrai pas sur l'incident, mais, enfin, quand même, a priori, on a un de nos collègues qui s'est permis, entre guillemets, d'insulter des membres de mon groupe, Pascal COSTE, en l'occurrence, et je lui demanderai a minima de présenter des excuses. Monsieur LAGRAVE, on n'a pas à s'attaquer personnellement aux gens. Cela ne sert à rien.

M. LE PRÉSIDENT. - N'en rajoutez pas, Nicolas.

M. FLORIAN. - Cela ne sert à rien de mettre de l'huile sur le feu. Sur la mission, merci d'accéder à une demande que nous avons faite. Peut-être à brève urgence. Mais enfin, quand on accepte d'étudier en délibération quelque chose qui nous a été présenté vendredi, gageons que ça soit un parallélisme des formes et que, en référence à ce qui s'est passé hier, on puisse accéder à une demande qui est de droit. Donc on prend acte et on vous remercie de passer au vote la proposition de la création de cette commission. Sur le calendrier, on n'a pas tout à fait une convergence là-dessus. J'entends et on prend acte, aussi, que cela puisse être soumis à la commission permanente, sur les pourtours, la composition, la finalité de tout ça. Mais je vous redemande, et ce sera sûrement l'objet de débats en commission permanente, une accélération de la mise en œuvre. On ne peut pas attendre l'été ou après l'été pour répondre à ce qui nous est soumis depuis maintenant de nombreux mois.

M. LE PRÉSIDENT. - Aucun souci. On n'a rien à cacher.

M. FLORIAN. - Deuxième point que je souhaiterais rajouter à la séance, c'est qu'on ait une date sur cette future séance extraordinaire autour des questions de l'agriculture.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, je vous réponds tout de suite, le problème va être la durée de travail de cette commission, mission d'évaluation. On peut soit se dire qu'on fait une séance exceptionnelle autour de l'agriculture avant que la mission... Tout va dépendre de la quantité de travail, ça ne se fait pas en 15 jours.

Mme HAMMERER. - La mission va nourrir la séance plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. FLORIAN. - Ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est que, lors de la prochaine commission permanente, cela soit à l'ordre du jour et que ça soit j'allais dire ouvert à un vrai débat entre les membres de la commission permanente qui enrichissent la feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne pose pas de problème.

Mme REQUENNA. - D'abord, moi, je tiens à présenter mes excuses parce que j'ai un ego qui me permet de me remettre en question. Et, donc, j'adresse mes sincères excuses à l'administration que j'ai mise en cause, puisque j'avais des informations qui me disaient que c'était eux qui vous incitaient, certains membres qui vous incitaient à ne pas proposer aujourd'hui la création de cette commission d'évaluation. C'était une erreur, nos collègues m'ayant dit que c'était eux. Donc je leur adresse mes plus sincères excuses. Premier point. Deuxième point, je regardais l'article 58, missions d'information et d'évaluation. Si la CP détermine la composition des membres de cette mission d'information et d'évaluation, il faut également, et vous avez demandé à ce que la CP prenne le relais sur la séance plénière, que la durée, que le cadre en soit fixé en CP. Sinon, entre nous soit dit, cela ne sert strictement à rien parce et cela veut dire qu'on reporte tout au mois de juin et que, donc, on laisse passer 3 ou 4 mois de manière inutile.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, attends, on ne va pas faire de débat, là.

Mme REQUENNA. - Je salue le fait que vous acceptiez, mais autant que ce soit efficace et qu'on regarde bien ce qui peut être efficace ou pas, c'est tout ce que je vous demande.

M. LE PRÉSIDENT. - Agissons en fonction du règlement et pas avec des coups de force successifs. Je suis d'accord, mais arrêtez.

Mme REQUENNA. - Si vous êtes d'accord avec l'efficacité, donc, on fait ce qui aurait pu être fait à la séance plénière de juin, et on le fait à la prochaine commission permanente. Est-ce que c'est bien ça ?

M. LE PRÉSIDENT. - Si on peut travailler sur le contour, moi, je n'ai aucun problème.

Mme REQUENNA. - OK. Je vous en remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Oui, Monsieur ROUSSET.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur TRIFILETTI, excusez-moi.

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur ROUSSET.

M. LE PRÉSIDENT. - Stéphane.

M. TRIFILETTI. - L'idée peut paraître a priori positive, mais il faut définir la méthode et j'ai cru comprendre, Président, dans vos propos, que vous allez sans doute nous broser, c'est sans doute ce qui nous manque à cette heure, quelques contours qui nous permettraient effectivement d'avoir une vision concernant la mise en œuvre du dispositif. Qu'est-ce qu'on met derrière ? Qu'est-ce qu'on met derrière en termes de contenu, en contenu d'évaluation,

pour qui, pourquoi et pour quoi faire ? Et, avec, évidemment, quel échéancier ? Et, là, je comprends que nous sommes dans une phase initiale de réflexion, mais, pour le moment, on n'a absolument rien. Donc, il y a un point de vigilance que notre groupe soulève. Et, ce point de vigilance, il est important, c'est : à quelle échéance ? Et puis, selon quelle méthode ? Parce que, s'il s'agit effectivement d'arriver à une évaluation où, dès le départ, certains mettent les pieds, entre guillemets, dans le plat, et puis veulent réviser finalement un règlement d'intervention hydraulique ou tout simplement casser les normes, effectivement, on ne s'inscrit pas forcément dans cette démarche. Si, véritablement, il s'agit d'une évaluation avec une prospective et où on remet effectivement les choses à plat dans le cadre de l'intérêt général, effectivement, nous nous y inscrivons.

Donc la posture politique, derrière, de certains peut paraître habile, mais nous ne souhaitons pas qu'effectivement il y ait un lobby agricole d'une agriculture intensive, on le sait, qui est vouée à l'échec, à moyen terme, qui puisse être le cheval de Troie finalement de cette commission. C'est le deuxième point de vigilance sur lequel nous tenions à nous exprimer. Plus globalement, Président, les écologistes, nous avons fait une proposition, lors de Néo Terra 2 et même, déjà, Néo Terra 1. À l'époque, nous avons listé et proposé un tableau de bord, un tableau de bord, des indicateurs Néo Terra avec, effectivement, la possibilité, déjà, d'arriver à cette évaluation. Donc, vous n'avez pas souhaité, l'Assemblée, voter ça à l'époque et, nous, les écologistes, on est un petit peu désolé que vous ne l'ayez pas fait parce que les outils que vous voulez déployer maintenant, en temps de crise, avec effectivement une Assemblée dans la diatribe plutôt que dans le dialogue, eh bien nous vous le proposons finalement depuis très longtemps. Et c'est dommage que vous n'ayez pas pu intégrer ces éléments-là parce qu'on n'en serait pas à ce degré de tension qui est inutile. Et, quand je vois certains sur les bancs, notamment à l'extrême droite, extrêmement virulents alors qu'ils feraient mieux d'être dans les travaux d'intérêt général à Bordeaux, notamment, en termes de nettoyage, je me dis qu'on peut sans doute apaiser cette Assemblée et être en capacité effectivement de proposer, via une évaluation, ce que nous proposons finalement depuis de de très longs mois et qui, malheureusement, n'a pas été entendu dans cette Assemblée.

M. COSTE. - Proposer une version dégradée du sujet, pourquoi pas, en le remettant à la CP. Mais le projet était sur la table et très facile à amender, si besoin en était, à la fois sur la composition, le nombre. Donc, on propose 25 pour permettre justement de faire en sorte que l'ensemble des groupes puissent être représentés parce que c'est ça, aussi, même si ça demande, du coup, à la majorité un peu de présence, aussi. Mais c'est la règle de base de ce type d'exercice, proportionnellement à la représentation de chacun, comme cela doit être fait et comme le règlement intérieur le propose, avec un périmètre autour des politiques agricoles et hydrauliques, et avec une durée maximum de 6 mois. De toute façon, c'est là

aussi une règle du règlement intérieur. Et pourquoi c'est important de commencer là ? Parce que l'a CP qui est mi-mars, plus 6 mois cela amène à mi-septembre et permet d'avoir une évaluation, et je reprends ce que vient de dire, Stéphane, à l'instant, une évaluation qui soit incontestable.

Vous avez, à titre d'exemple, dit, Monsieur le Président, en début de séance, hier, qu'il y a 240 millions d'euros sur le budget agricole. Le factuel, c'est 70. Donc, en commission, sur l'installation, on a eu 4 chiffres différents avec une référence à 2014 qui était une référence de la Nouvelle-Aquitaine. Donc je dis qu'on a, les uns et les autres, une base de réflexion ou un diagnostic qui peut nous amener à avoir des propositions qui soient erronées parce qu'on n'est pas forcément tous sur la même ligne de départ. Et, donc, l'objet, justement, de cette mission d'évaluation sur ces sujets-là, c'est au moins de mettre l'ensemble des groupes et tout le monde à niveau sur le sujet, de pouvoir avoir, aussi, une information objective de l'ensemble des groupes, de la consultation qui peut être permise, parce que c'est ça aussi qui a été rajouté dans le projet de délibération qu'on vous a proposé, de pouvoir expertiser et de pouvoir auditionner aussi les organisations professionnelles de manière formelle. Et que tout le monde entende la même chose. Parce qu'il y a une différence entre les discours que peuvent tenir les uns et les autres régulièrement, en aparté ou en réunion bilatérale ou devant une commission d'évaluation qui représente l'ensemble des sensibilités de notre Assemblée et donc qui permet, justement, ensuite, à chacun, et ce n'est peut-être pas la mission, de proposer ces solutions, demain. Et, ça, c'est l'objet de l'Assemblée et des évolutions. Mais on ne préjuge pas ni de l'agriculture intensive, ni de l'agriculture extensive, ni de ci, ni de là, avant de commencer. Parce que, sinon, ce n'est pas possible. En tout cas, c'est l'état d'esprit que les 3 groupes ou les 4 groupes ont proposé, c'est-à-dire d'avoir une base ou un diagnostic qui ne soit pas remis en cause ici lors des interventions des uns et des autres pour pouvoir proposer des adaptations qui collent à la réalité de la crise qui est devant nous. Donc c'est bien cela et pas autre chose et pas d'autres ambitions particulières.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que je mets, en fonction de ce que j'ai proposé tout à l'heure, aux voix, la création, qui rentrera dans une délibération, de cette mission d'évaluation ? Et nous y travaillerons d'ici la prochaine commission permanente pour que la commission permanente qui arrive dans quelques semaines soit la plus efficace possible. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président. Juste deux secondes. Là, c'est un petit peu compliqué parce que je ne comprends pas. On vote comme si on avait une nouvelle délibération dans l'ordre du jour ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est comme s'il y avait une nouvelle délibération.

Mme SEGUINAU. - Est-ce qu'on pourrait avoir a minima un petit écrit ? Et, après, moi, j'ai une question sur la composition.

M. LE PRÉSIDENT. - On vient d'y répondre. C'est la prochaine commission permanente qui actera la composition et le contour de cette mission.

Mme SEGUINAU. - Pour pouvoir voter en toute transparence, quel est le nombre de personnes dans la Commission, s'il vous plaît ? Et le texte minimal.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avais prévenu. Quand on commence à mettre le désordre, c'est la boîte de Pandore qui s'ouvre. Avec des demandes reconventionnelles et des choses comme ça. Chacun assume ses responsabilités. Donc je vous demande de voter le principe dans une délibération qui va vous être distribuée, avec composition et contours, à la prochaine commission permanente. Y a-t-il des oppositions à ma proposition ?

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, simplement on ne peut pas voter tant qu'on n'a pas le texte, il faut être sérieux, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors on la dépose dans Délibélu, donc on reprend le cours de notre Assemblée.

M. TRIFILETTI. - On vous propose peut-être de le voter en fin de séance lorsque sera rédigé.

M. LE PRÉSIDENT. - On attend que vous en soyez destinataire et on continue.

N° 22

Vote sur « ADOPTION DE 5 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ »

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**23 – AVENANT AUX CONVENTIONS DE TRANSFERT ET D'AFFRÈTEMENT DES
TRANSPORTS SCOLAIRES AUX AGGLOMÉRATIONS DE TULLE ET DU BASSIN DE
BRIVE ET DÉLÉGATION D'UN SERVICE À L'AGGLOMÉRATION DE TULLE**

M. LE PRÉSIDENT. - Et on continue donc sur les avenants. Pardon de revenir au travail quotidien. Sur Tulle, bassin de Brive et délégations d'un service à l'agglomération de Tulle, y a-t-il un souci, une demande d'information, une opposition ou une abstention ? Oui, allez-y.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, en tant qu'habitant et parent concerné par le transport scolaire des enfants dans l'agglomération de Brive et Tulle, je suis satisfait de voir que nous nous organisons localement pour cette compétence essentielle. Cependant, je tiens à soulever un point de vigilance concernant les coûts supplémentaires que cela pourrait entraîner pour les parents dont les enfants sont scolarisés au lycée agricole de Naves, au lycée René Cassin de Tulle et au CFA de Tulle. Surtout en cette période où le pouvoir d'achat est difficile, particulièrement en milieu rural, il est important de prendre en considération les difficultés financières auxquelles les familles sont confrontées. Je vous remercie. On votera favorablement pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N° 23

Vote sur « AVENANT AUX CONVENTIONS DE TRANSFERT ET D'AFFRÈTEMENT
DES TRANSPORTS SCOLAIRES AUX AGGLOMÉRATIONS DE TULLE ET DU
BASSIN DE BRIVE ET DÉLÉGATION D'UN SERVICE À L'AGGLOMÉRATION DE
TULLE »

• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**24 – COMMUNICATION SUR LES MESURES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AU
TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Mme DERVILLE. - C'est le même type de communication que l'année dernière à la même époque, président, il s'agit de 3 virements que l'on fait habituellement, que vous validez en fin d'exercice pour optimiser l'utilisation des crédits régionaux. Vous en avez le détail dans la délibération. Un complément d'information a été demandé en commission des finances qui a été adressé, il me semble, ce weekend, par les services. Ce sont des virements classiques. Je rappelle que le Président est autorisé à le faire dans la limite de 7,5 % des crédits de la section et qu'on est bien en deçà des 7,5 %. Mais si vous avez des questions, je peux tenter d'y répondre, bien sûr.

Mme REQUENNA. - Pourquoi on doit délibérer, du coup, Sandrine ?

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une communication. On doit rendre compte à l'Assemblée de ces mouvements. Il en est donné acte. Ensuite, on a une communication sur les délégations au Président pour ester en justice.

N° 24
**« COMMUNICATION SUR LES MESURES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AU
TITRE DE L'EXERCICE 2023 »**

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**25 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE**

Mme DERVILLE. - Là encore très classique. Vous rendez compte à l'Assemblée, Président, de la façon dont vous avez exercé ce pouvoir que nous vous avons délégué ?

M. LE PRÉSIDENT. - Acte est donné ? Oui, Edwige DIAZ.

M. Edwige DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Alors c'est vrai que c'est une délibération sur laquelle on prend juste acte, qui passe rapidement, mais je voudrais quand même attirer l'attention de nos collègues sur son importance non pas parce qu'elle concerne directement ma collègue Julie RECHAGNEUX et moi-même, mais parce qu'elle peut en dire long sur la considération que vous pouvez parfois avoir à l'égard des élus de votre hémicycle. Alors je vais rappeler les faits. Le 3 avril 2023, le Conseil régional décide d'accorder une subvention à une association qui gère une salle de spectacle à Agen. Et cette salle de spectacle s'apprête à accueillir le très controversé rappeur Médine. Le Rappeur Médine, pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est un chanteur très politisé, tellement politisé qu'il intervient en *guest star* aux universités d'été de la France insoumise et des écolos. C'est un rappeur qui parle comme eux puisqu'il parle de violences policières. Et, dans ses concerts, on y brandit en toute tranquillité des drapeaux du groupuscule d'extrême gauche La jeune garde. C'est aussi un rappeur très médiatisé, très suivi sur les réseaux sociaux et qui adopte régulièrement un comportement contestable. C'est celui qui a fait parler de lui, il y a quelques mois, lorsqu'il a jeté des fléchettes sur les portraits de mon collègue Frédéric CABROLIER, député RN du Tarn, mais aussi sur le maire LR de Lavar Bernard CARAYON. D'ailleurs ces agissements avaient fait l'objet d'une vive condamnation de la part du préfet du Tarn.

Donc, ce Médine organise un concert le 8 avril et, au moment de son entrée sur scène, il brandit une piñata et une piñata, vous savez tous ce qu'on y fait, on tape sur elle pour la déchiqueter. Et, cette piñata, elle était à l'effigie de ma collègue Julie RECHAGNEUX et de moi-même. Et, d'après *Sud-ouest*, il a jeté cette piñata en pâture à son public qui s'en est occupé. Donc pas besoin de vous faire un dessin, vous savez très bien ce qu'il a fait. Donc c'est clairement une incitation à la haine et à la violence. Et, pire que tout, Médine a assuré la promotion de ses agissements sur ses réseaux sociaux, qui sont très largement suivis. Et, ainsi, il nous a désignés, Julie RECHAGNEUX et moi-même, comme des cibles à son fan-club. Donc, bien sûr, nous avons déposé plainte. Suite à ces effets, nous avons demandé au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de nous accorder la protection fonctionnelle. Malheureusement, Monsieur le Président, le 10 mai dernier, vous nous l'avez refusée. Mais, au regard de la gravité des faits, nous vous avons demandé de reconsidérer votre position.

Ce à quoi vous nous avez répondu par un nouveau refus le 22 juin. Par conséquent, nous avons été obligés de saisir le tribunal administratif pour obtenir quelque chose qui aurait dû être une évidence parce que bien sûr que cette incitation à la haine, à la violence, largement relayée sur les réseaux sociaux, qui a entraîné du cyberharcèlement, aurait dû évidemment déclencher la protection fonctionnelle à notre bénéfice.

Donc, c'est vrai que je voulais m'étonner de ce deux poids, deux mesures, que vous pratiquez parce que, hier, vous vous êtes montré sévère à l'égard des représentants syndicaux de la Coordination rurale, quand ils ont pointé du doigt notre collègue DARTIGOLLES. Et, en fait, aujourd'hui, vous montrez que, finalement, vous n'êtes pas aux côtés de vos conseillères régionales qui sont donc des élus, des femmes qui siègent ici, donc de manière démocratique, et que, au contraire, vous intétez une action en justice non pas pour nous défendre, mais contre nous. Donc je voulais porter à la connaissance de tout le monde ces agissements. Et c'est vrai que quand on vous entend parler de droits des femmes, de respect des élus, de démocratie et, parfois, même, d'humanité, on peut quand même s'étonner du double discours que vous tenez.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle le service juridique me le redit, que la protection fonctionnelle des élus ne concerne, c'est la loi, que les membres de l'exécutif.

Mme DIAZ. - Comment on vous l'a mis dans le courrier, Monsieur le Président, il y a une décision du Conseil d'État de 2011 qui aurait pu, par élargissement, nous faire bénéficier de cette protection. Donc c'est vrai que vous faites un choix politique de ne pas nous défendre.

M. LE PRÉSIDENT. - On attend le résultat du tribunal administratif. Jean DIONIS veut parler du chanteur ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si j'ai bien compris, ce concert se passait à Agen et il était question du Florida. J'ai été saisi en tant que Maire par les collègues du Rassemblement National pour interdire le spectacle. Ce n'était pas lui ?

Mme DIAZ. - Pardon, excusez-moi, Jean, je vous coupe. Nous, on n'a jamais voulu, en fait, interdire le spectacle. Vous confondez avec d'autres personnes. On n'a jamais voulu interdire quelconque spectacle.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais enfin...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cela va être très rapide.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela part dans tous les sens, et vous dites que c'est de la démocratie...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cela va être très rapide.

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, on devient une assemblée de critique littéraire, de critique de spectacle...

Mme REQUENNA. - Où est le patron ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Juste pour dire que, les élus locaux, on a une question à se poser. Est-ce que l'ordre public est menacé ? Il ne l'était pas sur ce spectacle qui, d'ailleurs, s'est très bien passé. Quant à la piñata, je trouve qu'elle est tout à fait déplorable, c'est vrai. Les collègues du Rassemblement National et ceux de LFI non plus n'ont pas eu les mêmes états d'âme par rapport à ce qui a été fait pour le Président MACRON.

Mme DIAZ. - On a toujours condamné toutes les violences, pardon. Ce n'est pas le cas dans cet hémicycle. À chaque fois qu'on nous a été agressé, on n'a jamais reçu aucun mot de soutien. Votre condamnation on l'a eu parce qu'on vous a écrit et qu'on vous a demandé de condamner les faits.

M. LE PRÉSIDENT. - On arrête. Non, ça suffit, maintenant. Madame DIAZ, je vous propose d'aller vous expliquer sur la culture.

Mme DIAZ. - En l'occurrence, vous, Monsieur le Président, il faut que vous expliquiez à tout le monde pourquoi vous refusez de défendre des femmes élues conseillères régionales dans votre hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous êtes exprimée. J'en ai profité pour faire mon courrier pendant que vous vous êtes exprimée pendant 4 minutes.

M. COLOMBIER. - C'est honteux ce que tu viens de dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est toujours honteux... Je vous propose de passer à la gestion des membres du CESER.

M. COLOMBIER. - Une protection fonctionnelle à géométrie variable.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des remarques ? J'ai appliqué la loi. Sandrine.

M. COLOMBIER. - Ne te cache pas derrière ton petit doigt, un peu de courage, Alain, assume.

N° 25

Vote sur « COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS D'ASSURANCE »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

26 – GESTION DES MEMBRES DU CESER : INDEMNITÉS DE PRÉSENCE

Mme DERVILLE. - Ce régime a été renouvelé au 1^{er} janvier 2024. Il convient donc à nouveau de délibérer pour acter sur les indemnités de présence allouées aux membres du CESER. On reconduit ce qui se faisait avant.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur.

M. DUFAY. - Une petite intervention. Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de voter les indemnités de présence du CESER. En commission finances vous nous avez informés que les membres du CESER étaient de plus en plus présents lors de nos réunions. Nous espérons que vous ne confondez pas la présence avec les coûts pour la collectivité qui étaient de 4,7 millions d'euros en 2022 et de 4,9 en 2023. Après une rapide enquête au sein des 10 commissions, nous vous confirmons que le CESER ne brille pas par son assiduité ni physique ni dématérialisée. Compte tenu des sommes importantes en jeu, qui nous sembleraient bien plus efficaces pour nos agriculteurs, auriez-vous l'amabilité de nous fournir en justification de votre sentiment de présence au moins pour le GIA un que je connais les courbes de leur participation physique et en visio depuis juillet 2021. À la louche, en 2023 nous dirions 60 % en visio 0 % en présence donc 40 % d'absence. Mais aussi et surtout 0 intervention, 0 question, 0 apport. Cela ressemble vraiment à de la figuration. Vous nous avez affirmé que tout était contrôlé par le CESER lui-même, mais aussi par vos services de la Région et par le trésorier-payeur. Comme cela est plus surveillé que le lait sur le feu, cela ne devrait pas être très difficile. Une autre information nous a été communiquée pour expliquer les absences. Ce serait que nos GIA seraient concomitants avec des réunions internes. C'est un argument que nous ne pouvons pas accepter. En effet, vous nous donnez un planning des commissions très en amont. Nous pensons que les membres du CESER n'ont pas des agendas de ministres qui ne leur permettent pas de réserver ces dates. Et quand bien même il y aurait un conflit d'agendas, il nous paraîtrait nécessaire, vu l'importance que vous donnez à leurs travaux et à leur montant en jeu, qu'ils apprennent à gérer les priorités, ce que vous et nous arrivons à faire correctement. Si le rapport n'est que de faire 2 ou 3 dossiers par an compilant des informations que tout le monde peut trouver sur internet et qui vous encense et vous tressent des lauriers pour votre politique, 5 millions d'euros par an, cela nous paraît tout à fait excessif, surtout à l'heure de Chat GPT qui saurait faire mieux, et vous le savez. Compte tenu de votre conviction de leur présence, il n'y a plus aucun obstacle à ce que les indemnités soient à nouveau calculées en fonction de leur présence mensuelle et non plus trimestrielle. Sans plus d'informations nous voterons bien entendu contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je transmettrai au Président du CESER l'intégralité de votre intervention.

M. DERVILLE. - Il le sait.

M. MELLIER. - Je souhaite réagir à cette intervention qui me choque profondément. Je vous ai laissé parler, Madame DIAZ, donc vous allez me laisser parler. Je fais partie d'un GIA et je vois des collègues du Rassemblement National qui en font partie où les membres du CESER sont plutôt assidus aux travaux du GIA. Je ne vais pas donner mon avis sur tous les GIA puisque je ne les connais pas tous, mais globalement sur le GIA 7, ils interviennent, ils posent des questions sur les sujets que nous avons à traiter. Donc, peut-être devriez-vous parler entre vous, dans le groupe, pour avoir toutes les informations. Mais, en fait, sur le fond, ce qui vous gêne avec le CESER, et vous montrez votre vrai visage, c'est la démocratie sociale. C'est ça qui vous gêne ? C'est que les organisations syndicales, les associations, les organisations patronales puissent donner un avis, une opinion sur ce que nous travaillons ici. Et c'est ça qui vous gêne. C'est la démocratie sur le fond qui vous gêne.

M. DUFAY. - Ils ne sont pas élus et cela nous coûte 5 millions d'euros par an. Qu'ils donnent leur avis, cela ne nous gêne pas. Ils peuvent faire autant de dossiers qu'ils veulent.

M. COLOMBIER. - Monsieur le représentant du goulag, pas de leçon.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, vous n'avez pas la parole. Qui est contre ce rapport ? Il s'abstient. Ce rapport est donc adopté. Sur le tableau des emplois, Pierre CHERET.

N° 26

Vote sur « GESTION DES MEMBRES DU CESER : INDEMNITÉS DE PRÉSENCE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

27 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme DERVILLE. - Pierre a dû s'absenter pour raisons professionnelles aujourd'hui, Président, donc, si vous le voulez bien, rapidement.

Comme habituellement, plusieurs volets. Tout d'abord, je vais commencer par la création d'emplois permanents. C'est le deuxième volet. On en avait déjà parlé à la précédente séance plénière. Il s'agit de la création de 9 emplois permanents sur les lycées, emplois permanents, de titulaires remplaçants dans les lycées, chers collègues. Ensuite, il s'agit, et ce sont les seuls emplois permanents créés, de 9 postes de titulaires permanents dans les lycées. Ensuite, la création de 62 emplois non permanents. Pourquoi un nombre qui est conséquent ? C'est parce que, dans les 62 emplois non permanents, chers collègues, il y en a une grosse cinquantaine qui sont des emplois saisonniers pour la direction des transports routiers de voyageurs pour assurer la rentrée scolaire dans les transports scolaires. Donc hormis cette cinquantaine d'emplois saisonniers sur les 12 emplois non permanents donc à durée limitée que nous créons, 5 d'entre eux sont totalement financés. Une partie est cofinancée par d'autres enveloppes, qu'il s'agisse d'enveloppes FEADER ou d'enveloppes de ce type. Et, enfin, comme habituellement, la transformation de 39 emplois permanents puisque le tableau des emplois dans une collectivité, vous le savez, est mouvant. Il faut s'adapter aux promotions et avancements. Et je précise évidemment que la transformation de ces 39 emplois, tout comme la création de l'ensemble des emplois qui vous sont proposés, ne remet pas en cause l'équilibre du schéma des emplois. Que ceci est conforme aux engagements que nous avons pris lors du vote du budget, c'est-à-dire une dynamique de 1,2 % de GVT dans la collectivité.

Et, pour finir, parce qu'une demande avait été exprimée dans cette Assemblée à la dernière séance plénière où nous avons voté un schéma des emplois, Monsieur DUFAY, vous nous aviez demandé un tableau récapitulatif qui montre l'évolution. Nous le ferons et nous nous engageons à le faire. À l'occasion de deux séances dans l'année. Je vous propose que nous le fassions en juin et en début d'année. Donc, à la séance plénière de juin, vous aurez ce premier tableau récapitulatif qui demande un peu de temps de traitement à nos services. Et, à partir de cette séance, vous aurez en juin comme en janvier, la délibération qui sera accompagnée d'un tableau récapitulatif et comparatif qui vous montrera l'évolution au premier juin et au premier janvier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des questions ? Oui.

Mme COSTES. - Juste une observation qui est assez récurrente chaque année parce que je ne peux que déplorer, en fait, que, malgré tout, la masse salariale et le nombre d'effectifs augmentent chaque année. Et j'avais cru comprendre que la fusion des Régions devait

amener à justement une baisse progressive des effectifs et à un petit peu d'économies. Je veux juste rappeler quelques chiffres puisque, en 2017, et je ne parle que des emplois permanents, évidemment, puisque, les autres, c'est surtout pour des accroissements d'activité, on en était à 8 109. En octobre dernier, on était à 8 918. Et aujourd'hui vous le portez à 8 929. J'ai en plus un petit différentiel avec vous par rapport aux chiffres que vous me donnez puisque j'ai cru comprendre qu'il n'y avait que 9 emplois permanents supplémentaires. Je suis une ex-prof de maths et, malheureusement, je vérifie. Si on ajoute à 8 918, qui était le nombre le 16 octobre, les 9 emplois permanents, cela ne va pas à 8 929, mais 8 927. Donc cette petite remarque fait état d'un différentiel de deux personnes. Donc j'aimerais savoir où ils sont ? Et puis, surtout, je voterai contre parce que je veux vraiment que vous ayez une politique de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. On n'a plus les moyens, aujourd'hui, de justement dépenser autant. En fonctionnement en particulier.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais, juste, avant de donner la parole à Sandrine, rappeler que personne, sauf un sous-ministre, n'a évoqué cela. Bien entendu. À aucun moment, il n'a été question dans mes décisions et dans les décisions de l'exécutif de faire maigrir en quelque sorte l'hôtel de région de Poitiers ou de Limoges. Deuxièmement, entre-temps, la loi NOTRe nous a confié une compétence supplémentaire qui est celle des transports. Notamment des transports scolaires. Et cette compétence nous a amenés, d'ailleurs, à avoir dans chaque département des antennes départementales qui regroupent un certain nombre de personnes qui étaient jusque-là mobiles. Donc, penser que la fusion des Régions allait diminuer le nombre de fonctionnaires ou de collaborateurs était totalement, et je l'ai dit à l'intéressé, d'ailleurs, stupide. Bien entendu. Mais, en tout cas, nous tenons compte, bien entendu d'une stabilité de la masse salariale qui a dû être, sur financement européen, notamment pour la gestion de la DNJA, la dotation pour les nouveaux ou les jeunes agriculteurs, assurée par la Région sur financement européen. Donc, tout ça, cela figure dans les chiffres. C'est totalement transparent et on est, Sandrine et moi, très attentifs à cette stabilité.

Mme DERVILLE. - Peut-être président juste, si vous me permettez, pour compléter, pour répondre à Madame COSTES. Effectivement, les chiffres que vous donnez sont exacts, Madame COSTES, mais ils englobent tous les transferts de compétences qu'a évoqués le président. Si on ne cite que les derniers, les plus récents, puisque vous avez comparé un chiffre de 2017 à un chiffre de fin 2023, le chiffre de fin 2023, il embarque notamment les transferts de compétences liés aux derniers transferts, les compétences FEADER et Natura 2000. À elles seules, certes, elles sont compensées, mais, en nombre d'emplois, ce sont des emplois que nous avons créés, qui représentent près de 200 emplois.

Donc le différentiel, il englobe ces 200 emplois, il englobe ce que vous avez évoqué, Président, et ensuite, je me permettrai de nous alerter collectivement. On est tous d'accord,

ici, pour lancer des missions d'évaluation des éco-socio-conditionnalités, et c'est la force de notre Assemblée. Ou, en tout cas, un certain nombre, ici, le demandent. Vous-même, Madame COSTES, votre groupe, vous nous demandez cette mission d'évaluation qu'on vient d'accepter collectivement, mais on ne peut pas, d'un côté, demander des missions d'évaluation, demander que la Région y mette les moyens financiers, mais aussi humains et, de l'autre, critiquer les créations d'emplois. À un moment, il faut aussi être cohérent et les missions d'évaluation, c'est, derrière, des services de la Région qui nous y accompagnent. Et, donc, il faut avoir un schéma d'emploi un petit peu cohérent et mettre nos actions en cohérence avec nos demandes.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. Qui vote contre ?

Mme COSTES. - Notre groupe vote contre, parce que les réponses ne sont pas les bonnes. Je précise que j'ai comparé par rapport à 2017 parce que justement je tenais compte du transfert.

M. LE PRÉSIDENT. - Ceci se traite, Madame COSTES, en commission, avec les élus et les services compétents là-dessus. On vous donne des explications extrêmement factuelles, extrêmement précises. Voilà. Donc le groupe RN est contre ? Le groupe s'abstient. LR contre. D'autres abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N° 27

Vote sur « TABLEAU DES EMPLOIS »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

M. HAZOUARD. - Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération dont l'objectif est de redéfinir le service public télévisuel régional et donc de préparer la nouvelle génération des contrats d'objectifs et de moyens (COM) que nous avons avec un certain nombre de chaînes de télévision pour la période 2025-2027. Ces modalités sont récurrentes et nous avons eu plusieurs fois, ces dernières années, l'occasion d'y revenir lors de plusieurs séances plénières. Pour rappel, puisque cette délibération c'est également l'objectif de faire un bilan de la dernière génération de ces contrats. Cette dernière génération, et vous l'avez sur la diapo, s'appuie sur 4 diffuseurs, tout d'abord France 3 Nouvelle-Aquitaine qui a créé la chaîne NOA en 2018, TV 7 qui a développé un certain nombre de programmes d'intérêt régional avec une grille qui est maintenant bien identifiée. Et puis deux télévisions en langue régionale. Tout d'abord O télé qui a axé son travail sur la production vers un certain nombre d'émissions en occitan, notamment sur la jeunesse et qui, en parallèle, a œuvré pour le développement d'une filière de production audiovisuelle en occitan. Et ce rôle a été joué également par Kanaldude, en direction de la production audiovisuelle en langue basque. Pour donner quelques chiffres, les 4 chaînes de télévision ont ainsi produit, à l'issue de leur COM, 20 séries d'émissions par an et plus de 85 heures de programmes en multidiffusion. Sur la deuxième diapositive, nous pouvons rappeler que notre service public télévisuel régional repose sur deux volets. D'un côté, je le disais juste avant, la production d'un certain nombre de programmes télévisuels en lien avec les compétences régionales et, à l'aune de nos débats de ces derniers jours autour de la question agricole, il me semble qu'il serait opportun que les futures chaînes de télévision axent la production de leur contenu sur cette compétence. Et on peut citer un certain nombre d'émissions que vous avez peut-être regardées : « Modes d'emplois », « Découvertes », « Se réinventer », « Popex », « Harri salda », « Descobr'Aqui », qui font partie de ces programmes qui ont pleinement joué leur rôle.

Donc, ça, c'était le premier volet. Le deuxième volet, c'est le soutien à la création d'œuvres audiovisuelles à travers la coproduction d'œuvres de création, mais aussi des aides à l'écriture qui sont en cohérence avec la convention CNC que nous avons votée en décembre dernier. Évidemment, tout cela s'appuie sur deux principes, c'est écrit au milieu de la diapo : l'indépendance éditoriale et le pluralisme des médias. Si nous faisons un petit focus sur le soutien à la filière image, c'est la diapo suivante, nous pouvons voir que le nombre de projets qui a été accompagné par les chaînes de télévision est en augmentation régulière. 110 projets soutenus sur les 3 années avec des partenariats structurants sous la forme d'appels à projets réguliers. Un million d'euros mobilisés par la Région en faveur de projets qui sont

majoritairement portés par des professionnels implantés en région. Des œuvres ont été primées.

Et puis, puisqu'il faut le signaler, me semble-t-il, c'est un élément important, un partenariat réalisé avec les principaux festivals de l'audiovisuel et du cinéma en région. Le festival du cinéma de Brive, celui de Ménigoute, le FIPADOC, le Festival filmer le travail, Biarritz Amérique latine, le Sunnyside et, *last but not least*, le festival international du film d'Histoire de la belle Ville de Pessac. Et, donc, nous vous proposons par cette délibération de lancer officiellement le nouvel appel à candidatures et vous dire que le processus de préfiguration a été conduit avec le même dispositif qui a prévalu pour les anciennes générations des COM, en nous appuyant sur un comité de suivi qui est composé de représentants de l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée. À cet égard, je tenais à remercier ceux qui ont participé. Christophe DUPRAT, Alain BACHÉ, Françoise BALLETT-BLU, Jean-Luc ARMAND, Christine SEGUINAU, et bien sûr Charline CLAVEAU, avec laquelle je co-anime ce travail. Nous nous sommes mobilisés sur plusieurs séances, dont deux séquences qui ont été dédiées à l'audition des 4 chaînes actuellement bénéficiaires du dispositif. Nous avons également auditionné les représentants de la filière, les auteurs-producteurs régionaux. Tandis que les services, et je tiens à cet égard à remercier la direction de la culture et Jérémy OBISPO en particulier, qui est chargé de ce dispositif, ont travaillé en étroite collaboration avec notre Agence ALCA, l'ARCOM et le CNC. Donc, vous l'aurez compris, d'un point de vue méthodologique, nous nous sommes inscrits dans la continuité. Il existe néanmoins deux évolutions significatives du nouvel appel à projets. Tout d'abord, une meilleure distinction entre les deux volets, les programmes d'intérêt régional d'une part, et le soutien à la création, d'autre part. Et nous avons inscrit deux nouveaux critères d'éligibilité. Un premier qui nous assure que les chaînes candidates vont bien avoir la capacité d'animer, de financer le volet création. Et un second qui permet aux services de médias audiovisuels à la demande de candidater.

Pour terminer, je veux vous dire également que nous avons souhaité consolider le cadre déontologique, en particulier concernant les relations entre les chaînes locales et les producteurs régionaux, et que nous demandons une hausse significative de l'enveloppe numéraire qui sera fléchée par les télévisions sur les pré-achats d'œuvres à des producteurs régionaux, à raison de 10 % du budget prévisionnel. Sur la dernière diapositive, vous pouvez découvrir les différentes étapes du renouvellement de ce service public télévisuel régional qui nous amènera à un vote des COM TV à la plénière de décembre. Voilà, président, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, avec cet appel à projets, vous persistez dans votre lubie de création d'un service public régional de l'audiovisuel. Vous avez

beau mettre en avant votre attachement au pluralisme des médias, à l'indépendance éditoriale de ces chaînes, permettez-nous de ne pas réussir à vous croire. Car, vous l'avez trop souvent démontré, le pluralisme et l'indépendance des médias, c'est bien, mais seulement quand cela va dans le sens de la gauche. On l'a bien vu encore récemment avec l'affaire Cnews, une chaîne pourtant 100 % privée, qui ne touche aucune subvention, mais qui doit subir un procès digne des tribunaux révolutionnaires parce qu'elle a le malheur d'aller à contre-courant de la doxa de gauche que vous arrivez à imposer avec vos nombreux relais dans la sphère médiatique. Curieusement, nous ne vous avons jamais entendu vous plaindre de la répartition du temps de parole sur France Inter, pourtant publique ou sur Quotidien. Mais les mauvaises langues diront que c'est parce que l'une accorde un temps de parole démesuré à la gauche et que l'autre interdit tout bonnement de plateau le Rassemblement National. Alors, si on voit la guerre que vos amis sont capables de mener à une chaîne au financement privé, permettez-nous de douter de l'indépendance éditoriale des chaînes que vous souhaitez subventionner. La preuve, à peine écrivez-vous vouloir garantir cette indépendance que vous ajoutez, que les médias sélectionnés devront faire écho de votre feuille de route Néo Terra et respecter des impératifs de diversité. Pardonnez-moi de vous le dire, mais soumettre un soutien financier à l'application et au respect de votre agenda de la politique, c'est la définition même d'une forme d'ingérence éditoriale, qui plus est avec l'argent des Néo-Aquitains. Cela nous est inacceptable.

Nous voterons donc bien évidemment contre cette délibération et notre position est la seule qui permette de garantir la réelle indépendance des médias. Car, vous le savez, on ne mord pas la main qui nous nourrit. Le secteur audiovisuel ne peut être indépendant éditorialement que s'il n'est pas dépendant financièrement des pouvoirs publics. Voilà pourquoi nous nous battons pour la privatisation intégrale du service public audiovisuel. Croire, en 2024, qu'il est du rôle des pouvoirs publics de financer des médias à l'heure où se multiplient les offres médiatiques concurrentielles est aussi passéiste qu'anachronique. Il est temps que ce secteur découvre les vertus de la concurrence et apprenne à vivre grâce à son public et non grâce aux contribuables. Rendez leur argent aux Néo-Aquitains, cessez de dilapider plus de 3 millions d'euros par an au profit de ces médias et vivez enfin avec votre temps. Je vous remercie.

Mme LAURENT-GUEGAN. - J'interviens en l'absence de Jean-Luc ARMAND. Mes chers collègues, la proximité, c'est nécessairement ce qui doit guider l'action politique et qui est l'ADN du PRG en matière de presse, de médias et d'informations, c'est le pluralisme et la qualité journalistique qui doivent nécessairement primer en démocratie. Le secteur des médias est marqué par un resserrement et les appétits toujours grandissants de grands groupes ou, depuis quelques années, de capitaines d'industrie pour lesquels l'influence est

un enjeu fort. Aussi, il n'est pas anormal que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse tenir une œuvre locale de service public télévisuel. Jean-Luc étant délégué aux langues régionales, on ne peut que se féliciter de la place ainsi réservée à la diversité linguistique de notre région source de fierté et de respect historique de nos traditions et de notre histoire. Il convient aussi de renforcer la valorisation de Néo Terra, ce qui est exprimé de façon un peu diffuse dans l'appel.

Nous tenons néanmoins à exprimer 3 réserves sur cet appel à projets. Tout d'abord, le fait que le monde télévisuel est tributaire du canal de diffusion via les fournisseurs d'accès et qu'il souffre. Il souffre de la désaffection des plus jeunes par rapport aux plateformes et aux réseaux sociaux. Ensuite, nous espérons, tout comme le CESER, que l'appel à projets ne limitera pas notre soutien envers le monde associatif très dynamique en matière de médias audiovisuels ou autre.

Enfin, nous regrettons l'absence du volet social. En effet, notre groupe s'était ému de la disparition du Soir 3 qui était un programme d'information de proximité et presque d'utilité publique pour des personnes en horaires décalés. Et France Télévisions a procédé à une grande réorganisation à la suite de la création de NOA. De même, compte tenu de la réalité économique du secteur des médias, le groupe Sud-ouest vient d'annoncer un plan social. Aussi, il convient que la Région Nouvelle-Aquitaine soit vigilante, aussi, sur la question sociale. Je vous remercie.

M. HAZOUARD. - J'entends la dernière intervention, et il n'y a évidemment pas de lien et je ne vois pas pourquoi il y aurait une baisse de soutien à un monde associatif. Je veux vous dire que, effectivement, nous sommes attentifs à deux choses. Un, la diversité, aujourd'hui, des canaux de diffusion et la façon dont les chaînes télévisuelles sont « consommées », entre guillemets, par les différentes générations. Et, évidemment, la situation de France Télévisions. Et, lorsqu'ils viendront et que nous les auditionnerons, ce sera un sujet de nos préoccupations. Moi, je voulais juste répondre à notre collègue du Rassemblement National que je trouvais relativement insultant. En fait ce dispositif, il existe depuis une quinzaine d'années. À chaque fois, de la part de vos bancs, en tout cas les dernières fois, nous avons eu cette accusation. Le fait d'avoir mis en place le comité de suivi, c'était pour tenter de faire la démonstration que cette question du pluralisme des médias elle est fondamentale pour nous. Je le dis, votre collègue a été convoqué aux 5 comités de suivi que nous avons organisés depuis 15 mois. Il n'est jamais venu, et nous n'avons donc jamais eu l'occasion d'échanger sur ce point-là. Cela aurait été avec grand plaisir que les chaînes de télévision vous auraient fait la preuve que nous sommes bien, avec le COM, dans cette dynamique d'indépendance des médias. Et vous pouvez le lire sur l'éligibilité et ce qui la concerne. Évidemment, il n'y a aucune émission politique et aucune émission liée à l'actualité. Et c'est

bien le garant, de ce pluralisme des médias. Et pour terminer, je vous dirai que, de toute façon, c'est le rôle de l'ARCOM de regarder les différents temps de parole des personnalités politiques et évidemment pas le rôle de la Région. Mais je trouve cela relativement insultant parce que c'est une rengaine, à chaque assemblée plénière, alors qu'entre temps, lorsqu'on offre le cadre d'échange et de discussion, vous ne venez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On peut passer aux amendements. Je ne sais pas qui présente un premier amendement Centre et indépendants.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, deux amendements. Un pour demander une tenue de réunions plus régulières et un deuxième pour que soit intégré le paragraphe suivant sur le pluralisme : « Les chaînes s'engagent au respect du pluralisme politique en veillant à ce que les différents courants de la vie politique régionale puissent s'exprimer dans les programmes. Et la Région veillera au respect de ce pluralisme tout au long du COM par un contrôle effectué par le comité de suivi de COM ». Donc voilà brièvement présentés les deux amendements de l'Intergroupe qui ont été remis.

M. HAZOUARD. - Je vais commencer par répondre sur le deuxième amendement puisque la réponse est la même que je viens de faire. Globalement, cette proposition d'amendement autour du fait que la Région devrait veiller au respect du pluralisme est sans objet parce que, comme je le l'ai dit, le paragraphe cadre déontologique précise que : « Ne pourront figurer dans le contenu contractualisé les journaux télévisés et les magazines d'information traitant de la vie politique ». Et surtout parce que le contrôle de la pluralité au sein des chaînes de télévision relève de l'unique compétence de l'ARCOM. C'est pour le deuxième amendement, pour lequel nous vous proposons un vote contre. Sur la proposition de l'amendement numéro un, je peux vous dire que la question du pluralisme est éliminée par l'amendement numéro 2. Et nous avons proposé une réécriture de cet amendement au groupe centriste, en disant que le fait de se réunir une fois par trimestre ne correspondait pas à l'avis des COM, mais qu'une fois tous les semestres nous semblait intéressant. Et que nous pouvions le graver dans le marbre puisque c'est déjà la réalité. Le groupe centriste ne le souhaite pas. Il est beau d'avoir des paroles dans cette Assemblée, mais il faut mettre les paroles en conformité avec les actes, ma chère Pascale. Parmi les trois représentants des trois groupes centristes qui ont été convoqués, seule Françoise BALET-BLU est venue à trois réunions. Les deux autres ont brillé par leur absence. Donc j'espère que, dans les prochaines réunions jusqu'à l'adoption des COM de décembre, les élus de vos groupes politiques viendront travailler avec nous, merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Donc on applaudit Madame BALLET-BLU, manifestement. Sur le premier amendement, qui a été proposé, avec une proposition de vote contre de la

majorité qui est d'avis de l'adopter, cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; Renaissance (1)**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le deuxième amendement, je crois que Matthieu HAZOUARD s'est bien expliqué. Il n'y a pas de raison de rentrer dans des débats politiques dans ce type d'émission. Donc il y a une proposition de vote contre de la majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;
Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique,
Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; Renaissance (1)**

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix l'ensemble du dossier. Qui est d'avis d'adopter le manifeste en levant la main ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme COSTES. - On est favorable. On n'a pas levé la main, mais on vote pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Ce rapport est donc adopté.

N° 28

Vote sur « SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL 2025-2027 - APPEL À PROJETS »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

***Non-participation :
MAGNE Marie-Ange (Lien professionnel)**

29 – FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CULTURE ET PAR LA CULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Mme CLAVEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose donc de débattre et, je l'espère, d'adopter la feuille de route de la transition écologique pour et par le secteur culturel. Donc c'est un chantier que nous avons ouvert il y a 2 ans et demi maintenant dès le début du mandat, avec une forte mobilisation et je tiens à le saluer, de la direction de la culture et du patrimoine, et cela dans le sillage de la dynamique Néo Terra. Un mot sur le portage au sein de la direction puisque les agents de la direction volontaire ont créé un groupe qui s'appelle le groupe atterrissage. C'est eux qui ont choisi ce nom et ils ont donc coécrit cette feuille de route. Ils ont été accompagnés pour cela par David IRLE qui est auteur du livre Décarboner la culture, et Cyril DELFOSSE du cabinet ALADIR Conseil. Donc, cette feuille de route, vous l'avez vu, identifie 10 défis pour lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine peut se positionner efficacement en tant qu'acteur pour la transition écologique du secteur culturel.

Mais, avant d'aborder ces 10 défis, quelques considérations méthodologiques. D'abord, peut-être préciser ce qu'est cette feuille de route. Cette feuille de route, c'est un cadre stratégique. Ce n'est pas un plan d'action puisque le plan d'action à proprement parler sera traduit dans le cahier des solutions qui sera un volet à venir de la feuille de route Néo Terra qui est notre feuille de route globale. Ensuite, nous nous sommes appuyés sur des constats pour élaborer cette feuille de route. Le premier constat, il était positif, c'était de constater que dans notre région, nous avons des acteurs culturels qui sont déjà engagés dans de multiples initiatives en faveur de la transition écologique. Donc il s'agissait de les reconnaître et de ne pas être redondant avec ce qui est déjà porté par ces acteurs culturels, mais bien de les soutenir ou de s'y adosser, en tout cas de s'articuler à ce qui est déjà mené soit par des opérateurs, individuellement, soit par nos réseaux ou nos agences.

Ensuite, le deuxième constat, c'était de dire que les opérateurs culturels sont parfois durement touchés par les conséquences du réchauffement climatique. Je vous donne un exemple : les épisodes météorologiques extrêmes qui conduisent à l'annulation de festivals, par exemple. Ou encore la question de l'érosion du trait de côte qui menace un certain nombre de patrimoines bâtis. Ensuite, un constat d'opportunité sur ce que pourrait faire la Région puisque nous n'avons pas seulement une politique culturelle. Nous avons également des compétences qui peuvent être tout à fait activables et pertinentes en faveur de cette transition écologique par et pour le secteur culturel. Je pense par exemple à la formation professionnelle, à la vie associative, les transports, l'économie sociale et solidaire, etc. Et, d'ailleurs, dans la feuille de route, vous verrez que, chaque fois qu'une direction peut nous aider à ouvrir un chantier, elle est mentionnée pour chaque défi, ce qui doit nous permettre

d'assurer une transversalité. La fameuse transversalité dans notre action. Enfin, et ce n'est pas un constat mineur, c'est le contexte dans lequel nous proposons cette feuille de route qui est le contexte de forte vulnérabilité du secteur culturel puisque ce secteur a subi l'empilement des crises, crise sanitaire avec la pandémie, crise budgétaire avec l'inflation des coûts et des effets ciseaux, mais aussi des mutations des habitudes culturelles des Français, je pense par exemple aux pratiques numériques.

Forts de ces constats, nous avons donc, pour cette feuille de route, établi quelques principes. D'abord, il s'agit pour nous d'adopter une démarche intégrée, intégrée, c'est-à-dire qui s'articule, je l'ai déjà dit, aux initiatives déjà à l'œuvre, que ce soit porté par nos réseaux, nos agences ou d'autres opérateurs culturels, mais aussi de prendre en compte le fait que nous sommes dans le cadre d'une compétence partagée et donc prendre en compte les interventions liées aux compétences des autres acteurs publics, les collectivités et l'État. Ensuite, c'est une démarche échelonnée dans le temps afin de proposer de soutenir des trajectoires réalistes. C'est aussi une démarche accompagnée. Nous considérons que la Région peut aider à fabriquer des outils, à être aussi pourvoyeur de ressources, mais aussi à activer ses compétences régionales pour soutenir cette démarche auprès des acteurs culturels. Enfin, c'est une démarche qui se veut documentée pour permettre de suivre l'évolution des trajectoires de transition. Et, je l'ai dit, là, on revient à cette démarche échelonnée et le fait d'avoir des trajectoires réalistes quoique déterminées. Sur les défis, vous le verrez, ils sont organisés en 3 axes.

Le premier axe concerne donc la décarbonation du secteur culturel en lui-même. Donc, vous avez quatre premiers défis qui vous sont proposés qui concernent la décarbonation, mais aussi le fait de pouvoir faire en sorte que ces acteurs culturels, que ce milieu culturel soit robuste et résistant face aux crises. Donc vous retrouverez là évidemment le fait de réduire également la dépendance économique aux ressources naturelles, à l'eau, à l'énergie, des acteurs culturels. Le premier défi, c'est celui de la mobilité durable et des publics et des professionnels puisque, la mobilité, c'est la première source d'impact carbone pour les secteurs culturels. Et il s'agira là donc de rechercher de meilleures interconnexions entre l'offre de transport et les équipements culturels par une logique d'adaptation réciproque. Le deuxième défi c'est de rechercher une plus grande sobriété dans la consommation d'énergie et la consommation d'eau. Le troisième défi, c'est celui de l'éco-conception des projets artistiques et culturels. Donc, là, il s'agit de soutenir une approche d'économie circulaire dans l'utilisation des matériaux nécessaires aux créations artistiques. Et, enfin, le quatrième défi se propose de voir comment les acteurs culturels adaptent leur modèle, qu'il soit économique ou social, ou organisationnel, dans la mise en œuvre de ces mesures de transition.

Le deuxième axe concerne plutôt la manière dont le secteur culturel peut venir nourrir et accompagner la transition écologique pour d'autres secteurs. C'est le cas pour la transition agro-écologique puisque, vous le savez, les acteurs culturels ont une offre alimentaire, que ce soit pour des publics ou des artistes. Et, donc, il s'agit de leur demander et les accompagner pour que cette offre alimentaire soit exemplaire, notamment dans le recours à plus de produits locaux. Ensuite, c'est de pouvoir contribuer au développement d'usages numériques sobres et responsables. Également la mise en valeur des patrimoines et paysages culturels. Et, là, peut-être une préoccupation importante qui est la nécessaire adaptation des bâtis au changement climatique, notamment quand il s'agit de les restaurer. Et un dernier défi, une thématique qui a pu faire parler un petit peu lors de la dernière séance plénière, celui de la mise en valeur des imaginaires. Puisque, nous le savons, les films, les livres, la musique, le spectacle participent à transformer nos représentations par l'émotion et la réflexion qu'ils peuvent initier. Et, donc, il nous semble que, puisqu'il nous faut désormais prendre conscience des limites de notre planète, renouveler notre rapport au vivant, nous serons attentifs à ce que nous puissions mettre en valeur des œuvres qui participent à cela et, je le précise, bien évidemment, dans le plein respect de la liberté d'expression, de création et de programmation. À ce propos, nous avons, comme nous nous y étions engagés, modifié la formulation, dans la charte d'engagement qui est jointe à cette feuille de route.

Enfin, le dernier groupe de défis concerne donc un dernier objectif, c'est celui de la création des conditions pour soutenir la mise en œuvre de cette feuille de route. Elle concerne deux aspects. Le premier, c'est que la Région puisse activer sa compétence en matière de formation pour former aux compétences et aux métiers de demain. Et, le deuxième aspect concerne le fait que la Région puisse elle-même, et particulièrement la direction de la culture et du patrimoine, être exemplaire en la matière. Je crois que j'ai fait le tour de cette feuille de route et évidemment je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous aurez. Merci.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, allez-y, Madame.

Mme JOUBERT. - Madame la Présidente, chers collègues, cette feuille de route reprend tous les éléments de langage et les nombreux aspects d'écologie punitive qui sont issus de Néo Terra. Ainsi, on y retrouve toutes les obsessions de l'exécutif socialiste qui veut étendre

son idéologie néo-terrienne et pseudo-écologique à tout le secteur culturel. Votre propagande n'épargnera donc aucun secteur et tout le monde culturel devra s'y plier. Sur la forme, ce texte semble tout droit sorti des cabinets de technocrates complètement hors sol qui nous abreuvent de leurs de leurs objectifs abscons tels que, je cite : « Favoriser l'éco-conception des projets artistiques et culturels » ou encore, je cite : « Mettre en valeur des imaginaires pour demain ». Avec un tel programme, ne vous étonnez plus que les Néo-Aquitains ne comprennent rien à vos feuilles de route et que l'échelon régional soit trop souvent vu comme déconnecté de la réalité. Que d'emphase et d'autosatisfaction pour un texte qui, au final, ne fait que reprendre toutes les lubies issues de Néo Terra 2. Le tout avec notre argent, bien évidemment. Ajoutons aussi que le recours à un cabinet privé de consultants pour préparer cette feuille de route, ALADIR Conseil, en l'occurrence, est absolument scandaleux, surtout avec le coût que cela induit pour nos finances régionales au moment où celles-ci sont en bien mauvaise posture. Comme si nous n'avions pas, au sein des services de la Région, du personnel suffisamment compétent pour travailler sur ces textes au lieu de dilapider de l'argent public auprès de prestataires extérieurs. Au fond, votre feuille de route témoigne de l'idéologie de bobos urbains qui sous-tend toute une politique culturelle. Lorsque vous expliquez qu'il faudrait trouver des modes de transport alternatifs à la voiture pour accéder au milieu culturel, avez-vous seulement conscience que, dans la ruralité, il est tout simplement impossible d'assister à un spectacle avec des transports en commun qui n'existent pas. Comment peut-on, aussi, être autant déconnecté de la réalité dans une région aussi rurale que la nôtre ?

Par ailleurs, vous assumez votre volonté de remodeler davantage l'offre culturelle selon vos idéologies. Lorsque vous dites qu'il faudrait, je vous cite « Une valorisation spécifique des projets artistiques centrés sur des questions environnementales », le message envoyé est clair. Aux trop nombreuses productions artistiques gauchistes ou complètement ridicules qui polluent déjà la politique culturelle régionale, vous allez ajouter une propagande néo-terrienne omniprésente qui deviendra l'alpha et l'oméga de tous les projets subventionnés. Après votre soutien assumé à des spectacles pro migrants, à des collectifs tels que Manger le cul ou encore à ce long métrage où Étienne, Thierry et Alain ont fait le choix de vivre des relations sexuelles avec des êtres non humains, le pire est peut-être à venir. En fin de compte, nos visions de la culture divergent radicalement. Alors que vous partez du postulat que, je cite : « Le propre du travail artistique est de saisir des questionnements agitant le monde et d'apporter sa contribution à leur résolution », nous pensons qu'une offre culturelle digne de ce nom doit avant tout viser l'excellence et le rayonnement de notre région, tout en étant capable de trouver son public au lieu de vivre uniquement de subventions. Vous l'aurez compris, nous voterons résolument contre cette feuille de route. Et je vous remercie.

Mme HAMMERER. - Je suis désolée, des fois, de m'emporter, mais, démocratiquement... S'il vous plaît, je crois qu'on vous a largement écouté et c'était particulièrement insupportable de vous écouter. Franchement, vous êtes bien bas. Je n'ai y a pas de mots à dire, à un moment donné, plus de tolérance...

Mme JOUBERT. - Alors taisez-vous, Madame.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît. Merci.

Mme HAMMERER. - Donc, je vais m'exprimer au nom de Renaissance sur la délibération 29. À la lecture de cette feuille de route, Madame, sur la transition écologique de la culture et par la culture en Nouvelle-Aquitaine, l'impression que l'on a c'est que, globalement, bien entendu qu'il y a plein de choses qui partent du bon sens, qui répondent à un enjeu écologique. Mais qui sont souvent d'ores et déjà appliqués, pour des raisons qui sont d'abord d'ordre économique et budgétaire. C'est le cas pour la réduction des dépenses énergétiques et des dépenses liées aux mobilités, par exemple. En réalité, ces mesures sont, pour la plupart, déjà amorcées volontairement. Vous faites d'ailleurs la liste d'exemples inspirants. Mais ces engagements doivent prendre en compte les spécificités des territoires, des structures, de la typologie des actions culturelles. Cette feuille de route ne peut pas être généralisée. Ce serait revenir sur notre diversité culturelle et sur la diversité de nos territoires qui composent cette grande région. La question que l'on serait tenté de se poser surtout, c'est : « Est-ce que cette feuille de route a vocation, à terme, à venir véritablement conditionner les aides au monde de la culture ? » Les bénéficiaires d'une aide régionale devront-ils prouver et chiffrer la réduction de leur empreinte carbone ? Pourtant, le monde de la culture aurait sans doute plus besoin d'un accompagnement, y compris surtout financier, pour passer le cap de cette transition écologique.

Financier, mais pas seulement. Il nous semble que la Région est plus attendue aujourd'hui sur son rôle de structuration d'un réseau d'acteurs pour répondre aux défis logistiques, économiques, techniques, en particulier avec les territoires ruraux et les petites structures, pour garantir leur survie dans une réalité économique de plus en plus contraignante. Des territoires ruraux et des petites structures qui pourraient être les plus à même de fonctionner en circuit court. Le risque est d'inciter le monde de la culture à avoir une vision en quelque sorte un peu minimaliste en termes de décor, de costume, de spectacles. C'est restreindre son rayonnement. C'est aussi la pousser vers des outils de substitution et générer des logiques assez paradoxales. Par exemple recourir plus largement au numérique, alors même que cette feuille de route en appelle à une sobriété numérique. Cette feuille de route veut inciter le monde de la culture à amorcer le virage écologique qui est déjà amorcé pour les acteurs culturels. Mais le rôle de la Région devrait être d'anticiper un nouveau virage

primordial. À l'heure où vous parlez de promouvoir les imaginaires de demain, c'est le virage de l'IA, de l'intelligence artificielle. Il est déjà là et la structuration de la filière et de ses métiers va s'en trouver durablement impactée. Comment garantir l'intégrité des œuvres, des projets que la Région accompagne ? Est-ce que, demain, une œuvre rédigée, conçue, réalisée par une intelligence artificielle pourrait bénéficier d'un soutien financier de la Région ? Nous espérons pour l'avenir une feuille de route qui vise à protéger un secteur de la culture en plein bouleversement. C'est pour toutes ces raisons que nous allons nous abstenir sur cette délibération. Merci pour votre écoute.

M. NÉDÉLEC. - Très rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites, Madame la Vice-présidente, merci pour ces explications et ce qui a été fait en commission. Effectivement, il faut faire beaucoup de choses pour la culture, nous le savons toutes et tous. Il faut accompagner les différentes structures, faire en sorte que tous les territoires puissent avoir accès à cela. Simplement, notre groupe Les Républicains est un petit peu, quand même, dubitatif et inquiet par ce qui est proposé. Je ne m'étendrai pas plus longuement et, au vu des contraintes supplémentaires, juste vous dire que nous voterons contre.

Mme CLAVEAU. - Je veux bien, mais à un moment donné, il faut quand même un peu se renseigner sur ce qui est déjà fait. Parce que vous parlez de structuration de réseaux d'acteurs, mais je crois qu'il n'y a pas Région plus impliquée et soutenante sur la structuration des acteurs de la culture. Je pense au soutien que nous apportons au réseau 535 qui, justement, réunit largement des opérateurs en milieu rural. Je pense au réseau des indépendants de la musique et, d'ailleurs, nous allons voter leur convention dans la délibération suivante. Je pense au réseau Astre pour les arts plastiques et visuels, pour CINA. Je veux bien, mais ce que vous proposez, à savoir de soutenir la structuration des réseaux d'acteurs, nous le faisons déjà, nous le faisons largement et très solidement. Ensuite, sur le numérique, c'est la même chose. On a un programme qui existe depuis des années, qui s'appelle Culture connectée Nouvelle-Aquitaine, que nous avons avec la DRAC en cofinancement. Nous mettons 300 000 euros chacun par an pour des appels à projets pour développer l'usage du numérique dans la création ou la médiation. Et, sur la sobriété numérique, je pense qu'il est très clair, dans la manière dont est écrit le texte, qu'il ne s'agit pas de reculer sur l'opportunité que peut représenter, par exemple, la filière animation. Mais un mot quand même sur la filière animation puisque c'est un secteur très important pour l'économie de notre région.

Simplement vous dire qu'aujourd'hui ces acteurs-là sont intéressés en réalité par une plus grande sobriété numérique, ne serait-ce que parce que cela rejoint pour eux, des préoccupations de compétitivité sur les temps de fabrication. Moins on a de données à stocker, plus on peut fabriquer vite une œuvre d'animation. Donc je peux entendre beaucoup

de choses, mais vraiment, il faut se renseigner sur ce qui est déjà fait. Ensuite sur la dimension de contraintes, quelles sont nos éco-conditionnalités ? Il s'agit de demander aux structures de collecter de l'information principalement sur comment leurs publics viennent, sur combien ils dépensent d'énergie, combien ils consomment d'eau. Donc ce sont, aussi, je crois, des préoccupations qui, plus largement, les intéressent. Savoir qui vient voir vos spectacles et savoir si votre public se renouvelle ou non, je pense que cela intéresse très directement les opérateurs culturels. Et vous parlez de contraintes. Mais enfin je vous rappelle que, et ce sera une proposition dans le cahier des solutions, nous avons demandé à l'APMAC et à l'Agence A de monter un observatoire des consommations d'énergie de nos équipements culturels, justement parce que l'État, avec son décret tertiaire, de manière quelque peu arbitraire, demande qu'il y ait 40 % d'économie d'énergie qui soient réalisées sans se soucier de savoir si on parle d'un bâtiment qui a été restauré récemment ou non. Donc nous proposons justement de pouvoir accompagner ces trajectoires réalistes et c'était tout l'objet et tout l'équilibre de cette feuille de route.

Pour ce qui est de la mobilité, il me semble qu'évidemment que nous prenons en compte les réalités territoriales très diverses qui sont celles de notre territoire. Mais je vous prends un exemple, Reggae Sun Ska, en Médoc, et donc on ne peut pas dire qu'on soit en zone urbaine, fait des efforts et a des propositions pour identifier des possibilités de mobilité durable et collective. Et je me permets de dire qu'en milieu rural, ces mobilités, qu'elles soient publiques ou collectives, peuvent aussi permettre de faire baisser la facture que peut représenter le fait d'aller voir un spectacle.

Ensuite, sur la manière dont est écrite cette feuille de route, excusez-nous d'avoir plus de 100 mots de vocabulaire. Je pense que, au bout d'un moment, on peut se dire que l'on peut avoir un niveau de langage qui soit un tant soit peu élevé. Quant au cabinet privé, alors là je l'ai dit parce que cela m'a été posé comme question. Le recours à ce cabinet privé nous a coûté 40 000 euros pour un accompagnement sur 3 ans. Ils nous ont accompagnés non seulement à l'évaluation du niveau d'appropriation de la direction de la culture et du patrimoine sur ces enjeux de transition écologique, et vous seriez surpris, en réalité, de savoir que cette appropriation n'était pas très forte, et non pas parce que nos agents, ici, sont pris à défaut, mais bien parce que c'est la réalité, aujourd'hui, de ce qu'est le niveau de sensibilisation, d'information et d'appropriation des uns et des autres sur la question de la transition écologique. Ils nous ont aussi accompagnés dans la concertation avec les opérateurs. Ils nous ont accompagnés dans l'écriture de nos règlements d'intervention et ils continuent de le faire. Ils étaient présents sur un certain nombre de réunions, d'échanges. Donc, je ne pense pas que nous soyons sur des niveaux de dépenses qui soient condamnables.

Sur le contenu, vous revenez sans cesse sur cette question de la création artistique et des propositions culturelles. Je ne sais pas quoi vous dire. Vous êtes pour un monde rabougri, étrié, sous contrôle. Et, nous, nous sommes pour la liberté d'expression, la création, la programmation, l'imagination, la curiosité de l'autre et de la différence. Est-ce qu'il est besoin d'en dire plus ? Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On peut passer au vote. Qui est d'avis d'adopter cette feuille de route ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté.

J'ai informé les présidents de groupes que la discussion qu'on a avec le centre national de la musique était compliquée, donc j'ai retiré cette délibération parce qu'elle n'était pas aboutie. Mais nous la passerons dès que possible. On a, Charline, les conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine.

N° 29

Vote sur « FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CULTURE ET PAR LA CULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*Non-participation :
MAGNE Marie-Ange

31 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Monsieur le Président, nous vous proposons, chers collègues, d'adopter 4 conventions pluriannuelles d'objectifs en faveur de 4 opérateurs. Le premier, il s'agit de l'Ampli, qui est une scène de musique actuelle à Billère. Nous signons cette convention avec eux, l'État, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Pour rappel, l'Ampli, c'est une programmation éclectique qui fait une belle place aux artistes locaux qui accompagne également les porteurs de projets associatifs et les musiciens, et dont les actions de médiation se concentrent principalement et particulièrement auprès des personnes en situation de handicap. À titre indicatif, nous apportions une aide, l'an dernier à hauteur de 38 000 euros. Ensuite, une convention pour le centre régional des musiques et danses traditionnelles en Limousin qui est basé à Seilhac. Donc, là, nous signons avec l'État, le Département de la Corrèze et la commune de Seilhac. C'est un centre qui contribue à la découverte et au soutien au patrimoine vivant du Limousin. Et, à titre indicatif, en 2023, nous apportions une aide de 65 000 euros. La SMAC, ensuite, donc scène de musique actuelle, Rock et chansons à Talence. Donc, signature cette fois avec l'État, la Gironde et la ville de Talence. À titre indicatif, l'aide était de 55 000 euros l'an dernier. Et, enfin, nous en parlions, le réseau des indépendants de la musique, qui regroupe plus de 200 adhérents sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Nous signons là une convention avec l'État et le Département de la Gironde. Le RIM est donc un acteur essentiel pour les acteurs des musiques actuelles grâce à l'accompagnement qu'il propose, mais aussi en développant des outils de solidarité et des ressources pour ce secteur. Mais c'est aussi un acteur essentiel pour le dialogue avec les acteurs publics dans la co-construction de nos politiques. À titre indicatif, nous aidions, l'an dernier, à hauteur de 530 000 euros.

M. DELBOSQ. - Oui, merci Monsieur le Président. Je suis très gêné par cette délibération. La culture c'est, pour nous, un objectif prioritaire qui doit pouvoir entrer dans la vie du plus de personnes possible. Il y a ici, et je le dis sincèrement, d'excellents projets, portés par des structures motivées, ancrées dans le territoire et, au milieu, vous l'avez dit, il y a Ampli, dans les Pyrénées-Atlantiques, qui produit, entre autres, je cite, le « Putain club », groupe se revendiquant anarchiste, refusant, je cite toujours, « La société ultra capitaliste ». Je vous invite à admirer leurs affiches faisant référence à l'anarcho-stalinisme. Dont acte. Idem avec un autre groupe produit par Ampli, Valge Trou Duc, petit groupe marginal d'extrême gauche. Autre point troublant, le président d'Ampli fait, sur les réseaux sociaux, la priorité de lutter contre le Rassemblement National. Donc avec l'argent de la Région. Il y a aussi le centre régional des musiques traditionnelles du Limousin, vous en avez parlé, qui organise des soirées dansantes, payantes, sauf si vous êtes migrant.e.s. Alors, là, c'est gratuit. C'est

d'autant plus dommage qu'il y a, là encore, vraiment, une majorité de projets qui sont tout à fait cohérents. Enfin, je ne boudrai pas mon plaisir à vous présenter Naïr, un rappeur invité à Pau, par Ampli, encore, dans les quartiers prioritaires. Allez voir ses textes qui font l'apologie de la drogue, de la fumette, de l'argent facile, des armes à feu ou, dans une énième ode à l'égalité, je cite : « Fuck les porcs, fuck la police. Ils veulent me faire taire à cause de mes propos. Rap terroriste comme Al-Qaïda ». Effectivement, qu'il se taise, au mieux, et, a minima, qu'il ne crache pas ces valeurs grâce à notre argent.

Alors, on a l'habitude, on connaît le discours socialiste mitterrandien : « Tout est culture », en fin de compte. Jack LANG avait raison. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. On ne peut pas dilapider de l'argent public sous prétexte que n'importe quelle association se revendiquant de n'importe où, revendiquant n'importe quoi, soit assimilée à de la culture. Cette notion d'intérêt général doit nous amener à être vigilants sur les contenus. On vous alerte très régulièrement sur ce point. On vous invite de nouveau à effectuer le travail de fond que nous menons et à vérifier à qui on distribue l'argent des Néo-Aquitains et cesser peut-être de subventionner des groupes ultra politisés qui ne représentent personne. Pour une fois, nous vous encourageons à mettre un minimum de conditionnalité. La culture ne doit pas finir de succomber à l'idéologie, mais redevenir un moyen d'élever les consciences. Cela éviterait des risques que des projets sincèrement intéressants puissent être mis de côté. Alors, la mort dans l'âme, on s'abstient là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au vote ? Non, pas de commentaire, on ne relance pas la machine. On en a assez pour ce weekend. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est donc adoptée.

N° 31

Vote sur « CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

32 – PATRIMOINE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE (CREUSE) ET DU PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE (DORDOGNE)

M. CLAVEAU. - Je passe la parole, si vous me le permettez, président à Christophe CATHUS, délégué au patrimoine.

M. CATHUS. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, la Région se doit d'approuver la modification des statuts de deux structures au sein desquelles elle est fortement impliquée. La première structure est donc la Cité internationale de la tapisserie. Ce syndicat mixte modifie ses statuts afin de permettre aux élus de participer et de voter de façon dématérialisée. Cette délibération concerne également l'établissement public pôle d'interprétation de la préhistoire et elle repousse le délai d'existence juridique de cet établissement. Pour conclure, j'en profite pour vous rappeler que vous pouvez trouver toute l'actualité sur le patrimoine sur le site régional patrimoine-nouvelle-aquitaine.

Mme DEWAELE. - Je me réjouis de la validation du changement de statut du comité syndical de la cité de la tapisserie. Pouvoir suivre en visio des comités syndicaux permet aux élus que nous sommes d'éviter de longs déplacements pour des réunions qui sont parfois très courtes. J'en profite pour attirer votre attention, chers collègues, sur la vitalité de deux établissements dont nous parlons ici, c'est-à-dire la cité de la tapisserie et le pôle d'interprétation de la préhistoire. Ce sont deux lieux d'excellence menés par des équipes créatives et dynamiques et celles-ci valorisent auprès d'un public à la fois jeune, avec des scolaires, des périscolaires, etc., d'une population locale, qui est très intéressée, mais aussi auprès du tourisme national et international, de multiples projets auprès d'un immense patrimoine. Je veux juste citer ici l'exemple des tapisseries inspirées du japonais Miyazaki, qui est un réalisateur d'animés et un mangaka qui a reçu hier l'Oscar du meilleur réalisateur d'animés pour son dernier film. Donc, ces tapisseries, par exemple, de Miyazaki, exercent une attraction internationale et, donc, en Creuse, actuellement le Japon arrive en Creuse et il y a des projets qui sont développés comme, par exemple, la présentation à l'exposition universelle de 2025, à Osaka, de la tapisserie Princesse Mononoké, du même Miyazaki. Et quant au pôle d'interprétation de la préhistoire, vraiment, des expositions, des conférences, des colloques de haute valeur s'y succèdent toute l'année. Donc, si jamais, parmi vous, il y en a qui ne sont encore jamais allés dans ces deux endroits, je ne saurais mieux vous conseiller que d'y aller cette année.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres éléments après cette invitation à un tourisme régional ? Isabelle.

Mme BOUDINEAU. - Je ne résiste pas au plaisir, Monsieur le Président, de rappeler que ces deux structures ont bénéficié, il y a quelques années maintenant, de la participation des fonds européens, pour plusieurs millions d'euros, et que ça a largement aidé à un effet levier et à leur attractivité actuelle.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je mets aux voix ce rapport. Qui est l'avis de l'adopter ? Unanimité ? Il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention ? C'était adopté.

N° 32

Vote sur «PATRIMOINE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE (CREUSE) ET DU PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE (DORDOGNE)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**33 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX PROJETS
EUROPÉENS LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA, INTERREG POCTEFA PHYRENE ET
INTERREG EUROPE RESEES**

M. RIOU. - Nous allons vous présenter, avec Maud CARUHEL des projets de coopération européenne. Et je ne peux, Monsieur le Président, m'empêcher de faire écho, sur cette proposition que nous allons vous faire, à ce qui s'est passé durant ces dernières 24 h, ces dernières semaines, ces dernières années. Parce que c'est peut-être, déjà, aussi, le début d'une réponse à cette situation de crise, qui n'est pas une crise de conjoncture, mais bien une crise structurelle, qui s'inscrit dans le temps. En effet, si nous avons réussi, depuis 50 ans, à trouver des solutions pour l'agriculture, pour la forêt, des solutions par l'évolution technique des solutions, par la réorganisation foncière, la réorganisation collective, il devient difficile, dans ce monde inflationniste, dans ce monde de fluctuation des prix de la matière, des matières au sens large, de trouver une porte de sortie. Parce que cela fait 50 ans que, grâce à l'accroissement des rendements, qui prend fin au tournant des années 2000, nous trouvons une réponse. Et cette réponse, dans ce triptyque de fondation du revenu, par les coûts de production, par les prix de vente puis par le rendement, sur ce troisième effet, nous sommes confrontés à une régression évidente, une régression, une chute des rendements, une chute de productivité qui est liée, ne nous y trompons pas, Mesdames et Messieurs, à l'impact climatique. Ce que nous vivons depuis 24 heures, ce sont déjà les premiers effets de cette fin, de ce début de fin d'extractivité fossile, d'extractivité minière. C'est ça la réalité. Ce sont les débuts de ce que certains appellent abondance et démocratie. Les premiers effets sont présents.

Et nous vous proposons donc, à travers cette coopération européenne, cette coopération avec nos amis ibériques, de trouver des solutions au climat sur cette question climatique, sur cette question d'adaptation. La situation sur les Pyrénées est très grave. L'OPCC, l'Observatoire pyrénéen du changement climatique nous dit que nous allons, d'une part aller vers +2, +4° de réchauffement à l'horizon 2050, que nous allons par ailleurs avoir des précipitations qui vont diminuer de 20 à 30 %, qu'il n'y aura donc plus de neige, plus de glacier et qu'en conséquence les niveaux d'étiage en été seront amoindris, que les éleveurs n'auront plus et n'ont déjà plus d'eau à certains endroits, à certaines périodes. Que, pour les forestiers, la situation se complexifie et que, pour le tourisme, là aussi, la chose devient absolument dramatique et que nous devons ensemble essayer de trouver des solutions, des solutions d'adaptation. Voilà l'objet de ce programme qui va se prolonger jusqu'en 2031, largement subventionné à hauteur de 60 % par l'Europe. Une petite contribution de la Région. Mais aussi de 40 collectivités au niveau de nos amis, je parle sous le contrôle de Mathieu BERGE, les deux grandes Régions et l'ensemble des collectivités qui s'inscrivent

donc dans une réalité d'observation, de prolongement de l'observation, mais surtout de recherche de solutions, de solutions pratiques et opérantes avec l'ensemble des acteurs du territoire. Et tout cela concerne finalement, aussi, 24 millions d'habitants dans tous ces territoires de notre pays et de nos voisins.

M. ELOPHE. - Chers collègues, la première des remarques que nous formulons sur ces trois projets européens est qu'ils sont d'une qualité vraiment très inégale. En ce qui concerne le deuxième projet visant à développer la filière hydrogène dans les Pyrénées. Il présente un intérêt certain pour notre région, pour un coût relativement modeste, d'autant qu'il peut nous apporter, à terme, des avantages économiques et environnementaux. Il est d'ailleurs important de rappeler que Marine LE PEN a été l'une des premières personnalités politiques à mettre en avant l'importance de développer une filière hydrogène, notamment pour le transport de marchandises et pour les transports publics. C'est un des nombreux sujets sur lesquels le Rassemblement National a été un véritable précurseur. Et nous en sommes fiers. Cependant, nous regrettons que seul l'hydrogène vert, que vous appelez ici renouvelable, soit concerné par cette délibération, ce qui semble un peu trop restrictif. Il aurait été préférable d'accorder un intérêt plus poussé à la recherche sur l'hydrogène blanc, qui est particulièrement prometteur en termes de gisement dans les sous-sols des Pyrénées. Pour rappel, nous avons déposé une motion sur cette question lors de la dernière séance plénière, malheureusement refusée par votre majorité par pur sectarisme.

En revanche, nous sommes fermement opposés au troisième projet, celui qui vise à renforcer la place et le poids de l'économie sociale et solidaire. Bien qu'elle ait parfois des aspects louables, il y a déjà trop de subventions au sein de notre région, parfois au détriment et en concurrence directe avec le reste de l'économie. Il est donc hors de question pour nous, à nos yeux, de dépenser davantage d'argent public pour accentuer encore son développement. Enfin, nous tenions aussi à vous rappeler que la France est contributeur net au budget de l'Union européenne à hauteur de 10 milliards d'euros par an. Sa contribution représente donc une charge financière bien plus lourde pour notre pays que les bénéfices que nous en retirons. Ainsi, il est totalement malhonnête de prétendre que l'Union européenne aide notre Région à développer ce type de projet européen alors qu'il s'agit à la base de notre argent, celui que les contribuables français ont donné, souvent contre leur gré, à Bruxelles et qui nous est restitué en partie seulement à travers certaines aides.

En conséquence, et en toute logique avec les critiques que nous venons de vous formuler, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. TRIFILETTI. - Effectivement partager le diagnostic du Vice-président et puis rappeler que nous étions, il y a 5 ans, déjà, montés au Refuge d'Arrémoulit, dans le 64, pour effectivement

acter la fin du dernier glacier pyrénéen à l'époque et les impacts que cela avait sur l'écoulement de l'eau, sur tout simplement les usages en aval. Et, effectivement, bien cranter le fait qu'on est dans les territoires de montagne qui sont les plus impactés par rapport à ce dérèglement climatique. Et je remercie le Vice-président d'avoir rappelé ce contexte global. Peut-être qu'il y a d'abord une demande, Président par rapport à la façon dont nous allons voter puisque nous avons demandé en commission un dégroupement qui, a priori, avait été accepté. Et nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas acceptable de faire un dégroupement sur cette délibération puisqu'on parle de 3 choses assez différentes. D'autant que c'est possible en commission permanente. Donc, on ne voit pas pourquoi ce serait impossible, effectivement, en séance plénière. Donc je poursuivrai mes propos une fois que j'aurai l'assurance que le dégroupement est possible.

M. BERGÉ. - Extrêmement rapidement, sur le calendrier, je pense que c'est très bien ce que vous avez fait comme remarque pour expliquer justement que vous vous étiez rendu sur le glacier pour voir qu'il était en train de disparaître. Mais juste pour vous dire qu'on a un peu de vision, quand même, dans cette région, c'est que l'Observatoire pyrénéen du changement climatique a été créé par les Régions Pyrénéennes avant la fusion et les communautés autonomes du Sud, Euskadi, Aragon, Navarre, Catalogne, ainsi que la Principauté d'Andorre a été créé en 2010. C'est-à-dire que nous avons créé l'Observatoire du changement climatique en 2010. En 2021, collectivement, nous avons publié une stratégie pyrénéenne de lutte contre le changement climatique avec l'ensemble de ces acteurs, puisque nous savons tous que, justement, le changement climatique est beaucoup plus extrême dans les zones de montagne. Et, avec ce projet, Pyrenees4clima, c'est plus de 20 millions d'euros qui sont mobilisés pour travailler à des stratégies résilientes de lutte contre le changement climatique. Donc, on va au-delà de l'observation. On est dans les solutions et mettre en place de nouvelles solutions innovantes pour pouvoir les répliquer peut-être sur d'autres massifs. Je voulais juste dire quand même que, l'anticipation, elle a été du côté de la Région Aquitaine à l'époque, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, et les communautés autonomes du Sud de la frontière. Je vous remercie.

Mme CARUHEL. - Juste présenter rapidement le projet européen. Effectivement, comme vous le dites, c'est pour renforcer et développer les écosystèmes en matière d'économie sociale et solidaire sur 6 régions européennes engagées. Donc, il n'y a pas que la Région Nouvelle-Aquitaine qui soutient l'économie sociale et solidaire. L'Europe est également engagée dans le soutien à l'économie sociale et solidaire et je pense qu'elle y croit et voit sa vraie utilité sur nos territoires. Sur les territoires, à nos côtés, sont engagés, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la chaire ESS de Sciences Po Bordeaux et 8 incubateurs que nous finançons à l'échelle de la région

Nouvelle-Aquitaine. Donc je voulais juste préciser et présenter ce projet. Et, effectivement, comme le disait Stéphane TRIFILETTI, nous a été demandé en commission ce dégroupement sur ces projets différents financés par l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres remarques ? Je vais mettre aux voix.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On voit que vous coprésidez. C'est la parole aux deux coprésidents.

Mme SEGUINAU. - Simplement, Président, avant de pouvoir passer au vote, je crois que mon collègue Stéphane TRIFILETTI a posé une question par rapport au dégroupement, que Maud CARUHEL a reprise, mais il n'a pas de réponse. Il vous a bien précisé dans son intervention qu'il souhaitait une réponse pour après dérouler son propos. Donc avant de passer au vote, ça serait bien de pouvoir répondre et qu'il puisse reprendre la parole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit qu'il ne peut pas y avoir de dégroupement.

M. TRIFILETTI. - Président, c'est quand même bizarre puisque le code des collectivités est très clair là-dessus. Ce qui est possible, me semble-t-il, en commission permanente, qui est une délégation de la séance plénière, par définition, cela doit être possible en séance plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce que je pense aussi, mais les services juridiques me disent que non.

M. TRIFILETTI. - Vous pouvez vous en assurer, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous pouvez, pendant le vote, exprimer votre préoccupation, votre attention, votre opposition à l'égard d'un des trois projets.

M. TRIFILETTI. - Vous y mettez de la mauvaise volonté donc je vais essayer de dérouler, quand même, et puis de dépasser la chose, mais avouez que ce n'est pas très sport quand même. Il y a effectivement le bon grain et l'ivraie. Il y a deux choses excellentes puisqu'il y a trois parties dans cette délibération. Il y en a deux qui sont excellentes. Je pense à Pyrenees4clima et puis le POCTEFA qu'on connaît depuis longtemps et qui permet de la coopération. Par contre, il y en a un qui nous interroge beaucoup. C'est le projet PHYrene qui vise à développer une chaîne de valeur de l'hydrogène dans les Pyrénées. Donc nous tenions aujourd'hui à exprimer des questionnements contre le développement de cette filière dans les Pyrénées, au moment où TBH2 Aquitaine a obtenu un permis de recherche exclusif qui lui permet, pour 5 ans, d'explorer le sous-sol sur une superficie de 225 km² dans le département des Pyrénées-Atlantiques. En effet, bien que cette technologie puisse sembler prometteuse, plusieurs préoccupations majeures méritent notre attention, car cette

délibération reste beaucoup trop évasive, malheureusement, quant à ses objectifs réels. Un, qu'en est-il des coûts associés à la prospection, à l'extraction et à la production de l'hydrogène ?

Cela soulève des interrogations sur la viabilité économique du projet et c'est vrai qu'une évaluation attentive est nécessaire pour déterminer si les investissements massifs à venir sont ou pas justifiés. Deux, de manière globale et de manière, même, fondamentale, la pérennité des gisements d'hydrogène blanc et leur capacité questionnent. Avant de développer une chaîne de valeur, il semble crucial de résoudre la question de la durabilité à long terme et d'évaluer de manière exhaustive les gisements pour garantir qu'ils répondent aux besoins énergétiques locaux futurs sans compromettre l'environnement. Trois, une préoccupation majeure concernant en effet l'impact environnemental de ces gisements, dont la question de possibles fracturations hydrauliques, mais aussi de la gestion des fuites d'hydrogène. Et cette question est peut-être, là, le cœur, finalement, de nos préoccupations, dans la mesure où l'hydrogène libéré a un potentiel à prolonger la durée de vie du méthane dans l'atmosphère, contribuant de fait gravement, nous le savons, au dérèglement climatique. Rien de tout ça n'est évoqué comme garde-fou dans cette délibération qui reste beaucoup trop évasive et très imprécise, à cette heure.

En conclusion, bien que l'hydrogène blanc puisse présenter des avantages potentiels réels dans certains secteurs, la prudence s'impose pour éviter qu'il ne devienne un mirage énergétique supplémentaire. Le Vice-président, d'ailleurs, a rappelé cette fin, finalement, de l'énergie fossile et facile. Les coûts élevés, les préoccupations environnementales, la faible densité et, finalement, les défis logistiques nécessitent une réelle information avant de poursuivre plus avant dans cette voie et la responsabilité collective implique une approche critique et réfléchie envers cette technologie émergente. D'où, effectivement, si nous avons eu la possibilité, nous souhaiterions que ce soit noté au niveau du procès-verbal, de voter pour cette délibération, sauf sur l'aspect PHYrene où nous nous serions abstenus, car nous ne disposons pas, effectivement, des éléments précis et factuels nous permettant, en pleine connaissance de cause, d'avoir une approche globale suffisante. Et je réitère, pour finir, évidemment, ma demande de dégroupement, conformément au code général des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est parfaitement clair et le compte rendu de la séance reprendra ce que vous venez de dire.

M. TRIFILETTI. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. RIOU. - Très rapidement, Président, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Là, nous sommes juste en train de regarder la capacité de traction des bœufs. Là, c'est un projet

d'étude pour regarder ce que peuvent faire les chaînes de valeur, regarder aussi les impacts environnementaux tels que vous venez, Monsieur TRIFILETTI, de les préciser. Donc, on est dans cette première étape d'analyse, il n'est nullement, à cet instant, possible d'octroyer permis ou que sais-je. Ce n'est pas l'objet de cette délibération. On est vraiment sur les questions d'acquisition de connaissances, les questions d'analyse multisectorielle, des opportunités et des obstacles et des obstacles, et éventuellement un positionnement avec nos compagnons, nos partenaires transpyréneens. Ce n'est que ça à cet instant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter avec les remarques qui ont été formulées ?

M. TRIFILETTI. - On vote pour, Président, simplement avec les éléments que nous avons mentionnés.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, on a bien noté. Alors, qui est contre, qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N° 33

Vote sur « PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX PROJETS EUROPÉENS LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA, INTERREG POCTEFA PHYRENE ET INTERREG EUROPE RESEES »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nota bene : « M. TRIFILETTI. - Vous y mettez de la mauvaise volonté donc je vais essayer de dérouler, quand même, et puis de dépasser la chose, mais avouez que ce n'est pas très sport quand même. Il y a effectivement le bon grain et l'ivraie. (...) D'où, effectivement, si nous avons eu la possibilité, nous souhaiterions que ce soit noté au niveau du procès-verbal, de voter pour cette délibération, sauf sur l'aspect PHYrene où nous nous serions abstenus, car nous ne disposons pas, effectivement, des éléments précis et factuels nous permettant, en pleine connaissance de cause, d'avoir une approche globale suffisante. (...) ».

34 – MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION PORTANT SUR L'ACTION DE LA RÉGION EN MATIÈRE AGRICOLE

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de passer au célèbre moment le plus agréable pour moi que sont les motions et les vœux, je vous propose de vous lire la mission d'information et d'évaluation portant sur la Région en matière agricole.

Je vous passe les avenants en haut. Pour faire suite à la demande ci-dessus présentée conformément au règlement intérieur, une mission d'information et d'évaluation... Ce n'est pas « pourrait » être mise en place, c'est « sera » mise en place. On est d'accord ? Avec pour objet d'évaluer de manière générale la politique agricole et hydraulique de la Région et, de manière plus particulière, les aides attribuées aux agriculteurs, les dotations. Ce qu'il faudrait mettre, parce que là c'est « les dotations aux jeunes agriculteurs », mais dans le texte, maintenant, c'est « DNJA ». Les dotations DNJA, excusez-moi d'amender, à l'installation, à l'accompagnement vers les transitions, à l'innovation, aux subventions pour lutter contre le changement climatique tel que le gel ainsi que les répercussions et les résultats chiffrés des éco-socio-conditionnalités et des différentes feuilles de route, pactes et règlements d'intervention. Je suggère que, suite à la réflexion de Jean-Pierre, que je vous ai soumise, qu'on y ajoute aussi, compte tenu de la loi Egalim, « à l'alimentation ». Cette mission sera composée dans le respect des principes de la représentation proportionnelle, aura une durée de 6 mois, etc. Ses conclusions prendront la forme d'un rapport qui sera présenté à la séance plénière la plus proche. Le rapport sera présenté devant l'Assemblée plénière qui portera sur la politique agricole. Non ?

M. HAMMERER. - Monsieur le Président, j'aurais une question. Je voulais juste...

M. LE PRÉSIDENT. - On ne redébat pas.

M. HAMMERER. - Je peux poser une question ? C'est juste poser une question. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas pour ajouter de l'huile sur le feu. Pas du tout. Je voulais juste que vous puissiez me confirmer quelque chose. Quand vous mettez le principe de la représentation proportionnelle, super, très bien. Mais, comme vous retirez le délai, les membres et l'organisation, les auditions et notamment au niveau des membres, est-ce qu'on aura la garantie qu'effectivement on sera bien à une proportionnelle où tous les groupes seront représentés ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme HAMMERER. - D'accord ? Très bien. Donc on aura effectivement la décomposition qu'on proposait ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ne remettez pas, enfin, c'est juste insupportable.

Mme HAMMERER. - C'est juste une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rajoute alimentation, DNJA et « ces conclusions prendront la forme d'un rapport qui sera présenté à la séance plénière concernée par la politique agricole. « Consacrée ». « Consacrée ». Démocratiquement, n'hésitons pas à écouter Jean DIONIS. Voilà donc « le Conseil régional décide d'approuver la création d'une mission et délègue à la commission permanente la fixation des modalités et du contour. » Qui est contre cette délibération ? Qui est pour ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Excellent, bravo !

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne trouve pas forcément, mon cher Jean, que ces espèces d'explosions de joie apaisent notre Assemblée.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On vient de vivre un bon moment politique.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner mon pouvoir de Président à Andrea qui est meilleure que moi sur certains de ces vœux.

N° 34

Vote sur « MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION PORTANT SUR
L'ACTION DE LA RÉGION EN MATIÈRE AGRICOLE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

MOTIONS – QUESTIONS ORALES – VŒUX

Vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen :

"LE BRAQUAGE DU MODELE SOCIAL FRANÇAIS DOIT CESSER !"

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - C'est avec un grand plaisir et un bonheur absolu. Nous allons commencer par le premier vœu, « le braquage du modèle social français doit cesser », qui doit être présenté à l'initiative du groupe communiste écologique et solidaire. Edwige.

Mme GAGNEUR. - Madame la Présidente, chers collègues. Je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive. Il a été quelque peu modifié. Cependant, on y aborde la réforme du CPF qui devrait imposer à chaque personne suivant une formation en usant de son droit CPF acquis de financer forfaitairement 100 euros par formation. Passant outre le fait que le CPF n'arrive pas à tout abonder directement pour chaque citoyen et qu'il faut travailler pour pouvoir y prétendre, c'est la double peine. On doit travailler pour un droit qui auparavant était financé à la charge exclusive de l'employeur et, maintenant, en plus, il faut financer soi-même après avoir travaillé pour pouvoir y prétendre. Deuxième mesure, la réforme annoncée des indemnités chômage, avec une diminution très forte puisqu'elle tendrait à s'approcher du RSA. Ces deux mesures, qui, elles-mêmes, permettraient de réaliser 200 millions d'euros d'économies sur un budget d'austérité annoncé à 10 milliards, en gros, ça représente 2 % sur le dos des travailleurs, 2 % d'économie sur les 10 milliards annoncés. On peut peut-être arrêter là et songer à d'autres moyens de faire des économies ou de faire rentrer de l'argent. Moi, je vous propose de rétablir l'ISF. L'ISF, c'est 5 milliards d'euros, c'est-à-dire la moitié du plan d'austérité qui est annoncé. Cela me semble être pas mal. D'autant plus que ces mesures annoncées vont à l'encontre de toutes les mesures qu'a prises la Région pour amplifier les efforts à l'égard des plus défavorisés et des plus éloignés de l'emploi. Par conséquent, nous demandons une suspension de la participation individuelle au paiement d'une formation dans le cadre du CPF et un arrêt total des réformes de l'assurance chômage qui conduiront de nombreux citoyens dans la paupérisation aggravée par le passage au RSA conditionné.

M. BERGERON. - Simplement pour indiquer que notre groupe votera cette motion.

Mme COUSIN. - Madame la Présidente, chers collègues, nous voterons bien sûr ce vœu du Parti communiste, car nous sommes en accord avec ce qui l'aborde. Vous avez raison de dénoncer la réforme des retraites qui va, rappelons-le, produire une casse sociale sans précédent alors qu'elle n'était pas voulue par plus de 90 % des actifs. Comme, les coupes budgétaires dans les secteurs déjà peu servis par l'argent public. Vous avez également raison sur l'éducation, même si le problème n'est pas tant le nombre de suppressions de postes que le nombre de postes qui ne peuvent pas être pourvus, entre autres choses, à cause du salaire trop bas pour ce qui est demandé au professeur au quotidien. Raison, aussi, de dénoncer la réforme du RSA qui stigmatise les pauvres plutôt que de remettre en question les politiques qui créent cette pauvreté. Tout comme on préfère culpabiliser le chômeur plutôt que de mettre en place une politique de réindustrialisation avec la réforme de l'assurance chômage. Vous avez raison sur le fond. Cependant, j'aimerais vous poser une question : « Pourquoi n'avez-vous pas lu le programme d'Emmanuel MACRON lorsque vous avez appelé à voter pour lui à deux reprises ? Pourquoi ne pas vous être inquiété de ce programme alors que tout était déjà inscrit noir sur blanc ? » Vous aussi, vous faites, semble-t-il, du en même temps. Vous dénoncez en fait ce dont vous êtes complices.

Mme BROUILLE. - Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Ce vœu est donc adopté à l'unanimité. J'aurais tendance à dire trop tard, mais allez-y.

M. ROBERT. - On veut bien écouter vos braquages, mais vous n'allez pas braquer nos voix.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre sur le vœu proposé ? Levez la main, maintenant. Donc, abstention. Ce vœu est adopté.

Vote sur le vœu « Le braquage du modèle social français doit cesser ! »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation : Les Républicains**

ADOpte A LA MAJORITE

Vœu déposé par le groupe Les Républicains :

« LAC DE CAUSSADE, UNE UTILITE DEJA PROUVEE ! »

Mme BROUILLE. - Nous passons au vœu « le lac de Caussade, une utilité déjà prouvée » vœu présenté par le groupe Les Républicains.

Mme COSTE. - Oui, c'est moi qui le présente. Je serai assez courte sur la présentation parce que l'essentiel est dans le vœu. À savoir un petit rappel historique de la construction de ce lac qui remet les choses un petit peu à plat. Je rappelle juste quelques éléments puisque cela a été contesté particulièrement il y a quelques années, c'est que ce lac était réellement un projet de territoire qui a été élaboré par tous les participants, interlocuteurs locaux. Je rappelle aussi une date importante. Il a été validé par arrêté préfectoral en juin 2018 pour être annulé en octobre, effectivement, par un nouvel arrêté préfectoral.

Ce que je souhaitais, aujourd'hui, c'est, à l'image de ce que le préfet vient d'annoncer, pas depuis très longtemps. Le 12 février dernier, il a annoncé vouloir que cette mise en conformité de ce lac revoie le jour, mais seulement en 2025. Je précise aussi un dernier élément c'est que ce lac est construit depuis 5 ans maintenant et qu'il a fait ses preuves en matière de pertinence parce que je rappelle que 40 % de son eau sert à l'étiage et non pas uniquement aux propriétaires irriguants ou aux agriculteurs irriguants. Aussi, aujourd'hui, dans le prolongement de ce qu'a décidé le préfet, par souci d'apaisement, aussi, et en vue de régulariser ce lac, nous demandons que le Conseil régional appelle le Président de la République et le gouvernement à valider sa mise en conformité. Mais, comme il a prouvé sa solidité, que cela se fasse sans délai et sans condition.

M. DELBOSQ. - Je remercie mes collègues de parler de ce sujet. Je ne veux pas paraphraser ma collègue lot-et-garonnaise, mais effectivement, c'est un projet dont les premières études remontent aux années 80. Travaux autorisés par la préfecture du Lot-et-Garonne en 2018, et décision ensuite invalidée devant des recours d'associations écologistes quelques mois plus tard. Malgré tout, on s'en rappelle, le barrage fut construit, le creusement du lac commença sans autorisation dans les mois qui suivirent par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne et la Coordination rurale 47 qui est le syndicat majoritaire chez nous. Depuis, il y a eu les recours, les tribunaux, les débats, les condamnations. Et, il y a un mois, jour pour jour, le préfet du Lot-et-Garonne, Daniel BARNIER, a déclaré lancer la procédure de légalisation du lac suite au feu vert du ministère. Alors, je ne veux passer de la forme, c'est fait, il y a beaucoup de choses à dire. Je note seulement que, très localement, le

projet n'a rencontré quasiment aucune opposition. Elles étaient ailleurs, beaucoup plus départementales et nationales. Et, clairement, depuis, le lac, il a montré son utilité. Pas seulement pour les agriculteurs, ma collègue l'a dit, mais aussi pour la biodiversité locale. La quasi-totalité des acteurs locaux est unanime à ce sujet. Cette retenue d'eau, comme il en existe tant chez nous, elle a redonné de l'allant à ce secteur du Lot-et-Garonne à la fois pour l'agriculture, mais aussi pour la biodiversité. Donc, il ne reste plus que quelques travaux, aujourd'hui, de sécurisation à donner pour que cet outil donne sa pleine mesure. Alors appelons donc, via la Région, l'État à enfin tourner la page et, enfin, on va pouvoir avancer.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est un dossier qui, en Lot-et-Garonne, est emblématique clairement et qui clairement aussi empoisonne les relations entre la profession agricole et l'administration d'État. Donc, nous voterons ce vœu parce que, effectivement, il faut en sortir. Cela a été dit d'ailleurs par nos collègues à la fois Sébastien DELBOSQ et Marie COSTES, il y a une histoire dans ce dossier. Cela a été, d'abord, un naufrage d'État. L'État dit oui, puis, après, il dit non, traumatisé par ce qui s'était passé à Civens. Donc, il y a aussi une responsabilité d'État dans l'exaspération du monde agricole sur Caussade. Après, cela a été dit, il a été fait dans des conditions qui n'étaient pas celles de la légalité. Donc, oui, il y a un travail de régularisation à faire. Mais, dans le vœu, il y a quelque chose d'important dans ce que dit le vœu de nos collègues LR, c'est « sans délai ». Parce que, si on renvoie ce travail à plusieurs années, alors, la confiance qui n'existe plus du tout entre l'administration d'État et les agriculteurs, elle ne renaîtra pas. Donc il faut effectivement qu'il y ait un travail de régularisation qui aille vite, quitte à ce que les travaux se déroulent sur plusieurs années. Mais il nous faut un accord de régularisation rapide et je pense que le soutien du Conseil régional à cette démarche de régularisation rapide est important.

Mme PINVILLE. - L'État vient d'engager un processus de régularisation avec la nomination notamment de Nicole COTTIN, qui est une experte reconnue, pour aboutir à une légalisation d'ici 2025. Cette démarche souligne donc une volonté de résoudre la question dans le respect des lois et des nécessités environnementales. Donc, moi, je suis effectivement interrogative ou surprise de l'empressement de ce vœu. Moi, je crois qu'il est important, essentiel, même, d'attendre cette étude pour confirmer la solidité et la conformité de l'ouvrage vis-à-vis des risques environnementaux et de sécurité. C'est pour ça que je propose de voter contre ce vœu.

M. GAMACHE. - Chers collègues, après moult rebondissements dont les collègues viennent de faire mention, le dossier du lac de Caussade est dans une situation entre deux eaux, si j'ose dire. Non légale et insécure. Le vœu proposé par nos collègues LR nous interpelle à plusieurs effets. Comment proposer à une collectivité, la Région de demander à l'État de surseoir à une décision de justice en légalisant un ouvrage sur lequel la justice est passée,

mais où l'État est dans le laisser-faire ? On ne peut, en République, fonctionner par l'intimidation, le coup de force et le fait accompli. Alors, comment les politiques que nous sommes, nous pourrions participer à la confusion de genre en interférant sur les décisions de justice ? Nos valeurs républicaines reposent sur des fondamentaux. J'y viens. D'une part, la démocratie, bafouée encore par ceux-là mêmes que l'on retrouve dans ce dossier. Et, d'autre part, l'État de droit et la séparation des pouvoirs. Ce n'est pas à la Région de statuer sur un sujet du ressort de l'État et, de droit, qui plus est. Nous voterons contre ce vœu. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets aux voix. Y a-t-il des contre ? Y a-t-il des abstentions ? Des pour ? Ce vœu est rejeté.

Vote sur le vœu « Lac de Caussade, une utilité déjà prouvée ! »

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

VŒU REJETE

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« POUR UNE REFONTE TOTALE DE L'OBJECTIF ZAN »

Mme BROUILLE. - Le vœu présenté à l'initiative du groupe Rassemblement National « Pour une refonte totale de l'objectif ZAN ». Pour la présentation, je donne la parole à Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Chers collègues, le ZAN fait aujourd'hui l'objet d'une très large opposition pour nos habitants, dans des zones rurales en particulier. Cela signifie des restrictions supplémentaires et intenable quant à l'extension des constructions, qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales. Certains projets de développement économique, pourtant essentiels pour ces territoires, risquent de se retrouver sacrifiés sur l'autel de ces mesures absurdes. Nos maires et élus locaux en première ligne se sentent dépassés et abandonnés par l'État et ne parviennent plus à jongler entre toutes ces règles drastiques et les solutions qu'ils doivent apporter aux demandes légitimes de leurs habitants. La situation est potentiellement explosive. Vous l'avez sûrement remarqué vous-même lors de la dernière conférence régionale sur la modification du SRADDET, de nombreux élus sont extrêmement préoccupés. Bien sûr, ils ont maintes fois exprimé ces préoccupations auprès du gouvernement, soulignant que la vision strictement comptable de l'aménagement du territoire imposée par cette loi ignore la diversité et les particularités de nos régions. Malheureusement, le gouvernement est resté totalement insensible aux demandes des élus de terrain, préférant imposer une norme unique et technocratique plutôt que d'engager une discussion réellement constructive.

En résumé, nous avons là l'enfer bureaucratique version les Shadoks. Pour rappel, un dessin animé mettant en scène des créatures absurdes, fabricant des machines absurdes et qui ne marchent jamais. Le temps presse et les acteurs locaux ne peuvent être ainsi méprisés sur une question aussi fondamentale, c'est un problème élémentaire de démocratie qui est en train de se poser. En outre, nos territoires ruraux déjà en crise risquent d'être sacrifiés si nous ne prenons pas des mesures rapidement. N'entravons pas les opportunités de développement économique dans notre réalité pour satisfaire les lubies de quelques élus écologistes complètement déconnectés de la réalité. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui un vœu fort pour demander au gouvernement une réécriture complète de l'objectif ZAN. Nous demandons une véritable concertation, une co-construction avec les collectivités locales pour trouver des mesures plus équilibrées. Nous devons agir rapidement

pour préserver nos espaces naturels et agricoles tout en permettant le développement harmonieux de nos zones rurales. Je vous remercie.

Mme SARRAZIN. - Chers collègues, vraiment, nous ne comprenons pas cette motion. Alors, vraiment, on a cherché, mais on n'a vraiment pas compris où était la cohérence par rapport aux propos qui étaient tenus hier par une autre élue du RN lors de l'échange que nous avons eu sur le schéma d'aménagement régional le SRADDET hier. Est-ce que c'est ça l'écologie du bon sens, au final ? Est-ce que c'est l'écologie du non-sens ? Hier, nous étions tous d'accord sur les enjeux, la lutte contre le changement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité, ces deux fléaux qui impactent déjà nos concitoyens dans leur vie quotidienne à la campagne et à la ville. Avec, vous savez, les inondations de quartiers de Bordeaux juste à côté de nous. Dans ce cadre, ce serait totalement irresponsable de revoir l'objectif du ZAN. D'ailleurs, nous n'avons pas entendu une seule fois la voix des représentants du RN aux deux premières conférences régionales ZAN. C'est pourtant le lieu de dialogue avec les élus locaux, mais aussi avec l'État, que vous interpellez. Je m'en étonne. Il y a d'autres réunions qui vont venir. J'espère vous y entendre.

De notre côté, nous réaffirmons comme hier que, oui, le ZAN pose un vrai défi aux élus. Et que, oui, la Région doit bien poursuivre la concertation avec les territoires qu'elle a commencée depuis plusieurs mois. Elle doit tout mettre en œuvre pour aider les élus locaux. Nous avons de nombreux élus locaux, chez les écologistes, maires et élus municipaux, qui ont des questions et qui cherchent les réponses. Et dans cette mise en œuvre, la Région doit accompagner, dans la mesure de ses compétences, aux côtés des autres acteurs sur ce sujet. Bien sûr, il faut aussi protéger le maximum du foncier naturel et agricole qui nous reste. Vous l'avez compris, nous voterons résolument et définitivement contre cette motion totalement absurde.

Mme HERNANDEZ. - Premièrement, à la lecture de votre texte, il semble visiblement nécessaire de vous rappeler la différence en matière de renforcement de la sobriété foncière. Nous devons prévoir la réduction de moins 50 % d'ici 2031 et le zéro artificialisation nette à horizon 2050. À travers ce vœu, vous jouez bien volontairement la confusion. Le ZAN n'est pas prévu avant 2050. Et, sur ce sujet comme sur les autres, vous préférez attiser les peurs sans proposer une solution viable. L'exécutif régional était lui aussi opposé au principe du ZAN qui, à terme, impactera les territoires qui ne pourront pas renaturer et n'ont pas de friches. Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de la loi. Je vous remercie quelque part pour ce vœu parce qu'il démontre encore une fois tout ce qui nous oppose. Nous sommes avant tout républicains, respectons tout simplement la loi en assumant nos responsabilités. Et en tentant d'aboutir à un travail dans un contexte compliqué, fait d'évolutions réglementaires trop fréquentes. Notre responsabilité n'est pas d'abandonner les territoires et de ne pas les

opposer entre eux. Une autre grande différence avec vous, c'est que, nous, nous sommes favorables à la sobriété foncière. À travers la séquence ERC, éviter, réduire, compenser, parce que chacun sait qu'elle est absolument indispensable. Et, pour être effective, elle doit être organisée.

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que notre biodiversité est primordiale pour répondre aux défis de souveraineté alimentaire et du changement climatique. L'historique de la consommation passée nous démontre l'absolue nécessité de changer nos modèles, notamment pour les agriculteurs que vous soutenez tant. Nous travaillons le SRADDET justement pour accompagner les territoires ruraux et en revitalisation pour leur laisser plus de marge. Cet enjeu démontre la nécessité d'avoir un SRADDET et cette proposition a fait l'objet d'un consensus, comme le rappelait Madame SARRAZIN, des territoires, à l'occasion de la tenue des dernières conférences régionales de gouvernance. Contrairement à vous, nous ne pensons pas à la place des territoires. Nous les écoutons. La Région qui renonce à modifier son SRADDET renonce aussi à son rôle de stratégie d'aménagement du territoire en faisant subir une application stricte, sans prise en considération des spécificités territoriales de la loi, au détriment des territoires ruraux qui ont besoin de marges supplémentaires en termes de développement. La Région que vous souhaitez, celle qui abandonnerait son SRADDET, c'est la Région qui abandonne les territoires. Et, cette Région, ce n'est résolument pas la nôtre. Et justement, ce que nous demandent avant tous les territoires, c'est le contraire de ce que vous proposez. Ils ne peuvent plus supporter que la loi change tous les 6 mois. Ils ont surtout d'abord besoin du législateur que le législateur cesse de modifier les règles d'élaboration en cours de route. Nous continuons de travailler, de prendre en compte la loi et de demander au gouvernement de mettre en œuvre les conditions qui nous permettent de travailler. Nous continuons d'être à côté des territoires. Nous continuons d'avoir un discours de sincérité, de transparence, et, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu déconnecté des besoins des territoires.

Mme DIAZ. - J'entends que les socialistes sont très gênés avec ce vœu de bon sens que nous proposons. D'un côté, ils nous disent qu'ils sont défavorables au ZAN, mais que la loi c'est la loi et que, donc, ils vont la respecter. Moi je voudrais juste rappeler qu'il y a une loi qui a été votée, notamment la loi sur l'immigration, et que cela ne vous a pas empêché de défier dans la rue pour vous opposer à cette loi. Et, les lois, elles se font, elles se défont. Là, en fait, avec ce vœu, nous vous demandons d'interpeller le gouvernement parce que, oui, il y a un vrai sujet sur le ZAN. Le ZAN tel qu'il a été proposé par les macronistes, oui, c'est moins de développement économique, c'est moins de construction de logements, donc c'est une crise sur certains secteurs économiques et notamment sur le secteur du bâtiment. Donc

on voit une fois de plus que, les socialistes, même si vous n'êtes pas plus dans la majorité avec les écologistes, on voit quand même bien que l'idéologie écolo continue de vous contaminer.

Mme HERNANDEZ. - Et le changement climatique n'existe pas ?

M. TRIFILETTI. - Et l'effondrement de la biodiversité ?

Mme BROUILLE. - Je veux juste vous dire, Madame DIAZ, que nous ne sommes pas, quand même, à l'Assemblée nationale et que nous ne faisons pas les lois. Y a-t-il des contre cette proposition de vœu ? Y a-t-il des abstentions ?

Mme COSTES. - Une explication de vote. Nous ne prendrons pas part au vote, ni sur les autres à venir ou motions.

Mme BROUILLE. - Vous faites des vœux, mais... D'accord. Des pour ? Donc ce vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vote sur le vœu « Pour une refonte totale de l'objectif ZAN »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

VŒU REJETE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« MORATOIRE SUR LE VOLET AGRICOLE DE NEO TERRA 2 »

Mme BROUILLE. - Motion présentée par le Rassemblement National, je donne la parole à Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Madame la Présidente, juste pour vous dire que je sais très bien qu'ici nous sommes au Conseil régional et pas à l'Assemblée nationale. Donc, nous ne faisons pas les lois. Ça ne nous a pas empêchés il y a seulement quelques minutes de voter tous en faveur d'un vœu proposé par le Parti communiste pour demander de revenir sur la réforme de l'assurance chômage. Donc je voudrais juste pointer du doigt votre contradiction.

Très rapidement, sur ce vœu que nous vous proposons d'adopter donc là d'intérêt régional puisqu'il concerne uniquement la feuille de route Néo Terra proposée par votre majorité, je voudrais rappeler que, nous, nous avons voté en défaveur, donc nous avons voté contre ce cette feuille de route à chaque fois qu'elle nous a été présentée. Nous nous faisons les relais des agriculteurs qui sont légitimement en colère. Ils ont exposé leurs revendications hier, ils l'ont exposé à plusieurs reprises. Nous avons eu l'occasion de les rencontrer depuis ces derniers mois et, donc, oui, ils considèrent qu'il y a trop de surtransposition. La France qui surtranspose des normes européennes et la Région qui sur-transpose et qui rajoute des normes. Donc, en définitive, avec cette feuille de route Néo Terra, vous exposez nos agriculteurs européens qui sont en concurrence avec les agriculteurs du monde entier. Les agriculteurs français qui sont en concurrence avec les agriculteurs de l'Union européenne entière. Et, avec cette feuille de route Néo Terras, ce sont les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine qui sont en concurrence avec les agriculteurs français d'une manière générale. Donc, là, il s'agit d'un vœu de bon sens. Nous vous demandons simplement un moratoire sur le volet agricole pour redonner une bouffée d'oxygène, d'oxygène à nos agriculteurs qui en ont bien besoin.

Mme MOTOMAN. - Défendre les agricultrices et les agriculteurs, c'est aussi défendre leur santé. Alors, aujourd'hui, les preuves sont là : lymphome, leucémie, mélanome, tumeur du système nerveux central, ou cancer de la prostate. En effet, une grande partie des activités agricoles comportent des risques accrus de développer certaines maladies chroniques, par exemple l'application d'antiparasitaires sur le bétail, l'enrobage de semences avant le semis, la pulvérisation de pesticides en champs et en arboriculture. Ou encore la désinfection des bâtiments d'élevage. Les écologistes se battent pour la santé des agricultrices et des agriculteurs, notamment par la lutte contre les produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Que constatons-nous ? Le RN manque totalement de cohérence entre

paroles et actes, surfant sur les colères et les recherches de boucs émissaires. Alors, au niveau européen, vous avez voté pour la PAC qui soutient en priorité les grandes exploitations d'agro-industrie. En 2020, vous avez voté contre l'amendement destiné à plafonner les aides de la PAC à 60 000 euros par an pour assurer une meilleure distribution des subventions auprès des petites fermes. Cette mesure était pourtant attendue par le monde paysan. L'ensemble de la droite, de l'extrême droite et du centre l'ont rejetée, préférant défendre d'autres intérêts. Et, donc, cette mesure prouve aussi que vous avez des discours et des actes différents. Par exemple, Madame DIAZ, à l'Assemblée nationale, depuis le début de la législature, les députés RN n'ont jamais consacré la moindre initiative parlementaire aux problèmes agricoles. Vous avez préféré vous attaquer à l'écriture inclusive, vous avez préféré défendre l'uniforme à l'école. Et, qu'est-ce qu'on observe, hier ? Vous vous faites les défenseurs des agriculteurs. Alors, mettez en cohérence, un petit peu, soyez sérieux. Si vous dites des choses, vous votez en conséquence. Et, bien sûr, évidemment, nous ne voterons pas votre motion.

M. SAINTE-MARIE. - La motion présentée par le RN aujourd'hui appelle à un moratoire sur le volet agricole de Néo Terra 2 en mettant en lumière les préoccupations légitimes des agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine. Ces inquiétudes, ancrées dans les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien, méritent une attention particulière. Mais il est essentiel de contextualiser correctement les sources de ces défis et de réfléchir aux solutions les plus adaptées. La colère des agriculteurs ne doit pas être attribuée à tort à la transition écologique ou à des initiatives comme le Green Deal européen. La situation précaire dans laquelle se trouvent de nombreux agriculteurs est principalement due à des politiques agricoles antérieures et à des pratiques commerciales qui ne servent pas équitablement le secteur. La PAC de l'Union européenne, par exemple, votée à l'unanimité par les eurodéputés RN, est souvent critiquée pour favoriser les grandes exploitations au détriment des petites et moyennes, exacerbant ainsi les inégalités au sein du secteur agricole. Cette politique basée sur la surface, la superficie et la production avantage ceux qui ont déjà les moyens d'augmenter leur production, laissant les petits agriculteurs dans une position encore plus vulnérable. En outre, les accords de libre-échange, validés, notamment, par le groupe actuel auquel appartient le RN au Parlement européen, contribuent à placer nos agriculteurs en concurrence directe avec des producteurs d'autres régions du monde qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires, environnementales ou sociales. Cette concurrence déloyale mine la capacité des agriculteurs locaux à maintenir une activité viable tout en respectant les standards de production élevés.

La réponse à cette colère ne réside pas dans le rejet de la transition écologique ou dans un moratoire sur les politiques qui cherchent à promouvoir une agriculture plus durable et

résiliente. Au contraire, la Nouvelle-Aquitaine s'efforce de mettre en place des mesures qui soutiennent tous les agriculteurs, en rééquilibrant les subventions pour qu'elles bénéficient davantage à celles et ceux qui en ont le plus besoin et en promouvant des pratiques agricoles qui garantissent à la fois la durabilité environnementale et la viabilité économique. La mise en œuvre de Néo Terra 2 est une démarche qui vise précisément à répondre à ces défis en accompagnant les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables qui peuvent assurer leur avenir tout en protégeant les ressources naturelles de notre région. Il est donc impératif d'après nous de poursuivre ces efforts et non de les suspendre pour garantir un avenir prospère à l'agriculture Néo-Aquitaine. Pour toutes les raisons évoquées, vous le comprendrez, à l'instant, nous rejetons bien évidemment, cette demande de moratoire.

Mme DIAZ. - Malgré le discours un petit peu poussif des orateurs, on a quand même réussi à entendre quelques bêtises. La première, je pense, chers collègues, qu'il faut suivre. Le Rassemblement National n'a jamais été favorable aux traités de libre-échange. Je ne vois pas pourquoi vous nous reprochez cela. Vous pouvez reprendre tous nos votes. Et les agriculteurs le savent très bien, s'il y a bien un groupe qui est opposé aux traités de libre-échange avec le Chili, la Nouvelle-Zélande, ceux qui ont été votés récemment...

M. SAINTE-MARIE. - Tout dernièrement.

Mme DIAZ. - Évidemment, ce n'est pas les élus du Rassemblement National. Et, après, pour rebondir sur les propos de la collègue écolo, enfin, pardon, mais, vous voyez, c'est typiquement avec ce genre de discours stigmatisant que vous alimentez l'agri-bashing. Vous dites que les agriculteurs sont des pollueurs. Pardon, mais, moi, je ne connais pas un seul agriculteur...

Mme MOTOMAN. - Je n'ai pas du tout employé ce mot, Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - ... qui utilise des produits phytosanitaires par plaisir. Vous savez, les agriculteurs, s'ils utilisent des produits, c'est parce qu'il n'y a pas d'alternative et parce qu'ils sont obligés d'assurer un minimum de rendement. Mais ils savent très bien que les produits ont des conséquences sur leur santé. Donc, ils ne les utilisent pas par plaisir. Donc, je voulais juste remettre l'Église au milieu du village. Vous dites que vous vous battez pour la santé des agriculteurs, mais en l'occurrence, vous vous battez pour leur mort. Et ça se passe très bien, vous y arrivez très bien parce que je vous rappelle qu'il y a, dans notre région, entre 5 et 6 exploitations agricoles qui ferment par jour. Donc continuez comme ça et vous verrez la disparition de notre agriculture dans notre région.

Mme SEGUINAU. - Il n'est pas possible de prendre plus de 4 minutes par amendement, je rappelle.

Mme BROUILLE. - Oui, mais, Madame SEGUINAU, il y a 2 minutes de présentation et 4 minutes pour justifier.

Mme SEGUINAU. - C'est-à-dire qu'on a 4 minutes par amendement, par groupe. Et, donc, là ça fait la troisième fois que le Rassemblement National a plus de 4 minutes pour son groupe pour ses motions.

Mme BROUILLE. - Non.

Mme SEGUINAU. - Revoyez le règlement.

Mme BROUILLE. - Le règlement dit 2 minutes de présentation et 4 minutes pour le défendre.

Mme SEGUINAU. - Non. Dans le règlement, c'est 4 minutes par groupe pour la présentation des motions des vœux.

Mme BROUILLE. - On ne va pas passer la matinée là-dessus. Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre cette proposition de motion ? Des abstentions ? Pour ? Donc, cette motion est rejetée.

Vote sur la motion « Moratoire sur le volet agricole de Neo Terra 2 »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

**« LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE EN FAVEUR DE LA LIBERATION DE LA
COMMANDE PUBLIQUE SUR L'ALIMENTATION POUR GARANTIR DES DEBOUCHES
PLUS REMUNERATEURS AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS REGIONAUX »**

Une motion présentée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen en faveur de la libération de la commande publique sur l'alimentation. Je donne la parole à Stéphane TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, chers collègues, libérer la commande publique sur l'alimentation, c'est le bon sens paysan. Le bon sens paysan. Et cette motion est une opportunité, suite logique, d'ailleurs, du pacte alimentaire régional qui a été adopté en décembre 2022 et qui vise à relocaliser l'alimentation, assurer une juste rémunération des producteurs, respecter l'environnement et fournir des produits de qualité pour tous. C'est aussi une première réponse, une première réponse aux paysannes et paysans de Nouvelle-Aquitaine qui, depuis mi-janvier, ont manifesté pour obtenir un revenu suffisant, des prix garantis et sécurisés sur le long terme, effectivement, leur exploitation leur permettant de vivre dignement de leur travail. Nous comprenons les enjeux cruciaux liés au volume d'achat public en matière d'alimentation au niveau régional, nous comprenons l'importance de la commande publique pour soutenir économiquement la production agricole et la relocalisation des filières de transformation agroalimentaire. La démarche s'articule évidemment par rapport à une thématique de commerce équitable qui est définie dans l'article 94 de la loi ESS de juillet 2014 et qui a été reconnu comme un moyen efficace, je cite, de : « Donner des moyens aux agricultrices et aux agriculteurs de vivre de leur travail et de s'engager dans la transition agro-écologique. Car, oui, agriculture et écologie sont les deux piliers de la souveraineté alimentaire. Ce sera avec, mais ce ne sera pas possible sans.

Et, donc, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine s'engage à intégrer un soutien au développement du commerce équitable où 2 volets seront envisagés. Le premier sur l'introduction du critère commerce équitable dans les appels d'offres régionaux relatifs à l'achat de produits alimentaires, notamment via nos lycées. Nous savons qu'ils sont des leviers extraordinaires. Le soutien aux entreprises agroalimentaires engagées, c'est le deuxième point, souhaitant s'engager dans une démarche elle aussi de commerce équitable avec leurs fournisseurs, agriculteurs et groupements agricoles. Parallèlement, nous proposons de nous engager dans la campagne de plaidoyer européenne, campagne Acheter de la meilleure nourriture, et soutenir les propositions suivantes aux côtés des autres territoires européens engagés. Les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des campagnes. Les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat annuel dès lors

qu'il s'appuie sur un diagnostic partenarial établissant les besoins des territoires. Nous soulignons l'importance de l'accès de tous à une alimentation durable et équilibrée, permettant une juste rémunération des producteurs comme un objectif fédérateur de défendre le local. Mais, défendre le local pour le local, ça ne suffit pas. Il s'agit de promouvoir la contribution de l'alimentation à une stratégie de résilience territoriale globale, au bénéfice de tous les citoyens des régions d'Europe et de tous les producteurs. Vous l'avez compris, les solutions ne sont pas dans le localisme, mais par des approches locales et territorialisées à l'échelle européenne. Ces propositions sont conformes aux principes fondamentaux, d'ailleurs, du marché intérieur, éclairés par la jurisprudence, notamment la notion d'offre économiquement la plus avantageuse, les principes de transparence et de publicité des procédures ainsi que le principe de non-discrimination.

En conclusion, la Région Nouvelle-Aquitaine se positionne via cette motion comme un acteur déterminé à repenser la commande publique sur l'alimentation pour garantir des débouchés rémunérateurs aux productrices et aux producteurs régionaux. Nous appelons nos partenaires européens à se joindre à cette démarche pour construire ensemble un avenir alimentaire plus équitable, durable et résilient. Finalement, ce qui serait l'agriculture et l'alimentation de demain, c'est-à-dire celle qui fait territoire et celle, tout simplement, qui donne du sens. Je parlais de bon sens paysan en introduction. C'est ce qu'on appelle évidemment de nos vœux à travers cette motion. Je vous remercie.

Mme BARAT. - Chers collègues, Monsieur le Président, d'abord, je souhaite vous parlez du SPASER. C'est le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables votés par la Région en 2018 qui stipule déjà des notions de commerce équitable très importantes. Avec trois piliers. Le volet entreprises, micro-entreprises, le volet écologique, achat responsable, et le volet insertion sociale, en privilégiant des entreprises adaptées. Donc aujourd'hui 70 % des marchés publics sont passés sous les conditions de ce SPASER et l'objectif est de 90 % en 2025. Pour l'alimentation, je relève que, oui, effectivement, sur pacte alimentaire redonner de la valeur ajoutée aux agriculteurs constitue un pilier. Aujourd'hui, la Région s'appuie sur une organisation de gestionnaires qui s'appelle l'ACENA, qui organise des groupements de commandes qui formalisent des outils collectifs, dont un logiciel qui disqualifie les produits transformés porteurs d'additifs et de compléments préjudiciables. Il permet de vraiment d'avoir une alimentation saine. Elle organise aussi des réunions départementales avec les groupements entre les acteurs agricoles et le monde de l'agriculture, ce qui lui permet de sourcer en amont et d'adapter des normes. C'est un travail énorme et c'est un travail de dentelle, quelque part. Donc je pense qu'aujourd'hui il n'y a pas besoin de surcharger puisque, aujourd'hui, pour les résultats, en produits frais, nous sommes à 50 % de local dont 21 % de bio. Je vous rappelle que l'objectif du pacte

alimentaire est de 60 % de local dont 30 % de bio. Moi, j'affirme aussi qu'un marché public est un contrat et engage les deux parties. Il comporte des révisions de prix qui sont vraiment cadrées et il permet aussi à un agriculteur ou un acheteur de se sentir engagé dans une durée. À l'occasion des journées de la restauration collective bio, en Aquitaine, des producteurs bio, les entreprises nous ont dit qu'heureusement qu'il y avait les marchés publics et que l'on avait tenu parole et continué à formaliser les achats. Je pense qu'il ne faut pas trop se démarquer. La commande publique est obligatoire, mais c'est aussi une contractualisation. Donc je vous propose de voter contre.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme DIAZ. - On ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne prend pas part au vote. Je ne sais pas ce que fait le groupe LR.

Mme COSTES. - On a déjà dit qu'on ne prenait pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette motion est donc rejetée.

Vote sur la motion « La Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de la libération de la commande publique sur l'alimentation pour garantir des débouchés plus rémunérateurs aux productrices et producteurs régionaux »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE ANGOULEME-LIMOGES EN TOTALITE, IL Y A URGENCE A ROUVRIRE ANGOULEME-SAILLAT »

M. LE PRÉSIDENT. - On a maintenant la réouverture d'Angoulême-Limoges. Je crois qu'il y a un consensus qui a été établi.

Mme SEGUINAU. - Je vais donc présenter rapidement la motion puisque vous avez le texte et qu'il y a eu quelques modifications puisque, effectivement, cela a pu appeler certains groupes à rejoindre cette motion et y ajouter quelques éléments qui nous vont bien. Donc, vous le savez, cette ligne Angoulême-Limoges, malheureusement, elle est fermée depuis mars 2018 sur sa première partie entre Angoulême et Saillat. Je rappelle simplement que cette ligne Angoulême-Limoges est une des rares transversales de la région Nouvelle-Aquitaine qui puisse permettre de voyager d'Est en Ouest et jusqu'au littoral pour le Limougeois et puis les habitants autour d'Angoulême. Donc c'est une ligne qui est très importante. Donc, nous, on voulait absolument présenter à cette Assemblée le fait qu'on réaffirme et qu'on demande à l'État de s'engager financièrement à rouvrir cette ligne. Et, pour cela, on a une fenêtre d'opportunité puisqu'on a le volet mobilité qui va bientôt arriver, j'espère, puisque, depuis 2020, nous n'avons rien. Et on a énormément de lignes dans notre région Nouvelle-Aquitaine et, même si la Région se substitue parfois à l'État puisque le réseau n'appartient pas à la Région et que ce n'est pas de sa compétence, on a eu de gros travaux sur certaines lignes qui sont aussi très importantes. Mais il y en a encore beaucoup d'autres, dont celle-ci, sur lesquelles il faut absolument et urgemment faire des travaux, pour rouvrir ce tronçon Angoulême-Saillat et, ensuite, pouvoir ne pas faire effondrer la vitesse entre Limoges et Saillat, puisque la ligne est aussi en mauvais état. Et il ne faudrait pas qu'elle puisse fermer sur sa totalité.

Donc, je vous invite à voter cette motion, puisqu'on porte vraiment ce report modal pour que les gens puissent aller travailler autrement ou se déplacer où aller faire de la culture avec le train. Et c'est très important, aussi, que l'État s'engage. Il va y avoir aussi un débat au niveau de l'Assemblée nationale qui va démarrer à la fin du mois pour le contrat de performance avec SNCF réseau. Et il est indispensable que l'État mette enfin de l'argent sur la régénération de nos lignes. C'est de sa compétence. Et ça, c'est important, je vous remercie.

Mme COLOMBIER. - Je voulais également dire un mot sur ce sujet qui est un sujet majeur pour le territoire que j'ai l'honneur de représenter. La fermeture du tronçon Angoulême-Saillat-sur-Vienne a été particulièrement mal vécue en Nord-Charente. Pour rappel, elle avait été donc décidée, comme on vient de le rappeler, en 2018 et devait durer 3 petites

semaines. 6 ans plus tard, on attend toujours et maintenant on nous annonce une réouverture possible d'ici 2029. Vous comprendrez la légitime colère des élus locaux et surtout des habitants lorsqu'on passe d'un délai de 3 semaines à un délai de plus de 550 semaines, et ce sans explication. Alors, bien sûr, j'ai noté qu'à ceux qui considèrent qu'il serait mieux de privilégier la RN 141 en lieu et place de la réouverture de cette ligne, vous avez déclaré, Monsieur le Vice-président aux transports qu'ils sont « des amis du routier » quand, vous, vous êtes un « ami du ferroviaire ». Mais pardonnez-moi de vous dire que quand je vois la gestion de cette ligne et de bien d'autres, j'ai plutôt l'impression que vous n'êtes l'ami ni de l'un ni de l'autre. De notre côté, nous sommes totalement, bien sûr, favorables à une ouverture rapide de ce tronçon essentiel qui permettait autrefois de désengorger cette fameuse RN 141 et de desservir des territoires où le service public manque. J'ai donc alerté le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'urgence de faire des annonces rapides à ce sujet et il s'est engagé à ce que des crédits soient inscrits dans le fameux futur volet mobilité du CPER. Je pense donc que, pour notre Conseil régional, il est important de voter cette motion afin d'envoyer nous aussi un signal positif aux élus et aux citoyens de ces territoires. Merci. Donc on votera bien sûr pour.

M. MELLIER. - Je vais être court parce que Christine a dit beaucoup de choses dans la présentation de la motion. D'abord saluer la mobilisation qui est en train de s'opérer aujourd'hui sur ce territoire, que ce soit des syndicats, des associations et de l'ensemble des élus locaux qui se battent pour la réouverture de cette ligne. Je crois qu'il est indispensable de rappeler les responsabilités des uns et des autres, et en premier lieu de l'État qui a laissé nos infrastructures se détériorer au fil du temps et qui fait qu'aujourd'hui nous sommes face à cette situation sur la ligne Limoges-Angoulême. Deux, je crois que la mobilisation qui est en train de se faire au cœur de la Haute-Vienne et de la Charente, je pense que c'est bien qu'avec cette motion, on l'appuie. Je sais que Virginie sera présente à un débat jeudi soir sur la question scolaire. Je me déplacerai moi-même vendredi en Charente. Et je crois que c'est important qu'on fasse ça. Et je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. L'annonce du gouvernement de raboter en 10 milliards d'euros sur le budget doit nous inquiéter. Et je crois que cela doit mobiliser un les élus que nous sommes, mais aussi inciter l'ensemble des citoyens à se mobiliser pour le développement de nos services publics et faire face aux enjeux de la transition écologique.

Mme LEBRAUD. - Chers collègues, effectivement, depuis la fermeture de cette ligne Angoulême-Limoges en 2018 par SNCF Réseau, je tiens à le rappeler, la Région s'est mobilisée activement pour faire avancer ce dossier et associer les collectivités locales concernées. Monsieur le Président, ici, je veux saluer le travail, à vos côtés, de Renaud

LAGRAVE et Jackie EMON depuis plusieurs années et à côté des élus locaux, dont je suis. C'est un axe important en matière d'aménagement du territoire et c'est pour cette raison que nous avons souhaité compléter et nous associer pleinement, avec le groupe, à cette motion. Et nous la voterons. Je vais laisser la parole au Vice-président Renaud LAGRAVE pour compléter mon propos sur le contrat de performance avec SNCF et l'État. Merci.

M. LAGRAVE. - Je veux remercier le groupe écologiste qu'on ait pu trouver un accord sur cette motion qui intègre non seulement cette ligne, mais aussi d'autres lignes, comme vous l'avez bien lu. J'insiste sur un point qu'a évoqué Christine SEGUINAU il y a un instant parce que, là, pour le coup, je pense qu'on est sur le rendez-vous qui va permettre d'avoir la réalité des prix. Il y a la Présidente du groupe socialiste qui a évoqué hier dans son propos introductif le fait que la Région Nouvelle-Aquitaine avait gagné au Conseil d'État. Alors je sais qu'on est sur d'autres sujets aujourd'hui et hier, cela ne m'avait pas échappé, mais enfin cela marque quand même un moment important. Et, dans cet arrêt du Conseil d'État, je veux juste vous signaler qu'on a jusqu'à au premier octobre pour se mettre d'accord avec SNCF réseau sur le prix des péages. Cela tombe bien, dans 15 jours, trois semaines, il y a un débat à l'Assemblée et au Sénat qui va porter sur le contrat de performance entre l'État et SNCF réseau qui, en 2021, avait été signé par l'ancien ministre des Transports, entre la poire et le fromage, à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, c'est-à-dire avec un débat passionnant puisqu'il n'avait jamais eu lieu. Là, il a lieu au Parlement. Dans ce contrat de performance, à l'époque, il était marqué noir sur blanc que SNCF réseau devait revenir à l'équilibre en 2024, ce qui a occasionné, premièrement le licenciement d'un nombre incalculable de cheminots à SNCF réseau, le fait qu'il y avait moins de travaux depuis 3 ans et le fait que SNCF réseau ne trouvait pas, avec l'État, les moyens de pouvoir continuer, et a fait les poches des Régions. D'où notre saisine du Conseil d'État avec une victoire qui n'a échappé à personne. Ce qui veut dire que là, maintenant, tout le monde va être devant ses responsabilités.

Moi, je vais voter cette motion. Mais, demain matin, il pourrait y en avoir d'autres sur d'autres lignes. À un moment donné, il faut que chacun, maintenant, prenne ses responsabilités. Dans le débat parlementaire et dans le contrat de performance qui va être signé entre l'État et SNCF Réseau en 2024 pour 3 ans, il y aura soit les moyens pour SNCF Réseau de faire les travaux sur cette ligne, comme sur d'autres, soit il n'y aura pas les moyens. Si c'est le même type de contrat de performance avec un retour à l'équilibre d'ici à 3 ans, c'est-à-dire la continuation de l'ancien contrat, moins de moyens de la part État et qu'à la fin on nous explique qu'il faut évidemment continuer comme s'il ne s'était rien passé, dans le futur contrat de performance, je vous le dis comme c'est, on pourra voter toutes les motions du monde, SNCF Réseau n'aura jamais les moyens de faire les travaux. Le moment de vérité

approche. Je le dis à tous les groupes parce qu'il va y avoir ce débat et qu'on verra qui est présent en séance pour voir et parler du contrat de performance. En tout cas, souffrez que je le regarde avec un certain nombre d'autres Vice-présidents des autres régions. J'en ai terminé puisqu'on est à 4 minutes, mais j'appelle évidemment à voter pour cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajouterai, sur cette réouverture que, bien entendu, c'est une ligne transversale, mais que c'est aussi, pour les habitants de Limoges, une façon d'aller à Bordeaux et à Paris. Et le souhait de Limoges du désenclavement de Limoges, c'est bien de pouvoir venir à Bordeaux ou à Paris, aussi.

M. EMON. - Dans la liste des lignes qui sont en situation de fermeture ou menacées de fermeture, l'avant-dernier alinéa de la motion, je vous invite à retirer Angoulême-Beillant puisqu'on vient de la moderniser de fond en comble et où les trains circulent.

M. TRIFILETTI. - Pas de souci, évidemment, avec la proposition de Jackie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste appuyer ce que vient de dire Renaud LAGRAVE pour les raisons qui tiennent à l'intervention de l'État. Pour des raisons qui tiennent à ce qu'il a expliqué sur SNCF Réseau, ces péages, les poches des Régions. On aurait des travaux sur toutes les lignes, on ne pourra pas tout faire. On ne pourra pas tout faire. Pour ce qui concerne Angoulême-Limoges, il est évident qu'on a proposé à l'État d'inscrire la ligne. L'exécutif, la Région ont fait leur travail. Cela fait un an et demi qu'on y travaille, donc cela fait un an et demi, 2 ans que l'on a pris en compte ce besoin qu'il est utile de rappeler. Qui est pour ? Donc le groupe LR ne prend pas part au vote ?

Mme COSTES. - J'éviterais de faire une remarque. J'ai bien entendu vos priorités puisque, effectivement, j'ai toujours une ligne qui est Agen-Périgueux qui, même si elle figure dans la liste, ne semble plus être votre priorité.

M. LE PRÉSIDENT. - N'interprétez pas mes propos. C'est incroyable. C'est incroyable. Enfin je veux dire, cette ambiance de suspicion permanente, c'est insupportable, Madame COSTES. Je pense, Madame, qu'il faut que vous changiez...

M. COSTE. - Ce genre de motion montre quand même que.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc vous ne prenez pas part au vote ?

M. COSTE. - Tant que je ne verrai pas noir sur blanc les investissements.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Mais pensez à une chose, c'est que nous n'avons pas, et Christine SEGUINAU l'a rappelé tout à l'heure, ni ressources, ni compétences. Et que la Région, les Régions françaises sont les « cochons de payeurs », comme on le dit dans l'industrie, dans ce domaine-là. Et qu'à un moment donné, la poche n'est pas assez

profonde. Est-ce qu'il faut qu'on rappelle la convocation d'une séance extraordinaire sur l'agriculture puisqu'on l'a adoptée tout à l'heure à travers la délibération.

Mme REQUENNA. - C'est bon, c'est adopté. Sur le vote de la précédente, on n'a pas donné notre position de groupe, Monsieur le Président. Vous n'avez pas pris les votes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous l'avez votée j'ai vu.

Mme REQUENNA. - Non. Marie COSTES est intervenue pour le donner, mais vous n'avez pas appelé.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai cru voir que vous leviez la main.

Mme REQUENNA. - Donc on s'abstient, à l'exception de Xavier BONNEFONT, sur notre groupe, qui vote favorablement. Comme j'ai son pouvoir, j'informe l'administration.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc cette motion est adoptée.

Vote sur la motion « Pour la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges en totalité, il y a urgence à rouvrir Angoulême-Saillat »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance (1) ; Centre et Indépendants (1) ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOpte A LA MAJORITE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

**Motion déposée par les groupes Centre et Indépendants / Renaissance / UDI et
Territoires :**

**« POUR LA CONVOCATION D'UNE SEANCE PLENIERE EXTRAORDINAIRE DEDIEE A
L'AGRICULTURE ET A L'ALIMENTATION EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe à la motion suivante qui est la séance plénière. Mais on l'a adoptée dans la délibération.

M. ROBERT. - On la retire puisqu'elle a été adoptée. Merci.

Vote sur la motion « Pour la convocation d'une séance plénière extraordinaire dédiée
à l'agriculture et à l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine »

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

Vœu déposé par le groupe PRG - Le Centre Gauche :

« Que d'émotion ! »

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Philippe PLEZ.

M. PLEZ. - Cela va être très rapide puisque c'est pour vous informer que le vœu que nous avons proposé ne sera pas soumis au débat ni au vote ici. Nous le retirons. Nous voulions un chemin pour réouvrir le débat et les discussions sur notre règlement intérieur. Ce n'était peut-être pas le bon chemin. Peut-être qu'une question orale aurait suffi. En tout cas, nous maintenons l'envie d'ouvrir ce dossier et d'évoquer tous les sujets qui peuvent être mobilisés sur cette question du règlement intérieur, mais dans une réunion dédiée avec une représentativité politique qui corresponde à notre Assemblée, si vous prenez le point. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point parce que je partage totalement votre analyse.

M. ROBERT. - Très brièvement, nous voulions voter ce vœu, même s'il s'agit plutôt d'une modification.

M. LE PRÉSIDENT. - Ils l'ont retiré.

M. ROBERT. - Oui, mais, Président, vous avez pris le point plusieurs fois sur ce sujet-là. Est-ce que l'on pourrait aller vers une nouvelle réunion des présidents de groupes ou de la commission qui avait travaillé le règlement intérieur pour vous faire des propositions d'amélioration.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout à fait.

M. ROBERT. - Donc, outre le plaisir de travailler avec Monsieur NAUCHE, je crois que les choses s'étaient bien passées, on en a grand besoin. Donc passons à l'opérationnel sur ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Après le passage en force d'un certain nombre de choses, ici, j'en ai besoin aussi. Est-ce qu'on applique strictement ou pas le règlement intérieur ? S'il faut le modifier, on le modifiera.

Vote sur la motion « Que d'émotion ! »

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

**« QUELLE REPONSE A LA SITUATION PREOCCUPANTE DU RESEAU FERROVIAIRE
DANS LE LIMOUSIN ? »**

M. LE PRÉSIDENT. - La motion réseau ferroviaire du Limousin, qui s'exprime ?

M. ELOPHE. - La situation de la ligne ferroviaire entre Brive, Objat, Pompadour, Saint-Yrieix et Limoges est critique. Cette ligne, créée en 1875, est maintenant partiellement fermée depuis maintenant 5 longues années à la suite de l'affaissement d'un talus à Vignoles en février 2018. Cette fermeture partielle a un impact néfaste sur la mobilité des habitants. Elle rend non seulement difficiles les déplacements quotidiens, mais elle complique également les trajets professionnels de nombreux travailleurs. Les besoins pour établir pleinement cette ligne sont urgents et, après 5 années d'attente, le temps presse. Le Limousin reste malheureusement encore et toujours le grand oublié de votre politique régionale en particulier sur la question des transports. En effet, il se trouve trop souvent relégué derrière l'Aquitaine et particulièrement derrière la métropole bordelaise qui, contrairement à ce que beaucoup d'entre vous peuvent penser, n'est qu'une toute petite partie de notre région. Nous croyons fermement qu'avec la volonté et des investissements conséquents nous pourrions moderniser cette voie ferrée de manière significative. Le remplacement des ballasts et les traverses permettraient la circulation de nouveaux TER capables de rouler entre 80 et 110 km/h, améliorant ainsi considérablement les temps de trajet pour les usagers. Les habitants, conscients de cette nécessité, se sont organisés en collectif comme le collectif BOPSYL pour Brive, Objat, Pompadour, Saint-Yrieix, Limoges. Leur voix est un cri d'appel à l'action de modernisation de nos infrastructures limousines. Comme vous le savez, l'engorgement routier entre Brive et Objat est catastrophique et la situation ne va pas en s'améliorant. Tout ceci devient insupportable pour les Corrèziens. Il est temps d'agir. Les Limousins méritent, au même titre que tous les autres Néo-Aquitains, des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien et favoriser une mobilité durable. Face à cette situation critique, la Région envisage-t-elle sérieusement la réouverture de cette ligne complètement ? La création d'une halte ferroviaire dans la zone Ouest de Brive est-elle envisagée ? Ou encore le développement interne d'un système de type RER dans le Limousin est-il également envisagé ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense qu'il faut vraiment qu'on se transforme en Länder. Je ne sais pas Renaud ce que vous pensez de ça ? Avec les ressources des Länder, Sandrine, bien entendu.

M. LAGRAVE. - Vous devriez peut-être prendre l'attache des élus qui siègent en commission transports de votre groupe. Ils vous informeraient des informations que je vais

vous donner. Mais c'est quelque chose qu'on examine évidemment en commission, en GIA à chaque fois. Et je n'ai jamais eu une remarque sur « on a abandonné le Limousin » de la part de vos collègues. Ni en commission ni en GIA. J'en veux pour preuve que, visiblement, vous n'avez pas toutes les informations, que l'étoile de Limoges, aujourd'hui, elle a subi déjà beaucoup de travaux et il y en a encore beaucoup d'autres qui sont prévus. D'abord, je vous rappelle que, entre Objat et Brive, on a mis en place des travaux d'urgence financés à 100 % par la Région, pour à peu près 5 millions d'euros de travaux. On a sauvegardé les deux branches sur la ligne dont vous parlez dans la perspective de la réouverture du tronçon central. On a également fait en sorte qu'il y ait des études qui puissent être continuées pour faire en sorte que, sur cette ligne, on n'ait pas de fermeture. Pas plus de fermetures qu'il y en a déjà aujourd'hui. Et il y a des travaux qui vont commencer en 2024 à hauteur de 1 million d'euros de la part régionale.

Quand vous dites « on abandonne l'étoile de Limoges », on n'abandonne pas l'étoile de Limoges puisqu'il y a aussi des travaux qui commencent entre Limoges et Poitiers, rendez-vous compte, avec à peu près, de mémoire, je crois, plus de 37 millions d'euros de la part régionale. Rajoutez à ça tout ce que nous faisons sur le POLT sur lequel on a déjà investi, et les investissements qu'on va faire sur les gares. Les 4 gares. Ce sont les engagements que nous avons pris. Et la partie, aujourd'hui, de l'offre ferroviaire sur laquelle, aujourd'hui, sur ce territoire, on a rajouté 13 % d'offre depuis 2 ans. 13 % d'offre. C'est-à-dire plus que sur les autres territoires que vous avez cités. Quant à la perspective d'un RER, j'imagine que vous avez certainement lu la loi sur les SERM. Je ne peux pas imaginer qu'il en soit autrement. La loi sur les SERM, elle dit un certain nombre de choses et elle met en place des dispositifs qui permettent effectivement à des territoires de candidater sur des SERM. Est-ce que le territoire de l'étoile de Limoges peut y candidater ? Je n'en sais rien. On verra bien. Et si, en l'occurrence, le territoire souhaite le faire, à l'instar de ce qui s'est passé sur le SERM de Bordeaux ou le SERM basco-landais, ou potentiellement d'autres qui sont en train d'y réfléchir, et je l'ai déjà dit et je le répète ici même dans cette Assemblée, si des territoires souhaitent travailler avec la Région sur des projets de SERM, on est à disposition. Donc cessez de faire les victimes sur un territoire et, surtout, arrêtez d'utiliser des collectifs qui se sont créés, qui nous ont écrit directement et qui nous ont même fait savoir avant la séance aujourd'hui qu'ils n'avaient en l'occurrence rien à voir en termes d'appartenance politique avec votre groupe. Nous n'abandonnons aucun territoire de la région, sachez-le, et cela continuera tant qu'on sera là.

M. ELOPHE. - Juste pour répondre, je ne suis pas le seul à mettre en doute, notamment pour la ligne BOPSYL puisque, dans la presse, La Montagne a quand même dit qu'il ne fallait pas croire au père Noël. Je vous invite à regarder l'édition de dimanche puisqu'il y a eu

des travaux au niveau de la voirie, dernièrement, pour juste enlever les herbes. Quant à l'association, moi, je me rends aux réunions. Leur étiquette politique, « je m'en fiche », si je puis me permettre. Et j'y vais pour surtout défendre mon territoire. Et je pense qu'ils devraient faire de même. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste deux réflexions qu'on va avoir, d'ordre budgétaire, Sandrine. La Région, je vous le rappelle, a dû trouver 150 millions d'euros, l'année dernière, à la fois pour l'augmentation des coûts énergétiques dans les lycées, pour faire circuler les trains et les bus. Et, en même temps, une baisse de nos ressources fiscales puisqu'une partie de nos recettes fiscales, je pense à la TICPE, sont non seulement flat, mais en diminution grave. Et que, donc, on a un phénomène qui a pu atteindre les Départements et qui nous atteint aujourd'hui, qui nous amène à un mur budgétaire. Et une contradiction flagrante entre ce qu'on nous demande, ce que le législateur nous a confié comme responsabilité et nos ressources. Et le ferroviaire en fait partie. Je me souviens avoir été critiqué quand, il y a longtemps, maintenant, on était intervenu sur les infrastructures pour éviter des fermetures, pour rehausser la vitesse, pour assurer la sécurité. On avait été, ici ou là, et notamment, à l'époque, au groupe FN, critiqué. Aujourd'hui, on nous demande d'en faire encore plus, mais je pense qu'il ne faut pas se tromper de cible et, comme les autres Régions, comme les autres Régions, nous devons être aujourd'hui unis pour dire : « On a besoin d'une ressource dédiée si on doit continuer à intervenir sur les infrastructures ferroviaires ». Il y a déjà une Région française, Auvergne-Rhône-Alpes pour ne pas la nommer, qui ne finance plus les infrastructures. J'avais sollicité mon collègue pour réouvrir la ligne entre Tulle et Clermont-Ferrand, qui est fermé à l'accueil, je crois. Et, donc, nous avons ce premier défi.

Pour le reste de notre Assemblée, je profite de ce qu'a proposé Jean-Philippe PLEZ. Je ne recommencerai plus à ouvrir cette Assemblée, sauf par la force et je demanderai à l'État de mettre les moyens pour que nous ayons des débats apaisés. Ces débats doivent être apaisés parce qu'on voit bien que, quand on se parle, on peut, si on ne cherche pas à émettre des images à l'extérieur de cette Assemblée, on est beaucoup plus fort. Le dialogue s'instaure, mieux. On travaille mieux sur nos dossiers et croyez bien que je prends en compte les réflexions de l'opposition. C'est la commande que j'ai passée à mes services. Mais il faut qu'on respecte un règlement intérieur, peut-être qu'on le réaffirme. Qu'on le respecte. La loi et le règlement intérieur me donnent la possibilité de présenter s'il y a une urgence, tel ou tel dossier avant le début de la séance. Pendant la séance, ce n'est pas « chouette », ce n'est pas « cool » et cela entraîne des crispations qui ne sont pas utiles au travail de notre Assemblée et au travail sur les divers comités qui se mettent en place.

Nul d'entre nous n'a envie de jouer, je pense, je l'espère, dans cet hémicycle, à la politique politicienne. Nos concitoyens n'attendent pas ça. La crédibilité de la politique, c'est l'acte. Et

le respect de nos compétences. Et le respect d'un fonctionnement démocratique de notre Assemblée qui est une assemblée de la République. Et j'ai, à titre personnel, souffert, hier, de devoir accepter ce simulacre de dialogue. Il n'y a qu'au sein de notre Assemblée que peuvent se mettre en place des commissions, des comités pour travailler en toute transparence, avec l'appui des services. Je ne voudrais pas non plus que cette mise en place de différentes structures, annexes à notre fonctionnement, et je pense notamment aux commissions, au rôle des commissions qui sont importantes et je regarderai la présence des uns et des autres, quels que soient leur sensibilité et leur groupe, sur le travail de ces commissions. Le travail de ces commissions est dans l'ordre de la loi. Nous avons, en matière de travail des services à respecter, aussi, un ordre qui n'est pas si simple à faire parce que nous devons consulter le CESER 15 jours avant notre Conseil régional. Et parfois certains travaux sont faits pour des raisons objectives qui tiennent notamment à des injonctions contradictoires de la part de l'État. Nous devons présenter des dossiers plus vite que la capacité des services à les fournir, à les élaborer. Donc il faut tenir compte de ça et je ne voudrais pas que des dossiers faits « à l'arrache », comme on dit trivialement, ne tiennent pas debout sur le plan juridique. Et que l'émission de nos délibérations soit rendue plus difficile. Donc j'en appelle à toutes et à tous. On travaille dans les commissions, les services sont présents. On arrête cette profusion de demandes de commissions. Je ne suis pas contre les missions d'évaluation, mais il y a une commission d'évaluation. Donc, essayons de travailler avec les moyens que nous avons. Participez toutes et tous aux commissions et nous pourrons avancer dans une meilleure sérénité.

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h28.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National

EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National

GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ^{ème} Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8 ^{ème} Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SARRAZIN Emilie	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOLET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National

VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 MARS 2024

Amendement n°1 à la délibération n° 1 :

Labellisation de Campus des métiers "Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine" et définition de la trajectoire de développement du label 2024/2027

Dans le cahier des charges « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine », il est proposé d'ajouter dans la partie 5- Engagements associés à la délivrance du label, au sein du paragraphe concernant les engagements de la Région :

- Une bonification de la DGF pour les lycées des campus des métiers labellisés TTNA, afin de renforcer leur capacité à innover et à répondre aux besoins en compétences émergentes.

Exposé des motifs :

L'objet de cet amendement est de compléter la délibération actuelle par l'introduction d'un mécanisme de bonification financière pour les lycées membres des campus ayant la labellisation TTNA, reconnaissant ainsi leur contribution essentielle à l'attractivité et à la compétitivité de notre région. Cette mesure vise à encourager davantage d'établissements à aspirer à l'excellence, garantissant ainsi la pérennité et le dynamisme de nos filières prioritaires.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024

Amendement n°1 à la délibération n°17
**Règlement d'Intervention des aides régionales économiques
et environnementales**

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

**SE DONNER VÉRITABLEMENT LES MOYENS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE
NÉO TERRA AVEC LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES
ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Amendement n°1

- **page 4** dans l'introduction du règlement d'intervention

Ajouter un nouveau paragraphe avant le I :

- Mise en place d'un comité de suivi du RI des aides régionales économiques et environnementales

« Un comité de suivi de ce règlement d'intervention (RI), composé d'élus régionaux issus de tous les groupes politiques et de membres du CESER, est mis en place. Il se réunira en amont de la présentation en commissions pour examiner en détail les modifications du RI proposées. Il veillera à l'atteinte des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité, de l'eau et des sols, et de justice sociale, notamment ceux indiqués dans la feuille de route Néo Terra 2, ainsi qu'à l'application et au suivi des écosocioconditionalités. Il pourra également faire des propositions d'amendements à ce RI et aux écosocioconditionalités, également pour atteindre les objectifs de Néo Terra 2 et intégrer le budget vert.

Pour contribuer à ce travail, lui sera présentée une évaluation annuelle de l'application des écosocioconditionalités dans chaque filière, des subventions demandées et accordées et des possibilités d'harmonisation des règlements.

Exposé des motifs :

Considérant que l'atteinte de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre n'est pas assez rapide, que la dégradation de la biodiversité et des ressources naturelles se poursuit à grande vitesse, que le nombre de personnes pauvres continue d'augmenter très fortement ;

Considérant que l'urgence écologique et sociale exige un suivi des actions de politiques publiques pour atteindre les objectifs affichés dans Néo Terra et pour prendre en compte les enjeux soulevés par le CESER dans Néo Societas ;

Considérant que ce RI est l'outil le plus efficient pour accélérer les transitions économiques, sociales et environnementales de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Cet amendement vise à renforcer la mobilisation du Conseil régional pour atteindre ses objectifs, dans une démarche de travail transpartisane et ouverte aux représentants de la société civile.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024

Amendement n°2 à la délibération n°17
Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et
environnementales

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

PRISE EN COMPTE DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Amendement n°2

• **page 4 :**

« Au chantier 2.4, pour renforcer l'action régionale sur les priorités du SRDEII, notamment sur les TPE de savoir-faire d'excellence, il est proposé deux nouveaux dispositifs :

- *aide au conseil stratégique dans les transitions (écologique, climatique et R.S.E.) dont l'objectif est de permettre aux entreprises de recourir à une expertise afin de préparer la réalisation de projets complexes permettant de passer des transitions (écologique, climatique et R.S.E....). »*

Ajouter :

« Au chantier 2.4, pour renforcer l'action régionale sur les priorités du SRDEII, notamment sur les TPE de savoir-faire d'excellence, il est proposé deux nouveaux dispositifs :

- aide au conseil stratégique dans les transitions (écologique, climatique et R.S.E.) dont l'objectif est de permettre aux entreprises de recourir à une expertise afin de préparer la réalisation de projets complexes permettant de passer des transitions (écologique, climatique et R.S.E....) **et notamment de diminuer notablement l'empreinte écologique** ».

Exposé des motifs :

L'importance de diminuer l'empreinte écologique (sur les ressources et les écosystèmes) est cruciale, compte tenu des défis environnementaux auxquels notre région est confrontée. Il est nécessaire de l'inscrire dans ce RI et ses déclinaisons, en intégrant la contribution au non-dépassement des 9 limites planétaires.

La réduction de notre empreinte écologique est impérieuse pour assurer la soutenabilité des politiques de notre Région. La Région doit être exemplaire et impulser cette dynamique collective.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024

Amendement n°3 à la délibération n°17
Règlement d'intervention des aides régionales économiques et
environnementales

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

CRÉATION D'UNE AIDE POUR LA REUT RESPONSABLE

Amendement n°3

- **page 8 :**

« 7. Eau :

[...]

Autres modifications moins structurantes apportées :

- revalorisation de taux pour le programme Re'Sources avec les agences de l'eau pour renforcer le soutien à la sortie des phytosanitaires ;
- renforcement des approches stratégiques à l'échelle des bassins versants avec le soutien à la révision des SAGE ;
- élargissement de l'aide sur la continuité écologique au contournement des étangs ;
- création d'une aide pour favoriser la REUT ; »

Ajouter :

« 7. Eau :

[...]

Autres modifications moins structurantes apportées :

- revalorisation de taux pour le programme Re'Sources avec les agences de l'eau pour renforcer le soutien à la sortie des phytosanitaires ;
- renforcement des approches stratégiques à l'échelle des bassins versants avec le soutien à la révision des SAGE ;
- élargissement de l'aide sur la continuité écologique au contournement des étangs ;
- création d'une aide pour favoriser la REUT : **les projets de réutilisation des eaux usées traitées doivent être soumis à une évaluation approfondie quant à leur viabilité économique, sociale et environnementale** »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à garantir que la REUT dans notre région s'effectue de manière responsable, respectueuse de l'environnement pour que cette pratique soit véritablement bénéfique tant sur le plan économique que sur celui de la préservation de nos ressources en eau.

1. Les projets de REUT devront démontrer clairement leur rentabilité, leur acceptabilité sociale et leur conformité à la réglementation en vigueur, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'eau dans des cultures adaptées aux conditions climatiques et aux ressources disponibles.

2. Les projets de REUT ne seront autorisés que s'ils favorisent des cultures adaptées aux conditions climatiques locales et respectent les prérequis établis par des organismes et associations environnementales, notamment en ce qui concerne la qualité sanitaire et chimique de l'eau, le suivi et le contrôle de la pratique, ainsi que la réduction correspondante des prélèvements dans les cours d'eau, les retenues et les nappes.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024

Amendement n°4 à la délibération n°17
Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et
environnementales

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS
LES AIDES ÉCONOMIQUES

Amendement n°4

• **page 94 :**

« Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France et dispose de ressources diversifiées : forêt, agriculture, littoral, montagne, biodiversité, sites naturels remarquables, paysages, patrimoine culturel... source d'importants enjeux et activités et de potentiels différenciés suivant les territoires. Ce patrimoine est un atout et sa préservation et sa valorisation doivent contribuer au bien-être de la population et à l'ensemble de ses activités socioéconomiques, notamment par le développement de l'agroécologie, d'une sylviculture raisonnée, d'une pêche responsable, d'un tourisme durable... »

Remplacer par :

« Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France et dispose de ressources diversifiées : forêt, agriculture, littoral, montagne, biodiversité, sites naturels remarquables, paysages, patrimoine culturel... source d'importants enjeux et activités et de potentiels différenciés suivant les territoires. Ce patrimoine est un atout et sa préservation et sa valorisation doivent contribuer au bien-être de la population et à l'ensemble de ses activités socioéconomiques, notamment par le développement de l'agroécologie, **d'une sylviculture, d'une pêche et d'un tourisme adaptés au changement climatique... »**

Exposé des motifs :

Les termes " sylviculture raisonnée", "pêche responsable" et "tourisme durable" sont subjectifs et ne définissent pas ce que peuvent être des pratiques raisonnables face au changement climatique.

Le soutien de la Région à des activités économiques adaptées au changement climatique peut accompagner la transformation de modèles et de pratiques, en partenariat avec les universitaires et les scientifiques comme aide à la décision.

Cet amendement permet la définition d'objectifs d'intérêts communs pour la résilience des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 MARS 2024

Amendement n°1 à la délibération 17 :
Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et environnementales

Il est proposé d'ajouter un 4^e item dans la partie « Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales », rédigé ainsi :

- Etablir une stratégie de disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture néo-aquitaine.

Et de proposer dans la liste des dispositifs cités :

- **Soutenir financièrement la construction de réservoirs d'eau à usage collectif** pour les agriculteurs, permettant une gestion partagée et équitable de la ressource en eau, en particulier pendant les périodes de sécheresse. Ces réservoirs favoriseraient une irrigation maîtrisée et réduiraient la pression sur les ressources naturelles.
- **Mettre en place un programme financier et technique d'incitation à la transition vers des cultures moins gourmandes en eau** pour encourager les agriculteurs à adopter des cultures moins consommatrices en eau, en vue de réduire la dépendance aux cultures intensives en irrigation et de promouvoir la biodiversité.
- **Soutenir financièrement l'installation de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux pluviales** dans les exploitations agricoles afin de réduire la dépendance à l'eau potable pour l'irrigation.
- **Créer un fonds de soutien pour l'adoption de pratiques d'irrigation économes**, telles que le goutte à goutte ou l'irrigation sous tension, qui permettent une utilisation optimale de l'eau.
- **Créer un observatoire régional de la ressource en eau en agriculture** pour le suivi et l'analyse des usages de l'eau en agriculture, afin de mieux comprendre les tendances, d'identifier les zones critiques et de promouvoir une gestion durable de l'eau.

- **Lancer un programme de formation et de sensibilisation à la gestion de l'eau** destiné aux agriculteurs sur la gestion durable de l'eau, les techniques d'irrigation économes et les alternatives aux cultures gourmandes en eau.
- **Encourager les partenariats** entre les institutions de recherche, les universités, les entreprises technologiques et le secteur agricole pour développer des innovations en matière de gestion de l'eau, d'irrigation et de cultures résilientes à la sécheresse.

Il est primordial d'établir une stratégie de disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture néo-aquitaine. Si l'utilisation raisonnée de la ressource doit être une priorité de la Région, son accessibilité est aussi vitale pour de nombreux secteurs agricoles qu'ils soient conventionnels ou bio.

Exposé des motifs :

L'ambition régionale reste concentrée sur l'économie de la ressource, en particulier à travers l'encouragement à son utilisation raisonnée et à la sensibilisation des acteurs économiques. Cette approche, bien que nécessaire, apparaît insuffisante pour adresser la complexité et la criticité des défis à relever.

Notre région se trouve à un carrefour où la disponibilité de l'eau pour l'agriculture devient une question de survie pour de nombreux secteurs, qu'ils soient conventionnels ou biologiques. La construction et la gestion partagée des réserves en eau, ainsi que la réflexion sur la diversification des cultures pour réduire la dépendance aux cultures gourmandes en eau, devraient être au cœur des stratégies régionales. Ces mesures, loin de s'opposer à la promotion de l'agroécologie, en sont au contraire des composantes essentielles, permettant d'assurer un accès équitable et durable à la ressource en eau.

La non-prise en compte des infrastructures de retenues d'eau et de l'irrigation dans la stratégie régionale actuelle constitue une lacune majeure. Il est impératif de développer une politique ambitieuse de création de réserves en eau et de partage de l'usage, qui tiennent compte à la fois des besoins immédiats et des impératifs de préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. Ces réserves, en garantissant une irrigation maîtrisée, offrent une réponse adaptée aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intensives, soutenant ainsi la compétitivité économique de notre agriculture tout en préservant les écosystèmes.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024

Amendement à la délibération n°21

Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports : gouvernance, dispositif contractuel et mode de financement pour la gestion du matériel roulant affecté au service TER

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

- **page 18 :**

« **Supprimer :**

« - *DE DÉLÉGUER à la commission permanente les attributions suivantes :*

- *Approuver dans leurs modalités plus spécifiques, une fois que la négociation avec les partenaires financiers sera finalisée, le Contrat de concession, le Contrat d'apports en Fonds Propres, le Contrat de Mise à disposition, l'Acte d'acceptation de la Créance Cédée Acceptée, le Contrat de Nantissement de Créances Subordonnées, ainsi que l'ensemble de leurs annexes, et le Pacte d'Actionnaires de la SPIIT ;*

- *Autoriser des augmentations du capital de la SPIIT à hauteur d'un maximum évalué à date à 217 millions d'euros dans la limite d'un plafond de dont 102 Millions d'euros pour la Région Nouvelle-Aquitaine ;*

- *Autoriser des apports en compte courant d'associés à la SPIIT ;*

- *Autoriser la décision de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SPIIT, sur le fondement de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, de consentir à son Conseil d'administration toute délégation de compétence d'une durée maximale de 26 mois aux termes de laquelle ce dernier disposera seul des pouvoirs nécessaires pour, notamment, (i) décider la réalisation (ou non) de cette(ces) augmentation(s) de capital, (ii) fixer les conditions d'émission des actions à émettre dans ce cadre (et notamment les dates d'ouverture et de clôture de la (ou des) période(s) de souscription), (iii) recueillir les souscriptions et les versements exigibles correspondants, (iv) constater leur réalisation, et (v), plus généralement, effectuer directement ou par mandataire toutes formalités légales nécessaires aux effets susvisés ; »*

Exposé des motifs :

Le dernier paragraphe de cette délibération permet à l'assemblée régionale de déléguer une partie des suites de la concession pour le matériel roulant à la SPIIT, à sa commission permanente. Conformément à l'article L. 4221-5 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. L'assemblée plénière peut garder ces attributions.

Cette délégation apparaît préjudiciable au débat démocratique de notre assemblée sur ce dossier stratégique.

Lorsque des décisions relèvent de choix de politiques publiques comme des contrats, des augmentations de capital, d'apports en compte courant, elles doivent être examinées et débattues en séance plénière, en présence du public et de la presse, avec un temps nécessaire accordé aux échanges.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 MARS 2024

Amendement n°1 à la délibération n° 28 :

Service Public télévisuel 2025-2027 - Appel à Projets

À la fin de la délibération, page 5, ajouter un paragraphe rédigé comme suit :

« Pour la bonne exécution du contrat, un comité de suivi chargé du respect des termes du contrat a été créé à la mise en œuvre du service public télévisuel régional. Afin que le cadre général défini par la Région lors de l'appel à projets soit respecté, il convient d'installer une réunion trimestrielle de ce comité de suivi convoqué avec un ordre du jour précis, notamment le contrôle du respect du pluralisme du ou des chaînes cocontractantes. »

Exposé des motifs :

Il paraît nécessaire que le comité de suivi soit réuni régulièrement afin de donner à ses membres toute l'information nécessaire pour qu'ils effectuent au mieux leur mission de contrôle qui lui est confié. Ainsi ce comité devra se réunir au minimum une fois par trimestre.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 MARS 2024

Amendement n°2 à la délibération n° 28 :

Service Public télévisuel 2025-2027 - Appel à Projets

APPEL À PROJETS « SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL 2025-2027 »
4- CADRE GENERAL DEFINI POUR LES PROGRAMMES ELIGIBLES AU SERVICE
PUBLIC TELEVISUEL REGIONAL
4.1 Volet « programmes télévisuels d'intérêt régional »

Il est proposé d'ajouter un paragraphe suivant :

Respect du pluralisme

Les chaînes s'engagent au respect du pluralisme politique en veillant à ce que les différents courants de la vie politique régionale puissent s'exprimer dans les programmes. La Région veillera au respect de ce pluralisme tout au long du COM par un contrôle effectué par le comité de suivi COM TV.

Exposé des motifs :

Le pluralisme politique est essentiel pour garantir la réception d'une information diversifiée. Certaines des chaînes retenues sont amenées à recevoir des invités politiques ou mettre en avant des initiatives des collectivités territoriales.

La Région doit ainsi s'assurer que les candidats retenus pour un COM s'engagent à respecter ce pluralisme et effectuer le contrôle nécessaire à ce respect.



Séance Plénière du 11-12 mars 2024

Vœu présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen :

« Le braquage du modèle social français doit cesser ! »

Tandis que la situation sociale ne pouvait pas être plus critique après une réforme des retraites nous prenant deux années de plus de vie en bonne santé, une loi immigration où être étranger est presque devenu un délit, le Gouvernement, dans un élan d'austérité, a annoncé un plan de réduction de dépenses publiques de 10 milliards d'euros. Cet élagage financier coupe tous azimuts l'Écologie – censée être la priorité de l'action gouvernementale, l'Éducation avec des suppressions de postes, et enfin, en parallèle un effort est demandé aux travailleurs et aux privés d'emploi sur l'utilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF).

En effet, les personnes souhaitant faire une formation financée par le biais du CPF devront payer 100 €. Cela doit nous alerter quand la liberté de choisir son avenir professionnel revient à l'iniquité d'accès à la formation tout au long de la vie.

L'importance de laisser le CPF tel qu'il est actuellement se résume en quelques chiffres :

- 1 250 000 citoyennes et citoyens y ont eu recours en 2023 ;
- Parmi les actifs, 8 sur 10 sont des employés ou ouvriers et 1 sur 3 a plus de 45 ans (soit la deuxième partie de carrière) ;
- Les privés d'emplois sont 33 % à l'avoir utilisé.

Si seulement le braquage s'arrêtait là, le Premier Ministre a d'ores et déjà annoncé le souhait de mener une nouvelle réforme de l'assurance chômage qui vise à réduire encore le délai d'indemnisation et à opérer une dégressivité plus forte. Alors que les employeurs participent à hauteur de 4,05 %, les salariés se retrouveraient privés d'un droit à une allocation chômage avant de se plier à une autre réforme, celle du RSA par exemple. Se voir imposer 15 à 20h de formation ou de travail pour une contrepartie pécuniaire qui tient de la misère et est inférieure au seuil de pauvreté voici ce qu'est le projet macroniste.

En termes d'économies, il s'agit de 200 millions d'euros faits sur le dos des travailleurs. Ce montant est pourtant facile à trouver avec le rétablissement de l'ISF, en récupérant 5 milliards qui permettront d'éviter d'avoir à sabrer les acquis sociaux des Français.

La Région ne peut compenser ni être comptable de tous les désengagements de l'Etat en matière de formation.

A l'heure où l'Etat, au prétexte de l'objectif plein emploi, multiplie ces dispositifs restrictifs et punitifs envers les demandeurs d'emploi, la Région Nouvelle-Aquitaine choisit de poursuivre ses efforts en faveur des publics les plus fragiles : elle consacre des moyens conséquents (plus de 300 M€ chaque année) et les résultats sont là. Ainsi, 220 000 chercheurs d'emplois ont été formés depuis 2019 et plus de 70% de sorties positives observées dans les 6 mois qui suivent.

En 2022, la Nouvelle-Aquitaine était la Région de France où la part des publics prioritaires (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, seniors, jeunes sans qualification) parmi les personnes formées était la plus importante (comparativement à la part des publics dans la demande d'emploi).

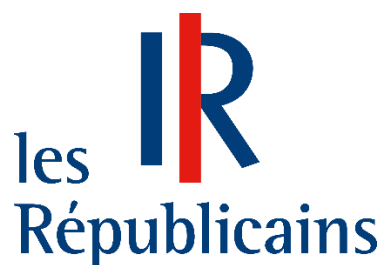
Pour obtenir de tels résultats, la Région, innovante, a pris ces dernières années des engagements forts.

D'abord en revalorisant la rémunération des stagiaires pour la porter à plus de 800 € par mois, la plaçant ainsi au-dessus du seuil de pauvreté mais aussi en créant le Fonds Social Formation, pour agir sur les freins périphériques à l'entrée en formation et éviter les abandons pour des raisons financières.

En adoptant sa stratégie régionale pour la formation professionnelle en Séance plénière des 11 et 12 mars 2024, la Région décide d'expérimenter avec des départements volontaires un cumul du RSA et de la rémunération des stagiaires, là encore pour tenter de prévenir les ruptures de formation pour les publics les plus fragiles financièrement.

Afin de ne pas compromettre les efforts entrepris pour améliorer l'accès à la formation pour tous et notamment pour les plus fragiles, nous demandons à l'État :

- Une suspension de la participation individuelle au paiement d'une formation dans le cadre du CPF ;
- Un arrêt total des réformes de l'assurance chômage qui ~~conduira~~ conduiront de nombreux citoyens dans la paupérisation, aggravée par le passage au RSA conditionné.



Séance plénière des 11 et 12 mars 2023

Vœu

« Lac de Caussade, une utilité déjà prouvée ! »

Le sujet de la préservation de la ressource en eau et la politique de gestion des ressources naturelles est au cœur des actions du Conseil Régional. Lutter contre tous les obstacles à tous les projets de retenue d'eau doit être l'une de nos priorités si nous souhaitons faire perdurer l'agriculture sur notre territoire.

Situé au niveau du ruisseau de la Caussade, à côté de Villeneuve-sur-Lot, l'ouvrage du Lac de Caussade retient 920 000 m³ d'eau sur 20 hectares. Il irrigue aujourd'hui les terres agricoles d'une vingtaine d'exploitations, parmi lesquelles des exploitations bio.

Le Préfet du Département de Lot-et-Garonne, Daniel Barnier, a annoncé lundi 12 février 2024 vouloir la mise en conformité de ce lac, construit il y a cinq ans.

Malgré les contestations et les rebondissements juridiques (ce projet territorial avait été discuté avec l'ensemble des acteurs du territoire, validé par arrêté en juin 2018 puis annulé dès l'automne par un second arrêté), celui-ci est aujourd'hui inscrit dans le paysage et a montré son utilité lors des périodes de sécheresse. 40% de cette retenue sert notamment à l'étiage des petits ruisseaux se trouvant à proximité, évitant ainsi la sécheresse de ces derniers et maintenant la biodiversité de ce territoire.

Selon le Préfet, la retenue d'eau pourrait être déclarée conforme en 2025, moyennant des travaux de sécurisation.

C'est une annonce attendue et qui serait la bienvenue si elle se fait sans délai et sans condition. Désormais, il s'agit de passer de la parole aux actes de la part de la Préfecture du Département, qui se dit soutenue par le Gouvernement sur ce sujet.

Le conseil régional Nouvelle-Aquitaine appelle donc le Président de la République et le Gouvernement à valider la mise en conformité du Lac de Caussade sans délai et sans condition.



Vœu : Pour une refonte totale de l'objectif ZAN

Rapporteur : M. Valéry Elophe

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a instauré l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), afin de lutter contre l'artificialisation des sols naturels et agricoles. Or, en ruralité, les contraintes liées au ZAN sont particulièrement contestées. En effet, pour les habitants des zones rurales, cela signifie des restrictions supplémentaires quant à l'extension des constructions, qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales. Quant aux projets de développement, ils sont soumis à des critères stricts voire très rigides, ce qui entrave le dynamisme économique local.

Sans cesse sollicités sur cette question, les maires et les élus locaux se retrouvent en première ligne pour faire face à la grogne des acteurs du territoire. Beaucoup d'entre eux ne parviennent plus à concilier ces objectifs de réduction drastique de la consommation de foncier avec les besoins de développement de leur territoire, sans oublier les multiples demandes des habitants en matière de logement. Dans les instances locales, le ZAN suscite donc des tensions et des débats houleux, élus et citoyens se sentant souvent mal considérés voire abandonnés par le Gouvernement.

C'est pourquoi, dès sa nomination à l'été 2022, le Ministre de la Cohésion des territoires et de la Transition écologique, Christophe Béchu, a institué une pause sur le dispositif, en demandant de réécrire les décrets initialement publiés ainsi que de retarder leur application. Cela a conduit à certains assouplissements dans les modalités de mise en œuvre du ZAN, qui sont précisées dans une loi publiée le 21 juillet 2023. Mais ceux-ci ne réforment pas réellement le ZAN, qui demeure conforté dans ses grands principes.

En effet, en raison du calendrier très restreint et des modifications bien trop marginales qui sont pour l'instant proposées, les acteurs locaux restent très largement opposés à ce dispositif qu'ils jugent inapplicable en l'état. En outre, de nombreuses questions restent en suspens, notamment concernant l'étendue de la réserve régionale de foncier qui devrait être créée. Les problèmes de fond n'ont absolument pas été résolus par la nouvelle loi et le temps presse pour la mettre en œuvre, au risque de sacrifier nos territoires ruraux déjà en déprise.

Au regard de ces éléments, et afin de redonner du pouvoir aux acteurs locaux pour construire des mesures plus équilibrées et adaptées aux enjeux, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 11 et 12 mars 2024, demande au Gouvernement une réécriture complète de l'objectif ZAN, en réelle concertation et en co-construction avec les collectivités locales.

Moratoire sur le volet agricole de Neo Terra 2

Rapporteur : Mme. Edwige Diaz

En Nouvelle-Aquitaine, le mouvement des « Agriculteurs en colère » a été particulièrement actif et les manifestations nombreuses aux quatre coins de la région.

Les élus Rassemblement National qui sont allés à leur rencontre ont pu constater, qu'au-delà de leurs revendications contre la concurrence internationale déloyale organisée par l'Union européenne et l'inflation fiscale et normative imposée par le Gouvernement, ces agriculteurs sont particulièrement inquiets face à la politique agricole menée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

À l'heure où ferment 5 à 6 exploitations par jour dans notre région et où la Nouvelle-Aquitaine a perdu sa place de première région agricole française en valeur, les agriculteurs dénoncent une feuille de route Neo Terra 2 qui va accélérer le grand déclassement agricole de notre région, l'explosion de la précarité agricole et la perte de notre souveraineté alimentaire au nom d'une écologie punitive et d'une idéologie de la décroissance.

Notre collectivité ne peut pas rester sourde face à la détresse qui s'installe dans nos campagnes.

Prétendre comprendre les difficultés des agriculteurs tout en n'y apportant que, pour seules réponses, une transition écologique à marche forcée et une surtransposition régionale de normes nationales surtransposant elles-mêmes des normes européennes intenable serait vécu légitimement comme une provocation.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 11 et 12 mars 2024, adopte un moratoire immédiat sur le volet agricole de la feuille de route Neo Terra 2 et s'engage à le réviser afin de garantir un avenir à l'agriculture néo-aquitaine.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE SUR L'ALIMENTATION POUR GARANTIR DES DÉBOUCHÉS PLUS RÉMUNÉRATEURS AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS RÉGIONAUX

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

En cohérence avec le Pacte alimentaire régional, adopté le 16 décembre 2022, dont les objectifs sont de relocaliser l'alimentation, assurer une juste rémunération des producteurs, mieux respecter l'environnement et fournir des produits de qualité pour tous ;

Ayant entendu les agricultrices et agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine qui ont organisé des manifestations depuis mi-janvier pour obtenir un revenu suffisant et sécurisé sur le long terme, leur permettant de vivre dignement de leur travail ;

Considérant les enjeux cruciaux liés aux volumes d'achats publics en matière d'alimentation au niveau régional, ainsi que l'importance de la commande publique pour soutenir économiquement la production agricole régionale et la relocalisation des filières de transformation agroalimentaire ;

Notant que la démarche du commerce équitable telle que définie dans l'article 94 de la loi ESS de juillet 2014 (engagement pluriannuel, prix rémunérateur établi sur la base des coûts de production, appui à la structuration des groupements de producteurs) a été reconnue comme permettant de donner les moyens aux agricultrices et agriculteurs de vivre de leur travail et de s'engager dans la transition agroécologique ;

Conscient du besoin de rénover le cadre législatif européen actuel relatif à l'approvisionnement local, et rappelant que France Urbaine a lancé, le 9 février 2024 à Bordeaux, avec ses partenaires, la "Buy Better Food Campaign", pour assouplir la commande publique et repenser l'articulation entre alimentation et critères de proximité ;

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,

S'engage à intégrer un soutien au développement du commerce équitable notamment par deux volets qui pourront être amendés après une revue de l'ensemble des politiques inhérentes :

1. Introduire le critère "commerce équitable" dans les appels d'offres régionaux relatifs à l'achat de produits alimentaires, notamment pour les lycées ;
2. Soutenir les entreprises agroalimentaires qui souhaitent s'engager, ou qui sont déjà engagées, dans une démarche de commerce équitable avec leurs fournisseurs agriculteurs ou groupements agricoles.

S'engage en parallèle dans la campagne de plaidoyer européenne "Buy Better Food Campagne" et à ce titre soutient les propositions suivantes aux côtés des autres territoires européens signataires :

- Les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des territoires et soutenir ainsi la résilience agricole globale de l'Union Européenne ;
- Les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50% du volume d'achats annuels dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic partenarial établissant les besoins du territoire (restauration de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, réimplantation de filières nécessaires à la diversification des cultures sur le territoire, sécurité des approvisionnements, rémunération des services écosystémiques rendus...) ;
- Ces différents enjeux doivent être inscrits dans le règlement européen sur les systèmes alimentaires durables dont nous souhaitons la mise à l'agenda le plus rapidement possible.

Souligne au travers de cette déclaration,

- Que l'accès de tous à une alimentation durable et équilibrée, qui permette une juste rémunération des producteurs, peut constituer un objectif fédérateur pour l'Union européenne, favorisant une "union sans cesse plus étroite entre les peuples" ;
- Qu'il ne s'agit pas de défendre le local pour le local, mais la contribution de l'alimentation à une stratégie de résilience territoriale globale au bénéfice de tous les citoyens d'Europe et de tous les producteurs ;
- Que ces propositions sont conformes aux principes fondamentaux du marché intérieur tels qu'éclairés par la jurisprudence, notamment : la notion d'offre « économiquement » la plus avantageuse, les principes de transparence et de publicité des procédures et le principe de non-discrimination.

Séance plénière des 11 & 12 mars 2024



POUR SAUVER LE RÉSEAU FERROVIAIRE NEO-AQUITAIN ET POUR LA RÉOUVERTURE DE LA LIGNE ANGOULÊME-LIMOGES EN TOTALITÉ, IL Y A URGENCE À ROUVRIRE ANGOULÊME -SAILLAT

Motion

La ligne Angoulême-Limoges de 120 km est à voie unique et non électrifiée.

La ligne est actuellement fermée dans sa partie Ouest entre Angoulême et Saillat (depuis le 13 mars 2018). Seule la partie Est de la ligne, entre Saillat, St-Junien et Limoges est en fonctionnement, mais condamnée d'ici quelques années si aucune régénération n'est effectuée. Depuis 2018, la Région, en dehors de ses compétences, s'est mobilisée activement pour faire avancer concrètement ce dossier.

Considérant que :

- cette ligne est l'une des rares liaisons transversales en Nouvelle-Aquitaine, permettant de connecter l'Est de la région à l'Ouest et au littoral ;
- cette ligne est un axe ferroviaire majeur pour les habitants de Poitou-Charentes et du Limousin, notamment pour l'emploi et la formation mais aussi pour les loisirs, la culture et le tourisme intrarégional ;
- cette liaison est indispensable pour les déplacements du quotidien et permet une réelle possibilité de report modal ;
- la remise en état des lignes régionales est un impératif pour offrir une alternative à la voiture individuelle et atteindre ainsi les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, rappelés dans Néo Terra ;
- de nombreuses collectivités locales des deux départements traversés (Charente et Haute-Vienne) ont déjà adopté une motion en faveur de la mise en œuvre immédiate de la rénovation de la ligne ;

Le Conseil régional, réuni en session plénière les 11 et 12 mars 2024, exprime sa ferme résolution dans le cadre budgétaire qui est le sien à :

- Œuvrer à rouvrir la ligne Angoulême-Limoges dans sa totalité avec la participation financière des collectivités infrarégionales concernées,
- d'inscrire ce projet dans l'avenant mobilité du CPER 2023-2027, notamment la réouverture entre Angoulême et Saillat, puis de programmer des travaux de rénovation et régénération entre Saillat et Limoges,
- d'envisager une modernisation de la ligne qui puisse intégrer une amélioration du temps de parcours en reprenant certains tronçons pour être compétitif avec le temps de trajet en voiture,
- de mobiliser un budget et un calendrier afin que les travaux de rénovation démarrent au plus vite,
- de relancer le trafic fret sur les embranchements des gares d'Exideuil et de Saillat (papeteries, carrières, tuileries...) et d'accompagner les entreprises pour relancer le trafic, après en avoir vérifié le potentiel commercial et la viabilité économique.

Aussi et plus globalement, la Région rappelle que le réseau ferroviaire ne lui appartient pas et qu'il est de la responsabilité de l'Etat et de SNCF Réseau. Toutefois, avec volontarisme, la Région investit massivement et sans ressources dédiées, pour sauver le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. C'est le cas notamment cette année de la régénération de la ligne Niort-Saintes ou encore Poitiers-Limoges, et hier Bayonne-St Jean Pied de Port, Libourne-Bergerac...

Aujourd'hui, en plus d'Angoulême/Saillat, de nombreuses lignes sont fermées ou menacées de fermeture notamment Agen/Périgueux, Brive/Limoges par Saint-Yrieix, Ussel/Clermont-Ferrand, Angoulême/Beillant, Saint-Suplice-Guéret/Montluçon, Saumur/Thouars/La Roche-sur-Yon...

Fin mars, l'Assemblée nationale examinera le contrat de performance fixé par l'Etat à SNCF Réseau. La Région appelle donc les parlementaires à se mobiliser fortement pour consacrer des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux ferroviaires pour ne pas faire comme en 2021, ou pour rappel, l'Etat avait exigé un retour à l'équilibre de SNCF Réseau en 2024.



Motion présentée par les élus de l'intergroupe Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

SEANCE PLENIERE DU 11 MARS 2024

MOTION

Pour la convocation d'une séance plénière extraordinaire dédiée à l'agriculture et à l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine

L'agriculture constitue le socle de notre souveraineté alimentaire et le cœur battant de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle façonne nos paysages, soutient nos économies locales et alimente nos populations. Or, le **secteur agricole traverse une période de crise sans précédent**, exacerbée par la guerre en Ukraine et les défis climatiques, mettant en péril la pérennité de nos exploitations agricoles et la qualité de notre alimentation.

En ce moment décisif, **la mobilisation de tous les acteurs régionaux est impérative** pour adresser de manière efficace et solidaire les défis auxquels notre agriculture est confrontée. La solidarité exprimée par certains élus et citoyens de Nouvelle-Aquitaine envers le mouvement des agriculteurs en colère témoigne de la **prise de conscience collective de l'urgence à agir**.

Ainsi, les élus de l'intergroupe **Centre & Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires**, conscients des enjeux et de la nécessité d'une action coordonnée et ambitieuse, proposent **la convocation d'une séance plénière extraordinaire dédiée exclusivement à l'agriculture et à l'alimentation**.

Cette session spéciale aura pour objectifs :

1. De réunir les acteurs politiques, des représentants agricoles, et des experts pour **échanger sur la situation actuelle, partager des analyses, et envisager des solutions innovantes et adaptées**.
2. De **débattre** et de **définir une stratégie régionale renforcée pour soutenir l'agriculture**, en assurant un revenu décent à nos agriculteurs, en promouvant une agriculture durable et en garantissant notre souveraineté alimentaire.
3. D'étudier les **moyens de renforcer la résilience de notre secteur agricole** face aux crises, notamment par la **simplification des procédures**

administratives, le **soutien aux filières en difficulté** et la valorisation des productions locales.

Nous, élus régionaux, avons la responsabilité collective de soutenir notre agriculture et de préserver l'avenir alimentaire de notre région.

Cette séance plénière extraordinaire constituerait un **signal fort de notre engagement envers le secteur agricole**, et un pas de plus vers une Nouvelle-Aquitaine résiliente, solidaire et prospère.

Nous appelons tous les groupes politiques de l'assemblée régionale à soutenir cette motion pour l'avenir de notre agriculture et la sécurité alimentaire de notre région.



ASSEMBLEE PLENIERE DES 11 & 12 MARS 2024

QUE D'EMOTION !

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE PRG-LE CENTRE GAUCHE

EXPOSE DES MOTIFS :

La Région Nouvelle-Aquitaine est une collectivité peuplée d'élus méritants et souvent militants ce qui a pour effet de rallonger les débats au prix d'échanges politico-philosophiques dont les effets réels et les bénéfices pour les néo-aquitains sont très difficilement quantifiables.

CONSIDERANT QUE :

- La Région Nouvelle-Aquitaine est une collectivité territoriale dotée de compétences définies par la Loi.
- La politique et la conduite des affaires publiques sont des choses sérieuses et que nous sommes responsables de notre mandat et de la tenue de nos débats devant les citoyens.
- Les motions, souvent évoquées, débattues et votées en cette Assemblée, n'existent pas dans notre Règlement Intérieur, seuls sont évoqués les vœux.
- Les séances plénières régionales ne sauraient constituer une séance de rattrapage de celles de l'Assemblée nationale et être instrumentalisées à des fins politiques.

DECIDE :

La Région Nouvelle-Aquitaine décide dans sa grande magnanimité de faire respecter son Règlement Intérieur et refusera le dépôt de tout vœu éloigné des compétences et de l'intérêt régional.

Aussi, La Région Nouvelle-Aquitaine modifie son Règlement Intérieur, annule et remplace l'article 20 :

Article 20 : Vœux

- 1. Le conseil régional peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt régional.***

Par :

Article 20 : vœux

- 1. Le conseil régional peut émettre des vœux sur tous les objets relatifs à une compétence ou politique régionale ou impactant uniquement les néo-aquitains et/ou le territoire de Nouvelle-Aquitaine.***



Question orale : Quelle réponse à la situation préoccupante du réseau ferroviaire dans le Limousin ?

Rapporteur : Valéry Elophe

Créée en 1875, la ligne ferroviaire entre Brive, Objat, Pompadour, Saint-Yrieix et Limoges est partiellement fermée sur sa partie centrale depuis maintenant 5 ans, à la suite de l'affaissement d'un talus à Vignols en février 2018. Cette fermeture a un impact significatif sur la mobilité des habitants, rendant difficile les déplacements quotidiens et les trajets professionnels. Les besoins sont donc immédiats pour rétablir pleinement cette ligne ferroviaire et le temps presse après 5 longues années d'attente.

Pourtant, avec de la volonté et des investissements conséquents pour remplacer les ballasts et les traverses, la voie ferrée pourrait être largement modernisée pour permettre la circulation de nouveaux TER pouvant rouler à des vitesses comprises entre 80 et 110 km/h, contre une moyenne de 70 km/h actuellement. Cette modernisation ne pourrait qu'arranger la situation des locaux qui, pour certains, s'organisent en collectifs, comme le collectif BOPSYL pour Brive, Objat, Pompadour, Saint-Yrieix et Limoges.

Actuellement, cette situation tendue entraîne un engorgement routier croissant entre Brive et Objat. En effet, dès 2018, 15 000 véhicules traversaient déjà Varetz chaque jour. En outre, avec le développement continu de la zone ouest de Brive, cette saturation routière ne fera qu'empirer dans les années à venir. Sans alternative viable à la voiture et vu les difficultés de circulation des TER évoquées précédemment, cette tendance à la congestion du réseau deviendra une contrainte quotidienne particulièrement pénible pour les Corrégiens.

Compte tenu de ces éléments très inquiétants, je souhaite vous interroger sur vos intentions en matière de transports ferroviaires dans le Limousin. Face à cette situation critique, la Région envisage-t-elle la réouverture complète de la ligne entre Brive, Objat, Pompadour, Saint-Yrieix et Limoges, la création d'une halte ferroviaire dans la zone ouest de Brive, ainsi que le développement à terme d'un système de type RER dans le Limousin ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>